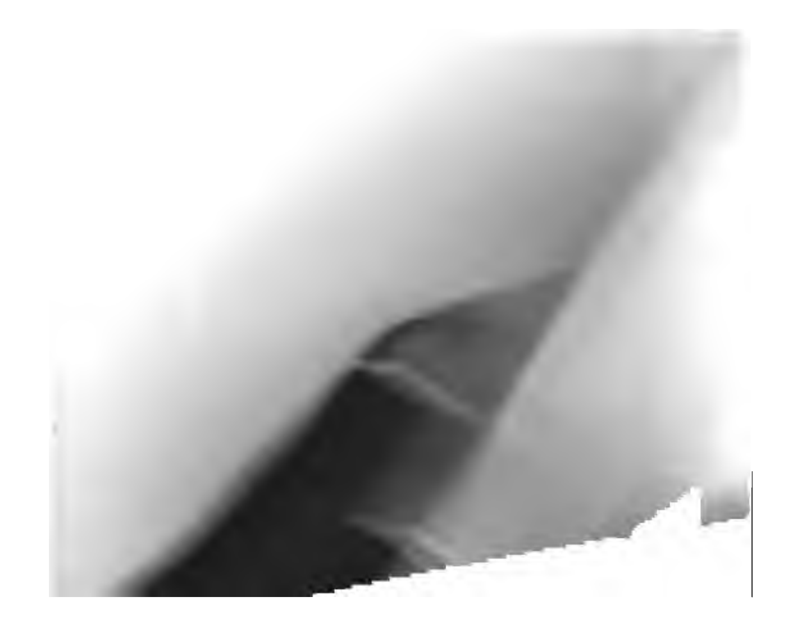






. 2.

La bibliothèque de la ville de Clermont, M. le président Tailhand et nous-même, nous possédons plusieurs exemplaires manuscrits des *Annales de la ville d'Issoire*. Tous ces exemplaires diffèrent entre eux pour les détails et dans l'arrangement des faits qui se sont passés à Issoire pendant les guerres de la ligue. On sait cependant qu'il n'a existé primitivement qu'un seul manuscrit de la relation de ces faits. Nous en avons soigneusement comparé cinq exemplaires, et nous avons donné la préférence, pour cette publication, à un de ceux que possède notre vénérable et honorable ami, M. le président Tailhand. Nous l'accompagnons de notes, provenant, en grande partie, des observations mises par M. Dulaure, en marge de l'exemplaire faisant partie de ses manuscrits, acquis par la ville de Clermont.

Le manuscrit, qui porte le titre d'*Annales d'Issoire*, est attribué à un nommé *Charrier*, lequel assure avoir recueilli ses notes, de concert avec un habitant d'Issoire, nommé *Pierre Guérin*, dans un manuscrit sur parchemin, qui se trouvait au trésor

de l'abbaye de Saint-Austremoine, et qui, jeté dans la rue par les soldats de Merle, fut ramassé par lui et par Guérin. Cependant M. Dulaure, dans une note insérée en marge d'un exemplaire de ce manuscrit, appartenant à la bibliothèque de Clermont, combat cette opinion, et soutient que le véritable auteur de ces annales est *Julien Blauf.* Il cite même un chapitre du manuscrit extrait par compulsoire d'un conseiller rapporteur au présidial de Clermont, lequel il a eu entre les mains et qui se termine par ces mots :

« Collationné a été le susdit extrait par moi no-
» taire royal à Issoire, soussigné, pris sur le sem-
» blable, réputé par *Pierre Blauf*, conseiller du
» roi, lieutenant particulier en l'élection d'Issoire,
» dans un registre tenu par feu sieur Julien Blauf,
» son grand-père, où sont inscrits tout ce qui s'est
» passé pendant les guerres civiles et prises de la
» ville d'Issoire par les armes des gens de guerre
» que Sa Majesté avait envoyés, à cause des rebel-
» lions de ceux de la religion, etc.

« Le 2 juin 1665,

» *Signé* : AMBLARD, notaire. »

Pour rendre plus intelligible la description du siége de la ville d'Issoire, nous mettons ici un plan de cette ville.

J.-B. BOUILLET.

ANNALES

DE

LA VILLE D'ISSOIRE,

AUX 16e ET 17e SIÈCLES.

Manuscrit de la ville d'Issoire.

INTRODUCTION.

Il ne faut pas s'étonner si beaucoup de grands personnages de notre temps ont travaillé en vain à la recherche des choses mémorables arrivées plusieurs siècles avant eux, vu le peu d'indices et remarques qu'ils en ont trouvé dans les vieux livres français, écrits d'un style rude et barbare, qu'ils semblent plutôt fabuleux qu'historiques. J'entends parler des livres faits long-temps après que les Romains eurent conquis les Gaules; car auparavant il y avait grande quantité de livres de grande doctrine et érudition, en langue gauloise, en prose et en rimes, composés par les prêtres et sacrificateurs de la religion, dont il y en avait de trois sortes, savoir : les Druides, qui

mettaient en vers et en prose les lois publiques du pays; les Samothès, qui mettaient en rimes les honneurs et cantiques de leurs dieux, et les Bardes, qui faisaient des illiades ou énéides où étaient contenues les actions bonnes et mauvaises des hommes héroïques de leur pays, ainsi que le rapportent Strabon, Diodore, Lucain et Athénée, que, du temps de Luérius et Bituitus, rois de notre Auvergne, la rime gauloise était en telle estime dans leurs royaumes, qu'on la chantait vocalement, et au son des instruments, dans les banquets les plus solennels. De plus, un auteur ajoute que ces vieux Samothès gaulois ont enseigné et appris la philosophie aux Grecs, ainsi que le dit Aristote.

Ainsi, avant César, la Gaule et même notre pays d'Auvergne fleurissaient en armes, lois et en doctes personnages; mais les Romains, se souvenant des vieilles bastonades qu'ils avaient reçues de Brennus et autres capitaines gaulois, ayant conquis les Gaules, brûlèrent tous les livres de ces Druides, Bardes et Samothès, ne pouvant souffrir qu'on sonnât à leurs oreilles, par ces livres, les victoires que les Gaulois avaient obtenues sur eux; donc, pour en effacer le tout de la mémoire, ils bannirent ces trois sortes de prêtres, les appelant sorciers et devineurs. Ils ordonnèrent en outre qu'on écrirait à l'avenir tous les droits publics, lois, contrats et obligations, en langue latine, ce qu'ils firent observer si exactement que cette coutume a duré en France jusqu'à notre

temps, comme il est prouvé par les vieux contrats et arrêts des parlements de France. Et elle eût bien duré davantage sans l'ordonnance du roi François Ier qui ordonna que, pour l'embellissement de la langue française, on écrivît à l'avenir tous les actes, arrêts des cours souveraines et plaidoyers des avocats en langue vulgaire, ce qui a rapporté un tel fruit, que, maintenant, la langue française est une des plus belles, riches et copieuses, tant pour la prose que pour la poésie.

Par ce qui vient d'être dit, l'on connaît assez que l'ambition extrême des Romains a fait perdre toute l'histoire des Gaules. Quant à la langue, n'étant plus en usage parmi les doctes, elle se rendit dure et barbare, ainsi qu'une bonne terre qui, faute d'être cultivée, devient stérile, de façon qu'elle ne put prendre son ancienne splendeur et pureté jusqu'au reigne de François Ier, père et restaurateur des lettres; car, lorsque Pharamond, premier roi de France, d'un côté, et les Goths de l'autre, eurent chassé les Romains de la Gaule, ils ne purent rendre à la langue gauloise sa pureté, mais, au contraire, par les langues étrangères que ces rois apportèrent, la franque, la sicambe et la gothique, elle s'empira et se convertit en un baragoin étrange et impropre à exprimer les grandes choses. Voilà pourquoi l'archevêque Turpin, qui avait écrit les faits de Charles-le-Grand, et plusieurs auteurs qui ont écrit l'histoire française, se sont rendus obscurs en leurs écrits.

Ainsi qu'un jeune écolier d'une sixième ou cinquième classe fait des solécismes et des barbarismes, ces auteurs commettaient plusieurs fautes, supposant une phrase pour une autre, pour ne pas comprendre parfaitement l'ancienne langue gauloise détruite par les Romains. Ce mal ne s'étendit pas seulement sur l'histoire profane, mais encore sur la légende des saints, comme on voit sur la mort de saint Austremoine, premier évêque d'Auvergne, qui la rend douteuse, quoique véritable, surtout quand elle dit que le prince des juifs, commandant en Auvergne, l'a fait décapiter. Ceux de la religion prétendue réformée s'élèvent très-fort sur ce passage, en disant : N'est-ce pas une grande absurdité et ignorance de cette histoire que de vouloir faire croire que les juifs ont commandé en Auvergne, et encore moins Issoire, où il y avait, à cette époque, un gouvernement romain? Mais l'auteur de cette légende, ne sachant trouver des termes plus ignominieux pour désigner les soldats meurtriers de saint Austremoine, les appela juifs, parce qu'ils étaient païens comme le prince de Perrier, qui l'occit par ordre de leur capitaine romain, gouverneur du pays d'Auvergne, pour Vespasien, empereur régnant. Cette manière de parler n'est pas encore hors d'usage. Combien souvent, quand on parle d'un indévot, on dit dans le discours : C'est un vrai juif, quoiqu'il soit chrétien. Et, de fait, encore aujourd'hui, en raillant les habitants de Perrier, on les appelle : juifs de Perrier qui ont fait mourir

saint Austremoine. Cependant ils sont catholiques! Il faut donc accuser la rudesse et la simplicité du style de l'auteur de la légende, ou de la vie et mort de saint Austremoine, qui était un moine du couvent d'Issoire, qui l'avait rédigée par écrit comme il l'avait appris des anciens religieux, par tradition; car, pour la vie de saint Austremoine, écrite par saint Préjet (1) et saint Avit, tous deux évêques de Clermont, elle fut perdue ou brûlée lorsque les Goths ou autres étrangers arrivèrent, qui ruinèrent et pillèrent l'église d'Issoire. Quant à celle que j'ai trouvée, écrite en style gothique, dans ce livre en parchemin, elle fut portée premièrement au prieuré de Saint-Saturnin avant la prise de la ville par Merle, et avait été composée par quelque moine du couvent pour réparer la perte qu'avait faite le pays de l'ancienne. La vie de saint Georges avait beaucoup de ressemblance avec celle de saint Austremoine. — Mais, reprenant le fil de mon discours, je dirai que si les doctes personnages n'ont pu trouver de vieux livres français pour nous transmettre les antiquités d'Auvergne, et qu'ils en soient demeurés excusables pour ce motif, à plus forte raison, moi qui ne suis qu'un ignorant, je dois être excusé par vous, mon fils.

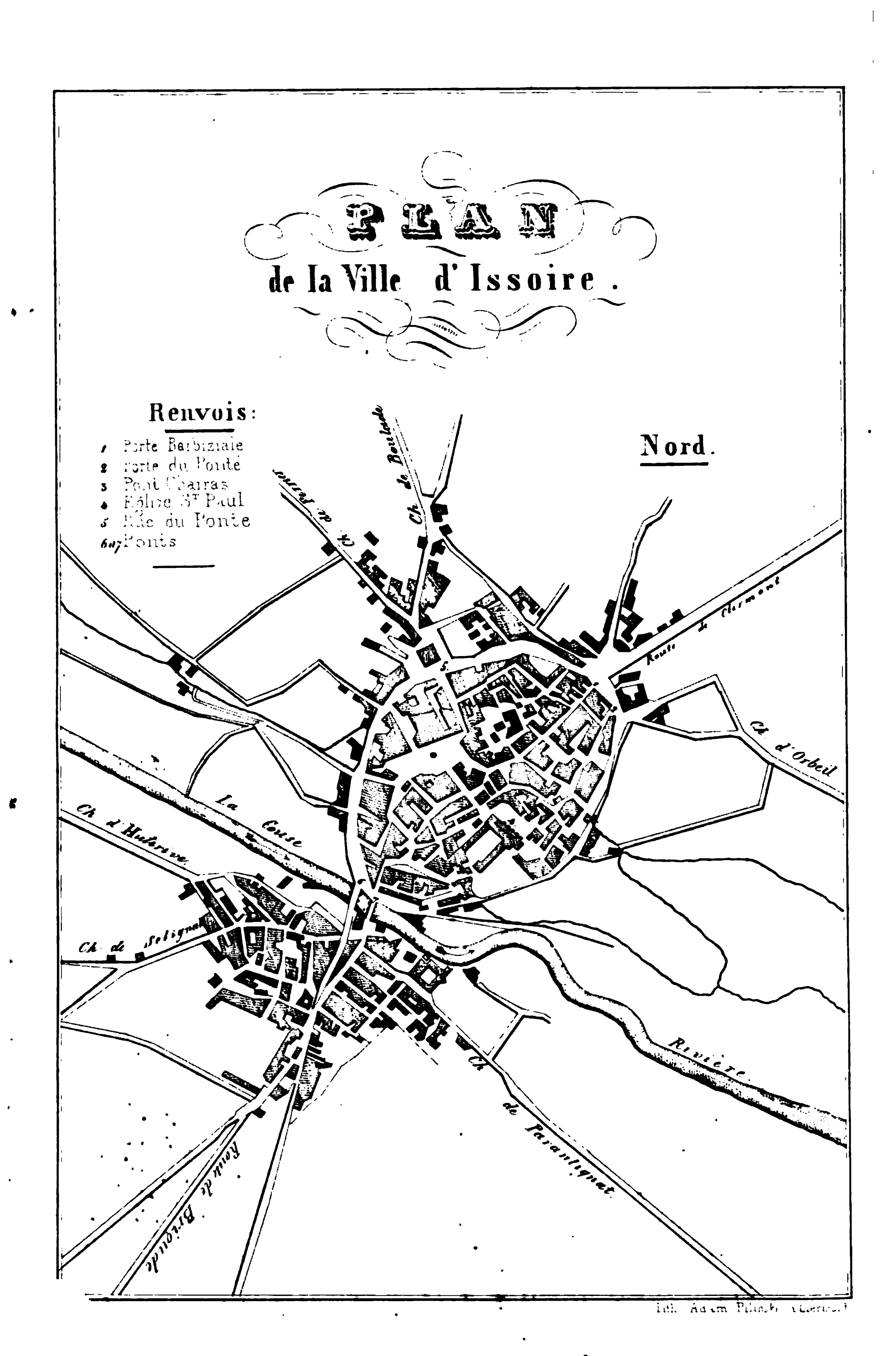
Tout ce que je vous transmets a été recueilli par moi et

(1) *Præjectus* ou *Projectus*, Saint-Priest ou Saint-Prix, qui occupait le siége épiscopal d'Auvergne depuis 665, et qui fut assassiné à Volvic en 674. J.-B. B.

un autre citoyen d'Issoire, nommé Pierre Guérin, dans un livre en parchemin écrit à la main, qui était dans le trésor de l'Abbaye de saint Austremoine, lequel ayant été jeté dans la rue par les soldats de Merle, fut ramassé par moi et Guérin, lu et relu diverses fois par nous, lorsque Merle nous tenait prisonniers dans la prison de l'Abbaye. Ce qui m'a fait croire que ce livre contenait la vérité, c'est que plus de vingt personnes anciennes, tant religieux que bourgeois de la ville, m'avaient raconté auparavant la prise d'Issoire, tout le contenu de ce livre, mot à mot. Je vous le laisse, à vous, pour y travailler pendant votre vie, et pour en faire part à vos petits neveux.....

Votre père (1).

(1) Charrier ou Julien Blauf?
Après avoir extrait cette histoire du vieux manuscrit en parchemin dont il parle, l'auteur a continué lui-même l'histoire jusqu'au régne de Louis XIII. On verra qu'il parle de lui. J.-B. B.


PLAN
de la Ville d'Issoire.
Renvois:
1 Porte Barbiziale
2 Porte du Ponte
3 Pont Charras
4 Église St Paul
5 Rue du Ponte
6 à 7 Ponts
Nord.
Route de Clermont
Ch. d'Orbeil
La Couse
Rivière
Ch. de Parantiquat
Route de Brioude
Lith. Adam Pilinski

CHAPITRE Ier.

De la situation de la ville d'Issoire.

La ville d'Issoire est située au milieu et au cœur de la Limaigne d'Auvergne, dans une grande et spacieuse plaine, composée d'excellents jardinages, prés et terres labourables très-fertiles. Au milieu de cette plaine ou campagne passe une rivière nommée la Couze (1), flottant contre les murs de la ville, et dont la communication est faite par un beau pont. Sur son cours, se trouvent des coteaux plantés de vignes qui produisent d'assez bon vin. C'est ce qui a donné sujet aux anciens de débiter ce proverbe :

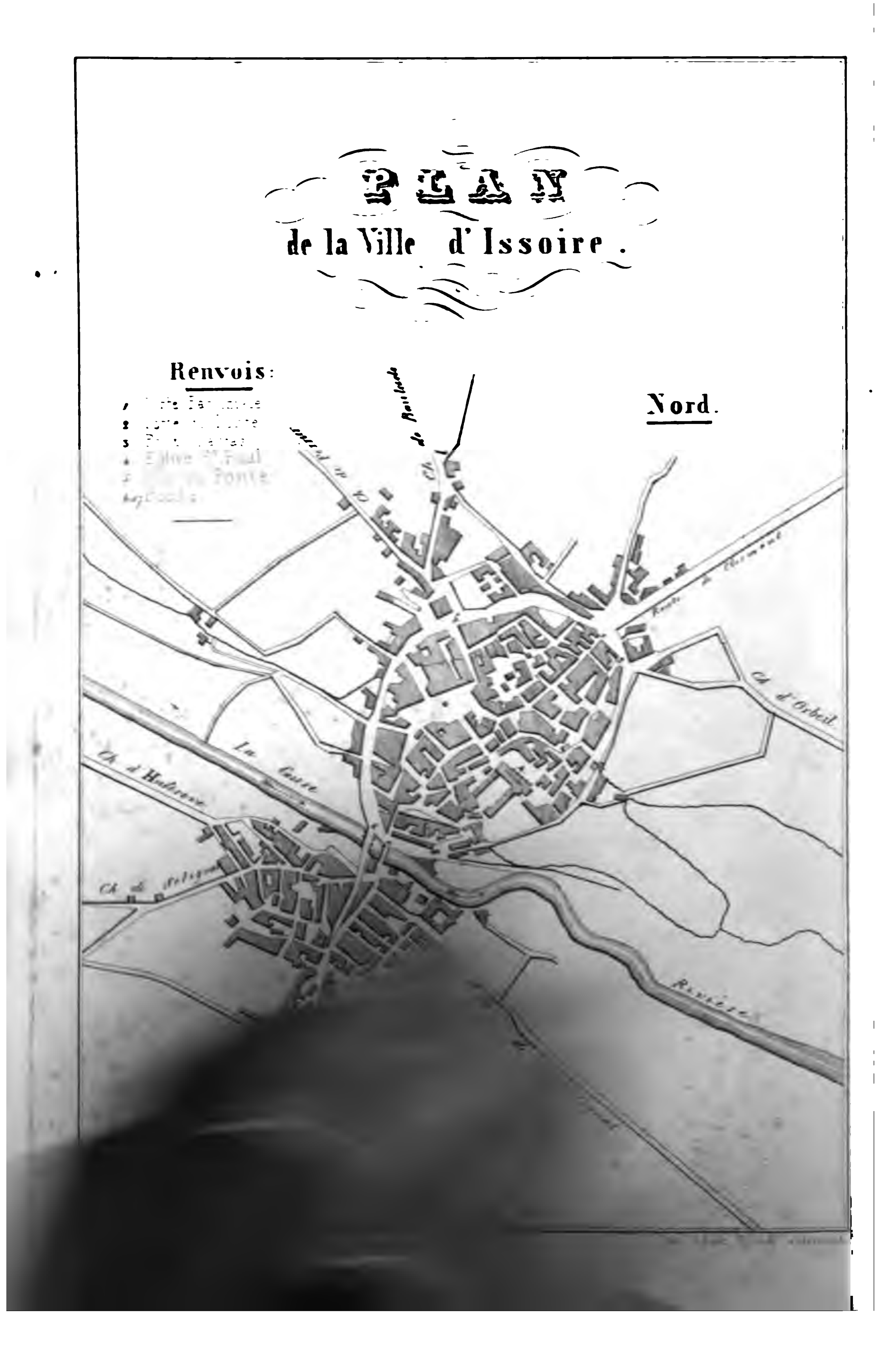
A Issoire, bon vin à boire,
Bon pain à manger et belles filles à voir.

Ce qui pourra être rendu en langue du pays, ainsi qu'il est beaucoup plus naturel comme je l'ai trouvé dans l'ancien manuscrit :

Puë mœaure ni puë coeure
Ne tzaut pas sourty d'Eyssoeyre
Ni par de beun vi bieure
Et de dzenta filla veyre.

Par de là ces monticules, il y a, du côté d'orient, midi et septentrion, des montagnes beaucoup plus hautes, à demi-lieue de la ville, sur lesquelles il y a quatre châ-

(1) Trois rivières du même nom coulent dans l'arrondissement d'Issoire et se jettent dans l'Allier : une au-dessous d'Issoire, une à Coude, et la troisième près de Saint-Germain-Lembron. J.-B. B.


PLAN
de la Ville d'Issoire.
Renvois:
Nord.
La Couze
Ch. d'Orbeil
Route de Clermont
Ch. de Solignat

CHAPITRE Ier.

De la situation de la ville d'Issoire.

La ville d'Issoire est située au milieu et au cœur de la Limaigne d'Auvergne, dans une grande et spacieuse plaine, composée d'excellents jardinages, prés et terres labourables très-fertiles. Au milieu de cette plaine ou campagne passe une rivière nommée la Couze (1), flottant contre les murs de la ville, et dont la communication est faite par un beau pont. Sur son cours, se trouvent des coteaux plantés de vignes qui produisent d'assez bon vin. C'est ce qui a donné sujet aux anciens de débiter ce proverbe :

A Issoire, bon vin à boire,
Bon pain à manger et belles filles à voir.

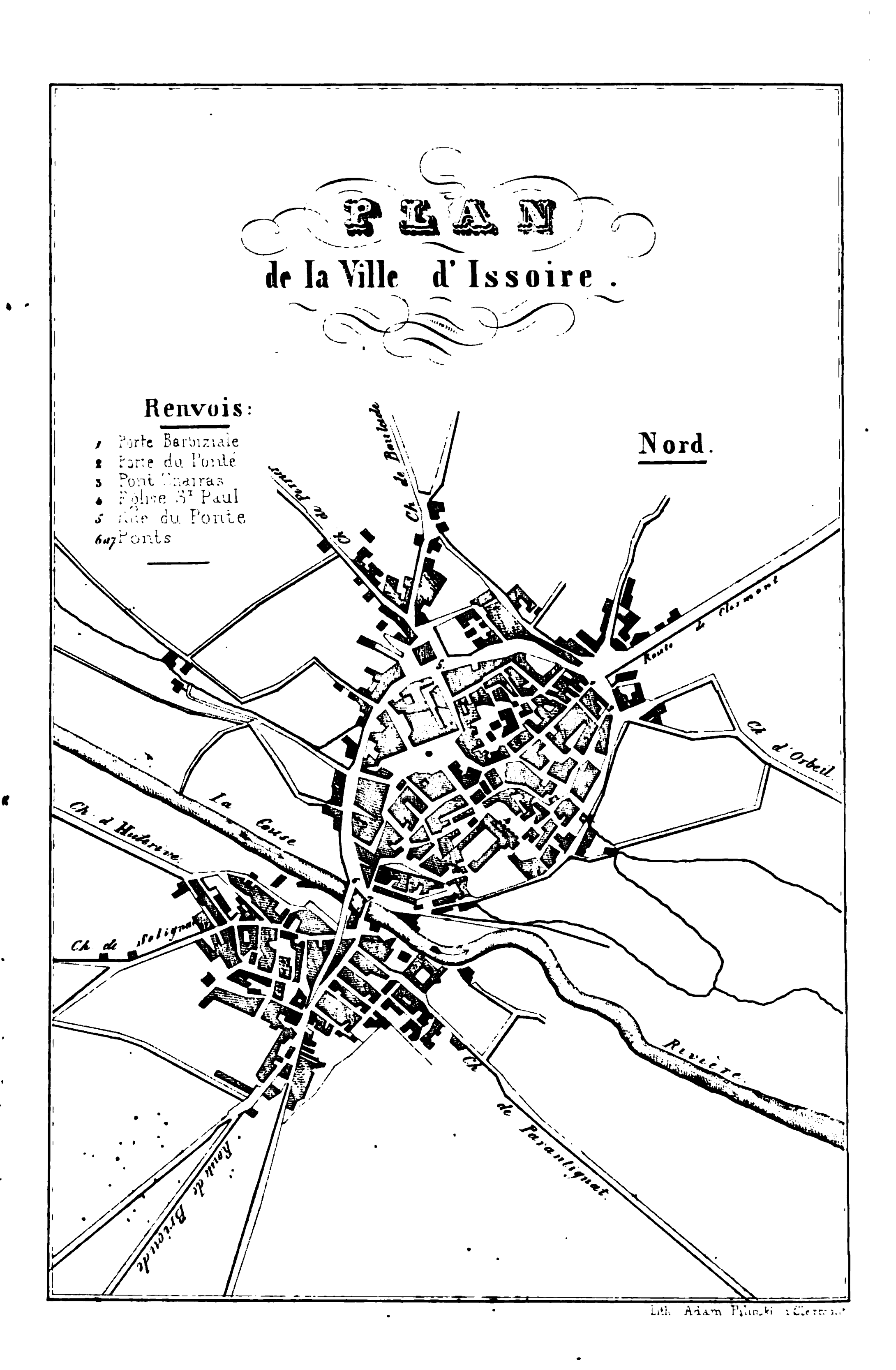
Ce qui pourra être rendu en langue du pays, ainsi qu'il est beaucoup plus naturel comme je l'ai trouvé dans l'ancien manuscrit :

Puë mœaure ni puë coeure
Ne tzaut pas sourty d'Eyssoeyre
Ni par de beun vi bieure
Et de dzenta filla veyre.

Par de là ces monticules, il y a, du côté d'orient, midi et septentrion, des montagnes beaucoup plus hautes, à demi-lieue de la ville, sur lesquelles il y a quatre châ-

(1) Trois rivières du même nom coulent dans l'arrondissement d'Issoire et se jettent dans l'Allier : une au-dessous d'Issoire, une à Coude, et la troisième près de Saint-Germain-Lembron. J.-B. B.




PLAN
de la Ville d' Issoire.
Renvois:
1 Porte Barbiziale
2 Porte du Ponte
3 Pont
4 Eglise St Paul
5 du Ponte
6 et 7 Ponts
Nord.
Ch. de Boulade
Route de Clermont
Ch. d'Orbeil
La Couse
Ch. d'Hubrive
Ch. de Solignat
Rivière
Ch. de Parantignat
Route de Brioude
Lith. Adam

CHAPITRE I[er].

De la situation de la ville d'Issoire.

La ville d'Issoire est située au milieu et au cœur de la Limaigne d'Auvergne, dans une grande et spacieuse plaine, composée d'excellents jardinages, prés et terres labourables très-fertiles. Au milieu de cette plaine ou campagne passe une rivière nommée la Couze (1), flottant contre les murs de la ville, et dont la communication est faite par un beau pont. Sur son cours, se trouvent des coteaux plantés de vignes qui produisent d'assez bon vin. C'est ce qui a donné sujet aux anciens de débiter ce proverbe :

> A Issoire, bon vin à boire,
> Bon pain à manger et belles filles à voir.

Ce qui pourra être rendu en langue du pays, ainsi qu'il est beaucoup plus naturel comme je l'ai trouvé dans l'ancien manuscrit :

> Puë mœaure ni puë coeure
> Ne tzaut pas sourty d'Eyssoeyre
> Ni par de beun vi bieure
> Et de dzenta filla veyre.

Par de là ces monticules, il y a, du côté d'orient, midi et septentrion, des montagnes beaucoup plus hautes, à demi-lieue de la ville, sur lesquelles il y a quatre châ-

(1) Trois rivières du même nom coulent dans l'arrondissement d'Issoire et se jettent dans l'Allier : une au-dessous d'Issoire, une à Coude, et la troisième près de Saint-Germain-Lembron. J.-B. B.

teaux, presque imprenables dans l'ancien temps, qui se voient en l'air comme quatre pyramides servant de garde ou boulevart à tout ce quartier, lorsque l'Anglais tenait le pays d'Aquitaine. C'est pour cette raison qu'on disait au temps passé : Les quatre clefs d'Auvergne, qui sont Nonette, Ybois, Usson et Vodable.

Du côté d'occident, on voit les montagnes du Mont-Dore, toujours blanchissantes de neige, qui font voir aux habitants d'Issoire, dans la plus grande chaleur, l'hiver et l'été tout ensemble.

Quant au dedans, il y a une place des plus grandes de France, bordée, avant la ruine, de maisons si magnifiques, qu'elles ressemblaient plutôt à des châteaux qu'à des maisons de simples citoyens. Plusieurs étrangers, fainéants, oisifs, et mal complexionnés, la voyant si belle, vinrent s'y établir, et, par suite du temps, corrompirent et dépravèrent les bonnes mœurs et la politesse des habitants par certaines opinions nouvelles; qu'elle se perdit et se réduisit au misérable état dans lequel on l'a vue pendant un long espace de temps. Et encore aujourd'hui, on voit ces étrangers, gens de basse extraction, méprisant avec insolence et voulant, par brigues et cabales, s'élever au-dessus des gens de bien, renversant les anciennes coutumes des consuls, trahissant même leur patrie.

Description des environs d'Issoire.

Avant de passer outre, j'ai jugé à propos de parler des châteaux de Nonette, Usson, Ybois et Vodable, et des épithètes qu'on leur donne. On appelait Nonette, le beau; Usson, le fort; Ybois, le bien situé, et Vodable, le

riche (1). Ce n'est pas sans cause que Usson était nommé le fort, car c'était une place extrêmement forte, fondée avec le château de Nonette par le bon duc de Berry, oncle du roi Charles VII. Il y a en ce château cinq murailles. La première n'a aucune tour; mais quand on a passé celle-là, on voyait en haut, en l'air, le château bien flanqué de grosses tours, hors de toute atteinte pour l'escalade; fondé sur un rocher de pierre dure, fait en forme de pyramide, qui commande à cette première muraille. Au-dessus de ce premier, il y en a nn autre qui le commande, comme lui bien flanqué de tous côtés. Il commande si bien, que quand on a pris le premier, on n'a rien. Et après ce second, il y en a un troisième, grand et spacieux, où sont les quartiers du commandant et des soldats, dans lequel il y a une fontaine ou citerne inépuisable pour le service des hommes et des chevaux qui sont dedans, ainsi que dans le donjon élevé sur le troisième fort, et qui domine le tout. Il y a encore un petit donjon au milieu du grand, de forme carrée et très-fort par lui-même, où l'on tenait une corne pour sonner l'alarme, et la retraite quand l'ennemi était en campagne. Ce château est imprenable! C'est pourquoi il y a un petit écrit sur une porte avec ces paroles : *Garde le traître et la dent!* voulant faire entendre par là qu'il ne peut être pris que par trahison ou par famine. Il faut aussi parler de la prison de la reine Marguerite et de la principauté du Dauphiné, établie à Vodable.

(1) Il n'existe plus rien aujourd'hui de ces quatre forteresses : Nonette et Usson, construits par Jean, duc d'Auvergne et de Berry, ont été démolis en 1637. J.-B. B.

Description du temple de Bassa-Gallia.

Avant que de parler de la fondation de la ville d'Issoire, je me suis proposé de faire mention du superbe temple de Bassa-Gallia, d'après ce qui m'a été raconté par M. le lieutenant Vernet, homme de grand esprit et curieux de l'antiquité, et savant en lettres gothiques, même en manuscrit, qui dit que ce temple a été bâti en un lieu qui s'appelle maintenant le village de Varennes, entre la roche d'Usson et la rivière d'Allier (1). Il dit que ce temple, dédié au dieu Mercure, était construit tout en pierres de taille, à grands fenêtrages, soutenus d'arcs-boutants, par rapport à la pesanteur de la couverture qui était en plomb. Au milieu de ce temple, il y avait quatre pilliers de bronze qui soutenaient une grande cheminée au-dessous de laquelle était un grand autel sur lequel on faisait les sacrifices; et par ce grand tuyau sortait la fumée des sacrifices qui montait et s'exhalait jusqu'au ciel. Ces pauvres gens croyaient qu'elle montait jusqu'au trône de leurs dieux; mais le plus beau du temple était le pavé fait de petites pierres de marbre, granit et corail représentant diverses figures d'animaux quadrupèdes et oiseaux, et autres compartiments d'une beauté et artifice merveilleux; car les pierres étaient petites, taillées avec soin et grande délicatesse. Au milieu de ce grand temple, il y avait une cave très-obscure, sans aucune clarté, où les démons, amis de

(1) Il est question ici du temple de *Vasso-Galatte* dont Grégoire de Tours déplore la destruction, et dont il vante les ruines magnifiques. On est assez d'accord aujourd'hui pour placer ce temple sur le haut du monticule de Clermont; mais rien ne prouve qu'un autre temple n'ait existé dans le lieu indiqué dans le manuscrit d'Issoire. J.-B. B.

l'obscurité et ennemis de la clarté, rendaient réponse aux demandes qu'on leur faisait, tantôt par énigmes et tantôt par un langage difficile à entendre. Néanmoins, on y venait de bien loin pour consulter l'oracle. Ce temple demeura debout fort long-temps ; et César ayant conquis les Gaules, ne voulut point le démolir, comme il fit de la ville de Gergovia ; mais les Goths chrétiens étant arrivés, après avoir conquis l'Aquitaine, ils le ruinèrent entièrement, jusqu'aux fondements qu'ils arrachèrent pour effacer de la mémoire ce temple admirable (1). Et comme dit le docte Savaron, président, dans ses recherches sur Clermont, ils ruinèrent le devant de l'église d'Issoire, qui fut depuis réparé par un abbé de ladite église qui y fit faire ce clocher carré qu'on y voyait du château de Pierre-en-Sizes, appelé maintenant Saint-Yvoine. Selon ce qu'en dit le docte Savaron, ce grand temple de Bassa-Gallia fut construit par deux rois d'Auvergne, appelés Loyer et Bety (2), si magnifiques et si libéraux, c'est-à-dire d'une si grande libéralité, qu'en allant et venant par le pays, ils jetaient de l'argent par les chemins, afin que les passants, en le ramassant, priassent le dieu pour eux, ainsi que Strabon le dit dans ses ouvrages sur ce pays. Depuis, le sieur Vernet m'a raconté qu'un paysan, en cultivant une terre en cet endroit, avait trouvé une image du dieu Mercure qui était en bronze, très-beau, qu'il donna à un moine de Saint-Alyre, près de Clermont, et que depuis, un commissaire du roi étant allé voir l'église, il emporta la statue, au

(1) Tout ceci est imaginaire et ne mérite aucune confiance. J.-B. B.

(2) L'auteur veut probablement parler de Luérius et de Bituitus. J.-B. B.

grand regret du moine dont le nom était Gondeville. Voilà tout ce que j'ai su au sujet de ce grand temple.

Après avoir parlé de la situation d'Issoire et de ces quatre châteaux qui lui servaient comme de quatre tours ou bastions; après avoir fait une description assez succincte du temple de Bassa-Gallia, il est fort à propos de parler de la fondation de la ville d'Issoire, après en avoir décrit la situation.

CHAPITRE II.

Fondation de la ville d'Issoire.—Pourquoi et comment elle fut ainsi nommée.

La ville était, avant d'être environnée de murailles, un grand bourg nommé Fluvia, à cause du grand nombre de fleuves, rivières ou torrents qui serpentent à travers la plaine, lesquels arrosent ses jardins et ses prés, les rendant extrêmement fertiles par le moyen de ces ruisseaux qui, entrant par un canal en ville, se divisent ensuite en plusieurs branches, font moudre différents moulins, nettoient les immondices et emportent les engrais dans les prairies, se jettent ensuite dans la rivière d'Allier qui longe le territoire et divise la justice d'Usson et d'Ybois de celle du sieur Abbé, d'Issoire. Ce nom de Fluvia lui demeura jusqu'à ce qu'un jeune prince nommé Dorix ou Dorax, fils de Bituitas ou Bituitus, roi des Auvergnats, ayant trouvé ce lieu plaisant et agréable pour la chasse, y fit bâtir un château magnifique, les fondements duquel sont encore aujourd'hui dans la terre, de hauteur d'homme, devant la conciergerie ou prison de l'Abbaye. Autour de ce château, il fit tracer plusieurs jardins de plaisance, parterres et vergers qu'il fit enclore

d'une muraille avec des *courroirs* pour empêcher que personne ne pût entrer dedans. Cet espace tenait depuis le château jusqu'à la grande école, comme montrent encore aujourd'hui les fondements de ces belles murailles, proche d'une maison de Collier ou Coltier. C'est pour cela que ce quartier se nomme encore le quartier du Chastel.

Après que ce prince eût fait cela, il désira passer outre en faisant clore de murailles le bourg de Fluvia pour en faire une ville; mais n'ayant pas les moyens pour faire une si grande dépense, il implora l'aide du roi Bituitus, son père, prince splendide et libéral, lequel offrit de contribuer à la moitié des frais, à condition que ce nom serait changé en un autre, rémémoratif de la généreuse contribution. Ce qui fut arrêté entre le père et le fils. Bituitus, prince savant en plusieurs langues, lui donna le nom Isiodorix, composé de ces deux mots grecs et hébreux qui signifient *egale donum*, don égal. D'autres ont dit que ce nom ne dérivait pas de là; mais que le prince Dorix, fort dévot à la déesse Isis, pria son père de permettre qu'il lui fût donné ce nouveau nom Isiodorix, composé de Isis et de Dorix, nom de la déesse et le sien.

Voilà ce que j'ai pu apprendre de la fondation d'Issoire, et des faits du temps de Bituitus, petit prince. M. Fauchier fait mention de la manière qu'il fut vaincu par les Romains. Ce prince, comme il a été dit, était si généreux qu'il jetait de l'argent par les chemins, afin que les paysans, le trouvant, louassent sa grande magnificence, ainsi que l'a dit Strabon, à qui je renvoie le lecteur curieux de l'antiquité.

Les belles constitutions, privilèges des consuls, offices et officiers de la ville, leur rang, la religion, le régime ou la direction de l'eau dans les prés, tout cela montre que nos prédécesseurs étaient gens d'esprit.

De même que les études et colléges, comme il appert par les lettres patentes d'Alphonse, fils du roi Jean, duc d'Aquitaine de l'an 1352, et par le témoignage de M. Amariton (1), et des vieux habitants qui ont vu de bonnes études à Issoire..... Saint Priest, évêque de Clermont, fut élevé dans l'école d'Issoire (2).

La ville d'Issoire demeura très-long-temps en la puissance des rois d'Auvergne. Après sa fondation, c'est-à-dire jusqu'à ce que Jules César eut conquis les Gaules, la ville fut, comme toutes les autres du pays, réduite sous la domination des Romains, qui en furent maîtres (3), jusqu'à ce que les Goths la conquirent des Romains par la force des armes, sous la domination desquels elle demeura, jusqu'à ce que Clovis, premier roi chrétien de France, l'ayant prise des Goths, elle a toujours resté depuis en la puissance des rois français.

CHAPITRE III.

Venue de saint Austremoine, premier évêque d'Auvergne (4).

Dans l'antiquité, la ville d'Issoire tenait, dans le pays d'Auvergne, le second rang après Gergovia; mais après

(1) Quelques copistes ont écrit *Mariton*. J.-B. B.

(2) Saint-Priest, que quelques auteurs appellent Saint-Préjet, d'une noble famille d'Auvergne, sortie de la maison de Gondolle, a été chantre et curé du monastère de Saint-Austremoine, où la paroisse était alors. Il fit bâtir l'église de Paix, près d'Issoire, vers 660, y fonda un prieuré de bon revenu et un vicaire. J.-B. B.

(3) César ni aucun historien de son temps ne parlent d'Issoire. J.-B. B.

(4) Ce chapitre ne se trouve pas dans la copie de M. Dulaure. J.-B. B.

que Jules César, vainqueur des Gaules, eut ruiné cette dernière, elle tint le premier, puisqu'on voit dans *Ortellius*, aux antiquités du pays, dans saint Paulian et dans les archives du Puy, que comme tel, le gouverneur de la province pour les Romains s'y tenait ordinairement avec une forte garnison de gens de guerre pour maintenir les gens et le pays en l'obéissance de l'empereur et lever les tributs.

Ceci se prouve encore, par la mission de saint Austremoine, la répartition des Gaules faite par saint Pierre (1), en l'an 57 après Notre-Seigneur Jésus-Christ, sous l'empire de Néron, comme témoignent les légendes de saint Denis, aréopagiste, apôtre de France et de saint Austremoine, apôtre d'Auvergne. Quelques-uns néanmoins disent que l'aréopagiste n'est jamais venu dans les Gaules, et que c'est un autre saint du même nom, où il est dit que saint Pierre, apôtre du Seigneur, envoya en Gaule plusieurs saints personnages pour y prêcher l'Evangile, savoir : saint Denis, aréopagiste ; Saturnin Martial, saint Martial, Austremoine, Nectaire, Mamet et Eugessin, lesquels, arrivés en Gaule, prirent chacun leur département, suivant le commandement qui en avait été fait par le supérieur. Il échut à saint Austremoine, Nectaire, prêtre, et Mamet, lévite, la province d'Auvergne. Ils s'en allèrent franchement, et du premier abord, à la ville d'Issoire, où se tenait un gouverneur pour Vespasien, nommé Lucius, homme cruel et féroce. Le gouverneur avait un fils de même nom que lui, Lucius ; mais autant le père était méchant, le fils était traitable et savant, aimant les gens de bien et tâchant toujours de les avoir auprès de lui. Ayant reconnu les saintes actions de

(1, D'autres disent saint Clément. J.-B. B

saint Austremoine, touché de l'esprit de Dieu, il prit son accointance, prenant tel plaisir à ses paroles et prédications, qu'en peu de jours il se fit chrétien et secrètement baptiser par le saint évêque. Non content de cela, il invitait les domestiques de la maison de son père et autres personnes à faire comme lui, tellement, qu'à son invitation et persuasion, une infinité de gens, tant de la ville que soldats, serviteurs et domestiques de son père, demandaient le baptême à saint Austremoine, ce qui se faisait néanmoins de nuit et en secret, par crainte de la fureur du gouverneur Lucius, reconnu homme sanguinaire et inhumain. Déjà le nombre des convertis étant fort grand dans la ville, et tous y étant de bon état, le saint personnage, considérant qu'il n'était pas venu en Gaule pour la conversion d'une seule ville, envoya du côté des montagnes de Besse et Mauriac ses compagnons Nectaire, prêtre, et Mamet, lévite, hommes de grande doctrine et sainteté, où ils firent de grands fruits en ces quartiers. Saint Austremoine s'en alla aussi du côté de Léotoing ou Antoing, où il fit de grands miracles, par le moyen desquels il convertit presque tout le quartier.

Mais le diable, ennemi du genre humain, suscita quelques serviteurs, domestiques du gouverneur Lucius, à lui dénoncer tout ce qui se passait dans la ville, et même, comme le jeune Lucius, son fils, méprisant les dieux, s'était fait chrétien, et, à son invitation, une infinité du peuple, jusque à ses domestiques et soldats de ses gardes, Lucius, extrêmement ému, envoya chercher son fils pour s'assurer de la vérité du fait. Le fils, d'un courage magnanime et vraiment chrétien, lui confessa la vérité de sa créance, et que saint Austremoine l'avait instruit en cette foi et religion ; de quoi le tyran fut si fort en colère, qu'il résolut de faire prendre saint Austremoine et de le

faire mourir; mais le saint personnage, ayant été averti du dessein du tyran par un de ses serviteurs, chrétien secret, qui lui conseilla de se retirer promptement, il s'en alla du côté de Besse, où étaient ses compagnons, pour éviter le danger; et ayant pris le chemin de Perrier pour aller à Sénectère et à Besse, il fut suivi par des gens de la ville, accompagnés de quelques soldats de pied de la garnison, pour le prendre et le faire mourir.

Saint Austremoine, les voyant venir de loin, redoublait le pas, en courant de toute sa force pour éviter le danger. Ce que voyant, les soldats qui le suivaient se mirent à crier à haute voix qu'on l'arrêtât! Par malheur, un gentilhomme gaulois, sieur de Perrier, était à la chasse, à cheval. Entendant de loin la clameur de ce peuple, et voyant sauver saint Austremoine effrayé, courut sur lui pour lui couper le pas et l'arrêter. Le saint, le voyant venir, tourna à droite et monta le coteau où sont les vignes de la Plagne, qui était alors en bois, comme le terroir des Roseaux. Etant arrivé au lieu où est à présent bâtie en son honneur l'église de Tormeil, et où il y a une fontaine, il s'y assit pour boire et pour étancher la soif qu'il avait, tant à cause de la grande course qu'il venait de faire que de son émotion. Etant assis sur une grosse pierre noire qui est encore dans l'église, gardée là par la curiosité des anciens, il fut attrapé par le gentilhomme de Perrier, qui, fâché de ce qu'il l'avait tant fait courir, lui fit couper la tête qu'il porta au gouverneur Lucius, qui fut fort aise d'un tel présent.

Le fils Lucius, navré de douleur d'un acte si inhumain, ne put se contenir d'accuser son père de cruauté, de quoi le père, s'étant pris de colère, ordonna à ses satellites de le prendre et de le faire mourir en sa présence pour le punir de sa témérité, ce qui fut aussitôt exécuté. Voilà la

fin et martyre du jeune Lucius, en l'honneur duquel il se fait tous les ans une commémoration à l'église et monastère d'Issoire, le lendemain de la fête de saint Austremoine, qui est le 8 du mois de novembre, pour éterniser sa mémoire et son martyre. Ainsi, saint Austremoine et Lucius furent martyrisés le même jour. C'est ainsi qu'ils périrent tous deux par les ordres du gouverneur romain, et païen de croyance; mais non par ceux d'un prince juif à qui un moine, qui a écrit la vie de saint Austremoine, donne au fils qui porte le même nom de Lucius, lequel le père avait fait décapiter et jeter dans un puits, qu'il fait venir retirer en cérémonie par le saint et les nouveaux convertis; que saint Austremoine, pouvant se sauver des mains du tyran, il se livra de bonne volonté entre les mains de ses bourreaux, malgré les prières de ses compagnons qui l'invitaient à conserver ses jours plus longtemps pour la gloire de Dieu, ce qui prouve que cette dernière vie de l'apôtre d'Auvergne, écrite par ce moine, a été imaginée et controuvée par lui (1).

CHAPITRE IV.

La fondation de l'église et monastère de saint Austremoine.

L'église et abbaye d'Issoire est la plus ancienne de la province d'Auvergne, fondée par une comtesse nommée Natarie, autrement la comtesse Brayère, laquelle, se voyant sans enfants, donna de son vivant une partie de son bien à l'église et fit bâtir plusieurs temples, entre

(1) Dans d'autres copies du manuscrit d'Issoire ce chapitre est augmenté de longs détails sur la vie de saint Austremoine. J.-B. B.

autres le monastère de Montferrand et le magnifique temple d'Issoire, bâti en mosaïque. Il y avait au-dessus une pyramide si haute qu'elle semblait menacer le ciel. Cette construction et fondation fut faite l'an de N.-S. 318, sous l'empire de Constantin-le-Grand, comme on l'a remarqué l'an 1575 en une plaque de cuivre trouvée dans le sépulchre de cette dame; lorsque les soldats de Merle l'eurent rompue, croyant y trouver de l'argent, on y trouva cette plaque où était gravé : *Nataria. co. Bray. me. fond : an D. CCCXVIII.* Afin de connaître pourquoi la fondatrice se nommait comtesse Brayère, il faut observer que, dans la division des Gaules faite par César, en Gaule, Belgique et d'Aquitaine, il y en avait une autre plus ancienne dénommée : *Gallia togata, comata et bragata;* c'est cette dernière Gaule qu'en français on ne saurait mieux nommer que Brayère, et que cette dame était comtesse d'Auvergne, comme l'on peut présumer avec assez de justice, vu que tous les bénéfices de l'abbaye d'Issoire sont dans les terres de la comté, savoir : le prieuré de Saint-Saturnin, Orbeil, Flat, Aulhat, Église-Neuve et autres qui sont de la collation du sieur Abbé d'Issoire.

La construction de cette église nous fait voir que cette dame était une grande princesse, riche et opulente, pour avoir entrepris un ouvrage si grand, et encore plus par le revenu qu'elle lui donnait, lequel était, à ce qu'on dit, de la valeur de vingt à trente mille livres de rente; mais par les guerres ou négligences des abbés ou religieux qui en ont joui, le revenu s'est réduit à peu de chose, tellement que la seigneurie d'Issoire est bien honorable et misérable. L'abbé et ses religieux étaient en usage de vivre ensemble dans le même réfectoire; maintenant, chacun vit à part. Quatre seigneurs lui devaient foi et hommage, qui étaient les seigneurs de Beaulieu, de Pertus, la Ronzière

et Siourat, qui ne veulent plus rien rendre ni reconnaître devoir aujourd'hui. La seigneurie de Saint-Yvoine, où il y avait un château, lui appartenait. Elle fut vendue, par l'autorité du roi Charles IX, l'an 1562. Le nombre de religieux devait être de vingt-quatre; il a diminué de douze, et, en dernier lieu, n'était que de six. Cette superbe abbaye, de l'ordre de saint Benoît, est devenue si pauvre, que l'église, le cloître et autres bâtiments s'en vont en ruine.

On raconte une méchante fable sur cette dévote princesse que le vulgaire croyait dans un temps (1). On disait qu'étant atteinte d'une maladie, elle fit faire une consulte d'une grande assemblée de médecins, et que les docteurs l'avaient persuadée qu'il n'y auait pas d'autre remède à son mal que de se baigner dans le sang des petits enfants de quatre ou cinq ans, mixtionné avec d'autres certaines drogues et ingrédiens; qu'ayant suivi ce conseil, elle avait fait mourir plusieurs petits enfants pour se baigner dans leur sang; mais que voyant que le remède était inutile, et repentante d'avoir commis un crime si détestable, elle passa le reste de ses jours à exercer des œuvres de piété, et celle d'avoir fait bâtir de ses deniers le somptueux temple d'Issoire. Ce fait mériterait confirmation. Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle fit bâtir cette église de son vivant, et qu'elle voulut y être enterrée. Pour cela, elle ordonna que son corps serait mis dans un cercueil de pierre, placé devant le grand autel soutenu sur de grosses barres de fer, au-dessus de la voûte de la

(1) Nous avons donné, à la page 193 de la *Statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme*, 2e édition, une légende sur la comtesse Brayère, dont plusieurs villes, plusieurs châteaux se disputent l'habitation. J.-B. B.

souterraine. Que les soldats de Merle, croyant qu'il y avait de l'argent, le défirent et n'y trouvèrent que de la poudre ou poussière, et la lame ou plaque de cuivre dont il a été question, indiquant la fondation de l'église qui fut fondée en l'honneur de saint Pierre et de saint Austremoine.

Il y a, au-dessus de la grande porte, deux lions et un saint Thomas d'Acquin, qui a été mis là à ladite fondation, ce qui dénote que la ville d'Issoire fait partie du pays d'Acquitaine.

Lorsque les Goths, anciens ennemis des catholiques, ôtèrent l'Acquitaine aux Romains, ils saccagèrent cette église, abattirent le clocher de dessus la grande porte et brisèrent les cloches pour ôter aux catholiques la faculté de s'assembler pour prier Dieu, rompirent ou déchirèrent aussi plusieurs titres concernant les droits de l'abbé et des moines, ce qui diminua très-fort leurs revenus; mais depuis survint un abbé de Bonnevie qui fit refaire le clocher, et y mit des cloches qui y furent jusqu'au temps de Merle, qui les rompit aussi et vendit le métal à un marchand du Puy nommé Ranguet

CHAPITRE V.

La fondation des autres églises.

Après avoir parlé du grand monastère, nous en viendrons aux autres petites églises. La première est Saint-Avit. Les anciens disaient que cette église était le temple où les habitants faisaient sacrifices à leurs dieux, avant que saint Austremoine vint annoncer l'Evangile; que, depuis la construction de la grande église, elle demeura

fermée et inutile aux habitants qui allaient ouïr le service divin au monastère, laissant en ruine ce petit temple jusqu'à ce que saint Bonnet, évêque de Clermont, venu à Issoire, visiter ses brebis, voyant ce lieu inutile, le fit réparer et en fit une paroisse, dédia cette église au glorieux saint Avit, évêque de Clermont, son prédécesseur, ce qui eut lieu l'an de N. S. 690, sous le règne de Théodoric, ou Thiéry, roi de France.

L'Eglise-de-Paix, à un demi-quart de lieue de la ville, a été bâtie des deniers de saint Préjet, évêque de Clermont, l'année 660, sous le règne de Clotaire III. Mais pour connaître les raisons ou motifs de son élévation, il faut savoir que ce saint Préjet, que les Français appellent Priest, avait fait ses études aux écoles d'Issoire, qui florissaient en ce temps-là. Ayant été fait chantre et curé au monastère de Saint-Austremoine, il demeura quelque temps, jusqu'à ce qu'ayant été fait évêque de Clermont, ne pouvant oublier le lieu où il avait été instruit, il fit bâtir la Chapelle-de-Paix et y fonda un prieuré, de bons revenus et un vicariat, à la charge qu'en certains jours de l'année on irait dire une messe en ce lieu, ce qui ne se fait à présent que le lundi des rogations, par la malice de ceux qui tiennent ces bénéfices, lesquels, au grand mépris de ce grand personnage, y font battre les gerbes de la dîme de ce prieuré, et bien souvent y portent celles qu'ils dérobent la nuit dans les plongeons, ou pignons des habitants, faisant d'un lieu sacré un spélonque de larrons. Saint Préjet était de noble race, sorti de la maison de Gondolle, que le traducteur de la légende des saints appelle *Gondolume*, se rapportant au mot latin qui la nomme *Gondolona*. Si on veut ajouter foi à la traduction, on verra que cet endroit de la maison du saint, ou de sa famille, se

nomme *Cumdollo*, parce qu'on dit que César étant arrivé en Auvergne pour combattre le roi Vercingétorix avec deux légions, lesquelles s'étaient trop approchées de Gergovia, tombèrent entre les mains des Auvergnats, qui les taillèrent en pièces par une embuscade où le roi les attrapa finement, tellement que César, étonné de cette perte, se retira en son lieu de Gondolona avec son armée, et s'y retrancha en attendant du secours, ce qui est croyable, car les retranchements s'y distinguent encore aujourd'hui très-bien; et César lui-même appela ce lieu Cumdole, parce que ses gens avaient été défaits par dol et surprise. On dit aussi que cette déroute des Romains, ayant eu lieu près d'Aubière, et que c'est à l'occasion du grand nombre des morts qu'on dit en latin : *Obiere et plurali Obierunt*. Pour revenir au discours sur la chapelle, l'image de saint Préjet était élevée sur l'autel avant la venue de Merle à Issoire. Le jour des Rogations, on va en procession à Paix, la commémoration se fait en l'honneur de saint Préjet.

L'église de Saint-Paul, au temps passé, n'était qu'une chapelle construite par dévotion, où ne se faisait aucun service ordinaire; mais l'année 1340 les habitants de la ville d'Issoire, se voyant opprimés par les émoluments excessifs que les religieux du couvent de Saint-Austremoine exigeaient pour les baptêmes, sépultures et autres choses, ils transigèrent avec l'abbé et ses religieux; moyennant certaine récompense, il fut accordé que les habitants pourraient augmenter la chapelle de Saint-Paul en longueur et en largeur pour en faire leur paroisse, à laquelle ils pourraient tenir un vicaire perpétuel pour remplir les mêmes fonctions qu'un curé, c'est-à-dire administrer tous les sacrements; qu'ils y pourraient mettre et entretenir autant de prêtres qu'ils conviendraient, à

leur seule nomination, sans que lesdits religieux n'y eussent rien à voir ni ordonner; lesquels prêtres fondés et rentés par la ville, qui, à cette fin, nommerait un bayle laïc qui, avec un bayle que les prêtres nommeraient, également tenir la main à la conservation des droits de cette communauté, laquelle fut nommée communauté de Sainte-Anne. Les religieux se réservèrent le nom et titre de prévôt, curé primitif de ladite église, avec les trois quarts des offrandes et autres émoluments que les vicaires perpétuels auraient et lèveraient à ladite vicairie; qu'ils prendraient aussi les deux tiers d'une pension de prêtre. Sous ces conditions, ladite communauté fut fondée par les habitants qui en sont les patrons et gouverneurs. Depuis, les habitants et les prêtres firent certaines conventions entre eux par lesquelles il fut dit qu'aucun prêtre ne serait reçu à ladite communauté sans la permission des habitants, et qu'il n'eût vaillant, de son patrimoine, la somme de 100 livres, afin d'assigner un setier de froment de rente perpétuelle sur son fonds, au profit de ladite communauté.

Voilà d'où est procédé son plus grand revenu, comment la paroisse fut translatée à Saint-Paul, car auparavant elle était au monastère; et de fait, j'ai vu les fonds baptismaux à côté du grand autel de prime, où l'on disait la messe de paroisse. Cet autel de prime fut rompu par Merle et n'a plus été refait depuis. Le premier bayle laïc de la communauté fut Jamet Charrier, bourgeois d'Issoire (1).

(1) Depuis l'an 1726, par une déclaration de Louis XV, roi de France, il fut tiré de MM. les moines le droit qu'ils avaient sur l'église et communauté de Sainte-Anne; mais les prêtres, pour se soutenir et faire contre le curé, rappelèrent les moines pour être communalistes; mais, depuis ce temps, les corps morts

Quant à la chapelle de saint Georges, sur le grand chemin de Clermont, l'on dit que saint Bonnet la fit bâtir lorsqu'il consacra l'église de Saint-Avit, comme il est dit ci-dessus (1).

L'église, ou chapelle de Tormeil, avait été bâtie en l'honneur de saint Austremoine, au lieu où sa tête lui fut coupée; au même endroit où est la fontaine à laquelle il s'arrêta lorsqu'on le poursuivait, elle fut élevée aux dépens d'Austremoine Boyer, sieur de saint Cirgues, ainsi qu'il sera dit ci-après (2). Ce seigneur la donna à prix fait, ce qui fut cause qu'elle ne demeura guère debout, la première fois qu'elle fut construite, les entrepreneurs s'étant retirés de leurs engagements le plus légèrement possible en fait de dépenses.

CHAPITRE VI.

Comment le pont fut construit.

Il ne se passa aucune chose digne de mémoire à Issoire, jusqu'au temps de Charlemagne, roi de France et empereur des Romains, lequel, s'en allant en Espagne

n'entrèrent plus dans le monastère, comme ils faisaient ci-devant, et n'ont point de part aux enterrements, enlèvements, ni offrandes, tant en cire qu'en argent. On prêche aussi chez les religieux, tous les dimanches et fêtes, l'avent et le carême, et aujourd'hui c'est dans l'église de Saint-Paul, et à présent, 1740, on prêche de nouveau chez MM. les religieux, tous les dimanches et fêtes. *(Extrait des additions faites par M. Dulaure, sur une copie du manuscrit d'Issoire, par M. d'Obrier, marchand drapier à Issoire.)* J.-B. B.

(1) Suivant le manuscrit copié par d'Obrier, cette chapelle aurait été démolie vers 1690. J.-B. B.

(2) Le mercredi des rogations, on y allait en procession et on y disait une grand'-messe. *(Manuscrit de M. d'Obrier.)* J.-B. B.

contre Belugant et autres rois confédérés de Gammes et Gannelon qui se disaient parents de Childéric, dernier roi de la race de Pharamond. Charlemagne, passant par le pays d'Auvergne pour cette expédition, prit le château de Larbe, sur le haut d'une montagne proche Manglieu, appartenant à un seigneur du pays allié de Gannelon, lequel château fut rasé et les biens du seigneur confisqués au profit de l'église. Pour cela, il fit bâtir le couvent de Manglieu, qu'il nomma ainsi comme s'il avait voulu dire : lieu de Charlemagne, en l'appelant *Magnus-Locus*. Pour y perpétuer sa mémoire, il y laissa son portrait ou effigie en argent, qu'on y voit encore aujourd'hui sous le nom de saint Sébastien; mais ce qu'il y a de certain, c'est que ce portrait est la vraie image de Charlemagne et non de saint Sébastien.

Pendant cette expédition, et en attendant que toute son armée fût arrivée, il fit bâtir le Pont-de-Pierre, proche la porte du pont, et non pas aussi large qu'on le voit aujourd'hui, pour y passer son artillerie, machines et équipages de l'armée. Il confirma aussi les priviléges des habitants.

CHAPITRE VII.

Passage de saint Louis à Issoire, et ce qu'il y fit.

Environ l'an 1240, le roi saint Louis, allant contre les Albigeois, hérétiques, pour les guerroyer, passa par la ville d'Issoire (1). Comme prince très-chrétien, il alla visiter

(1) Il y a bien de l'ignorance ici. Saint Louis ne s'est point armé contre les Albigeois, et ce n'est point en 1240 qu'il a dû passer à Issoire. Il y passa en effet en 1254, en revenant de la Palestine.

l'église et l'Hôtel-Dieu qui était alors hors la ville, à l'endroit où est aujourd'hui le jardin d'Augerolles-ès-Blauf, près la Poterne, ce qui parut si étrange au roi, qu'il reprit aigrement les consuls, leur reprochant qu'ils jetaient les pauvres hors la ville et mettaient les p... dedans; car, en ce temps, il y avait un b... qui était entre le moulin de l'Espailla et les murailles de la ville; et cet endroit se nommait encore le quartier du b... Le roi ordonna de chasser ces pauvres filles dehors et de faire entrer les pauvres de l'hôpital dedans. Il assigna lui-même le lieu où est à présent l'Hôtel-Dieu, c'est-à-dire dans la rue des Pâtissiers; car c'est là qu'il était avant qu'on le transférât au couvent des Capucins.

Voici un extrait des lieux où il séjourna et où il avait droit de gite (*extrait des observations tirées des mémoires de Joinville*) : Il arriva, la veille de Saint-Laurent, le 9 août 1254, au Puy, jour de dimanche; il y passa le lundi et le mardi suivant. Le mercredi, 12 août, il vint à Brioude, où on dépensa 100 livres tournois pour son droit de gite. Le jeudi, 13, il vint à Issoire, où il fut dépensé 100 livres tournois et 100 sous. Il arriva le samedi, 14, à Clermont en Auvergne, où pour son gite il fut dépensé 120 livres tournois et 100 sous tournois. Le mardi, 17, il arriva à Saint-Pourçain, où les bourgeois payèrent 50 livres, et le prieur du couvent, 25 livres pour sa part.

L'auteur veut-il parler de Louis VIII, qui, revenant de faire la guerre aux Albigeois, dût passer par Issoire, puisqu'il passa à Clermont, et qu'il y était le 26 octobre 1226, qu'il arriva le 29 à Montpensier, et qu'il y mourut le 29 novembre suivant. *(Notes de M. Dulaure.)*

CHAPITRE VIII.

La construction de la maison commune, de l'horloge et autres bâtiments,

Par Thomas et Austremoine Boyer, ou Bohier, père et fils.

Thomas était fils d'un riche bourgeois d'Issoire, nommé Jean Boyer, d'une famille très-ancienne, comme le témoignent les terriers de leurs rentes directes, et écrites en langue auvergnate. Il y avait plus de 400 ans qu'elle existait quand le vieux manuscrit se fit. Leur maison était celle où se tiennent les Augiers, à la rue du Poisson.

Thomas, étant fort jeune, s'en alla à la cour de Charles VII, vers l'an 1440, à la grâce duquel il s'insinua si bien qu'il le fit secrétaire de la chambre, et depuis intendant de ses finances, au maniement desquelles il se montra si habile homme qu'il y acquit de grands moyens. Le roi Charles mort, Louis XI, son fils, s'en servit, lui augmenta les gages. Il augmenta si bien son crédit lui-même, qu'il conserva la place à Austremoine Boyer, son fils (1). Après la mort de Thomas, Austremoine servit si bien le roi dans le maniement des finances, où il fit briller son bel esprit et son intelligence dans les affaires d'état, que le roi le fit son conseil d'état, et puis surintendant de ses finances générales en Normandie, ensuite élu par le roi en la généralité d'Auvergne, office qui était une preuve de la grande estime du souverain, parce qu'en ce temps-là il n'y avait qu'un seul élu pour le département de toutes les tailles du pays. Son crédit fut si grand qu'il

(1) Austremoine Boyer fut anobli par Charles VIII, au mois de janvier 1490. J.-B. B.

fonda une fortune brillante, qu'il fit bâtir les châteaux de Saint-Cirgues, près d'Issoire, et de Chenonceaux, près d'Amboise, jouissant de grands revenus.

Ce seigneur aima tant la ville d'Issoire, sa patrie, qu'il fit bâtir à ses dépens la Maison de ville, l'horloge et les deux grosses tours du Ponteil, plus la chapelle de Tormeil, où saint Austremoine, dont il portait le nom, avait été occis et martyrisé. Il fit établir à Issoire sa recette générale des finances, qui y demeura jusqu'à ce que M. de Servière (1), qui était de Riom, la fit transférer dans son pays après la mort des Boyer. Austremoine ayant fait toutes ces choses, il fit donner un chapeau de cardinal à son frère, messire Henry Boyer (2), plus l'abbaye d'Issoire, à laquelle ce prélat fit un bien mémorable. Il fit bâtir le cloître du monastère à neuf avec des vitres, donna plus de trente chappes en drap d'or ou d'argent, velours, satin, damas et autres étoffes brodées. Il fit faire le buste de saint Austremoine d'argent doré, garni de pierres précieuses et de très-grande valeur; et si la mort ne l'eût enlevé si tôt, il voulait faire abattre le clocher qui est au-dessus de la grande porte de l'église, et en faire élever deux autres, un de chaque côté, avec une galerie de

(1) Les divers copistes ne sont pas d'accord sur ce nom. Les uns ont écrit *Férières* et d'autres *Deserre*. J.-B. B.

(2) Suivant la *Gallia christiana*, il se nommait *Antoine Boyer*, fils d'Austremoine et de Beraude Duprat. Il fut d'abord moine ordinaire de Saint-Benoit, puis successivement abbé de Saint-Ouen de Rouen, de Fécand, président au parlement de Rouen, archevêque de Bourges et cardinal en 1449 et abbé commandataire d'Issoire. La *Gallia christiana* le fait mourir à Blois en 1517. Il avait succédé, dans l'abbaye d'Issoire, à Charles de Lage, conseiller au parlement, qui mourut le 17 juin 1497, et il fut remplacé dans la même abbaye par Louis d'Aurelle, frère de Rigaud d'Aurelle, officier de la maison de Louis XI. *(Note de M. Dulaure.)*

communication pour aller de l'un à l'autre, et y mettre de grandes cloches au lieu des petites qui y étaient. Mais l'envie malicieuse des courtisans sapa en un instant la bonne fortune de cette famille par une accusation qu'on fit sur Jean Boyer, le dernier de cette maison.

Ce fut au sujet de Charles de Bourbon, lequel étant au service de l'empereur, ennemi de la France alors, ayant toujours témoigné beaucoup d'amitié à la famille Boyer, écrivit quelque lettre à Jean Boyer, conseiller du roi. Quoique cette lettre ne contînt rien contre l'autorité du souverain, quelqu'un de la cour donna avis à Sa Majesté que Boyer avait des intelligences avec Bourbon, qui était alors au service de Charles-Quint, ennemi de la France. Le roi le fit arrêter, nomma des commissaires pour lui faire son procès. Se croyant près d'être jugé, quoique innocent, il pria M. le connétable de Montmorenci et la reine-mère, alors dauphine de France, d'intercéder pour lui auprès du roi, ce qui lui réussit. Il fut élargi, mais à condition qu'il donnerait tous ses biens à ladite dame et à M. le connétable, ne pouvant en réserver que l'usufruit sa vie durant, qu'il employa en toute sorte de luxe et de volupté jusqu'à sa mort, laquelle étant arrivée, le partage de son bien se fit. La reine prit pour sa part Chenonceau, et M. le connétable Saint-Cirgues, lequel il donna depuis à M. de Canilhac, en échange de la comté de Dallet, en 1577. Voilà quelle fut la fin de la race de la famille des Boyer.

M. le marquis de Canilhac, ayant pris possession du château de Saint-Cirgues, il en fit ôter le portrait d'Austremoine Boyer, qui était à la grande galerie du château, au-dessus de la porte de la grande tour, et le fit porter à l'église de Saint-Cirgues, où il est encore, tout cassé et brisé par dérision.

Ces seigneurs avaient toujours voulu être enterrés dans cette ville, ainsi que le désigne une épitaphe dans une chapelle du monastère à eux appartenante, dans laquelle il y avait un caveau où leurs corps reposèrent jusqu'à ce que les soldats de Merle, non contents de tourmenter les vivants, ouvrirent leurs sépulcres pour voir s'il n'y avait pas de l'argent caché, et n'en trouvant point, jetèrent les corps de ces illustres personnages dans la rue, sans que personne ne sache ce que sont devenus ces tristes restes.

Après la chute de cette maison, il en sortit un autre d'Issoire qui s'éleva encore plus haut en honneurs et qualités..

Ce fut messire Antoine Duprat, chancelier et légat en France, fils de gens riches opulents et famille très-ancienne. La maison était celle que tient aujourd'hui Jean Duprat, sieur de Saint-Aignes, par acquisition faite après la mort du gouverneur Duprat. Ce Jean Duprat fit étudier son fils Antoine dans une des plus célèbres universités de l'Europe, où il fit une si belle éducation, qu'il fut capable du maniement des plus grandes affaires.

Le comte Bertrand de Bologne, comte d'Auvergne et de Clermont, qui connaissait son père, lui donna la charge de tout ce qu'il y avait à faire à la cour du roi et à la cour du parlement, à Paris; il y travailla avec tant de sagesse et de succès, qu'il a acquis, tant à la cour qu'au parlement, beaucoup d'honneur et une infinité d'amis, et surtout les bonnes grâces du comte, dont toutes les affaires lui passaient par les mains, ce qui, joint avec l'appui de la reine-mère, héritière du comte Bertrand, le fit monter au haut degré de second président de la cour, et puis chancelier de France. Plus, encore, après la mort de sa femme, cardinal-légat, en

France, nommé par le pape Clément, oncle de la reine-mère (1). Pendant son grand crédit, il fit abolir la pragmatique sanction en France; il fit bâtir le magnifique château de Nantouillet, et maria ses filles dans les maisons de Curton et d'Alègre, fit donner à un de ses fils la prévôté de Paris, et à l'autre l'évêché de Clermont et plusieurs grands bénéfices, dotés de bons revenus; acquit les baronies de Thiers, Précy, Rosay, Viteaux, et autres places. Il combla de biens toute sa maison et celle de ses parents. Au reste, il ne fit aucun bien à Issoire, sa patrie; au contraire, il dédaignait l'avouer pour son pays natal, étant monté à un si haut degré d'honneur, qu'il craignait de ternir sa gloire en se disant sorti d'une si petite ville, ce qu'il donna à connaître en l'an 1533, lorsque François Ier, faisant la visite de son royaume, en Auvergne, le chancelier Duprat fit tout ce qu'il put pour détourner le roi de passer dans Issoire, quoique ce fût la route la plus directe, et ne pouvant l'en empêcher, il fit tant que le roi ne s'y arrêta que pour dîner, le faisant aller coucher au château de Villeneuve, (2) craignant que les courtisans de sa suite, qui l'adoraient (3), séjournant à Issoire, ne vinssent à découvrir son origine, ne diminuassent ce grand respect qu'ils lui portaient. Voilà pourquoi il ne permit jamais qu'on lui parlât d'Issoire, son pays natal. Ce mal s'étendit encore jusque dans ses enfants, puisque

(1) Clément n'était pas oncle de la mère de François Ier, mais bien de Catherine de Médicis, au lieu que la reine-mère était Louise de Savoie, la même qui fit la fortune du chancelier Duprat, lequel mourut en 1535.

(2) Le roi était au château de Villeneuve, le 16 juillet 1533. C'est de ce château et à cette date qu'il a écrit une lettre au bailli de Troye. (*Mélanges de Camussac*, p. 135. J.-B. B.

(3) Dans quelques copies ces derniers mots ont été surchargés de ceux-ci : *qui l'aborrhaient*. J.-B. B.

Guillaume Duprat, évêque de Clermont, qui fit tant de belles fondations à différents endroits, comme : à Billom, le collége des jésuites ; à Clermont, l'Hôtel-Dieu ; à Paris et Mauriac, deux autres colléges des jésuites; à Beauregard, le couvent des minimes; au haut pays, les chartreux ; tant d'autres belles aumônes qu'il fit, cependant il ne fit rien ni ne donna rien à la ville d'Issoire, son pays, soit qu'il voulût suivre l'exemple des siens, soit que la négligence des consuls lui en ôtât la volonté ou l'occasion, car ils ne furent point le trouver lorsqu'il disposait de ses biens.

Or, laissant là le chancelier Duprat avec ses grandeurs, nous en reviendrons à la rentrée du roi dans la ville, à laquelle il arriva une méprise qui fit rire, mais qui n'en fut pas moins le présage des malheurs qui survinrent. On raconte que les habitants s'étant disposés, suivant leurs moyens et leur génie, à célébrer l'entrée du roi dans leur ville, entre autres choses, ils firent habiller à la livrée du monarque 300 enfants, qui furent conduits par un huissier à la porte par laquelle Sa Majesté devait entrer dans la ville, où ils y devaient crier *Vive le Roi !* à son passage. L'huissier qui était chargé de donner le signal se mit à crier *Seigneur Dieu*, *Miséricorde!* au lieu de crier *Vive le Roi!* Les enfants suivirent son exemple, ce qui donna occasion au roi de dire à ceux qui étaient auprès de lui : « Je pense que ce pauvre peuple croit que je suis un dieu, » et souriant en disant cela, il passa outre.

Certes, ils avaient bien sujet de crier ainsi pour apaiser l'ire de Dieu vu les maux qui leur survinrent par la suite.

Avec le roi était Madame de France, sa sœur, Marguerite de Navarre, laquelle ayant aperçu dans le loge-

ment, maison paternelle du chancelier où se tenait M. le gouverneur, une image de Notre-Dame, la fit enlever, disant qu'elle ne pouvait la voir.

Il faut aussi parler des signes et prodiges, tant heureux que malheureux. qui se manifestèrent à Issoire.

CHAPITRE IX.

Origine des malheurs de la ville d'Issoire.

La ville d'Issoire avait joui d'un grand repos jusqu'en 1540, que la diversité des opinions pour la religion commença à troubler les habitants. Cette division vint par la prédication d'un jacobin, venant de l'Allemagne, dépourvu de moyens, tout déchiré et souffrant. Passant par Issoire, il s'adressa à Charles Bonnet et à Jean Vialle, consuls cette année-là, pour leur demander la passade. Ils l'interrogèrent d'où il venait, il leur répondit d'Allemagne. Lui demandèrent : Quelle nouvelle? Il leur répondit qu'il y en avait une grande, touchant la prédication du vrai Evangile, ce qu'il leur conterait plus amplement et plus particulièrement, s'ils étaient en quelque lieu à part et séparés du peuple. La curiosité cause bien des choses, celle des consuls fut si grande qu'ils conduisirent le jacobin souper chez eux, où il leur raconta les principaux points de l'opinion de *Luther*, leur dit en outre que tous les princes et potentats d'Allemagne, le duc de Saxe et autres, avaient reçu cette opinion avec un merveilleux contentement. Depuis, il fut écouté par eux avec cette attention si intéressante, qu'ils embrassèrent cette opinion luthérienne ; car, en ce temps, Calvin n'était point en crédit. Ils résolurent, vu qu'ils étaient en carême, de le retenir pour prêcher, et de contreman-

der un cordelier de Clermont, qu'on avait entrepris par ordre de la ville. Cette résolution prise, ils le font monter en chaire et contremander le cordelier.

Du premier abord, le jacobin n'osa découvrir sa doctrine, jusqu'à ce qu'ayant sondé le cœur des habitants, il prêcha ouvertement contre les croix gravées sur les sépulcres des morts, qu'il conseilla d'effacer pour ne point marcher dessus; ce qui en excita quelques-uns à les rompre; puis il prêcha contre les chandelles, contre la vénération des saints et leurs images, contre les prières pour les trépassés, prières à la Vierge Marie, qu'il disait n'être au ciel pas plus grande qu'une autre femme. Finalement, il dit que le corps de Jésus-Christ était réellement au sacrifice de la scène, mais que le pain ne changeait point de substance, demeurant toujours pain. Par exemple, disait-il, prenez une feuille de papier blanc, écrivez dessus tout ce qu'il vous plaira; cela fait, pliez le papier et mettez l'écriture en dedans; vous êtes assuré que l'écriture est véritablement et réellement dans ce papier sans que vous le voyiez; le papier n'est pourtant pas l'écriture, ni l'écriture le papier; ainsi il en est de même du corps de Notre Seigneur, qui est enclos dans le pain, qui est toujours pain sans changer de substance. Pour le faire mieux comprendre, il tenait une feuille de papier blanc en sa main sur laquelle il écrivait, et en faisant son explication il faisait en même temps sa démonstration.

Ces prédications excitèrent certains notables de la ville à prier les consuls de chasser le jacobin et rappeler le cordelier, mais ils n'en voulurent rien faire. Alors Annet Duprat, surnommé Couze; Guillaume de Florac, et quelques autres principaux de la ville, mandèrent venir le cordelier de la ville, et lui dirent secrètement qu'il

montât en chaire avant que la cloche n'eût fini de sonner le sermon, afin de prévenir le jacobin. Mais Bonnet et Vialle, consuls, prévenus par quelques-uns de cette entreprise, firent mettre les officiers à l'entrée de la chaire, qui dirent au cordelier, qui voulait y monter : « *Retirez-vous, cafard, cette place est réservée à plus honnête homme de bien que vous.* » Le cordelier se retira et le jacobin monta en chaire ; ce que voyant, Duprat, homme à la main légère, se mit en besogne ; Florat prit le bâton de la croix, et fendant la foule du peuple, s'en alla à la chaire pour frapper le jacobin qui, s'il n'eût baissé la tête, lorsque Florat levait le bras avec le bâton, il aurait eu la tête cassée. Pendant ce temps, le cordelier, montant sur les degrés de l'autel de prime, criait au peuple que le jacobin était un séducteur et nouveau évangéliste. Le jacobin, de son côté, étant remonté en chaire, criait tout haut qu'il prouverait que le cordelier n'était qu'un cafard; mais Florat, revenant à la charge avec la même arme, chassa le jacobin hors de l'église; puis ayant fait sonner de rechef la cloche pour rassembler le peuple, qui s'était retiré à cause du tumulte, non sans grand murmure, car les uns blâmaient les consuls d'avoir fait venir un jacobin étranger et inconnu, contre la résolution de la ville; les autres, partisans des consuls, blâmaient Duprat et Florat d'avoir entrepris un tel acte contre l'autorité consulaire ; enfin, la chaire resta au cordelier, qui ne cessa, tout le reste du carême, de réfuter les opinions du jacobin, qui était parti; mais sa doctrine n'en demeura pas moins empreinte dans la mémoire du peuple, c'est-à-dire dans celle de plus de 200 personnes. Elle pénétra même jusque chez les religieux, l'un desquels, cellérier du couvent, nommé Le Court, ayant débauché une

bâtarde du logis du Cygne, s'en alla à Genève chercher le jacobin (1).

C'était une pitié d'entendre tous les jours les habitants disputer pour la foi. Bien souvent, le mari et la femme, le père et le fils, jusqu'aux écoliers qui étaient au collége de l'université de la ville, qui se retirèrent, craignant de tomber dans l'hérésie de Luther; d'autre part, le jacobin ne cessait d'envoyer des lettres à Bonnet et à Vialle, les exhortant à se tenir fermes à la doctrine qu'il leur avait enseignée. De ces lettres étaient faites diverses copies pour donner à tous ceux du parti, et ce qui les confirma encore plus dans l'opinion luthérienne, ce fut l'arrivée du régent de la grande école, nommé Bucannay, qui gâta le collége et fit retirer la plupart des écoliers; ce qui, joint à l'installation du collége des jésuites à Billom, fut une grande perte pour la ville. Le régent fut bien chassé par les consuls de cette année, qui étaient catholiques, et remplacé par un autre, nommé Deveza, mais il était trop tard, et l'exercice des bonnes lettres n'a plus rien vallu à Issoire.

CHAPITRE X.

Jean Brugière et autres deux, brûlés pour la religion de Luther, à Issoire.

Le bailli de Montferrand, étant averti de ces choses, s'en vint à Issoire pour informer contre les luthériens, ainsi appelés de ce temps. En ayant fait conduire un certain nombre au château de Montferrand pour leur faire

(1) Audigier rapporte (vol. 8, art. *Issoire*) que cette fille, très-jolie, était une bâtarde de celui qui tenait l'auberge du Cygne, et que Le Court fut se réformer à Genève en l'épousant. J.-B. B.

leur procès, tous renoncèrent et abjurèrent leurs opinions, et promirent qu'à l'avenir ils vivraient selon l'Église catholique, apostolique et romaine, ce qu'ils n'observèrent guères, car le jacobin leur écrivait de temps à autre des lettres de Genève pour les fortifier à la foi et religion qu'il leur avait enseignées, adressant toutes ces lettres à Charles Bonnet, qui ne manquait pas d'en donner des copies à tous ceux qu'il savait tenir cette foi. Ceci continua et augmenta de plus en plus à Issoire jusqu'en l'année 1548, que le bailli de Montferrand, étant averti de nouveau que plusieurs habitants persistaient dans leurs opinions, y revint; et en ayant emprisonné quelques-uns, tous se rétractèrent une seconde fois, excepté Jean Brugière, receveur des cens de M. le gouverneur Duprat, disant toujours que la vierge Marie ni les saints n'avaient aucune puissance dans le ciel ni sur la terre, et autres choses contre le saint Sacrement de l'autel. Pour raison de quoi il fut brûlé tout vif au milieu de la place d'Issoire (1), sans souffrir beaucoup de tourments, car voyant venir les flammes et la fumée, il ouvrait la bouche tant qu'il pouvait, se fit suffoquer (2). Il est au catalogue

(1) L'arrêt du parlement, confirmant sa sentence, est du 3 mars 1547. J.-B. B.

(2) Jean Brugière, du village de Fernoel, en Auvergne, eut un grand zèle pour la doctrine de Luther. Poursuivi, il fut pris deux fois par les officiers du roi au siége de Montferrand. D'abord il s'échappa de prison avec un de ses coaccusés, qui, pendant la nuit, sauta de la muraille en bas sans accident, tandis que Brugière, moins heureux, voulant l'imiter, se cassa la jambe. Cependant il ne fut pas pris, sans doute son camarade lui fournit un moyen de transport dont il avait besoin. Il se repentit, dit l'auteur de l'*Histoire des Martyrs protestants*, d'avoir eu la lâcheté de ne pas confesser sa foi. Quelque temps après, il fut repris et avoua ses opinions religieuses à ses juges, étonnés de sa ferveur. Son procès, fait à Montferrand, il fut tranféré au parlement de Paris. Pierre

des martyrs de la religion de Genève, quoiqu'il ne fût pas de leur opinion en tous points, car il mourut luthérien; mais il ne faut pas s'en étonner, puisqu'on peut y trouver tous ces bélîtres, pendards et séditieux qui, depuis

Lizet, premier président, l'interrogea, et persistant dans sa croyance, il fut condamné à être brûlé vif. (Voyez à la suite son arrêt de mort.)

Un certain Orry, inquisiteur, fit un sermon en plein marché à Issoire pour prévenir le public contre les discours des calvinistes. Lorsque l'arrêt fut prononcé contre Brugière, en l'auditoire d'Issoire par le lieutenant et les juges de Montferrand, l'inquisiteur Orry essaya de le ramener à sa croyance, et il y eut entre cet inquisiteur et le condamné une dispute assez vive sur la présence réelle du corps de Jésus-Christ après les paroles de la consécration. « Si tu me nies, dit Orry, que le corps de N. S. soit en » l'hostie après que le prêtre a prononcé les paroles sacramen- » telles, avec intention de consacrer, je dis que tu nies la puis- » sance de Dieu, qui peut tout ce qu'il veut. Je ne nie point, dit » Brugière, la puissance de Dieu, car nous ne disputons point ici » si Dieu a puissance de ce faire ou non, de ce qu'il a fait en sa » sainte cène et de ce qu'il veut que nous y fassions. » Ledit Orry, voulant couper la dispute, lui dit: « Mon ami, pourquoi, étant à » Paris, ne parliez-vous ainsi à M. le président Lizet? Je n'ai ja- » mais parlé autrement à M. le président, dit Brugière, et ne » trouverez point en tout mon procès que j'aie en rien contrevenu » à cela. » Orry donc, baissant la tête à sa façon de faire et haussant les épaules, le laissa.

On dit qu'Orry se repentit d'avoir en quelque sorte participé à la condamnation de Brugière, et dit que son opinion du sacrement n'était pas mauvaise. Les prêtres venaient ensuite exhorter Brugière en sa prison et lui présentaient un crucifix à adorer. Brugière, les regardant en pitié, leur dit: *Ah! pauvres gens, je n'adore point chose faite de main d'homme, j'adore le vrai Dieu père, en esprit et en vérité*. On le pressa ensuite d'invoquer la vierge Marie. *Laissez-moi penser un peu à mon Dieu avant de mourir*, répondit-il, *je me contente du seul avocat que Dieu a constitué pour les pécheurs*. Il voulut à cet égard s'expliquer en public, les juges le lui refusèrent, et il fut conduit au supplice un samedi, jour de marché. Une grande potence, au haut de laquelle étaient deux poulies et une chaîne de fer qui descendait devant et

Luther, ont été en France. La nouvelle de la mort de Brugière étant parvenue à Genève, le jacobin fit une longue épître aux frères de l'église d'Issoire, ainsi il les appelait, par laquelle il louait hautement la fermeté et constance de Jean Brugière, et blâmait la lâcheté des inconstants, qui avaient eu la faiblesse de renier leur foi par la crainte des hommes. Cela fut cause que deux autres habitants de la ville, quoique rétractés, ne cessèrent de se blâmer eux-mêmes, et tous les autres qui avaient renoncé leur foi; de quoi le bailli étant encore averti, il revint à Issoire pour la troisième fois, et les fit conduire à Montferrand pour leur faire leur procès. Ceux-ci n'eurent pas la constance de Brugière, car ils voulaient se dédire pour éviter le feu; mais le bailli ne voulut point les écouter, attendu qu'ils étaient relaps pour la seconde fois. Jugés définitivement, ils furent brûlés à la Rodade de Montferrand; un d'eux se nommait Jean Berme, sur-

derrière pour attacher le patient; une espèce de tréteau soutenait ses pieds, et tout autour une grande quantité de bois; c'étaient là les instruments de son supplice. Brugière vit sans effroi ces affreux préparatifs et aida à monter le bourreau, qui s'était laissé tomber en montant le patient sur le tréteau. *Courage, M. Ponchet!* lui dit-il, *ne vous êtes-vous point blessé?* Attaché par le milieu du corps à la grosse chaîne, les pieds et les mains liés avec du fil d'archal, il pria Dieu de le fortifier dans ce moment de souffrance. Le bourreau ôta le tréteau qui le soutenait, mit le feu aux fagots, et son corps se trouva suspendu au milieu des flammes. Il ne fit aucun mouvement, ne poussa aucun cri, et baissant la tête, il rendit paisiblement l'âme.

L'auteur de l'*Histoire des Martyrs* dit qu'Orry, les juges et le bourreau, étonnés d'une si grande fermeté et effrayés de l'effet qu'elle pourrait produire sur le public, s'en retournèrent à leur auberge et partirent promptement pour Montferrand. Le curé de la ville d'Issoire, pénétré de ce supplice et du courage du patient, dit publiquement : *Dieu me fasse la grâce de mourir en la foi de Brugière!* *(Note de M. Dulaure.)*

nommé Soulasse, et l'autre, Le Perroulier. Voyant qu'on ne voulait point leur faire grâce, quoiqu'ils eussent offert de se rétracter, ils moururent dans leur opinion.

Je n'oublierai point d'élever la constance de ce deuxième martyr de Genève et la résignation avec laquelle il mourut. Les cordes qui le tenaient lié au poteau, étant consumées, il voulut fuir pour se sauver, ce que l'exécuteur ayant aperçu, le rejeta dans le feu avec un croc dont il se servait pour tiser; mais le patient ayant tâché par trois fois de se sauver, le bourreau l'accrocha à une épaule et le retint dans le feu jusqu'à ce qu'il fut mort. La victime se sentant ainsi accrochée, se mit à crier : Ladre! ladre! Ce fut la prière qu'il fit pour ses bourreaux. Ainsi mourut ce bélître.

Puisque nous avons parlé de la mort de Jean Brugière, j'ai cru à propos d'écrire à la suite l'arrêt du parlement lancé contre lui.

Pour savoir également quelle était l'origine de cette doctrine luthérienne, il est à remarquer que le pape Léon X, l'an 1517, ayant envoyé dans toute la chrétienté une bulle portant indulgence plénière de tous les péchés, en invitant de prier Dieu pour la conservation de la chrétienté, et en même temps de contribuer en donnant de l'argent, chacun selon ses moyens, pour l'employer à la solde d'une armée appelée Croisade, afin de repousser le Turc, qui envahissait la chrétienté de toutes parts. Quoique cette bulle fût pour l'honneur de Dieu, de l'Église et de toute la chrétienté, néanmoins Martin Luther, théologien allemand, ne laissa pas d'écrire plusieurs livres contre cette bulle et contre l'autorité du pape, tant en latin qu'en allemand, qui se répandaient assez, ce qui rompit l'entreprise du pape qui, se voyant ainsi blâmé, contrarié, envoya le car-

dinal Cayetan en Allemagne pour le prendre et le conduire à Rome. Mais le théologien allemand, pour éviter le coup, se retira auprès de Frédéric, duc de Saxe, qui le mit en sûreté, reçut la doctrine dans tous ses états; on dit que le cardinal fut furieux contre Luther, qui lui avait fait dire que s'il lui voulait faire donner un chapeau de cardinal, il se rétracterait et écrirait le contraire de ce qu'il avait fait. Le cardinal n'en voulut rien faire, ce qui fut une grande faute, parce que toute l'Allemagne, au moins une grande partie, embrassa la nouvelle doctrine, ce qui causa de grandes, désastreuses et cruelles guerres, comme le dit Jean Selaydan (1), contre lequel Selaydan a écrit et remarqué plusieurs faussetés ainsi que moi. J'en ai remarqué une notable qui écrit sur les cordeliers d'Orléans, à l'occasion de la mort du baillif, lequel n'ayant rien donné à leur couvent, ils avaient débité que ledit baillif était damné; que pour prouver qu'ils disaient vrai, ils faisaient monter un des leurs sur la voûte de l'église pour frapper avec un bâton sur un ais, faisant grand bruit, lorsqu'on récitait les leçons de Job, disant qu'il était damné. De cela je me suis informé envers plusieurs personnes notables d'Orléans.

On appelait ces opiniâtres *luthériens*, et maintenant on les appelle *huguenots*, à cause de Jean Hus, qui fut brûlé au concile de Constance, qui était de l'opinion de Calvin, soutenu dudit Brugière; mais alors Calvin n'avait pas encore publié sa doctrine, parce qu'il n'y avait pas longtemps qu'il avait quitté sa prébende de Noyon pour se retirer à Genève, où il composait son livre et son catéchisme, qui commence ainsi : *A quelle fin a été créé l'homme !* Là, il écrivit plusieurs livres satyriques contre

(1) Ou Sleidan. *(Histoire d'Allemagne.)* J.-B. B.

Luther, car Luther disait que le corps de Jésus-Christ était réellement dans le sacrement de l'Eucharistie, que cependant le pain n'était point le corps, n'était qu'un excédant; que néanmoins, par la vertu efficace du Christ, il fallait croire que la réalité y était. Calvin disait le contraire : que le corps n'y était point réellement, qu'il ne fallait que l'y croire de foi et d'esprit.

Depuis ce temps-là, Théodore de Bèze, prieur de Lonjumaux, ayant jeté son froc aux orties, se retira à Genève, où il mit en rimes les psaumes de David que Clément Marot avait négligés, et les fit mettre en musique de la manière qu'on les chante aujourd'hui aux prêches ou aux sermons de ceux de la religion. Il fit l'épître qui est au commencement des psaumes, qui commence ainsi :

Petit troupeau, qui est la petitesse,
Va surmontant du monde la hautesse.

Après la mort de Calvin, il le remplaça et fut chef de l'Église de Genève. Cependant, sur la fin de sa vie, étant fort vieux, les Genevois lui interdirent le prêche, disant qu'il sentait encore le moine, et mourut ainsi à Genève.

Quant à Clément Marot, il mourut dans son pays. Ses opinions calvinistes eurent tant de puissance qu'elles le firent aimer de tout le monde. Le nombre des croyants de la doctrine fut si grand qu'ils firent la guerre au roi Charles IX. Dans sa jeunesse, ils lui livrèrent plusieurs batailles rangées, entre autres celles de Dreux, de Montcomptour, Jarnac, et plusieurs autres rencontres. Ils s'étaient emparés des principales villes de France, entre autres, de Rouen, Lyon, Orléans, Bourges, Montpellier, Pesque et autres villes du Languedoc.

Extrait des registres du parlement.

JUGEMENT DE JEAN BRUGIÈRE DU 3 MARS 1547.

Vu par la cour le procès fait par le baillif de Montferrand, ou son lieutenant, contre Jean Brugière, prisonnier en la conciergerie du palais, pour raison de blasphêmes et hérésies sacramentaires, à lui imposées par les conclusions du procureur général du roi. Ouï et interrogé par ladite cour ledit prisonnier sur lesdits cas; tout considéré dit a été que pour réparation des blasphêmes hérétiques et propos scandaleux et erreur contraires à la sainte foi catholique et doctrines de l'Église, proférés et écrits par ledit prisonnier contre l'honneur de Dieu et du saint Sacrement de l'autel, de notre mère sainte Église constitutions et commandements d'icelle, à plein déclaré au procès contre lui fait, ladite cour l'a condamné et condamne à être mis dans un tombereau, depuis les prisons de la ville d'Issoire jusqu'au grand marché et place publique de ladite ville, où sera mis et affiché une potence en laquelle il sera soulevé et à l'entour de laquelle sera fait un grand feu dans lequel il sera ars et brûlé tout vif, et seront les livres desquels il a été trouvé saisi, en sa présence jetés dans ledit feu et en icelui ars et brûlé, et y a déclarés tous et un chacun les biens du prisonnier confisqués au roi. Et outre ordonne, ladite cour, aucuns à charge par ledit procès desquels les noms seront mis au greffe de ladite cour. Baillé par extrait des registres d'icelle être pris au corps quelque part qu'ils pourront se trouver en ce royaume, même en lieu saint et mis prisonniers en la prison de Montferrand, pour en icelle être de droit ouïs et interrogés par ledit baillif ou son lieute-

nant sur les cas dont ils sont chargés par ledit procès, ainsi que de raison.

Et parce que ladite cour a été dûment avertie que de jour en jour a été malheurse damnables, sectes luthériennes et autres semblables hérésies ont par ci-devant pullulé, encore de présent, pullulent grandement au pays d'Auvergne, même en la ville d'Issoire et plusieurs autres lieux de la sénéchaussée d'Auvergne et baillage de Montferrand, ocultent et cachent, au grand regret et déplaisir des gens de bien, demeurant pour obéir à ce que la cité pestiférée, graine d'infection, contagion, n'accroissent et augmentent plus avant; que les bons catholiques fidèles ne soient et ne puissent être infectés et corrompus par les suazions publiques ou secrètes des malheureux hérétiques, ainsi puissent vivre en paix, tranquillité et vraie vérité de la foi catholique, de l'Église universelle, a ordonné et ordonne qu'il sera publié et proclamé, tant en la ville d'Issoire qu'en autres villes principales du pays d'Auvergne, en lesquelles il y a siége royal ressortissant sans moyen à ladite cour, à son de trompe et cris publics par tous les carrefours d'icelle, que ladite cour a défendu et défend expressément, et sous peine du feu, à tous les autres demeurant au pays d'Auvergne, de parler, dire, tenir ou exposer publiquement ou ocultement, directement ou indirectement, aucune doctrine ou propos, blasphême contre l'honneur de Dieu, la très-sainte Vierge, la benoîte Mère des Saints et Saintes du paradis et contre notre mère sainte Église; la doctrine mêmement contre les saints Sacrements de l'autel, façon de vivre qui a toujours été gardée et observée par les vrais catholiques et fidèles chrétiens. Ainsi, au contraire, leur enjoint, et sous la même peine, de parler et vivre selon la doctrine de notre mère sainte Église, selon les com-

mandements de Dieu et de ladite Église catholique, sans donner, de faits ou de paroles, aucune occasion de scandale ou d'infection aux vrais fidèles catholiques, et leur défend, sous même peine, de retenir par devers eux, lire ou faire lire tous livres en français ou en latin, contenant doctrine erronée et hérétique, imprimés à Genève ou autre ville suspecte, afin que nul ne puisse être séduit ni prétende avoir failli par ignorance.

A ordonné et ordonne, ladite cour, que les articles, propositions et censures de la faculté de théologie que l'université de Paris a approuvés, et confirmés par l'édit du roi, soient lus et publiés. Ladite cour entend que audit Seigneur peut et doit appartenir comme conservateur des saints décrets de l'intégrité de la foi catholique en son royaume très-chrétien, lesquelles censures sont contraires aux malheureux pestiférés. Les propositions mises en avant par les luthériens et autres très-hérétiques, leurs complices et adhérants, seront publiées chaque jour de dimanche au prône de toutes les paroisses du pays d'Auvergne, tant au diocèse de Clermont que de Saint-Flour, par les curés ou vicaires d'icelles paroisses et seront exposées au peuple en langue vulgaire, de manière que chacun puisse facilement entendre le contenu desdits articles de ladite faculté de théologie ainsi autorisée par le roi, comme dessus est dit.

Défend, ladite cour, sous les peines que dessus, à tous les habitants ou demeurants audit pays, tant haut que bas, de dire, soutenir ou disputer, soit en public ou en cour, contre les choses contenues auxdits articles et autres choses gardées, observées et publiées en l'Église catholique, et enjoint, ladite cour, aux marguilliers et luminiers desdites paroisses, sous peine de dix marcs d'argent et de punition corporelle, à la discrétion de ladite

cour, de solliciter effectuellement que la publication desdits articles et propositions de ladite faculté soit faite, déclarée et exposée aux prônes desdites paroisses tous lesdits jours de dimanche, et exhorter lesdits curés et vicaires à ainsi faire, et où ils seraient contredisants, négligents ou contempteurs de ladite monition de ladite cour, enjoint, icelle cour, auxdits marguilliers, et à chacun d'eux, sur peine que dessus, d'en faire informer par le plus prochain juge royal et en envoyer les informations par devers ladite cour pour être procédé contre les délinquants et coupables, ainsi qu'il appartiendra, par raison admoneste et exhorte les évêques de Clermont et de Saint-Flour, leurs vicaires et officiaux; d'ainsi le faire faire par lesdits curés ou vicaires et les contraindre à ce. Ordonne aussi, ladite cour, et enjoint auxdits marguilliers et admoneste lesdits évêques, leurs vicaires et officiaux, lesdits vicaires ou curés de faire faire un rôle en chacune paroisse, de tous les paroissiens qui sont en âge et capables de recevoir le saint Sacrement de l'autel au jour de Pâques, et de coter en marge ceux qui n'y seront venus audit jour; approuver les cotes qu'ils auraient mises auxdites marges par la signature du curé ou vicaire et desdits marguilliers, ou l'un d'eux, lesquels seront tenus envoyer lesdits rôles et registres avec la certification au procureur du roi, au plus prochain siége royal, auquel ladite cour enjoint incontinent s'en informer et faire procéder contre les coupables, et ce sur peine de suspension de leur état pour un an, pour la première faute; de privation d'iceux pour la seconde, et, sous même peine, enjoint aux juges royaux dudit pays, ressortissant immédiatement en ladite cour, d'informer diligemment toutes affaires avenues et postposées contre ceux qui sont infectés de ce blasphème hé-

rétique, de la tranquillité et repos des sujets du roi, et de leur faire leur procès jusqu'au jugement définitif, ou de torture exclusivement; et ce fait, envoyer lesdits prisonniers en la conciergerie de ladite cour et leur procès aussi par devers elle, pour être procédé au jugement d'iceux, ainsi qu'il appartiendra, par raison et de certifier d'or et navant, de trois mois en trois mois, ladite cour, de ce qu'ils auront fait en la matière sous les peines ci-dessus, et outre d'être réputée recélateurs des hérétiques, perturbateurs de la paix de la république chrétienne, et comme tels punis de telle peine que de droit.

Sera aussi enjoint, à cris publics et à son de trompe, à tous les habitants et demeurants audit pays, d'envoyer au greffe du plus prochain juge royal, ressortissant sans moyen de ladite cour, dans trois jours après la publication de ladite ordonnance, tous les actes qu'ils auront devers eux, concernant la foi et doctrine catholique faits par les hérétiques et imprimés à Genève ou aucuns lieux suspects, sous peine d'être réputés hérétiques et punis de telle peine que de droit; et, sous même peine, enjoint à tous ceux qui sauront aucuns retenir lesdits livres ne les avoir apporté audit greffe dedans les trois jours, après la publication de la présente ordonnance, de les aller révéler par justice audit prochain siége royal, aux officiers duquel, ladite cour enjoint de procéder à l'encontre des délinquants, coupables et désobéissants aux défenses et injonctions de ladite cour et leur faire leur procès extraordinairement jusqu'au jugement définitif, exclusivement, comme dit est, et ce fait, les renvoyer prisonniers à la conciergerie de ladite cour avec ledit procès, selon et suivant l'édit du roi. Enjoint aussi, ladite cour, à tous les habitants, demeurants audit pays qui sauraient, connaîtraient ou qui ont su aucuns infectés de ladite sorte,

d'en avertir la justice au plus prochain juge royal pour en informer et procéder contre les coupables, comme dessus; enjoint au substitut ou procureur général, ez siéges royaux, ressortissant sans moyen en ladite cour, d'obtenir lettres monitoires *in formâ male factorum*, et les faire publier tous les dimanches aux prônes des églises paroissiales, par lesquelles seront admonestés tous ceux qu'ils savent ou ont connu, aucun infectés de cette doctrine pestiférée, d'en venir à révélation à leur curé ou leur vicaire, en la présence des marguilliers ou de l'un d'eux, laquelle révélation sera assise par écrit et signée dudit curé ou vicaire et de ses marguilliers ou de l'un d'eux auxquels ladite cour enjoint, sous les peines que dessus, de la porter ou faire apporter incontinent aux officiers du plus prochain siége royal, ressortissant de ladite cour sans moyen, auxquels ladite cour enjoint examiner en informations les témoins qui seront venus à révélation et procéder comme dessus contre ceux qu'ils trouveraient délinquants et coupables.

Sous les peines susdites toute autre affaire postposée, et pour faire mettre le présent arrêté à exécution selon sa forme et teneur à l'encontre dudit prisonnier, ladite cour l'a renvoyé et renvoie, ainsi qu'il est, devant ledit bailli ou son lieutenant. Fait en parlement le 3e jour de mars l'an 1547. Et au-dessous signé : MALLON.

Articles des propositions théologiques mentionnées audit procès (1).

1° Il faut croire de certaine et ferme foi que le baptême est tout nécessaire pour le salut, même aux petits

(1) Plusieurs copies du manuscrit ne contiennent pas ces articles.
J.-B. B.

enfants, et que par lui est donnée la grâce du Saint-Esprit.

2° Par une même constance et fermeté de foi il faut croire que l'homme a son franc et libre arbitre par lequel il peut bien ou mal faire et par lequel aussi, quoiqu'il soit en péché mortel, Dieu aidant, il peut se relever.

3° Il n'est moins certain qu'à ceux qui sont en âge et usant de raison, après avoir commis le péché mortel, la pénitence est nécessaire laquelle consiste en correction, confession sacramentalle qu'il faut verbalement faire au prêtre, et pareillement en satisfaction.

4° Davantage est à croire que le pécheur n'est justifié par la seule foi, mais aussi par les bonnes œuvres, qui sont tellement nécessaires que sans elles l'homme qui est en usage de raison, ne peut obtenir la vie éternelle.

5° Chaque chrétien est tenu de croire fermement qu'en la consécration qui se fait au saint Sacrement de l'autel, le pain et le vin sont convertis en vrai corps et en vrai sang dè Jésus-Christ, et après la consécration, ne demeurent que les espèces dudit pain et du vin, sous lesquelles est réellement contenu le vrai corps de Jésus-Christ, lequel, né de la Vierge Marie, a souffert en l'arbre de la croix.

6° Le sacrifice de la messe est de l'institution de Jésus-Christ, et il est profitable pour les vivants et les morts.

7° La communion de l'Eucharistie, sous les deux espèces du pain et du vin, n'est pas nécessaire aux gens laïcs, parce qu'à bon droit, pour certaines et justes causes, il a déjà, et depuis long-temps, été ordonné par l'Église qu'auxdits laïcs soient communiés seulement sous l'espèce du pain.

8° De plus, la puissance de consacrer le vrai corps de

Jésus-Christ n'a été donnée par lui qu'aux prêtres ordonnés et consacrés seulement selon la coutume et observation de l'Église, ainsi que celle d'absoudre les péchés au sacrement de pénitence.

9° Lesquels prêtres, pour le certain, quand même ils seraient méchants, en péché mortel, ils consacrent le corps de Jésus-Christ, pourvu qu'ils aient l'intention de consacrer.

10° Confirmation et Extrême-Onction sont deux sacrements institués par Jésus-Christ, et par lequel est donnée la grâce du Saint-Esprit.

11° Il ne faut nullement douter que les Saints, tous ceux qui sont en vie et sur terre, comme ceux qui sont en paradis, ne fassent des miracles.

12° C'est une chose bien agréable à Dieu que de prier la bienheureuse Mère de Dieu et les Saints qui sont au ciel, à ce qu'ils soient nos avocats et intercesseurs pour nous auprès de Dieu.

13° Partant, nous ne devons pas imiter et suivre seulement ces Saints, régnant avec Jésus-Christ, mais encore les honorer et les prier.

14° C'est pour cela que ceux qui, par dévotion, visitent les lieux et églises dédiés auxdits Saints, font saintement et religieusement leurs devoirs.

15° Si quelqu'un, dans l'église ou dehors, adresse ses oraisons à la glorieuse vierge Marie ou à quelques Saints, premièrement qu'à Dieu, il ne pèche point.

16° Il ne faut nullement douter que, priant à genoux, notre Sauveur Jésus-Christ, la Mère de Dieu et les Saints devant une image de Jésus-Christ, du crucifix, de la Vierge Marie et autres Saints, ne soient bonnes œuvres et saintes.

17° En outre, il faut croire fermement et nullement

douter qu'il y a un purgatoire dans lequel les âmes détenues sont aidées par oraisons, jeûnes ou aumônes et autres bonnes œuvres afin qu'elles soient plutôt délivrées de leurs peines.

18° Chaque chrétien est tenu de croire fermement qu'il y a en terre une Église universelle visible, qui ne peut errer en la foi et bonnes mœurs, à laquelle tous chrétiens sont tenus d'obéir.

19° Que si quelque chose dans la sainte Écriture vient en controverse ou doute, appartient à l'Église seule d'en déterminer en définitive.

20° Il est certain aussi qu'on doit croire beaucoup de choses, et spécialement celles contenues dans les saintes Écritures, lesquelles, toutefois et de nécessité, il faut recevoir par la tradition de l'Église.

21° Par une même certitude, il faut croire que la puissance d'excommunication est de droit divin, immédiatement octroyé par Jésus-Christ à l'Église, et pour cette cause, sont à craindre grandement les censures ecclésiastiques.

22° Il est aussi certain que le concile général, légitimement et dûment congrégé, représentant l'Église universelle, ne peut errer dans ses déterminations de la foi et bonnes mœurs.

23° Il n'est pas moins certain que de droit divin il y a un pape, qui est chef souverain en l'Église militante de Jésus-Christ, auquel les chrétiens doivent obéir, qui a puissance de conférer les indulgences.

24° Les institutions de l'Église, comme jeûne, discrétion de viande, abstinence de chair, et plusieurs autres choses, véritablement obligent la conscience, même encore excluent tout scandale.

25° Les vœux monastiques de religion, de perpétuelle

conscience, et même de pauvreté, d'obédience, obligent la conscience.

26° La faculté de théologie défend à tous ceux qui sont de la congrégation, docteurs, bacheliers, et à tous ceux qui, dès maintenant et à venir, voudront acquérir des droits à cette faculté, de ne prêcher autrement et propositions contraires aux susdits articles en leurs sermons; qu'ils ne lisent ou enseignent en leurs leçons ou ailleurs que l'argument offrant qu'ils prêchent sévèrement, purement, et déclarent aussi appartenant au peuple lesdites propositions.

Ordonne en outre que tous les docteurs et bacheliers confirmeront lesdites propositions.

L'arrêt de Jean Brugière, extrait des registres de la cour du parlement, le 3 mars 1547.

Il est enjoint par Monseigneur l'evêque de Clermont à tous les curés, vicaires et prêtres du présent diocèse de Clermont, avoir chacun un tel arrêt et articles, sous peine d'amende, laquelle a été fixée par Monsieur l'officier de Clermont à vingt deniers.

Pour prouver que les esprits reviennent.
Exemples des choses véritables.

L'an mil sept cent quarante-huit, il arriva en cette ville une chose fort étrange, que j'ai voulu rédiger par écrit pour contenter l'esprit des curieux et ne rien oublier des choses qui se seront passées dans la ville.

Je dirai qu'il y avait une femme (1) fort dévote qui, étant morte, fut enterrée, comme de coutume, dans le ci-

(1) Quelques copies du manuscrit portent qu'elle était femme d'Henry Vacherie, d'autres d'Henry Vachon. J.-B.

metière. Peu de jours après sa mort, elle se présenta dans sa cave, vêtue de même sorte que quand elle vivait, à une servante de la maison qui y était allée pour tirer du vin pour le souper de son maître. L'appelant par son nom, lui dit : *N'aies point de peur, je suis ta maîtresse.* La servante, épouvantée, s'enfuit promptement, fut raconter à son maître qu'elle avait vu sa maîtresse dans la cave, habillée comme quand elle était vivante, disant qu'elle voulait lui parler, mais qu'elle s'était sauvée de frayeur. Le maître, se moquant d'elle, lui dit qu'elle rêvait et que les morts ne revenaient point, qu'elle avait eu une illusion, l'assurant qu'elle pouvait y retourner, que cela ne reviendrait plus. La servante étant retournée à la cave, sa maîtresse revint comme la première fois et la saisit au colet si bien qu'elle ne put échapper, lui disant : *Dis à ton maître qu'il trouvera au fond de mon coffre certaines choses ; qu'il les rende à celui à qui elles sont, et qu'il fasse dire une messe solennelle dans la grande église d'Issoire, autrement il s'en repentira.* Cela fait, elle prit la main de la servante et la serra si fort qu'elle ne put l'ouvrir, lui disant : *Tu ne l'ouvriras jamais que mon mari n'ait fait ce que je te dis.* Et de fait, il n'y eut jamais personne qui pût l'ouvrir ; de manière que le maître, persuadé par ses voisins et amis, fit dire cette messe, où assista quantité de peuple pour voir le résultat de la main fermée et des paroles annoncées. Comme on fit l'élévation, elle se mit à crier à haute voix : *Voici ma main ouverte !* au grand contentement de tous les assistants, même de ceux qui, auparavant, s'étaient efforcés de la lui ouvrir et n'avaient pu le faire.

Il faut aussi parler de plusieurs signes et prodiges.

Environ ce temps, il arriva une autre chose digne de mémoire. J'ai décidé de la mettre ici afin de faire voir la grande faute que font ceux qui font pacte avec le diable, ennemi de l'homme.

Il y avait un laboureur au village du Broc, nommé Peyret (1), estimé de tout le monde, c'est-à dire de tout homme de bien, et de bonne famille, lequel avait une fille prête à marier et qu'un jeune homme du village lui avait demandée en mariage; mais cet homme, se voyant sans argent, ne l'osait promettre ni accorder au jeune homme, de quoi il était fort triste et fâché.

Un jour qu'il descendait du village pour s'en aller le long des vignes, vers Grezin, un homme se présenta à lui, leconsola, et promettant de lui prêter de l'argent pour marier sa fille, pourvu qu'il s'obligeât à lui par prise de sa personne ou de ses biens, ce que Peyret lui accorda en le remerciant, dit qu'il serait toute sa vie son très-humble serviteur. Sur ces promesses, il accorda sa fille au jeune homme, et lui assigna le dimanche suivant pour faire assembler ses parents et amis, s'assurant ou croyant être assuré que l'homme qui lui avait promis de l'argent, qu'il ne pensait pas que ce fût le diable, tiendrait parole. Il partit donc du Broc trois ou quatre jours avant le dimanche désigné, pour aller à Issoire trouver un sien parent, nommé Antoine Guittard, demeurant dans la rue du Pont, devant le canal qui conduit l'eau au moulin de l'Espalliat, qui le remercia beaucoup de l'honneur qu'il lui faisait. Après les compliments, lui dit qu'il voulait lui

(1) Dans d'autres copies il est appelé Blaise Peyre. J.-B. B.

faire goûter son vin avant qu'il s'en retournât au Broc. Du temps qu'on avait été chercher le vin, Peyret sortit de la maison de Guittard pour aller laver ses mains au canal, devant la porte ; et avant qu'il eût trempé ses mains dans l'eau, le gentil prêteur d'argent le prit, l'enleva si promptement en l'air, que personne ne s'en aperçut, et le porta en moins de trois heures dans un endroit appelé le Bec-d'Allier, sans lui faire aucun mal, et le posa au milieu de l'île que les rivières de Loire et d'Allier forment à leur jonction, environnée de tous côtés d'une eau profonde. Ce pauvre homme n'ayant aucun moyen pour gagner la terre sans risquer de se noyer, ce que le diable avait fait pour le désespérer et prendre son âme, la porter en enfer; ce pauvre homme se voyant ainsi abandonné dans un lieu inconnu et réduit à une horrible perplexité, demeura en cette inquiétude environ trente heures. La plus grande crainte fut pendant l'obscurité de la nuit. Le bruit des eaux et la perte de son chapeau qui était tombé de sa tête pendant son voyage, au milieu de la place des Taules de Montferrand, à son passage, lorsque le diable l'emportait, au grand étonnement de ceux qui le virent tomber, ne sachant d'où il était venu, ni à qui il était; enfin, le lendemain de son enlèvement, il vit venir sur la Loire une cabane pleine de gens, lesquels il supplia de venir le prendre et le mettre à terre, et de savoir lui dire dans quel pays il se trouvait.

Après leur avoir conté son aventure, ils le mirent à terre et lui dirent d'aller à Nevers, pour prendre la grande route d'Auvergne, ce qu'il fit et arriva au bout de quinze jours chez lui, tout effarouché, les yeux égarés et honnissant son malheur, duquel il ne voulait plus entendre parler.

Voilà ce qui est arrivé à ce pauvre homme, et qui est très-véritable. J'ai bien voulu le mettre par écrit, pour montrer et certifier l'astuce et la promptitude du malin esprit, que dans deux heures il porta cet homme d'Issoire au Bec-d'Allier, à une distance de plus de 40 lieues, pour prouver également la bonté de Dieu, qui permit que cet homme s'en revînt chez lui, mais sur ses deux jambes, en douze jours, et sans perdre son chapeau.

L'an 1612, premier jour d'octobre, fête de Saint-Rémy, la rivière la Couze déborda si fort extraordinairement, que l'on prenait l'eau avec la main, étant dessus le pont. La grande quantité d'eau, ne pouvant passer sous les arcades, vint flotter contre les murs de la ville. D'un côté et de l'autre, elle renversa la muraille du jardin de Jean Grosnier avec violence; elle entra dans le canal du moulin du Pont et en rompit les bondes, toutes hautes qu'elles étaient; elle rompit également les pellières, le pont de Meilleaux, et ruina tout le territoire de la Plagne (1).

Il y eut aussi, vers ce temps, un jeune homme du village de Saux, près Vodable, de la famille de Valonne, riches paysans. Il était muet de naissance. Dès l'âge de 7 à 8 ans, il s'échappait de la maison paternelle pour aller courir, errer dans les bois, dans les cavernes et autres lieux sauvages. Ses courses durèrent huit à dix jours, pendant lequel temps il vivait de vers de terre, de grenouilles et de charognes qu'il pouvait rencontrer; à quoi il s'était si bien accoutumé, qu'il dévorait les serpents vivants, leur écrasait la tête avec les dents, et les mangeait sans qu'ils lui fissent

(1) Dans la copie du manuscrit faite par Dulaure il est dit · Tout le territoire de Lavort. J.-B. B.

aucun mal. Il portait quelquefois, en rentrant dans la maison, des pièces de charognes pleines de vermine, desquelles il prenait ses repas, et disait que la viande saine qu'on lui offrait et qu'on voulait qu'il mangeât lui donnait des douleurs à l'estomac. Quoique vivant de ces ordures, il avait le teint beau et la face agréable. On dit qu'il offrit à un chirurgien de manger de l'arsenic; que le chirurgien l'ayant préparé, il allait le prendre, sans l'observation d'un prêtre qui se trouva présent, représenta au chirurgien que, si ce malheureux venait à mourir, on l'aurait regardé comme le meurtrier et punissable devant Dieu et les hommes. Il mangeait d'autres espèces de poisons sans être incommodé, chose étrange et digne de mémoire!

CHAPITRE XI.

Premiers effets de l'hérésie et commencement des malheurs.—Rébellion des religieux d'Issoire envers l'évêque de Clermont.

Le jacobin n'avait pas seulement gagné les habitants, mais encore il avait attiré à l'opinion de Luther cinq à six religieux du couvent, entre autres, comme il a été dit, le cellérier Le Court, MM. Jacques Bonnet, Reymond, Chabriat et autres qui, pour se fortifier davantage, avaient fait venir au couvent un autre religieux de Montferrand, nommé Pégot, homme ferme en cette opinion. Ces religieux ne laissaient pas de dire leur messe tous les jours, comme s'ils eussent été catholiques.

Monseigneur l'évêque de Clermont, Guillaume Duprat, ayant appris ce qui se passait à Issoire, relativement à la religion, s'y rendit dans l'intention de faire arrêter les

religieux luthériens ; mais ces derniers s'étant retirés dans l'église, en fermèrent les portes et refusèrent de les ouvrir à Monseigneur l'évêque Duprat, qui leur faisait sommation de le laisser entrer. Ils lui répondirent qu'ils ne reconnaissaient d'autre supérieur que le pape ; après quoi, ils montèrent au clocher et chassèrent l'évêque à coups de pierres, en accompagnant cette grêle de toutes sortes d'injures. De pareilles voies engagèrent Mgr l'évêque Duprat à s'en retourner comme il était venu, menaçant cependant les religieux de les livrer à la rigueur de la justice, et d'en donner avis au roi.

Sur ces entrefaites, le sieur Dauzat, de la maison de Duprat, qu'on avait cru jusque-là bon catholique, se déclara en mourant pour l'opinion de Luther, recommandant expressément qu'on l'enterrât pendant la nuit, sans prêtre, ni pompe funèbre, au cimetière des Champs (1), à minuit, avec la lanterne seulement, ce qui fut ponctuellement exécuté, et le corps est placé sous une grosse pierre qui est encore aujourd'hui au milieu dudit cimetière.

CHAPITRE XII.

La prise de la Custode.

L'année 1549, les malheurs poursuivant la ville d'Issoire de plus près que jamais, il survint un accident qui pensa causer sa ruine, non tant à cause du délit que de la mauvaise réputation en catholicité où étaient les habitants, qu'on estimait être tous luthériens. Voici le fait :

(1) Entre le chemin de Malbattu et celui de Villevoix. J.-B. B.

Un jeune homme, nommé Jean de Fierville, soi-disant gentilhomme parisien, venant de Clermont à Issoire, rencontra un jeune garçon d'Auzance en chemin, à qui il demanda la route d'Issoire. Ce jeune garçon lui répondit qu'il y allait. Ils firent la route de compagnie, et furent loger ensemble au logis de Robert Martel où ils couchèrent. Le lendemain dimanche, pendant que les habitants s'amusaient à voir jouer une histoire sur la place, ces deux gaillards s'en furent à la grande église du monastère; ayant trouvé la porte du grand autel ouverte, entrèrent dedans; lors, Fierville, montant sur l'autel, et, d'un coup d'une épée qu'il avait, coupa le cordon qui soutenait la custode d'argent où reposait le corps de Notre-Seigneur; et l'ayant prise, furent la cacher dans un pré, proche du jardin appelé alors de la Boudine, sur le chemin de Clermont. Pour remarquer le lieu de la cachette, il avait fait une croix à l'écorce d'un arbre proche de l'endroit où il avait déposé le larcin. Sur le soir, on s'aperçut que la custode était volée; on ne savait qui accuser; enfin, par soupçon, Pierre Blauf et Jean Bermes, consuls, s'en furent au logis de Martel, et accompagnés d'un grand nombre d'habitants, où ils trouvèrent ces deux hommes à table.

Le Parisien, voyant entrer les consuls, se doutant qu'ils venaient pour le faire arrêter, mit la main à un pistolet qu'il avait auprès de lui, pour tuer le consul Blauf; mais Martel le saisit, lui disant de ne pas bouger, que c'était la ville; si bien, qu'ils furent conduits en prison. Cette affaire étant parvenue à la connaissance de M. d'Apchon, lieutenant, et parent du maréchal Saint-André, gouverneur, pour le roi, du Lyonnais, Forez et Beaujolais, haut et bas pays d'Auvergne, du baillage de Saint-Pierre-le-Moutier, s'en vint à Issoire avec une

grande suite de gens, pour prendre les consuls, les emprisonner avec les principaux habitants, comme auteurs du crime, les accusant de criminels de Sa Majesté divine et humaine. On ne pouvait l'apaiser, tant il était colère. Il ne parlait que de faire pendre les consuls, mettre le feu aux quatre coins de la ville et faire raser les murailles. Les consuls et habitants, épouvantés de ces horribles menaces, tâchaient de se disculper et de l'apaiser, lui remontrant leur innocence par l'arrestation de Fierville et du boucher, tous deux étrangers; enfin, on fit tant, soit par remontrances, prières, supplications, et surtout le plus efficace fut une gratification qui finit par l'apaiser.

Après que les consuls eurent trouvé la custode, près du jardin de la Boudine, où les voleurs l'avaient cachée, ils la montrèrent aux accusés, qui confessèrent le crime en présence de M. d'Apchon, qui les fit pendre au milieu de la place.

Si quelque habitant eût été accusé, convaincu du crime, c'en était fait de la ville : elle courrait grand risque d'être démantelée, vu la mauvaise réputation qu'elle avait d'être luthérienne.

CHAPITRE XIII.

Comme la Généralité et Bureau des Finances fut transféré d'Issoire à Riom.

Les calamités vinrent accabler de plus en plus la ville d'Issoire. Elle n'avait plus d'amis en cour pour la soutenir. Les Boyer étaient hors de crédit. Quant aux Duprat, M. le légat ne faisait aucun cas de sa patrie. Au con-

traire, il se croyait offensé lorsqu'on lui rappelait qu'il en était sorti.

La cause principale de cette translation fut les menées et pratiques des habitants de Riom, ainsi que celle de M. Jean de Serre, receveur général des finances au bureau d'Issoire, natif de Riom, d'accord avec M. de la Fauconnière, contrôleur desdites finances, natif de Gannat, tous deux pour se rapprocher de leur pays, joint à ce que la femme dudit de Serre ne se plaisait pas à Issoire, firent tant que la généralité fut transférée à Riom, à la grande honte des habitants d'Issoire, qui ne firent aucun mouvement, aucunes remontrances, ni observations, ni suppliques, pour mettre opposition à ce changement. Les raisons que de Serre et de la Fauconnière présentèrent au roi ou à son conseil, furent qu'il n'était pas raisonnable que le bureau des finances fût établi dans une ville abbatiale, et qu'une ville royale, comme était celle de Riom, fût privée d'un tel privilége. Voilà comme la ville se laissa dessaisir de la recette générale et du bureau des finances, sans faire aucune démarche pour soutenir son droit et ses intérêts.

Il n'est pas à douter que, sans ce malheur, la ville n'eût point eu à essuyer tous ces divers accidents de prise et reprise, pillages et vexations, comme elle eut à souffrir par la suite, parce que les officiers du roi qui y demeuraient pour la conservation des finances eussent fait meilleure garde aux habitants, qu'ils ne faisaient lorsque Merle la surprit.

CHAPITRE XIV.

Comme ceux de la religion commencèrent à faire prêcher dans la ville d'Issoire en l'an 1560.

Depuis la translation de la recette générale de la ville d'Issoire à celle de Riom, les affaires de la ville allèrent toujours en décadence et de mal en pis, parce que les officiers du roi, tous grands personnages, s'étant retirés à Riom pour y exercer leurs emplois, il entra dans la ville successivement un grand nombre de nouveaux habitants inconnus, presque tous de la religion et de petite condition, lesquels, entendant dire qu'à Issoire on y vivait en liberté de conscience et sans aucunes recherches sur ce fait, y accoururent de toutes parts, faisant grand accueil aux filles de leur religion. Ils s'y marièrent; de sorte que leur nombre s'étant fortement accru et augmenté, ils prirent la résolution d'introduire le prêche dans la ville, et à cette fin, ils firent venir de Genève un ministre nommé M. Annet Desoches, natif de Maillac, et le firent prêcher en secret pendant la nuit, dans les caves, parce que le roi avait expressément défendu l'exercice de ladite religion. Ils se trouvaient y assister jusqu'à des cent cinquante. Mais cela ne dura pas longtemps, parce qu'un habitant nommé Pierre Lallier, ennemi juré de ladite religion, étant à la maison de ville, où l'on avait fait assembler les habitants pour d'autres affaires, il dit à l'assemblée qu'il se commettait des actes horribles dans la ville, suffisants pour la faire raser si le roi le savait; que les consuls avaient fait venir un homme qui disait qu'il ne fallait pas obéir au roi; que tout le monde devait prendre les armes contre lui. A quoi il fal-

lait pourvoir avant que le roi en fût averti; qu'on devait se souvenir du péril dans lequel la ville pensa se trouver par la prise de la custode. Les consuls, surpris par ces paroles, soutiennent la négative, en disant que, s'ils savaient où est ce ministre, ils seraient les premiers à lui mettre la main au collet et le livrer à la justice, ne voulant rien faire contre la volonté du roi et le salut de la ville. On délibéra sur cette affaire, et la résolution fut qu'au sortir de l'assemblée et sans s'amuser à d'autres actes, on ferait la cherche du ministre dans toute la ville, pour savoir la vérité du fait, avec protestation par les consuls d'avoir réparation d'honneur contre Pierre Lallier qui les blâmait, s'il se trouvait menteur. Cela dit, on alla faire cherche, les consuls y assistant, qui voulaient faire ouvrir leurs maisons les premiers; mais Lallier leur dit : « Messieurs, je sais le lieu où on l'a mis; suivez-moi; et à l'instant, il les conduisit, avec toute l'assemblée, à la cave du sieur abbé de Jully, laquelle est à présent la maison de Pierre Auzolle, où l'on trouva le ministre avec Jean Dufour (1), serrurier, qui fricassaient des boudins, et où il fut pris et conduit en prison, au grand regret des consuls qui se regardaient l'un et l'autre, blâmant leur sottise, parce que c'étaient eux qui l'avaient fait venir.

Cette arrestation faite, ceux de la religion, en grand nombre, allèrent trouver les consuls, les appelant traîtres et méchants, d'avoir fait venir ce pauvre homme à la ville pour le livrer entre les mains de ses ennemis. Les consuls s'excusèrent sur la surprise de Pierre Lallier, remontrant qu'il ne fallait plus parler du passé, mais d'aviser au moyen de le sortir de la prison. Il fut décidé

(1) Dans les autres copies on a écrit Jean Dufaud. J.-B. B.

entre eux que la nuit suivante, veille de la Toussaint 1559, on l'enlèverait de la prison. Pour effectuer leur entreprise, il s'assemblèrent dans un pré appelé le Pré de Jean Mouton, aujourd'hui le jardin d'Epagnon (1), au nombre de plus de deux cents, armés de longs bois, hallebardes et arquebuses. Ainsi armés, ils entrent dans la ville, par le moyen des consuls qui leur ouvrirent les portes, et tous, habillés de blanc pour se reconnaître, ils se mirent en ordre, les uns aux avenues des rues pour repousser les secours qui viendraient, et les autres allèrent à la prison avec une échelle, et des haches pour rompre les portes et ravir le prisonnier. Le marguiller, les voyant venir (2), monta au clocher, sonna le tocsin, criant : Au secours ! bonnes gens, à l'abbaye ! Pour cela, les assaillants ne laissèrent pas de continuer leur entreprise, et posèrent leur échelle contre la muraille de l'abbaye, sur laquelle un nommé Gratadas (3) se mit le premier; mais, étant au haut, prêt à descendre au plain de l'abbaye, un religieux de la maison du Seigneur accourut, au son du tocsin, audit plain; il tira une arquebuse à Gratadas, qui le frappa à l'épaule et le fit tomber en bas. Tous les autres assaillants, effrayés, se retirèrent sans plus rien entreprendre. Pierre Lallier, auteur de l'arrestation du ministre, s'en alla aussitôt avertir la justice, qui vint à Issoire, fit le procès de Me Annet Desoches, le condamna à être pendu et le fit exécuter au milieu de la place. Sa tête fut mise au haut d'une lance, sur la porte du pont. Ainsi, le premier ministre qui vint prêcher à Issoire y perdit la vie.

(1) Étienne Espagnon était notaire royal à Issoire en 1550.
J.-B.B.

(2) La prison était alors à l'abbaye. J.-B. B.

(3) Dans une copie on lit *Gratadeis*. J.-B. B.

CHAPITRE XV.

Comment ceux de la religion commencent à faire prêcher publiquement dans Issoire. — Le signe qui parut et la grande faute que firent les catholiques d'avoir négligé le mandement de l'évêque de Clermont.

Le seigneur de Saint-Hérem, gouverneur du haut et bas pays d'Auvergne, la justice et les catholiques pensaient avoir sapé la religion prétendue réformée par la mort du ministre Desoches; mais ils furent grandement surpris quand, au moyen des épîtres ordinaires que le cellerier Le Court qui avait remplacé le Jacobin leur écrivait, par lesquelles il les exhortait à se montrer vaillants au combat contre les principaux, de se tenir fermes en la foi, à l'exemple de ce vaillant champion du Christ, Me Annet Desoches, duquel l'âme s'était envolée au ciel, couronnée de lauriers du martyre. Ces lettres persuasives les enflammaient extrêmement à embrasser leur religion avec plus de ferveur. Ainsi, il n'était pas aisé d'éteindre cet enthousiasme dans la ville, puisque le feu avait gagné partout, jusque dans l'abbaye; car l'abbé même, nommé Michel Basin (1), et cinq à six de ses religieux, plus deux prêtres de Saint-Paul, en étaient imbus, comme ils le montrèrent aussitôt que l'édit de janvier fut publié sous le règne de Charles IX (2), les-

(1) La copie de Dulaure porte : Michel Bayard, proto-notaire du Saint-Siége, lequel était, le 11 novembre 1550, abbé commandataire du seigneur d'Issoire. J.-B. B.

(2) Édit publié au mois de janvier 1562 qui modère, d'après les sages avis du chancelier de l'Hospital, l'édit de juillet. On permet

quels alors, abbé, moines et prêtres, ayant jeté le froc aux orties, abandonnèrent l'église et se marièrent avec leurs concubines, au grand scandale de tout le peuple. Ils firent plus : à l'occasion de cet édit, ils firent venir M. Guy Moranges, natif d'Issoire et ministre à Genève (1), pour prêcher publiquement dans la ville. Il arriva aux environs de Sainte-Catherine, l'an 1560, et fit son premier prêche dans la cave de M. Guillaume Duterne ou Determe, juge de la ville, ensuite dans une chambre au-dessus de cette cave, où tout le peuple accourut. L'affluence fut si grande, que tout le monde ne put contenir dans cette chambre. Les uns y allaient par curiosité, les autres par inclination pour la religion.

Pendant que ce prêche se faisait, il s'éleva un vent de l'ouest, horrible et épouvantable, accompagné d'éclairs,

aux protestants de tenir leurs assemblées hors des villes et dans les faubourgs.—Dans le role des villes dans les faubourgs desquelles les protestants pouvaient exercer leur religion, qui se trouve *Mémoires de Condé*, t. 4, p. 336, on lit pour le gouvernement d'Auvergne les noms suivants : Issoire, Guéret, Saint-Pourçain, Aurillac. Vichy se trouve aussi, mais dans le gouvernement du Lyonnais. *(Note de Dulaure.)*

(1) *Guy Moranges* ou *de Moranges* était, en 1550, docteur en droit, conseiller du roi, garde tenant le scel royal, établi au contrat de Montferrand. L'auteur du manuscrit le dit natif d'Issoire, et l'auteur de l'*Histoire des martyrs protestants* dit qu'il était d'Aurillac. Il ajoute qu'en l'année 1561 il était ministre, « homme de » qualité et de zèle singulier, par le travail duquel l'Eglise s'avança » merveileusement, non-seulement à Aurillac, mais dans tout le » pays. »

François *Chonneil* et *Bresson*, à la tête de 600 hommes, massacrèrent, cette même année, le 2 septembre, les protestants d'Aurillac. Ils se présentèrent dans la maison qu'habitait Moranges, mais, heureusement pour lui, il etait absent et se trouvait en un synode à Villefranche en Rouergue. Il fut appelé à Issoire en 1560. *(Note de Dulaure.)*

de tonnerre et de grêle, poussé si vivement, qu'on ne pouvait pas aller par les rues, et qu'on disait être la fin du monde. Plusieurs personnes dignes de foi disent que la pyramide de l'église du monastère, qui était alors debout, avait tremblé par les secousses des tourbillons de vent, et spécialement, la croix de fer qui était dessus paraissait vouloir tomber. Plusieurs personnes, voyant un orage si furieux en cette saison, chose étrange et presque inconcevable, se battaient la poitrine et disaient que cela présageait la ruine prochaine de la ville. Ceux de la religion disaient que le diable suscitait ce tintamare pour empêcher le règne du Christ.

Ce fut alors que les catholiques connurent leur faute d'avoir négligé le mandement à eux fait par Messire Guillaume Du Prat, évêque de Clermont. Ce prélat, quoiqu'il n'aimât point la ville d'Issoire, à cause de l'affront que lui avaient fait les religieux, comme il a été dit ci-dessus, soit qu'il voulût suivre le caractère des siens, ne laissa pas de mander les consuls et habitants de l'aller trouver, voulant leur faire du bien, préférant l'honneur de Dieu à la vengeance. Depuis long-temps, il avait prévu la perte de la religion catholique ; cependant, il voulait fonder un collége de jésuites, pour réintégrer aux assauts de l'hérésie qui s'y était fort ancrée, faire fleurir les belles-lettres et la religion catholique; mais les consuls négligèrent trop cette invitation, n'assemblèrent pas la commune avec la célérité requise en pareil cas. Cependant, s'étant assemblés, ayant député Gonnon-Bonnet (1), notable marchand et bon catholique, il s'excusa, disant ne pouvoir y aller qu'il n'eût tenu son marché du samedi, mais qu'il irait le dimanche de grand matin. Ceux de la

(1) D'autres copies portent Gannon Bonnel et Bonnelle. J.-B. B.

religion connaissant aussi que le prélat ne pouvait rien pour eux, dirent également qu'il serait assez tôt de partir le dimanche. Ainsi, Gonnon-Bonnet retarda son voyage. En ne partant que le dimanche, perdit l'occasion la plus heureuse et la plus lucrative pour la ville.

S'étant présenté à Monseigneur l'évêque et lui ayant donné connaissance de son ambassade, il le pria de ne point oublier la patrie. Mais lorsque l'évêque lui fit réponse d'un air sévère et dédaigneux, en lui disant : *Messieurs d'Issoire, je vous avais mandés pour vous faire du bien, et vous n'êtes pas venus au jour assigné, d'autres sont venus sans être appelés, à qui j'ai donné ce que je vous destinais. Vous êtes indignes du bien que je voulais vous faire.* Ainsi, il congédia Bonnet qui, en cette rencontre, montra un air d'égoïsme et d'avarice, laissant perdre un si grand bien à la ville, pour ne perdre le gain d'un marché pour son compte. Tout le monde est persuadé que, si le collége des jésuites eût été fondé à Issoire, la religion n'y eût jamais pris fondement, et, par conséquent, la ville ne fût point tombée dans un si grand abîme de misère.

CHAPITRE XVI.

Les grandes insolences que firent ceux de la religion après l'arrivée de leur ministre Moranges.

Pour revenir à la suite des affaires de Moranges, ce ministre s'étant vu faire un si grand accueil, il alla prêcher dans la basse-cour de la maison d'Antoine Vialle, sur une haute galerie qui lui servait de chaire. Là, il prêchait à la multitude du peuple qui était assis dans la

basse-cour. Il les exhortait à embrasser la vérité de la religion, et de se détourner de la mère des abus, surtout d'avoir en exécration les images et autres choses prêchées par les abus papistes; par conséquent, il leur défendait la fréquentation des prêtres et des moines qui pourraient les faire broncher et les faire retomber dans leurs premières erreurs. Ces paroles firent un tel effet, que peu de temps après, sans aucune crainte ni respect pour le roi, ils rompirent, pendant la nuit, toutes les croix, tant dehors que dedans la ville, sans en laisser une seule debout, ce qu'étant rapporté au ministre, il les loua hautement dans son premier prêche, disant qu'ils avaient fait un acte remarquable à l'honneur de Dieu, au lieu de les reprendre durement de ce scandale public.

Une autre nuit, ils mirent à bas toutes les images de la Vierge Marie, tant celles qui étaient à la place que celles qui étaient hors la ville, comme Notre-Dame des Champs qu'ils jetèrent à bas, après avoir rompu les grilles de fer qui y étaient, et qu'ils emportèrent.

De tous ces maux, les catholiques ne faisaient que pleurer à chaudes larmes, de voir que le ministre approuvait toutes ces insolences. Cependant, ils furent le trouver pour le prier de faire cesser de pareils actes, si pernicieux et de mauvais exemple; qu'ils présageaient quelque grand malheur à la ville; que ce n'était pas là les intentions de M. de Saint-Hérem, gouverneur de la province. Moranges, se moquant de leurs remontrances, leur répondit : Il semble, Messieurs, que vous êtes fâchés de l'avancement du règne du Christ! Avec cette réponse audacieuse, il les renvoya tous contrits.

Ceux de la religion étant avertis de cela, ils résolurent

de faire encore pis ; tellement que, peu de jours après, pendant la nuit, ils allèrent rompre à coups de pierres toutes les vitres des fenêtres de tous les prêtres de la ville, en leur disant une infinité d'injures, avec menace que, s'ils ne changeaient pas de religion, ou ne quittaient la ville, on les ferait mourir. Les choses en vinrent à tel point, que les prêtres et les moines, passant par les rues, ils étaient heurtés et bafoués de manière qu'ils n'osaient plus sortir, tant on criait après eux de tous côtés : Au regnard ! au cafard ! au papauté ! Ils faisaient plus : frappant sur leurs étaux avec des pierres, marteaux ou bâtons, ils faisaient un tel bruit, qu'on n'entendait ni ciel ni terre, ajoutant à cela des hurlements horribles qui redoublaient le tintamare ; enfin, les ecclésiastiques n'osaient plus paraître qu'avec crainte.

Le ministre déclamait, dans ses prêches, la vivacité de leur foi, comme s'ils eussent fait quelque chose de très-honorable à Dieu, ce qui les rendait si téméraires, qu'ils voulurent avoir un capitaine à la porte pendant l'exercice de leur religion, pour commander avec toute autorité, sans aucun respect pour le roi ni pour M. de Saint-Hérem, gouverneur du pays. Cette résolution prise entre eux, ils envoyèrent chercher le sieur de Chavaignac pour être leur chef (1), lequel étant arrivé, ceux de

(1) C'était Christophe de Chavagnac, seigneur du Bousquet et de Biers. Il fut gouverneur et lieutenant de roi de la basse Auvergne et du haut Gévaudan. Il commandait à Issoire en 1566 et en 1569. Il fut honoré d'une lettre d'Henri IV, le 17 octobre 1578, et d'une autre du comte d'Auvergne, Charles de Valois, du 15 avril 1594, où il l'appelle son frère. Il épousa Catherine d'Oudredieu, veuve d'Antoine Du Bourg, baron de Saillans (*Chabrol*). Si l'on en croit les mémoires de Gaspard, comte de Chavagnac, son grand-père, Christophe avait épousé Françoise de Duras, huguenote comme lui. (*Note de Dulaure.*)

la religion lui donnèrent, en signe de bienveillance, un chapeau de satin blanc garni d'un panache de même couleur. On espérait que sa venue croîtrait ou diminuerait ces fureurs populaires, et mettrait quelque fin à ces maux; mais il arriva le contraire, parce que de Chavagnac, pour se mettre en grâce, leur donnait plus de licence que le ministre. Toutes choses leur étant donc permises, sous prétexte de l'amour de Dieu, ils s'en allaient, les dimanches après souper, au filoire, pour prier Dieu, à ce qu'ils disaient; puis, rentrant en ville au nombre de deux ou trois cents, faisaient le même tour que fait la procession le jour de la Fête-Dieu, chantant les psaumes de David tout le long du chemin, si hautement qu'ils pouvaient; de manière que ce bruit ressemblait plus à un tonnerre qu'à une louange à Dieu; et pendant qu'ils passaient par les rues, s'ils rencontraient la maison d'un catholique, ils se mettaient entre la porte, ils criaient à haute voix : Oh papiste! oh cafard! se moquant d'eux.

Après qu'ils eurent fait venir de Chavagnac, ils voulurent augmenter le nombre de leurs ministres. Pour cela, ils firent venir le cellerier Le Court avec sa femme et ses enfants, un nommé Dufaut et un autre nommé Georges Laurent, afin, disaient-ils, de faire fleurir l'Evangile en dépit des papaux. Le respect qu'ils portaient à ces ministres était si grand, que, revenant du prêche chez eux, ils étaient accompagnés de deux ou trois cents hommes pour leur faire honneur; et bien souvent le sieur de Chavagnac, avec son panache blanc, était du nombre. Tout leur but tendait à exterminer la messe et autres cérémonies ecclésiastiques. Pour y parvenir, ils faisaient assembler plusieurs petits enfants au milieu de la place, et les met-

taient en ordre par bandes séparées, comme s'ils eussent voulu prendre quelques bêtes, les faisaient crier les uns aux autres : *Vira volta, çà et là, courez de çà, courez de là, la messe s'en va ;* puis disaient : *A trois blancs le cent des prêtres !*

CHAPITRE XVII.

Autres insolences de ceux de la religion.

Ces calamités durèrent deux ans entiers, depuis 1560 jusqu'en 1562, qui, au lieu de prendre fin, se renouvelèrent aux fêtes de Pâques, que les catholiques voulant porter la procession hors la ville, pour donner la bénédiction aux biens de la terre. Comme ils voulaient sortir par la porte du Ponteil, ceux de la religion l'eurent fermée, ce que voyant, le prêtre Chappier qui portait la croix, s'arrêta dans la rue, et donna la bénédiction en dedans de la vieille porte. Alors, un de la religion monta sur le haut de la porte, et ayant abattu son haut-de-chausses, montra son postérieur tout nu, en se tournant çà et là, comme faisait le prêtre en donnant la bénédiction. Toutes ces bravades étaient souffertes par les catholiques pour éviter des disputes, peut-être des voies de fait ; mais, à la vérité, avec un peu trop de patience ; car ceux de la religion comptaient sur l'impunité ; ils attaquaient de plus en plus l'honneur de Dieu, jusqu'au point que, le jour de la Fête-Dieu, les catholiques voulant faire leur procession dans la ville, comme de coutume, ceux de la religion qui gardaient la porte du Ponteil en armes, furent au-devant de la procession, dirent aux catholiques qu'ils les feraient mourir s'ils passaient outre, et les con-

traignirent de s'en retourner à l'église, par où ils étaient venus.

Peu de jours après, tous furieux et emportés, ils furent trouver les consuls et leur ôtèrent les clefs de la ville; puis ils s'en allèrent au monastère, prirent le prieur claustral, nommé frère de Seynier, l'ayant garotté, lui demandèrent la clef du lieu où était le buste de Saint-Austremoine d'argent, que les Bohiers avaient donnée au couvent; et, parce qu'il leur disait ne savoir pas où elle était, ils lui ouvrirent la bouche avec la pointe d'une dague; puis, lui mettant une chandelle allumée dans la bouche, ils lui faisaient brûler le gosier. Les souffrances obligèrent le pauvre religieux à montrer la clef qui tenait fermé l'endroit où était ce saint, duquel ils prirent la mitre et les pierres précieuses qui y étaient enchâssées. Ils se retirèrent en menaçant les religieux de la mort, si dorénavant ils s'avisaient de sonner et de faire le service divin, ce qui fut cause qu'il cessa quelque temps (1).

(1) Ce fait est attesté par des lettres de Charles IX du 27 septembre 1564. Voici les faits qu'elles contiennent : Vers les mois de juillet et août 1562 Chavagnac commandait dans la ville d'Issoire les soldats du parti protestant. Pendant qu'il y était, ces soldats pillèrent et saccagèrent l'église de la ville. Chavagnac (à ce qu'il dit) fit prendre et constituer prisonniers les coupables. Depuis, le sieur de Saint-Hérem était entré dans la ville d'Issoire, en avait chassé ceux de la religion et avait interrogé les soldats prisonniers sur le fait du pillage. Ces soldats répondirent qu'ils avaient fait cette action par ordre de leur commandant Chavagnac, qui fut décrété de prise de corps, et, malgré l'édit de pacification, fut poursuivi et arrêté en vertu du décret. Chavagnac se pourvut alors auprès du roi Charles IX qui, dans ses lettres, mande aux sénéchaux d'Auvergne et de Clermont de faire cesser toutes poursuites. (Voyez *Mémorial de d'Hozier*, registre 2[me], 1[re] partie, page 16 et 17, article *Chavagnac*. (*Note de Dulaure.*)

Les catholiques, épouvantés de toutes ces méchancetés, ne pouvaient se contenir de faire leurs plaintes au sieur de Chavagnac, et priant de faire rendre à l'église ce que Jean Roche, le Flamand, le Normand, Antoine Bages et autres y avaient pris, et permettre que le service divin se fit; mais de Chavagnac, les voyant venir, leur demanda tout haut ce qu'ils lui voulaient, et ayant appris le motif de leur missive, il leur répondit : *Mes amis, vous vous plaignez sans cause; mais prenez patience, vous en verrez bien d'autres.* Cette superbe réponse atterra les catholiques, qui restèrent tous ébahis. Ils quittèrent la ville et leurs maisons, se retirèrent dans les villages circonvoisins, où ils avaient du bien ou des amis, en attendant que Dieu y eût mis quelque bon ordre.

CHAPITRE XVIII.

La prise de la ville d'Issoire par le sieur de Hautefeuille, lieutenant de M. de Saint-Hérem, en l'année 1568.

M. de Saint-Hérem, gouverneur pour le roi au haut et bas pays d'Auvergne (1), voyant ces insolences et l'audace du sieur de Chavagnac qui, contre son autorité, se disait gouverneur d'Issoire, dressa quelques compagnies tant à cheval qu'à pied, pour assiéger la ville. A cet effet, il

(1) Gaspard de Montmorin, seigneur de Saint-Hérem, épousa Louise d'Urfé. Il fut nommé gouverneur à la place de son père, François de Montmorin, en janvier 1563. Ce fut lui qui sauva, dit-on, les protestants d'Auvergne du massacre de la Saint-Barthélemy. Il entreprit, en 1569, de chasser les protestants d'Aurillac. (*Note de Dulaure.*)

manda le grand-prieur d'Auvergne, de la maison de Lastic; le sieur de Hautefeuille, frère du sieur de Lafayette, et neveu, par sa mère, des Boyer (1), et plusieurs autres gentilshommes, serviteurs du roi, de l'aller trouver à Auzon, avec le plus grand nombre de gens de guerre qu'ils pourraient amasser. A son commandement, il s'assembla environ cinq ou six cents hommes et cent chevaux, dont le sieur de Saint-Hérem donna la conduite au sieur de Hautefeuille, son lieutenant-général, lui recommandant surtout de lui conduire de Chavagnac, s'il pouvait le prendre. Ce dernier, quoique averti des desseins du gouverneur, ne fit aucun préparatif pour soutenir le siége, croyant fermement qu'avec si peu de monde, on ne pouvait entrer dans Issoire, faisant publier qu'il ne craignait rien, il se tenait toujours dans la ville. Cependant, le sieur de Hautefeuille fit marcher sa petite armée vers Issoire, avec trois petites bâtardes prises à Clermont, et deux fauconnaux pris au château de Villeneuve, conduits par le commandeur de la Ronzière de la maison de Bressoles (2). Ces forces n'étaient pas suffisantes pour prendre une telle ville, si de Chavagnac eût été bien résolu et expérimenté à la guerre; mais, tout effrayé de l'arrivée de ces troupes dans la plaine de la Sauvetat, il commença par plier bagages et se retira en sa maison, abandonnant la ville. Ceux de la religion, se voyant sans chef, perdirent courage, et reconnaissant leur faute, ils s'assemblèrent dans

(1) Ce sieur de Hautefeuille s'appelait Jean Motier, second fils d'Antoine Motier de Lafayette, seigneur de Pontgibaud, maître de l'artillerie de France, mort le 22 août 1531. Hautefeuille fut tué le 6 janvier 1568 à la bataille de Cognat, près de Gannat.
(*Note de Dulaure.*)

(2) Dans la copie faite par Dulaure on lit de La Roupère, de la maison de Crussol. J. B. B.

la maison de ville pendant la nuit, et mandèrent venir les catholiques absents, les suppliant avec affection et en larmes de les assister, en cette occasion, de leurs bons conseils, et sauver la ville d'une prochaine ruine. Les catholiques, arrivés, leur dirent que le meilleur remède était de mettre en prison ceux qui avaient pillé l'église, pour en être fait justice et apaiser le sieur de Saint-Hérem, et lui faire voir que ce n'était pas le corps commun de la ville, mais certains particuliers étrangers; dirent qu'il fallait aussi rappeler les religieux qu'on avait chassés. Ce conseil étant approuvé de tous, on mit les sacriléges en prison, qui étaient Jean Roche, un Flamand, un Normand et Antoine Bages. Cela fait, ceux de la religion, très-affectés et en lamentations, sortirent de la ville, suppliant les catholiques de conserver leurs biens, femmes et enfants, qu'ils mettaient sous leur sauve-garde. C'était une chose pitoyable de voir et d'entendre les tristes adieux que ces pauvres gens se faisaient les uns aux autres, surtout les plaintes des femmes voyant que leurs maris les abandonnaient pour les laisser seules. Les adieux finis, les catholiques envoyèrent leurs députés à Sauvagnat, où était le sieur de Hautefeuille avec plusieurs gentilshommes et gens de guerre du pays, pour lui faire savoir que la ville et ses habitants étaient à l'obéissance du roi, et à la sienne comme son lieutenant; que le sieur de Chavagnac en était sorti, ainsi que tous les huguenots. Ils ne pensaient pas en avoir si bon marché; c'est pour cela qu'il leur accorda tout ce qu'ils lui demandèrent; car, à la vérité, ce fut une grande lâcheté de la part de de Chavagnac et de ceux de la religion que de l'abandonner ainsi. Ils demandèrent expressément que la ville fût exempte de pillage, et que l'honneur des femmes fût respecté, lesquelles promesses furent très-bien obser-

vées. Les gens de pied n'entrèrent point dans la ville, il n'y eut que la noblesse.

Les députés, de retour, consolèrent fort le peuple, qui alla, pour ainsi dire, en procession au-devant du sieur de Hautefeuille, lui portant les clefs de la ville qu'on lui présenta, lequel, voyant la croix, descendit de cheval, entra dans la ville avec les habitants et toute sa noblesse, et pour montrer qu'il était homme de parole, il fit passer les gens de pied au-delà de l'eau, pour se loger au faubourg du Pont.

Lorsqu'il fut entré en ville, les soldats logés au faubourg se mirent à vouloir forcer la porte du côté du pont, pour entrer en ville et piller; mais le grand prieur d'Auvergne, s'y étant transporté, en tua deux ou trois des plus mutins, repoussa le reste et les mit en fuite. Le grand-prévôt fut ensuite appelé pour faire le procès des sacriléges. Jean Roche fut pendu, le Flamand et le Normand eurent le poing coupé, Antoine Bages fut fouetté depuis la prison jusqu'où les autres étaient exécutés; cet homme qui disait auparavant qu'il aimerait mieux mourir que de dire : *Jesus, Maria!* cependant, dans cette circonstance, à chaque coup de fouet qu'on lui donnait, il disait : *Jesus, Maria!* Cette exécution faite (1), le sieur de Hautefeuille se retira, et laissa la garnison dans la ville pour la garder sous l'obéissance du roi (2).

(1) Saint-Hérem, qui conduisait cette affaire, poursuivit de Chavagnac pour les pilleries qui avaient été faites dans l'église. Les coupables, dans leur interrogatoire, ayant déclaré que ce qu'ils avaient fait était par l'ordre de leur commandant. De Chavagnac fut fait prisonnier, mais il réclama auprès de Charles IX pour que l'édit de pacification fût exécuté à son égard et que cette affaire fût assoupie. Le roi ordonna la cessation des poursuites.

(*Note de Dulaure.*)

(2) Dans la copie du manuscrit dont nous sommes possesseur on

CHAPITRE XIX.

L'année du grand hiver.

L'an 1559, le 8 de décembre, en une seule nuit, il tomba une si grande quantité de neige, qu'elle était, par toute la Limagne d'Auvergne, de la hauteur de la ceinture; de façon que, le lendemain, les habitants demeurèrent chez eux jusqu'à ce que, par ordre des con-

trouve la liste suivante des personnes qui furent pendues à l'occasion de la religion. Cette même liste, rapportée par Dulaure, existe aussi dans le manuscrit d'Obrier :

Le Flamand.	Gaunon Bonnel.
Jean Mesplan ou Mesplain.	Charles Vialle.
Jean Arnaud-Ganzy.	Jean Roche.
Blaise Arnaud, son frère.	Michel Le Normand.

Moines ou prêtres qui avaient quitté le froc.

Me André Pegot ou Begot.	Le moine Savignat, depuis charretier.
Me André Le Court, cellerier.	Me Antoine Palouquin.
Me Jacques Bonnel, chambrier.	
Me Jean Chastel.	

Ministres qui prêchaient à Issoire.

Me André Desoches, pendu.	Me André Le Court, cellerier.
Me Guy Moranges, garde-des-sceaux à Montferrand.	Me George Laurent.
	Le nommé Dufraix.

A la liste que donne Dulaure, il ajoute Claude Monier, natif de Saint-Amant-Tallende, qui, après avoir enseigné les jeunes gens, en ce lieu et à Clermont, d'après les opinions nouvelles, et avoir publiquement professé ailleurs les nouvelles doctrines, fut forcé de fuir la France et de se retirer à Lausanne. Il fut ensuite à Lyon, où, le 5 juillet 1551, il fut arrêté et conduit en prison. Là, il adressa à ses frères de Genève le détail de son interrogatoire et autres pièces rapportées dans l'*Histoire des Martyrs*. Le 26 octobre suivant, il fut déclaré hérétique devant la place de Saint-Jean et renvoyé dans la prison appelée de Roanne, et le 30 octobre, il fut brûlé vif, place des Terreaux. Il montra beaucoup de

suls, chacun prît des pelles et fit la trace devant chez soi. Dans toutes les rues, même jusqu'à la place, on la fit relever par grands tas, pour donner place aux bancs pour faire tenir le marché. Un homme d'Issoire, nommé Versepuy, à cause de sa force, ne put se conduire de Saint-Ivoine à la ville. On le trouva mort à l'entrée de la Mole, malgré sa force et son nom de Versepuy, qui signifie *renverse montagne*. Chacun fut obligé de monter sur le toit de son habitation, pour en faire tomber la neige qui était dessus, craignant que le grand poids ne l'enfonçât. Cette neige dura si long-temps sur la terre, que les animaux des champs, comme lièvres, perdrix et autre gibier, ne trouvant rien à découvert pour paître, venaient jusque dans les faubourgs de la ville, se jetaient dans les granges, où on en prit une grande quantité. C'était chose étrange de voir tous ces pauvres petits animaux sauvages, qui craignent si fort les hommes, se jeter dans leurs mains pour leur servir de proie. On disait que c'en était fait de l'espèce et de la race, qu'on n'en verrait plus dans le pays de long-temps; mais l'année suivante, le gibier fut si commun que par le passé. Il était un fait constant, que, si les vents de midi eussent soufflé tout à coup, comme on voit des années qu'il y a, il y eût eu des inondations extrêmes dans tout le pays. Mais cette neige se fondit petit à petit et ne fit aucun mal.

fermeté et il est placé au rang des martyrs protestants. (Voyez l'ouvrage sur ce sujet, livre V, page 190.

Le 11 juillet 1546, Claude Monier fut nommé principal de l'école de Clermont par les chanoines, à la sollicitation de la municipalité. Il n'y était plus en 1548. J.-B. B.

Nombre des habitants qui faisaient profession de la religion pendant les années 1560, 61, 62, 63 et 64 que la grande peste fut dans la ville (1).

Gayte du dimanche.

Jean Travais.
Pierre Travais.
Jean Chandezon.
Etienne Tissandier, tripotier.
Jean Tissandier.
Guillaume Granet, catholique depuis.
Pierre Bourusset, catholique depuis.
Jean de la Catherine.
Le Flamant, pendu.
Jean-Pierre Chapfourat.
Guillaume Serre-Tindet.
Jacques Serre, son frère.
Pierre Serre, qui s'en alla à Metz.
Antoine Serre, pendu pour maléfice.
Me François Meynial.
Antoine Lamothe.
Me Mathieu Monestier, régent.
Jean Daugues.
Léonard Monestier, ministre.
Jean Brossei, catholique depuis.
Antoine Brossel.
Martin Ferrat.

Gayte du lundi.

Laurent Trébut.
Jean Vernières.
Michel Chevarlange.
Me Benoit Lissasson.
André Phelut, Dosdane.
Loys Bourbon.
Etienne Dumur.
Jean Sauzet.
Blanchon.
Jacques Roche, arbalétrier.
Le contrôleur Florant.
Jean Morel Falinat.
Jean Decropière.
Jean Mesplain.
Jean Chavertat, savetier.
Jean Chavertat, son fils.
Amable Barrat.
Jean Gardet, tailleur.
Antoine Allary, peyrollier.
Gounon Mesplain.
Jean Arnaud, pendu.
Blaise Arnaud, frère, pendu.
Jean Duprat, pendu.
Jean Dubreuil.
Jean Gibicut.
Pierre Gibicut.
Antoine Gibicut.

(1) Cette liste ne se trouve que sur deux copies du manuscrit, et encore elle n'est pas parfaitement conforme. J.-B. B.

Gayte du mardi.

Mᵉ Guillaume Vigier-Revillonat.
Mᵉ Julien Armand, orfèvre.
Mᵉ Nicolas Morel.
Pierre Lamet.
Pierre Dorliat.
Jean Bonnat, son beau-père,
Jean Lamet.
Mᵉ Simon Bourges, député consul.
M. Allary, catholique depuis.
Mᵉ Guillaume Duterme.
Gounon Bonnel, jeune, pendu.
Jean Vialle, mercier.
Etienne Bournet, qui trahit la ville.
Charles Vialle, pendu.
Jacques Vialle, dit Trictrac, traître.
Jacques Pissevin.
Jean Pissevin, trésorier.
Jean Chanal.
Bernard Bonnore, chapelier.
Jean Borye.
Etienne Borye.
Charles Borye.
Jean Borye, capitaine.
Géraud Faugières
Poton Faugières.
Jean Sisterne, Saint-Esprit.
Henri de Serre-Couadre.
Géraud Borye.
Jean Borye, dit Ravidalle.
Alix Fighat.
Jean Pataud.
Pierre Pataud.
Le compère Deterre.
Claude Rocher, Claudon.
Philibert Dupas.
Pierre Rebour.
François Chillas-Gouyon.
Mathieu Ferriol.
Michel Ferriol-Barbile.
Mᵉ Louis Gruayre.
Antoine Gruayre, son fils.
Jean de Saint-Pourçain.
Le compère Deterre.
Pierre Auzat.

Gayte du mercredi.

Philibert Dupas.
Antoine Fournier.
Foy-Téchy.
Gaspard Verny.
Jean Méringer, pelletier.
Jean Roche, pendu.
Jean Fontanille.
Antoine Obrier-Challiot.
Jean Obrier Challiot.
Nicolas Userne.
Jean Roustel.
Antoine Messain.
Gendarmon.
Gonnon Messain, frère.
Pierre Rogier-Girmot.
Mᵉ Jean Prieur.
Nicolas Champelaux, coutelier.
Mathieu Treilhon, maçon.
Mᵉ Merlas-Garnaux.
Antoine Fontanille.
Mᵉ Annet Gurnaud, médecin.
Jean Obrier, dit Gros-Cailloux.
Jacques Prieur, traître à la ville.
Pierre Daguillon.
Géraud Roche.
Guillaume Roche.
Guillaume Sue.
Jean Chambon.
Jacques Roche, frère du pendu.

Gayte du jeudi.

Jamet Solut.
Jean Bompart, Barafley.
Jérôme Bages.
Michel Ribeyre, maçon.
Jean Ribeyre, Barrille.
Prejet Tolevie.
Mᵉ Jean Triozon.
Pierre Vialet.
Jean Vergheade.
Jean Gruayre, Soulasse.
Alain Sisterne.
Guyot Champelaux.
Armand Brivet.
Mᵉ Jacques Bourgier.
Antoine Taragnat, commis.
Antoine Bohet, Ride.
Gilbert Prieur.
Antoine Taragnat, courtier.
Damien Guillard.
Charles Guillard.
Nicolas Bohet-Ride, incestueux.
Jean-Baptiste Cohade.
Mᵉ Antoine Gibieux, notaire.
Jacques Cohade, tué par Florand.
Jean Benety, dit le Gayot.
Jean Dufoux.
Jacques Dufoux, la Forge.
Jean Bohet-Ride.
Marcellin Guittard, catholique depuis.
Jean Augier, jeune.
Antoine Augier.
Jean de St-Pourçain, Goumet.
Jean Farchier, dit Mon Enfant.
Jean Astier-Fourand.
Antoine Peghoux, Mulot.
Etienne Guillard.
Guillaume Guillard.
Jean Pissevin, boucher.
M. le bailli Vidal.

Gayte du vendredi

Mᵉ Jean Albanel, cornagrés.
Jean Morel, tailleur.
Maurice Porte.
Jean Boissier.
Jacques Pissevin, sergent.
Mᵉ Pierre Blanc, médecin.
Austremoine Amblard, Armande
Le Goby, du Ponteil.
André Charbonnier, catholique depuis.
Jean Veyssières, dit du Cigne.
Guillaume Leblanc.
André Charbonnier, jeune.
Laprade.
Rofet Veyssières.
Antoine Bresson, mercier.
Jean Bonniol, La Mèze.
Robert Maissoire.
Nicolas Jacques.
Guillaume Boissier.
Jacques Malingre.
Charles Deligny.
Laurent Veyssières, Lamure.

Gayte du samedi.

Me Etienne Bonneau.
Bernard Phelus, boulanger.
Jean Ayat.
Les trois Grangeon, moines et prêtres. (Ils avaient jeté le froc.)
Me Jacques, le menuisier et ses trois fils.
Guillaume Percheduc.
Jean Charbonnier.
Jean Viau.
Me Raymond-Chabru.
Le moine Savignac, charretier depuis.
Me Jean Chevalanges, greffier.
Me Jean Chastel.
Me Antoine Pellegrin, ministre qui prêchait à Issoire.
Nicolas Belhomme.
Me André Desoche, pendus.
Jean Richard, drapier.
Me Jean Pegot.
Me André Le Court, cellerier du couvent d'Issoire.
Me Nicolas Maleziers.
Me Jacques Bonnet, chantre.
Michel Berme, dit de Paillac.
Me Guy Moranges, garde-des-sceaux de Montferrand.
Me André Le Court.
Jacques Chambon et ses trois fils.
Me George Laurent.
Me B. Dufaux.
Me Blaise Deshors.
Antoine Admirat, mauvais riche
Me Michel Lenormand, pendu.
Paul Chevalenges.
Jean Augier, l'aîné.
Géraud Augier.

CHAPITRE XX.

Grande peste à Issoire.

L'année 1564, vers le mois d'avril, le roi accorde la paix à ceux de la religion ; le régiment du sieur de Sarlaboux, Gascon, passant à Issoire pour aller trouver le maréchal Damville, en Languedoc, logea dans la ville où il laissa la peste, si contagieuse, qu'il y mourut deux mille quatre cents personnes, lesquelles furent écrites et comptées par Jean Bonne ou Berme, consul, qui n'abandonna pas la ville, et qui se faisait citer les noms des morts de chaque jour, tous les soirs, par les Corbeaux qui enterraient les morts. Cette peste fut si

grande, qu'elle fut presque générale en France. Elle fit mourir, dans la ville d'Issoire, un grand nombre de ceux de la religion, la plupart desquels, n'ayant point de maison ou métairie à la campagne, ils étaient obligés de se retirer dans les cabanes qui étaient autour de la ville, lesquelles étaient en si grand nombre, qu'on eût dit un camp de tentes de soldats qui assiégeaient la ville.

CHAPITRE XXI.

La Route de Champouly.

L'année 1567, vers la Saint-Michel, la paix ayant été rompue, ceux de la religion furent mandés par M. le prince de Condé et l'amiral Coligny, pour se rejoindre à leur armée. On donna un rendez-vous à chaque province. Ceux d'Auvergne et provinces circonvoisines devaient se joindre avec les sieurs de Poncenat et de Valbelet, de la maison de Sénectère (1), qui avait quitté son frère. Leur rendez-vous était entre Lyon et Mâcon, dans lesquelles villes ils avaient des intelligences, et croyaient déjà être dedans pour les piller; mais ceux de Lyon, ayant découvert l'intrigue de Mâcon, faite par le maire de la ville même, prirent les armes et se garantirent de cette surprise. Ce que voyant, Poncenat et Valbelet firent prendre la route de Bourgogne et allèrent assiéger l'abbaye de Cluny, où

(1) En 1567, François de Saint-Nectaire, seigneur de Valbelet et le seigneur de Poncenat, chef des religionnaires, surprirent la ville de Saint-Amant-Tallende. Ils ne crurent pas être assez forts pour tenir contre les troupes des villes voisines, de Clermont, de Riom et de Montferrand; c'est pourquoi ils se contentèrent de mettre cette ville à rançon et de se réfugier promptement en Vivarais. *(Manuscrit d'Audigier.)* J.-B. B.

ledit sieur de Valbelet avait été novice, pensant la prendre et la piller. Ce que ne pouvant faire, après avoir pris un peu d'argent des moines, se retirèrent vers le pays du Forez. Ceux d'Issoire, ne voyant que la gloire et la fortune dans ces affaires, étaient partis de chez eux le 1er octobre 1567, jour de vendanges, avec une pluie extraordinairement forte; cela faisait pitié! Mais rien ne leur faisait de la peine. Ils joignirent l'armée de Ponsenat, forte de trois mille hommes de pied et quelque cavalerie, tous ramassés à la hâte et inexperts aux armes. Cependant, avec cette armée, ils prirent une petite ville appelée Saint-Jangou, où l'on fit une infinité de maux à ces pauvres gens. On rapporte qu'un homme d'Issoire, nommé Girinot, tua de sa main sept prêtres catholiques dans une cave. Saint-Jangou pillé, ils tirèrent vers un endroit nommé Champouly, en Forez, où ils furent attaqués et chargés par M. de Montsallier, Gascon (1), avec 600 chevaux, qui, les ayant trouvés en désordre, les mirent en déroute, en tuèrent environ un millier. Quelques-uns s'étant jetés dans un parc entouré de murailles, furent obligés de se rendre. Dans ce conflit, il y mourut quarante-sept chefs de famille d'Issoire et autant de Brioude (2). Ce qu'il eut de plus malheureux, c'est que les paysans arrêtaient les fuyards et les assommaient sans rémission. Il en fut noyé à Courpière plus de quarante. Le capitaine Le Merle fut jeté à l'eau comme les autres, mais il fut sauvé par M. de Condat, ce qui fut un petit coup pour la ville d'Issoire et le pays d'Auvergne.

(1) Ce nom est écrit aussi Montalais, Montjallet et Montsalles dans les autres copies. J.-B. B.

(2) Poncenat fut tué l'année suivante, le 6 janvier 1568, à la bataille de Cognat. J -B. B.

CHAPITRE XXII.

Ce qui se passa à Issoire l'année des massacres de la Saint-Barthélemy.

L'an 1572, jour de la Saint-Barthélemy, le roi Charles IX ayant fait faire les massacres à Paris, où il fit tuer l'amiral Coligny, plusieurs autres grands capitaines et gentilshommes qui lui avaient fait la guerre dans le commencement de son règne, manda à tous les gouverneurs de ses provinces de faire de même dans tous leurs gouvernements, sans épargner personne. Le capitaine Combelle, natif de Clermont (1), fut envoyé par le roi en dépêche vers M. de Saint-Hérem, avec un paquet portant commandement d'exécuter la même chose sur les huguenots de son gouvernement. Combelle, ayant pris la poste, rencontra en chemin un certain homme du Languedoc, échappé des massacres, qui lui fit croire qu'il était envoyé en Languedoc, vers M. le maréchal Damville, pour lui remettre l'ordre de faire mourir tous les huguenots de son gouvernement. Combelle, croyant aux discours du courrier, lui dit qu'il était porteur d'un pareil paquet adressé à M. de Saint-Hérem, et se familiarisa si bien, qu'ils firent plusieurs postes ensemble; mais, étant arrivés à Moulins, et couchés dans une même chambre, le courrier du Languedoc, qui savait où était la

(1) Il paraît que c'était François Combelle, que Savaron qualifie de colonel au régiment de Martinanges. Il était frère de Jean Combelle, président en la cour des aides, à Montferrand, intendant des affaires de Monsieur, frère de Henri III et de Charles IX. Il est parlé plus loin d'un capitaine Combelle; peut-être est-ce le même. *(Note de Dulaure.)*

dépêche de Combelle, se leva plus matin que lui et emporta son paquet, et courut avec tant de diligence, qu'il eut fait plusieurs postes avant que Combelle ne fût réveillé.

A son réveil, ce dernier demanda son compagnon; on lui dit qu'il était parti il y avait plus de quatre heures. Cela fit qu'il regarda dans sa valise, où ne trouvant point le paquet, il se mit à crier en désespéré et tempêta horriblement contre son hôte, menaçant de le tuer. Pendant ce temps, le Gascon arriva à Issoire, alla trouver le ministre nommé Baduel (1), auquel il communiqua le paquet, lui disant de se sauver promptement s'il ne voulait être la victime, le chargeant en même temps de faire prévenir les fidèles de ces terribles massacres.

Le ministre ne s'endormit pas. Après avoir prévenu promptement ceux de la religion, il monta à cheval et gagna le pays du Languedoc.

Combelle, se voyant ainsi trompé, ne négligea point de continuer sa route. Il se rendit également auprès du sieur de Saint-Hérem, et après lui avoir donné connaissance de l'aventure qui venait de lui arriver à Moulins, il lui expliqua avec soin tout ce qui s'était passé à Paris, et comme le roi lui faisait connaître sa volonté par la dépêche qu'on lui avait enlevée à Moulins, laquelle contenait l'ordre très-précis de faire massacrer tous ceux de la religion dans son gouvernement, le suppliant d'ajouter foi à son rapport et exécuter promptement l'ordre du roi. M. de Saint-Hérem, homme sage, dit qu'il ne pouvait faire exécuter un ordre de cette importance sans en avoir le com-

(1) Claude Baduel est auteur d'une version latine de l'*Histoire des martyrs protestants*, imprimée à Genève en 1556.
(Note de Dulaure.)

mandement prescrit de Sa Majesté ; cependant, pour contenter Combelle, il dit qu'il allait faire arrêter tous ceux de la religion qui étaient dans Issoire ; et pour ce faire, il envoya son frère, M. de Lupiac, qui les fit tous emprisonner, excepté sieur Agnes qu'il mena à Pertus pour le sauver; car sieur Agnes et tout le monde croyait bien que tout ce qui avait été arrêté serait massacré. Combelle étant retourné à la cour pour recevoir un second ordre, trouva la fureur apaisée; et au lieu de faire massacrer, il porta l'ordre au sieur de Saint-Hérem d'exiger seulement, de ceux de la religion, serment de fidélité au roi, de faire abjurer leur hérésie, et que cela faisant, il pouvait les élargir. Ce qu'ils firent; et par ce moyen, ils furent mis en liberté.

CHAPITRE XXIII.

La conspiration de Vassel et ceux de la religion contre la ville d'Issoire.

Celui qui voudrait écrire toutes les calamités que la ville a souffertes par les prises, reprises, priviléges perdus, conspirations, trahisons, etc., il faudrait qu'il fasse un gros volume, encore ne pourrait-il pas les bien détailler. C'est pourquoi j'en néglige beaucoup, ne prenant que les plus remarquables, l'une desquelles est celle du sieur Vassel et ses complices, lesquels, irrités des massacres de Paris, voulaient en tirer vengeance sur les catholiques d'Issoire, et les faire passer tous au fil de l'épée, si le ciel n'eût bridé leur méchante intention, faisant tomber leur pied dans le piége qu'ils voulaient tendre aux autres. Ce Vassel, homme vindicatif, avait pratiqué son beau-frère et son beau-père du pays de Bourbonnais,

bons soldats ; Sébastien et Blaise Arnaud, dit Ganzy, Jean Viarre, Jean Mesplan et Jean Florac, surnommé le *Chêne;* tous devaient mener des hommes pour exécuter l'entreprise, laquelle devait avoir lieu ainsi :

Florac avait sa maison attenante à la muraille de la ville ; il devait y faire une ouverture avec une barre de fer, par laquelle ouverture les conjurés devaient entrer en ville, aller se saisir des consuls et des principaux catholiques, les faire mourir, et puis piller ; envoyer chercher le capitaine Le Merle, qui était alors au Malzieux (1), pour faire la guerre au pays. M. de Saint-Hérem ayant eu connaissance de la conspiration, s'en alla à Billom investir le château de Vassel avec quarante ou cinquante chevaux seulement, et quelques communes qu'il avait rassemblées à Vassel. Vassel se trouvait dedans avec son beau-père, son beau-frère, Florac et quelques serviteurs. Le sieur de Saint-Hérem les ayant tenus investis pendant quelques jours, ils se rendirent par faute de vivres. Ils furent mis entre les mains du prévôt Croisette, auquel ayant confessé leurs intentions, Vassel eut la tête tranchée (2) ; le beau-père, le beau-frère, Florac et Blaise Arnaud furent pendus. Cette exécution eut lieu au mois de mai 1573, époque où tous les catholiques devaient être massacrés.

(1) Le Merle prit le Malzieux, en Gevaudan, en 1573. Suivant ses mémoires, ce fut en cette même année qu'il vint reconnaître Issoire. Il y est dit qu'il jugea cette place prenable par coup d'échelle et qu'il retourna ensuite au Malzieux pour réunir ses forces. *(Note de Dulaure.)*

(2) Ce Vassel était certainement Gabriel de Vassel dont la fille Magdeleine épousa, en 1578, Jacques de Villelume, seigneur de Barmontel, dont il sera parlé dans la suite. *(Note de Dulaure.)*

CHAPITRE XXIV.

La prise de la ville d'Issoire par Le Merle (1).

Jamais il ne s'est présenté d'occasions pour ruiner le crédit ou l'autorité du roi, sans que ceux de la religion ne les aient mises à profit ou à exécution, sans égard pour les inconvénients qu'il pourrait en résulter, ainsi qu'ils firent paraître l'année 1575.

Quoiqu'ils eussent toute la liberté de conscience dans leurs maisons, ils ne laissèrent pourtant pas échapper tous les moyens qu'ils pouvaient trouver pour faire tomber la ville dans les mains de ceux de leur parti, croyant faire une grande offense à Dieu de laisser dans les mains des papistes une ville qui, la première de toutes, avait reçu le vrai Evangile. C'était la péroraison ordinaire que leurs ministres faisaient retentir à leurs oreilles, pour les porter à l'exécution de cette pernicieuse entreprise. Ces inductions furent cause qu'ils prièrent le capitaine Le Merle de mettre la main à la besogne.

(1) Les diverses copies portent toujours Le Merle.
Mathieu Le Merle était fils d'un cardeur de laine d'Uzès, homme d'exécution que les guerres civiles ont fait capitaine des huguenots. Il exerça dans sa jeunesse le métier de son père; mais son caractère entreprenant l'arracha bientôt de cette obscure condition. Il débuta, en 1568, comme arquebusier dans les gardes de d'Acier, duc d'Uzès. Après la paix de 1570, le duc le donna à de Peyre, son beau-frère, qui en fit son écuyer, et lui confia la garde de son château de Gévaudan. Le Merle fut rejoint au château de Peyre par trente bons soldats de ses amis d'Uzès, s'empara de la ville et du château de Malzieux, leva des contributions dans les lieux qu'il visita, pilla plusieurs châteaux et marcha, à la tête d'un nombre imposant de soldats, sur l'Auvergne, où il était appelé par les protestants d'Issoire. J.-B. B.

Les conspirateurs furent Etienne Bonnel, fils à Charles, qui, le premier, avait introduit l'opinion de Luther à Issoire; Jean Mesplan (1), Sébastien Arnaud et Jacques Prieur, ainsi que la femme de Bonnel. Mais, avant de passer outre, je citerai les prodiges qui précédèrent ce malheur.

Le premier arriva environ Notre-Dame d'août 1575. Un dimanche soir, que toute la jeunesse de la ville était avec les dames, à un endroit appelé les Filoirs, pour danser, il fut entendu une voix haute et éclatante, criant : *Aux armes! aux armes! aux portes! la ville est prise!* Cela entendu, chacun se mit à courir vers la ville, avec une si grande confusion et désordre, qu'on ne pouvait passer par la porte, tant la foule était grande. Ceux du faubourg, qui avaient également entendu la voix, accoururent de même vers la ville à grandes troupes, ce qui augmenta la confusion, si bien qu'on ne put jamais fermer la porte; et si quelques-uns des plus courageux voulaient fermer, ils étaient renversés à terre par la foule. L'étonnement fut encore grand, quand, après l'alarme passée, on ne put jamais savoir d'où était venue cette voix sinistre.

Le second prodige arriva vers le commencement de septembre suivant, c'est-à-dire quinze à vingt jours après le premier.

Il se trouva, un lundi matin, devant la porte du Pont, jusqu'au logis de l'Anonciade, de la longueur de trente pas, une si grande quantité de papillons, tous morts, que la terre était si blanche, comme s'il eût neigé. Le peuple étonné prit cela pour un mauvais présage

(1) Dans d'autres copies du manuscrit ce nom est écrit Mesplain. J.-B. B.

pour la ville ; mais M. Gaspard Dumonteil, de la religion et grand médecin et astrologue, se moquant des interprétations populaires, dit que ces choses étaient purement naturelles et assez ordinaires, alléguant, pour ses raisons, que ces papillons se tenaient ordinairement autour des eaux et lieux humides ; que sans doute ils étaient venus le long de la rivière de la Couse, qui passe sous la porte du pont ; qu'ayant vu la clarté du feu, qu'ils cherchent continuellement, à l'hôtellerie de l'Anonciade, s'étaient venus jeter là, et y étaient morts par le froid de la nuit.

Ces raisons contentèrent le peuple pour cette fois ; mais quand le troisième signe arriva, au commencement du mois d'octobre suivant, qu'une autre bande de papillons, blancs comme les premiers, vinrent encore mourir sur la même place, mais en si grand nombre, qu'il surpassait de dix fois les premiers ; ils tenaient depuis la porte, par delà le logis de l'Anonciade, si épais, que les cochons en mangèrent toute la journée, et ne purent pas les faire disparaître tous ; et pour faire voir au médecin que son opinion était erronée, les bouviers de la ville se retirèrent aux granges pour panser leurs bestiaux, dirent que ces bestioles étaient venues du côté du midi et non le long de l'eau, et avec une si grande impétuosité, qu'elles leur crevaient les yeux ; que, pour cela, ils avaient été contraints de mettre leurs robes devant. Elles étaient si épaisses, qu'on ne pouvait voir le ciel.

Le dernier présage fut une dame de la ville, femme d'honneur et de bonne vie et facultés, laquelle enfanta un enfant si horrible, à ce que l'on dit, que la sage-femme l'ayant reçu entre ses mains, le voyant si affreux, ses cris si terribles, tout différent que celui d'homme et de bête, le laissa tomber à terre, et le monstre fut

tué. Quant à la figure, je n'ai point su de quelle façon elle était, ni je n'ai jamais voulu m'en informer, par respect des gens d'honneur à qui la dame appartenait.

Pendant que ces présages apparaissaient, le capitaine Le Merle se disposait à surprendre la ville, aux sollicitations d'Etienne Bonnel, fils de Charles; car il était convenable que le père ayant commencé la ruine de sa patrie, le fils la terminât. Ce mauvais homme, avec Jean Mesplan et Sébastien Arnaud, pressaient fort Le Merle d'exécuter l'entreprise, l'assurant qu'elle était infaillible, que les habitants ne faisaient aucune garde ni aux portes ni aux murailles, comme Bonnel faisait voir par plusieurs lettres de sa femme, qui se tenait dans la ville, desquelles il lui donna connaissance, et lui fit parler en outre par le porteur desdites lettres, Louis le Camus, sous-lieutenant, qui lui dit : « Monsieur, si vous allez à Issoire, la ville est à vous et tous vos gens s'enrichiront. » Mais ce qui engagea plus fort Le Merle à exécuter l'entreprise, ce fut le rapport d'un nommé Jacques Prieur, traître et déloyal, qui lui dit qu'il y avait plus de deux cents hommes de la religion qui l'attendaient à bras ouverts et étaient à sa dévotion, ne désirant rien tant que son arrivée.

Ces persuasions décidèrent Le Merle à députer quelques personnages vers M. le maréchal Damville, à Montpellier, pour savoir s'il voudrait approuver l'entreprise. Le capitaine Montredon, député du Merle en secret, parla fort au long au maréchal de cette affaire, louant grandement le courage et la valeur du Merle ; mais il fit sentir également les dangers qu'il y avait de s'avancer trop avant dans la province. Sur ces observations, le maréchal Damville promit toute assistance d'honneur et d'argent. Ces choses rapportées au Merle, il se prépara et assem-

bla ses forces; mais, afin de ne rien hasarder, il chargea Bonnel de s'assurer encore, par sa femme, s'il n'y avait point eu de changement dans la manière de garder dans la ville, ne voulant rien risquer mal à propos. Bonnel lui fit dire encore, par Louis le Camus, que tout était dans le même état qu'auparavant, et qu'il n'y avait rien à craindre. Lorsque Montredon, député du Merle, revenait de Montpellier, il passa à la maison du sieur de Saint-Auban, gentilhomme catholique, avec lequel il a été en grande amitié. Il lui conta les desseins du Merle et tout ce qui avait été réglé pour l'exécution; il lui dit même le jour et l'endroit où devait s'effectuer l'escalade.

Le sieur de Saint-Auban, ayant appris ce plan, il en donna avis à M. de Saint-Hérem, gouverneur de la province, qui envoya de suite le même homme de Saint-Auban, accompagné de son secrétaire, vers M. Le Court, gouverneur alors de la ville d'Issoire, pour M. de Saint-Hérem, afin de le prévenir qu'il eût à se tenir sur ses gardes, et qu'il fît faire bon guet. Mais M. Le Court, quoiqu'il ne manquât pas d'esprit, fit bien voir qu'il n'était pas homme de guerre; car, au lieu de mettre toute la ville en armes et de placer de bons corps-de-garde, se moqua de ces avertissements, et les méprisa si fort, et refusa plusieurs habitants qui se présentèrent à lui pour entrer en service, même Giraud Chauveton, capitaine de la gayte du mercredi, avec plus de cent vingt hommes, et le renvoya en lui disant : Allez, bonhomme, je sais ce que j'ai à faire. Ce ne sont qu'artifices de la part de M. de Saint-Hérem, qui veut prendre ce prétexte pour nous faire prendre une forte garnison et manger notre bien. Il en dit encore autant au sieur de Sarlanc, premier maître d'hôtel du roi, qui était venu exprès à Issoire pour le prier de faire faire bonne garde. Ce bonhomme se met-

tant à genoux, levant les mains au ciel, puis se relevant debout, les abaissait et relevait; enfin, il fit tant de postures, que le sieur Le Court ne put se retenir de dire qu'il avait perdu l'esprit. Et c'était bien lui-même qui l'avait perdu, en se servant et donnant sa confiance au nommé Jacques Prieur, natif d'Issoire, et de la religion, qu'il envoya à Mareughol pour découvrir les desseins et les manœuvres de Le Merle.

Ce paillard le trahit en lui disant, à son retour, que Le Merle ne pensait à rien moins que de venir surprendre la ville. Cependant, il savait ce qui se passait à ce sujet, étant un des conspirateurs, avec Bonnel et ses consorts. Voilà pourquoi le sieur Le Court était plus fou que le sieur de Sarlanc, de se fier à un tel homme, qui était du parti de Le Merle, qui lui avait promis une belle récompense; mais il la reçut autrement qu'il l'espérait, ainsi qu'il sera dit ci-après.

Le capitaine Merle assembla ses forces, qui pouvaient être de cent quarante hommes, bons soldats, la plupart des Cévennes, parmi lesquels étaient Montredon, Gignat, Laroche-Saint-Jean, Lagarde, et Etienne Bonnel qui leur servait de guide. Ces troupes arrivèrent au torrent ou ruisseau de Paix, un lundi, quinzième jour d'octobre 1575, vers dix heures du soir. Là, ils mirent pied à terre, et laissant leurs chevaux aux goujats, vinrent à pied au moulin d'Augier, près d'un endroit appelé le Pont-Charras, par où l'eau sort de la ville. Là, ils posèrent leurs échelles pour tenter l'escalade sans que la sentinelle s'en aperçût, qui était un paysan nommé Cordure, ayant pour toute arme un bâton sans fer. Le premier étant monté, et prêt à descendre au coin de la muraille, ce pauvre homme se mit à crier et donner l'alarme, et de son bâton il frappait en vain sur celui qui était monté

le premier, parce que cet homme était armé de toutes pièces.

Un habitant de la ville fit une grande faute. C'est le nommé Bouchetal. Il était de ronde et tout près de l'endroit assailli. Entendant l'alarme, au lieu d'y aller porter du secours il s'enfuit, ce qui aurait bien servi dans le moment, puisque l'échelle s'était cassée par la pesanteur du nombre d'hommes qui étaient armés jusqu'aux dents, et si quelqu'un y fût allé, on les obligeait de s'en retourner sans rien faire. Et ledit Bouchetal ramassa son fusil et se sauva.

Une autre faute encore plus grande fut commise par le jeune Cisternes, lieutenant du sieur Le Court, qui, au lieu de coucher à la garde, s'était retiré chez lui et avait enfermé à clef, dans le ravelin du pont, six à sept arquebusiers de la ville, qui virent les gens du Merle porter l'échelle, et ayant crié qu'on vînt leur ouvrir pour aller porter secours. On n'a pas pu faire venir ce juge, de manière que l'ennemi entra sans aucune résistance.

Etant entrée, une partie fut descendre par les degrés de Saint-Paul avec M. Benoît, tondeur de son métier, qui, autrefois, avait travaillé avec Merle; l'autre partie alla descendre par les degrés de la Berbiziale, et se tenant là cachés et tranquilles en attendant les ordres du Merle.

L'alarme était si forte par la ville, qu'au son du tocsin, il s'assembla une troupe d'habitants au nombre de 50 à 60, conduits par le sieur d'Autherive; ils allèrent chercher ceux de la Berbiziale, mais ils furent repoussés, et le sieur d'Autherive, Jean Causserand et quatre ou cinq furent tués, combattant vaillamment, ayant été abandonnés par la populace.

Voilà comme la ville fut prise. Le mot du guet était *Damville*, qui fut cause de la mort de quelques habitants,

lesquels criaient : Qui va là ! en entendant ce mot *Damville*, allaient se jeter dans les bras de l'ennemi, croyant qu'ils disaient : La ville !

Le Merle, s'étant rendu maître de la ville, s'en fut chez Jean Cisternes, consul, pour en avoir la clef, et faire entrer les chevaux qu'ils avaient laissés à la Paix. En sa compagnie était Etienne Bonnel, qui lui montrait toutes les adresses et le conduisait partout.

Sur le point du jour, les soldats entrèrent dans les maisons des habitants, pillant et saccageant, rançonnant tout ce qu'ils trouvaient, sans égard pour personne, pas même pour ceux de leur religion, qui furent pillés comme les autres ; ils se conduisirent cruellement ; mais le plus impitoyable fut les insolences qu'ils commirent dans les églises ; ils les pillèrent impitoyablement, rompant images, vitres, orgues, terriers et tout ce qu'ils trouvaient dedans (1). Quant aux moines, il y en eut cinq à six de tués. Ils étaient étendus morts et habillés en religieux près de l'église. Les autres, après avoir été pillés et avoir beaucoup souffert et si maltraités, qu'ils enviaient le sort de ceux qui étaient morts.

Après qu'ils eurent demeuré quelque temps dans la ville, Le Merle fit publier, un jour, dans la ville, au son de la caisse, que tous les papistes eussent à se trouver, à midi, dans son logement, sous peine d'être massacrés. Ce cri remplit tous les catholiques de frayeur, qui ne pouvaient en imaginer la cause. Les uns disaient : Sans doute qu'il veut nous faire massacrer, pour avoir une vengeance du massacre de ceux de Paris. Il faut nous cacher dans les caves pour éviter sa fureur. Les autres di-

(1) Il s'empara aussi des cloches de l'abbaye et vendit le métal à un marchand nommé Ranquet. J.-B. B.

saient : s'il le veut, on nous trouvera bien. Il vaut mieux mourir ensemble que séparés; peut-être qu'il ne veut point notre mort; ce qui était véritable, car il ne voulait que de l'argent. Tous les catholiques se trouvèrent à l'heure dite dans la salle du sieur Mondory où il était logé; après y avoir resté environ une demi-heure, Le Merle entra ayant une large épée en main, et vingt soldats qui le suivaient, l'arquebuse sur l'épaule, la mèche allumée; il les plaça à la porte de la salle, tous prêts à tirer. Cela fait, il se tourna vers les catholiques sans les saluer, commençant son discours de cette manière :

« Mes amis, il n'y a aucun de vous qui ne sache les horri-
» bles massacres qui ont été faits des pauvres fidèles de la
» religion de la ville de Paris, Lyon, Toulouse et autres
» lieux de ce royaume, où les papistes ont fait mourir
» sans pitié jusqu'aux femmes et enfants dans le ber-
» ceau. Certes, j'ai bien moyen d'en faire autant de
» vous, pour venger la cause de ces habitants innocents,
» desquels le sang crie vengeance devant Dieu et les
» hommes; mais je ne suis point dans l'intention de le
» faire, si vous consentez à ce que j'exige; car autrement
» je serai contraint de faire des choses à votre grand pré-
» judice. Vous n'ignorez pas que j'ai mené en cette ville
» beaucoup de gentilshommes, capitaines et soldats qui
» n'y ont gagné ni butin ni autre chose; vous n'ignorez
» pas non plus comme l'honneur de vos femmes et de
» vos filles a été conservé. Il faut que je récompense ces
» gens d'honneur, puisqu'ils m'ont assisté, ce que je n'ai
» pas le moyen de faire sans votre secours. Ainsi, j'exige
» que vous me donniez cinquante mille livres comptants;
» et je prétends encore que ceux qui se seront rendus pa-
» pistes depuis les massacres, de peur de perdre la vie,
» n'y soient point compris. »

Le sieur Le Court, prenant la parole, lui dit : « Monsieur, comment serait-il possible de vous payer une telle somme, puisque vos soldats nous ont tous pillés et rançonnés ? — Vous en avez menti, lui répondit soudain Le Merle ; mes soldats sont plus honnêtes gens que vous ; » et, sans dire autre chose, il ordonna qu'ils fussent tous conduits en prison. Ce qui fut exécuté sur-le-champ. Les catholiques accordèrent cependant 22,000 livres pour le capitaine Villeneuve (1), qui en fit recette, suivant le role qui en fut fait par le sieur de Trémieux (2) et autres catholiques députés à cet effet. Par ce moyen, chacun fut élargi ; il y en eut cependant qui, pour ne point voir les insolences que les soldats faisaient dans leurs maisons, aimaient mieux rester en prison.

Après que Le Merle eut reçu les vingt-deux mille livres, il commença à faire fortifier la ville. Pour cela, il fit abattre les maisons qui touchaient aux murailles. Pour l'exécution de son projet, il nomma deux commissaires, méchants hommes et malicieux : c'étaient les nommés Pierre Chambon et Jacques Merlingues qui, sans aucun respect ni charité, faisaient mettre à bas tout ce que bon leur semblait, sans que personne osât faire des plaintes, craignant trop la fureur du Merle. Il établit encore un autre commissaire pour faire creuser et élargir les fossés de la ville, et faire autour une haute contre-escarpe avec les ruines des maisons des faubourgs qu'il avait fait saper. Il fit venir les paysans des villages pour faire les manœuvres, sur lesquels les commissaires commettaient mille exactions et larcins. Il fit plus, il fit mettre le feu

(1) Il paraît que 20,000 livres furent pour Le Merle et 2,000 pour le capitaine Villeneuve. J.-B. B.

(2) Ou de Tregnieux.

aux trois faubourgs qui étaient plus grands que la ville, sans donner le loisir aux habitants d'en retirer le foin, la paille, le bois et autres choses qui furent brûlés par la malice des commissaires et des boute-feux. On avait fait faire des béliers ou moutons garnis de pointes de fer, qui, en peu de temps, avaient ruiné une maison. Si quelqu'un faisait le rebelle pour travailler, il courait le risque de la mort. Aussi tous les cris publics étaient faits sous peine de la vie.

De plus, Le Merle envoyait des billets ou ordres aux villages et bourgs, à trois ou quatre lieues aux environs d'Issoire. Ces ordres ou billets étaient un peu brûlés aux quatre coins, pour les porter à entendre que, s'ils ne portaient ce qu'il demandait par ces billets ou ordres, le feu serait mis aux quatre coins de leur endroit; et pour montrer qu'il était homme de parole et de fait, il en fit brûler quelques-uns et fit emmener le bétail. Cela le rendit si formidable, que, de toutes parts, on lui portait argent, vivres et fourrages, et généralement tout ce qu'il demandait, même des endroits à qui il n'avait rien demandé venaient le trouver pour traiter avec lui; car, étant maître de la campagne, il courait partout sans crainte, jusqu'aux portes de Clermont, où il prit des personnes sur le bord des fossés qu'il emmena à Issoire.

Il prit aussi la ville de Saint-Amant, qu'il pilla et abandonna, faute d'avoir assez de monde pour la garder. Il fit encore plus : il alla défaire la compagnie des gendarmes de M. de Saint-Hérem, prit Pontgibaud, à dix lieues d'Issoire, où il gagna plus de 60 chevaux (1) et prit 20 prisonniers, desquels il eut de grandes rançons,

(1) Dans quelques copies il est dit six cents chevaux, c'est une erreur très-évidente. J.-B. B.

de façon que la plupart de ses soldats se firent gendarmes (1).

Quant aux prêtres, il leur était fait mille cruautés barbares. Aux uns, il leur faisait mettre une corde autour de la tête, puis, avec un bâton, qu'on tournait toujours, on les serrait si fort, que les yeux leur sortaient de la tête; à d'autres, il les faisait attacher par les pieds et les mains, ensuite il les faisait pendre par une corde et tourner si long-temps, que ces pauvres gens en perdaient connaissance. Quelquefois, il faisait mettre une grosse cheville piquée au milieu d'une table, puis, faisant mettre culottes à bas, il les faisait empaler; ensuite, il les prenait par les pieds, les faisait tourner. Quand il en menait de la campagne à la ville, il les faisait revêtir de leurs chasubles, attachés avec une corde chargée de poules, de saucissons, jambons et autres comestibles qu'il trouvait, les faisait monter sur un cheval, et se moquait d'eux en criant : Voici le pourvoyeur! D'autres leur mettaient un jambon dans les mains, et à coups de bâtons, leur faisaient faire des signes de croix comme on fait aux processions.

Non contents de tous ces maux, les soldats, pour tourmenter les morts et les vivants tous ensemble, ils entraient dans les sépulcres, en tiraient les cadavres et les portaient secrètement chez leurs hôtes pour les mettre dans leurs lits; de manière que ces pauvres gens, pensant se mettre au lit pour reposer, trouvaient dedans un

(1) C'est un de ces exploits qui est raconté dans les mémoires de Le Merle ainsi : « Se voyant fort et renforcé, fit plusieurs combats » et prit prisonniers de guerre, en une rencontre à cheval, le » seigneur de La Guiche, accompagné de force noblesse et gens » d'ordonnances du pays d'Auvergne. Il se trouva enveloppé et fut » conduit en la ville d'Issoire, en 1575. » *(Note de Dulaure.)*

cadavre ; se levant tout effrayés, ils désiraient être à la place du défunt, et être morts eux-mêmes, pour ne pas voir les misères et les calamités qui les affligeaient, sans que personne ne s'y opposât.

Cependant, à la fin, on monta à cheval pour y remédier. Monseigneur le marquis de Canilhac, croyant prendre Le Merle quand il sortirait d'Issoire pour faire ses courses ordinaires, avait rassemblé deux cents gentilshommes, et s'était embusqué à une métairie nommée Lavort, à un quart de lieue de la ville; mais Le Merle ayant été prévenu par ses espions, se moqua de cette noblesse, en lui envoyant un de ses laquais avec deux bouteilles de vin et cinq à six jeux de cartes, pour boire et jouer, afin de passer le temps ; lequel étant arrivé demanda à parler à M. le marquis, et comme il fut en sa présence, lui dit : Mon maître, gouverneur d'Issoire, m'a ordonné de vous porter du vin et des cartes pour boire et jouer, afin de passer le temps, crainte que vous fussiez trop ennuyé à l'attendre ; sur quoi le marquis, quoique fâché, se prit à rire. Après cela, il alla vers la ville pour sommer Le Merle à venir au combat. Ce dernier sortit bien, mais il ne s'éloigna guère ; et la troupe de M. le marquis, ne le voyant pas approcher, disparut, et chacun se retira chez soi sans rien faire.

Cette visite de M. de Canilhac fit croire au Merle qu'on pouvait bien venir souvent et de plus près. A cet effet, il fit faire des pièces d'artillerie, pour tirer sur ceux qui s'en approcheraient trop. Pour cela, il fit prendre la grande cloche de l'église de Saint-Rémy, dans le village du Breuil. Après l'avoir fait briser, il la fit fondre dans l'église du monastère, faisant de la maison de Dieu une fournaise de Vulcain. Mais Dieu ne permit pas qu'elles se trouvassent bonnes; car, au premier coup qu'elles ti-

rèrent, elles se mirent en pièces. On les avait braquées contre une image de saint Thomas d'Aquin, qui était sur la porte de l'église, qu'on ne put frapper; et quoique les soldats y tirassent plusieurs coups d'arquebusades, ils ne purent jamais l'atteindre; tellement, qu'on pouvait dire, à l'égard de cette image, ce que j'ai vu sur une autre :

Huguenots qui par ici passez,
Qui de piller n'êtes lassés,
Ce petit saint vous fait la nique,
Qui n'est or, argent, ni relique.

CHAPITRE XXV.

Deux choses véritables et dignes de mémoire qui arrivèrent pendant que le capitaine Merle était à Issoire (1).

Les soldats de Merle, ayant pris la ville, ne cessaient de briser et brûler images et bois, tant dans les églises que dans les maisons des prêtres et moines, desquels ils prenaient les planches et couvertures pour brûler. Il y eut un homme du Languedoc, que Le Merle avait emmené avec lui pour faire de la poudre, qui demanda du bois du chœur de l'église du monastère, les croix et images de bois qui y étaient pour faire cuire son salpêtre; ce qui lui ayant été accordé par Le Merle, il rompit et brisa tout ce qui se trouva dans l'église, et en fit un grand bûcher dans l'étable de la maison de l'abbé, où il faisait ses poudres.

Un jour qu'il faisait bien froid, les catholiques qui

(1) Ce chapitre ne se trouve pas dans la copie du manuscrit dont nous sommes possesseur. J.-B. B.

étaient prisonniers du Merle demandèrent à se procurer quelques pièces de ce bois pour se chauffer, ce qu'il leur accorda à l'instant, en leur donnant l'arbre de la croix du crucifix qui était au grand autel, fait de bois de noyer et très-sec, puisqu'il y avait plus de 500 ans qu'il était dans l'église. Cependant, les prisonniers l'ayant jeté au travers du feu pour se chauffer, il ne fit jamais ni feu ni flamme, et y resta l'espace de trois semaines pour se consumer peu à peu, sans jamais donner aucune clarté, au grand étonnement de ceux qui étaient présents, et qui regardaient comme chose inouïe de voir un bois si sec dans le feu sans qu'il brûlât; mais il n'en fut pas moins consumé. L'auteur, pour assurer qu'il y avait là du surnaturel, dit : Il y a plusieurs personnes qui l'ont vu, les unes mortes, les autres pleines de vie, qui sont Pierre Chometton et Antoine Bleizin et plusieurs autres.

Ce qui arriva à une femme nommée Catherine Condaveyre (1), épouse d'un laboureur nommé Jean Juissard, autrement le Camus de la Blanche, qui demeurait au quartier du Ponteil, près la maison à Charles Deligni, qui est à présent à Jacques Savignat, est encore plus insigne. Cette femme ayant trouvé dans la rue le bras d'une vierge de bois que les soldats du Merle avaient rompue et jetée, le ramassa, le porta chez elle et le mit au feu pour faire bouillir son pot; mais elle ne tarda guère à en être punie et à s'en repentir; car il lui vint une si grande douleur dans un bras, qu'elle ne cessait de hurler. Les médecins appelés et consultés ne trouvèrent aucune apparence de mal, comme rougeur, tumeur, ni inflammation. Au contraire, ce bras était si lisse, blanc et beau comme l'autre;

(1) Ou Condamine, femme de Jean Vissard, suivant d'autres copies. J.-B. B.

ce qui les étonna, ne sachant quel remède y appliquer ; de façon que, quand elle eut assez crié, hurlé et travaillé, elle mourut, au grand étonnnement de tous ceux qui la virent dans le pays. Il y a plusieurs personnes qui l'ont vue, lesquelles lui demandaient où étaient ses souffrances. Elle répondait que sa douleur était la même que si elle avait eu le feu dans le bras. Ceux qui l'ont vue mourir au plus fort de ses douleurs, et qui en sont juges, sont Jacques Petit et Paul Delors, leurs femmes et tous les voisins qui l'ont également attesté.

CHAPITRE XXVI.

Comment la ville d'Issoire, par les menées de ceux du Consistoire, fut donnée en ôtage à ceux de la religion.

L'année 1576, la guerre qui avait commencé l'année précédente continuait encore dans celle-ci. Ceux de la religion, sachant que le maréchal Damville et autres gentilshommes qu'ils appelaient catholiques unis, ne cessaient de travailler le royaume par des prises de ville et châteaux, comme Issoire, Ambert, Saint-Amand et autres dans le pays d'Auvergne ; ayant appris en outre que le duc d'Alençon, frère du roi, avait quitté la cour très-mécontent, furent le trouver à Moulins pour lui offrir leurs services qui furent acceptés, et par le moyen duquel on fit entrer en France quatre mille Allemands ou alliés (1), conduits par le duc Casimir, qui vinrent jusqu'à Châr-roux et s'en retournèrent de là. Le roi, se voyant ainsi pressé, assembla son conseil dans lequel il fut résolu que,

(1) Dans quelques copies on lit quarante mille, c'est probablement une erreur. J.-B. B.

pour mettre fin à la guerre, le plus sûr moyen était de satisfaire son frère, ce qui eut lieu l'année suivante 1577. Mais, pendant le traité, le consistoire d'Issoire, savoir : Jean Du Prat, sieur de Saint-Agnes, Guillaume Augier, André Charrier, Gonon ou Gounon Bonnel jeune et Charles Vialle, par les sollicitations des ministres, envoyèrent des députés vers Son Altesse le duc, frère du roi, avec des lettres de supplications adressées au sieur Langoiras et Mme de Bellenave et autres frères de leur religion qui étaient auprès de Monsieur. Ils firent si bien que, par leurs menées, la ville leur fut laissée en ôtage, comme il sera dit ci-après ; ce qui fut cause de leur propre ruine et de celle de toute la ville.

CHAPITRE XXVII.

Comme Le Merle fit arquebuser le traître Jacques Prieur qui avait trahi la ville d'Issoire.

Le capitaine Merle désirant se défaire de Jacques Prieur, craignant qu'il lui fît quelque tour contre ses intérêts, comme il avait fait pour lui au préjudice du sieur Le Court, il cherchait toutes les occasions pour le perdre ; mais il ne trouvait aucun moyen pour le surprendre, attendu que Prieur, connaissant le naturel du Merle, se gardait bien de ne rien faire ni de ne rien dire qui pût donner prise à accusation. Au contraire, il ne cessait, dans toutes les occasions, d'exalter sa vaillance et sa prudence, etc., etc. Toutefois, Le Merle ayant résolu de s'en défaire, il saisit un sujet, tout petit qu'il était ; il ne le fit pas moins mourir. Il y avait une dame catholique dans la ville, nommée Mme Berme. Elle ne pouvait satisfaire à sa quote-part des contributions que Le Merle

avait imposées. Elle s'avisa d'écrire à quelques parents qu'elle avait à Brioude, pour leur demander de l'argent; elle ne pouvait trouver personne pour faire passer la lettre, s'adressa à Prieur qui s'en chargea, en lui disant qu'un nommé Pierre Moyne, son beau-frère, avait obtenu permission du capitaine Le Merle, en sa considération, de sortir de la ville pour faire ses affaires et gagner sa vie; qu'elle pouvait donner sa lettre, qu'il la remettrait et lui recommanderait de la faire parvenir. Mais, lorsque Prieur remettait la lettre à son beau-frère, un soldat l'ayant remarqué, en fut donner avis de suite au Merle, qui fit arrêter cet homme sur-le-champ et le fit conduire devant lui, auquel il demanda si Jacques Prieur ne lui avait pas donné une lettre. Il répondit que non, en la laissant couler le long de sa jambe jusqu'à terre, et la poussa ensuite avec le pied sous un coffre ou buffet, ne croyant pas être aperçu. Mais Le Merle, qui l'avait vu, lui dit : Vous soumettez-vous à la mort si je vous la trouve? Ce pauvre homme, qui ne croyait pas avoir été aperçu, y consentit; mais aussitôt on ramassa la lettre, et il fut convaincu, et à l'instant même attaché à un poteau au milieu de la place, où il fut arquebusé en compagnie, avec Jacques Prieur. Ce dernier, allant au supplice, disait au Merle : Ah! mon capitaine, est-ce là cette récompense que vous m'avez promise après tant de services comme je vous ai faits? Le Merle, sans tenir compte de ces paroles, ordonna aux soldats de tirer au cœur de Moyne, et après de tirer aux bras et aux cuisses de Prieur, pour le faire languir davantage. Voilà le salaire ordinaire des traîtres.

CHAPITRE XXVIII.

Quels hommes étaient Merle et Etienne Bonnel.

Pour contenter ceux qui n'auront pas vu Le Merle et Etienne Bonnel, auteurs des misères de la ville d'Issoire, j'ai imaginé de les dépeindre tant au physique qu'au moral. Le Merle était natif d'Uzès en Languedoc, tondeur de draps de son métier, avec quoi il avait gagné sa vie pendant sa jeunesse. Mais tous les troubles étant venus, il se distingua et se fit une grande réputation parmi les soldats, à cause des pillages qu'il leur donnait moyen de faire. Il était de taille moyenne, la barbe et les cheveux blonds, deux grandes moustaches retroussées en haut, comme deux dents de sangliers; les yeux verts, furieux et un peu enfoncés dans la tête; le nez un peu large et camus, le corps renforcé et boîteux d'une jambe; ignorant comme un homme qui ne sait ni lire ni écrire, ce qui le rendait cruel et barbare, joint à ce qu'il était naturellement inhumain et cruel, suivant sa mauvaise inclination, sans modération, faisant toutes choses comme elles lui venaient à l'idée, sans considération pour personne; de sorte que, quand il était chargé de colère, il condamnait soudain une personne sans ouïr ses raisons, tant justes fussent-elles. Je lui ai vu tuer des hommes qu'on ne croyait pas qu'ils fussent en état de grâce. Cela le rendait si épouvantable, qu'on ne lui parlait qu'avec frayeur. S'il passait dans la rue, tout le monde se retirait, craignant son horrible cruauté. Quoiqu'il fût ainsi barbare, il voulait qu'on le regardât comme homme de bien, grand justicier et politique, se faisant qualifier de ses titres d'honneur par ses serviteurs et domestiques, les-

quels, pour le flatter du titre de chaste et de continent, prônaient deux actes plutôt impies que justes qu'il avait commis à l'égard de deux pauvres filles : l'une appelée Catherine de Saint-Ilpise, ayant été accusée par quelques soldats d'être impudique, et par ses diacres de la religion, qui l'avaient dénoncée au Merle, il la fit mettre en prison, où, l'ayant laissée un ou deux jours, il vint la trouver avec cinq ou six goujats; lui ayant annoncé qu'il allait la jeter à l'eau avec une pierre au cou, comme paillarde, et qu'elle eût à se résoudre à la mort, cette pauvre fille se jeta à ses pieds, larmoyant amèrement, lui criant : Monsieur ! tout ainsi que Notre-Seigneur eut pitié de la Magdeleine, ayez pitié d'une pauvre fille pécheresse ! Ce qu'elle répéta plusieurs fois pour l'attendrir et exciter sa compassion, en le tenant par les jambes, lui baisant les pieds; toutefois, elle ne put venir à bout de le toucher : cet homme impie lui fit attacher les mains derrière le dos, et, une pierre au cou, la fit jeter dans la rivière, où elle se noya.

Il en fit faire autant à une pauvre fille que les soldats avaient amenée par force dans la ville, et en avaient abusé 7 ou 8 jours seulement. Il la fit également lier comme la première et jeter dans le fossé avec une corde au cou, et une pierre au bout; mais la pauvre malheureuse se tourmenta tant à tirer, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, que la pierre se défit et elle vint sur l'eau. Alors, un soldat qui contemplait ce pitoyable spectable, lui tendit la pointe de sa hallebarde, qu'elle saisit avec les dents, la tenant si ferme qu'elle vint à bord et se sauva, fuyant ainsi les mains derrière le dos.

Il faisait aussi d'autres actes terribles, comme de percer le nez aux goujats avec un poinçon ou avec une dague, ainsi que d'autres méchantes barbaries. Mais

aussi, selon qu'il avait vécu il mourut; car, étant tombé dans une maladie extrême d'une douleur d'estomac qui le rendit paralytique, une femme qui lui fut présentée lui promit guérison; et l'ayant fait baigner dans un bain de bonnes herbes et d'autres drogues qu'elle assurait être propres à sa guérison, il devint si altéré, qu'il voulait toujours boire; car le bain lui avait tellement brûlé les intestins, qu'il tirait la langue d'un demi-pied hors la bouche toute sèche et noire, sans pouvoir la rentrer. Ainsi travaillé continuellement d'extrêmes douleurs, il rendit l'âme, hâletant comme un chien. De lui on pourrait dire: Telle vie, telle mort (1).

Etienne Bonnel, traître à sa patrie, fils à Charles, premier luthérien d'Issoire, était de nature faible, maigre et mal tourné, de couleur basanée, la barbe et les cheveux noirs, avec des moustaches retroussées comme celles du Merle, mais pas si longues; le front petit et ridé, les yeux noirs, petits et enfoncés dans la tête. Pour cela, étant encore enfant, ses camarades d'école l'appelaient *Bobot-Chat-huant*; le nez en perroquet; homme de petite façon, et encore moins de parole qu'il avait fort lente. Il fut blessé d'une arquebusade auprès de Brioude, qui lui donna de si fortes douleurs, qu'il en mourut enragé, sans reconnaître Dieu, tant le mal le pressait. Telle fut sa fin.

(1) Merle, après plusieurs actions militaires qui sont racontées dans DE THOU et dans une pièce intitulée *Les Exploits de Mathieu Merle*, après avoir acheté les terres de la Gorce et de Salavas, et s'être donné le titre de baron de Salavas, mourut au mois de janvier 1583 au château de Salavas. Il laissa, de sa seconde femme, Françoise d'Auzolle, un fils, nommé Hérail de Merle, qualifié baron de la Gorce et de Salavas, seigneur de la Chaune, d'Aurlas et de Laval, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. *(Note de Dulaure.)*

CHAPITRE XXIX.

Comment le sieur de Chavagnac fut fait gouverneur d'Issoire en place du Merle, et ce qu'il fit.

L'année 1576, M. le duc d'Alençon, frère du roi, s'étant joint avec ceux de la religion, avait pris les armes contre le roi, son frère, et s'était emparé de Moulins. En outre, il avait fait entrer en France une grande armée d'étrangers qui étaient venus jusqu'à Charroux, prêts à entrer dans la province d'Auvergne, si le pays n'eût donné à M. le duc la somme de cent quarante mille livres, moyennant laquelle l'armée étrangère se retira, au grand regret du Merle qui croyait avoir tout le pays d'Auvergne dans son parti. Il espérait avoir de grandes charges; mais le roi fit, bientôt après, la paix avec son frère et ceux de la religion (1), par les pratiques de ceux du consistoire qui envoyèrent à Moulins, vers Monsieur, frère du roi, M. de Saint-Agnes, le ministre Blanzat et un nommé Dalbigny, surnommé Mange-Lard, qui firent tant par la faveur de Mme de Bellenave (2), que la ville d'Issoire fut retenue pour leur malheur, tant pour eux que pour les catholiques, ainsi que l'on verra ci-après.

(1) Cette paix fut appelée *la petite paix*, parce qu'elle ne dura que peu de temps. J.-B. B.

(2) C'était, sans doute, *Madeleine Brejoland-Montigny*, femme de Louis-Jean II, sieur de *Bellenave* et Saint Floret, ou, peut-être, était-ce sa fille, Louise de Bellenave, dame de Saint-Floret, qui devait avoir du crédit, étant petite-fille de Magdeleine, fille naturelle de René d'Anjou, roi de Naples et de Sicile. Le roi Charles VIII, en faveur de son mariage avec Jean-Louis de Bellenave, lui céda la seigneurie de Montferrand à titre de comté pour en jouir jusqu'à ce qu'elle aurait payé la somme de dix mille livres. *(Note de Dulaure.)*

Cette paix faite, les catholiques présentèrent requête pour être reçus en ville en vertu des articles de paix, et qu'en même temps, les églises leur fussent rendues et les ecclésiastiques rétablis dans leurs maisons; mais Le Merle les renvoya à Damville, vers lequel les catholiques envoyèrent leurs députés. Ils en rapportèrent bien l'ordre du rétablissement dans leurs droits; cependant, Le Merle refusa d'obéir à l'ordonnance du maréchal, disant que c'était aux églises de France où ils devaient s'adresser. Tout ce conseil du consistoire fit si bien, qu'il ne fut pas possible aux catholiques de jouir du bénéfice d'un édit du roi; et quoique, dans ces circonstances, le pays ôtât le gouvernement au Merle pour le donner à Chavagnac, les catholiques n'en furent pas plus avancés; ils ne purent rien obtenir des faveurs de cet édit. Au contraire, ceux de la religion d'Issoire, voyant que les catholiques redemandaient leurs églises, pour leur faire dérision et se moquer d'eux, y allèrent faire toutes leurs ordures. En y allant, s'ils se rencontraient, ils se disaient les uns aux autres : Je m'en vais à la messe! ce qui affligeait beaucoup les catholiques; mais, n'étant pas les plus forts, ils étaient obligés de se résigner et de prendre patience. Le Merle ayant été dépossédé du gouvernement d'Issoire, il se retira dans son pays, chargé d'or et d'argent et autre butin de grande valeur. Chavagnac y demeura pour y faire également une infinité de maux (1).

(1) La paix étant faite, en 1576, le roi de Navarre commanda à Le Merle de remettre de Chavagnac dans Issoire et de lui laisser le commandement et la garde comme ville d'otage, à quoi Le Merle obéit et se retira à Uzès, lieu de sa naissance, avec de très-beaux équipages. *(Exploits de Mathieu Merle.)*

Vers ce temps, c'est-à-dire après la pacification du 9 mai 1576, les catholiques, mécontents de quelques articles du traité de paix,

CHAPITRE XXX.

Le retour du Merle à Issoire. — Prise de la ville d'Ambert par lui. — Combat de Marsat.

Cette petite paix étant rompue, Le Merle revint à Issoire avec 120 ou 140 hommes, pour recommencer ses premiers pillages. Mais étant fâché de se trouver en sous-ordre sous Chavagnac, il résolut de surprendre Ambert, pour avoir une ville et un gouvernement à lui, et n'être sujet à personne. A cet effet, la même année 1576, lors de la foire des Provisions de Montferrand, que les marchands d'Ambert y étaient allés, il prit la ville par escalade, et la fortifia du mieux qu'il put, faisant venir de tous côtés les tailles et les impositions. M. de Saint-Hérem, gouverneur du pays, se voyant inquiété de tous côtés, rassembla des forces pour assiéger Ambert. Il pouvait avoir 700 hommes tant à cheval qu'à pied, lesquels il fit loger dans le bourg de Marsat, proche d'Ambert, en atten-

méconnurent les Guise, profitèrent de ce mécontentement et suscitèrent une assemblée à Paris, où fut jurée la Sainte-Union. Ce fut là l'origine de la Ligue. Les Guise cherchaient à se faire des partisans dans toutes les provinces. Charles de Lorraine, frère des Guise, écrivit de Paris, le 15 juin 1576, à Jean de Lastic II, seigneur de Sieughac, une lettre très-flatteuse, où il l'engageait à se ranger de son parti, et « l'assura que sur tous les amis qu'il avait » il devait et le priait de faire état de lui comme du plus parfait » entre tous, ayant bien fort grande envie, continue ce prince, » de vous en faire une bonne preuve en quelque bonne occasion » où je me pourrai employer, qui sera si suffisante que vous serez » de tout assuré de quelle bonne volonté je vous aime et honore. » Signé : Votre anciennement bon ami, CHARLES DE LORRAINE. » Et il fut ligueur. (*Dictionnaire de la Noblesse*, article LASTIC.)

(*Note de Dulaure.*)

dant les secours de M. de Mandelot, gouverneur de Lyon, qui lui avait promis 100 hommes de pied, du régiment du baron de Vaux, nommé Platel, ainsi que du sieur de Saint-Vidal (1), qui lui avait promis de venir en personne à ce siége, avec quatre pièces de canon et la munition nécessaire (2). S'étant donc logé avec ses troupes dans ce grand bourg, il le fit barricader de palissades tout autour, ne laissant qu'une entrée du côté du château de Riols, afin de ne point être surpris par les ennemis.

Le Merle ayant eu avis que ce bourg était facile à brûler, vu que les maisons n'étaient couvertes qu'en paille, il résolut donc, de concert avec le sieur de Chavagnat, d'al-

(1) Les troubles ayant recommencé, en 1577, Le Merle part d'Uzès avec certains capitaines et soldats, et se rend au château de Peyre, où, quelques jours après, il prit, par pétards ou échelles, Le Malzieux. De là, par l'entrepôt de la ville d'Issoire, prit par pétards la ville d'Ambert, de laquelle il fit infinies courses et autres desseins, comme sur Saint-Flour, où le frère aîné de Le Merle étant entré avec une vingtaine, les habitants de la ville le contraignirent de sauter les murailles avec perte d'aucuns. (*Exploits de Mathieu Merle.*)

Suivant l'histoire manuscrite d'Audigier (t. 3, art. *Saint-Flour*), l'expédition de Saint-Flour est placée en 1578. « Des protestants, qui avaient à leur tête le capitaine Merle, tentèrent d'escalader Saint-Flour. Ils avaient déjà, à la faveur de la nuit, escaladé le mur, la trompette sonnait *Ville gagnée*. Au bruit, les habitants courent aux armes, se présentent sur les remparts et renversent du haut en bas ceux qui étaient déjà entrés. Ils conservent encore la trompette en mémoire de cet évènement. Les habitants chassent aussi leur évêque, Antoine d'Urfé, parce qu'il était du parti du roi. » (*Note de Dulaure.*)

(2) Voici ce qu'on lit dans l'*Histoire des guerres du Comtat Venaissin, Provence*, etc. : Sarra Martinengs arrive avec son régiment à Lyon, d'où Mandelot partit le 20 février (1577) avec cinq compagnies d'hommes d'armes et de l'infanterie pour aller assiéger une ville près de Montbrison, prise depuis peu par Meausse et Le Merle. (*Note de Dulaure.*)

ler les y attaquer. Bardon de Saint-Bonnet, voisin de là, assura Le Merle qu'il viendrait facilement à bout des troupes de M. de Saint-Hérem. Ce qui fut arrivé sans l'avis que les habitants de Sauxillanges donnèrent à ceux de Marsat, par lequel ils assuraient que Chavagnac était parti d'Issoire avec plus de 300 hommes pour aller joindre Le Merle à Saint-Amant-Roche-Savine, et exécuter quelque chose de grand.

Le sieur de Saint-Hérem, en ayant été prévenu, fit monter toute sa cavalerie à cheval pour aller au-devant et les combattre; mais étant hors de Marsat, prêts à partir, le sieur de Drughac, son lieutenant, dit qu'il serait plus prudent d'attendre Le Merle dans le bourg; que si on ne le rencontrait pas en chemin, en allant le chercher, il était à craindre qu'il ne vînt lui-même enlever le bourg, ce qui lui serait très-aisé, se trouvant dépourvu de cavalerie. Cet avis ayant été trouvé bon, chacun se tint sous les armes, afin d'être prêt si l'ennemi venait.

On n'eut pas demeuré une heure et demie sous les armes, après la diane, que l'alarme fut aux champs. Déjà les gens du Merle avaient surpris la sentinelle perdue et gagné la barrière du côté du château de Riols, ayant tué toute la garde, étaient venus jusqu'à la place. Les goujats, avec des torches, avaient embrasé tout le bourg, de façon que tout était en désordre, et le feu était si grand, que les gens d'armes abandonnaient leurs armes avec leurs chevaux pour se sauver des flammes. Il y avait un autre inconvénient, la cavalerie ne pouvant sortir que par la barrière, du côté de Riols. Cette sortie était déjà occupée par l'ennemi, qui avait fait cerner le bourg par sa cavalerie, pour tuer tous les fuyards qui voudraient échapper.

Tout était perdu sans M. de Drughac qui, avec une

hache, fit couper quelques palissades, où passait seulement un homme à cheval. Enfin, étant sorti lui 25ᵉ, il chargea si vivement Le Merle et Chavagnac, qu'ils prirent la fuite tous deux, parce qu'ayant entendu le bruit d'une trentaine de trompettes dans le bourg, ils crurent qu'il y avait autant de compagnies de cavalerie. Ils prirent la fuite avec un si grand désordre, qu'il en fut tué plus de 250 (1). Le Merle se sauva de toute bride à Ambert, et Chavagnac étant descendu de dessus son cheval d'Espagne, dans un village, il s'y cacha dans la paille, où il demeura tout le jour, et n'en sortit que la nuit pour se sauver à Ambert. M. de Saint-Hérem eut environ 30 hommes de tués (2).

CHAPITRE XXXI.

Siége d'Ambert par M. de Saint Hérem.

Le sieur de Saint-Hérem ayant obtenu ce succès, espérait prendre Ambert en peu de jours, croyant que Le Merle l'abandonnerait à la première vue du canon. Il

(1) Dulaure pense que ce chiffre est inexact, et qu'il faut lire 150.
J.-B. B.

(2) Cette affaire eut lieu vers le 8 avril 1577. L'auteur de l'*Histoire des guerres du Comtat Venaissin, Provence*, etc., en parle ainsi : La bagare défit en Auvergne 300 arquebusiers, commandés par Merle.—Suivant les mémoires du temps, le 22 février 1577 les protestants brûlèrent la maison du marguillier, firent plusieurs habitants prisonniers et prirent leurs bestiaux. Le 10 mars suivant, Saint-Hérem, avec 800 chevaux et 7 à 8 compagnies d'infanterie, y étant venu, fut attaqué par Merle et Chavagnac. Ces derniers furent mis en déroute, perdirent 300 hommes, et 120 maisons de Marsat furent brûlées.
(Note de Dulaure.)

envoya de suite vers MM. de Mandelot et Saint-Vidal, pour leur annoncer sa victoire, en les faisant prier de venir le joindre promptement, pendant que l'ennemi avait l'épouvante. Ces deux seigneurs, joyeux de cette nouvelle, envoyèrent leur général au sieur de Saint-Hérem, savoir : le sieur Mandelot, 500 hommes du régiment du baron de Vaux, et le sieur de Saint-Vidal, 200 hommes de pied et 100 chevaux qu'il conduisit en personne.

Lorsqu'ils furent arrivés au camp, le sieur de Saint-Hérem fit courrir le bruit qu'il voulait aller assiéger Issoire, et, pour cela, il envoya son canon jusqu'à un endroit nommé Peux-Gautard. Mais Le Merle ne bougea point d'Ambert, connaissant la ruse. Sachant bien qu'Issoire n'était pas pour lui, que ce n'était qu'un stratagême pour l'attirer dans Issoire et lui faire quitter Ambert. Le sieur de Saint-Hérem voyant que sa ruse n'avait pas réussi, fit venir ses quatre pièces devant Ambert, dressa sa batterie du côté de la porte de Lyon, sur un coteau qui commande la ville. Il y logea son infanterie et plaça sa cavalerie autour de la ville, afin de l'investir et d'empêcher toute espèce de secours d'y entrer. Le canon tira environ 1,500 coups, fit une grande brèche, et il fut forcé d'y aller à l'assaut. Mais ce fut là que le sieur de Saint-Hérem se vit embarrassé, quand il vit que sa troupe ne voulait point y monter. Il eut beau les exhorter à faire leur devoir, leur exalter l'honneur, leur peindre la honte et l'infâmie sous l'aspect le plus horrible, d'avoir fait une brèche si raisonnable et de ne point y monter. Ces beaux discours ne servirent à rien. Les soldats dirent qu'ils étaient prêts à marcher, pourvu que la noblesse montât première, étant couverte de ses cuirasses, n'étant pas raisonnable que le pauvre soldat

s'y présentât tout nu, tandis que la noblesse se tiendrait auprès des canons avec ses cuirasses.

La noblesse, qui, sans doute, était constituée comme nous venons de le dire, donna pour raisons que la coutume était que l'infanterie montât à l'assaut, et non la noblesse, qui n'était destinée que pour combattre en rase campagne. M. de Saint-Hérem, se voyant désobéi, envoya chercher une compagnie de Picardie, conduite par le capitaine de Calloix (1). Elle pouvait être composée de 200 hommes, lesquels promirent de monter, si on leur donnait double paye, ce qui leur fut accordé; et après avoir été payés, ils montèrent vaillamment à l'assaut; mais ils furent aussi vaillamment repoussés, parce que, pendant le temps qu'on avait perdu à les aller chercher ou à compter l'argent convenu à chacun, les assiégés eurent le temps de réparer la brèche (2). L'assaut n'ayant pas réussi, le siége fut levé, et M. de Saint-Hérem n'osa plus rien entreprendre contre Le Merle et Chavagnac, qui faisaient ensuite tout ce que bon leur semblait en Auvergne. Il périt environ 40 ou 50 Picards à cet assaut.

Il paraît que la discipline n'était pas à l'ordre du jour dans cette petite armée, et que les chefs n'étaient pas très-expérimentés dans l'art de la guerre.

(1) D'autres copies portent des Cailloux. J.-B. B.

(2) Voici ce qui est rapporté dans les *Exploits de Mathieu Merle*:
« Le comte de Martinenge étant venu assiéger Ambert, Merle
» et ses capitaines soutinrent les assauts et contraignirent l'armée
» de Martinenge de se retirer, non sans grande perte d'hommes et
» de munitions. *(Note de Dulaure.)*

CHAPITRE XXXII.

Siége et ruine de la ville d'Issoire, par M. le duc d'Alençon, frère du roi.

M. de Saint-Hérem, se voyant humilié par Le Merle et Chavagnac, tentait tous les moyens possibles pour se venger; mais il ne pouvait en venir à bout, parce qu'il était trop faible. Il s'avisa d'envoyer deux gentilshommes vers Monsieur, duc d'Alençon, en le suppliant humblement de se diriger, avec son armée, dans le pays d'Auvergne, pour remettre sous l'obéissance du roi les villes d'Issoire et d'Ambert; que, sans quoi, le pays courrait risque de se perdre. Monsieur fit réponse aux deux gentilshommes qu'il ne le pouvait sans un ordre exprès de Sa Majesté. Sur ce, ils s'en furent trouver le roi; ils lui représentèrent l'importance de cette affaire et les grands obstacles que ces deux villes mettaient au recouvrement de ses finances. Le roi, ayant entendu leur mission, ordonna à Monsieur de se porter en Auvergne, avec l'armée, pour soumettre Ambert et Issoire (1); ce qu'ayant

(1) Le roi ne se borna pas à envoyer son frère en Auvergne, il écrivit de Blois, le 16 mars 1577, à Jean de Lastic, IIe du nom, sieur de Sieughac, gentilhomme d'honneur de la reine Marguerite, gouverneur de Châteauneuf en Carladès : « Monsieur de Sieughac, » encore que je vous estime tant zélateur de mon service que du » repos du royaume, que je m'asseure n'estre besoing de vous » exciter à y rendre l'office que je peux attendre d'un gentilhomme » de votre qualité, si est ce que faisant état de vous entre mes » bons serviteurs et fidèles sujets. Je n'ai voulu laisser à vous » écrire pour vous prier qu'aux occasions qui s'offriront vous vou» liez de plus en plus faire paraître l'affection que vous avez au » service de votre roi et conservation de votre patrie, assuré que

appris, M. de Saint-Hérem en fut extrêmement content, rapport à la haine qu'il portait à Chavagnac qui non-seulement ne l'avait pas troublé par la guerre, mais encore par procès criminel de grande conséquence, lesquels démêlés j'ai jugé de décrire ici, avant que d'en venir au malheureux siége d'Issoire.

Le sieur de Saillans, nommé du Bourg, de la religion, ayant été fait marquis de Saillans, près de Saint-Flour, au haut pays d'Auvergne, tenait garnison dans sa maison pour la garder, d'où il faisait quelquefois des tentatives sur Saint-Flour, les tenant toujours en alarme ; et, dans la crainte, ils prièrent M. de Saint-Hérem d'inviter M. de Saillans de retirer cette garnison ; mais ce dernier n'en voulut rien faire. Alors, M. de Saint-Hérem et ceux de Saint-Flour, pour sortir de cet état d'inquiétude, trouvèrent le moyen de surprendre cette maison, où se trouva le maître, qui fut tué et jeté dans un four par les habitants de Saint-Flour, où il fut brûlé. Quelqu'un a dit qu'il y avait été jeté vivant par l'ordre du sieur de Saint-Hérem, mais ce ne fut prouvé (1).

» je n'oublierai le bon devoir que vous ferez, priant Dieu, mon-» sieur de Sieughac, vous avoir en sa sainte garde. Signé HENRI. » (*Dict. de la Noblesse de la Chenay des Bois*, art. LASTIC, t. 8, p. 512.) (*Note de Dulaure.*)

(1) Voici comment ce fait est raconté dans le manuscrit d'Audigier :

« Antoine Du Bourg, baron de Saillans, chancelier de France, en 1535, épousa Anne Hénard, dont il eut Antoine Du Bourg, baron de Saillans, qui épousa Nicole, dame d'Ondredieu, sœur d'Arnaud, de Clermont, dit le capitaine Piles, gentilhomme de Périgord. Ils furent tous deux calvinistes et en soutinrent le parti lorsqu'il prit les armes contre Charles IX. François de Montmorin, sieur de Saint-Hérem, gouverneur d'Auvergne, les assiégea dans le château de Saillans. Antoine de Saillans était au lit, malade. Sa femme Nicole soutint l'attaque et blessa de sa main le gouverneur.

Chavagnac, ayant épousé la veuve (1), il poursuivit rigoureusement le sieur de Saint-Hérem pardevant la cour du parlement de Paris, l'accusant de barbarie, que ce n'était point l'usage ni l'ordre à suivre parmi les chrétiens, sujets du même roi, de faire ce qu'il avait fait. Cependant le sieur de Saint-Hérem se purgea de cette accusation par le moyen de ses amis, mais ce ne fut pas sans peine et sans dépense. Le souvenir de tous ces crimes et quelques nouvelles bravades furent cause qu'il attira l'armée de Monsieur en Auvergne.

Pendant que M. de Saint-Hérem faisait ses démarches pour faire venir l'armée royale en Auvergne, M. Despréaux, son frère (2), prévoyant les malheurs que causerait l'arrivée de cette armée, par l'amitié qu'il portait à ceux d'Issoire, il les fit inviter à venir dans son château du Broc, qu'il avait des choses à leur dire qui intéres-

La place, malgré les efforts de la dame, fut prise. On cacha le seigneur du lieu dans le four, qui, s'étant trouvé trop chaud, y fut brûlé. La dame fut enlevée et menée à Saint-Flour, puis remise en liberté en 1567. » *(Note de Dulaure.)*

(1) Christophe Chavagnac épousa cette veuve, appelée, suivant le père Anselme, Catherine d'Ondredieu, en 1567. Ainsi, suivant cet auteur, ce n'était point la veuve d'Antoine Du Bourg, appelée Nicole, mais la veuve de son frère, Charles Du Bourg, appelée Catherine. Cet auteur se trompe, car, suivant lui, Louis Du Bourg, baron de Saillans, était fils d'Antoine et de Nicole, et notre manuscrit dit que le fils de celui qui périt dans un four était Louis Du Bourg. Louis était fils d'Antoine et non de Charles. *(Note de Dulaure.)*

(2) C'était Jean de Montmorin qui avait épousé Gabrielle de Murols, dame Du Broc, de Bergonne, de Gignac, et il demeurait au Broc. Il était frère de Gaspard, gouverneur d'Auvergne, après la mort duquel il fut qualifié de sieur de Saint-Hérem. Un de ses fils, nommé Gaspard, fut tué le 13 juillet 1593 en défendant Cébazat. *(Note de Dulaure.)*

saient très-fort le bien de la ville et de tout le pays. D'après cette gracieuse invitation, les sieurs de Saint-Agnes, Laborie, Charbonnier et quelques autres du consistoire, furent le trouver. Etant arrivés chez M. Despréaux, ce monsieur leur apprit que l'armée du duc avait pris La Charité-sur-Loire, et qu'elle était près d'arriver en Auvergne pour assiéger la ville d'Issoire, ce qui serait la ruine totale du pays, et la leur particulièrement, qui aurait à soutenir le siége par une armée royale. Que si la ville était prise, leurs biens, l'honneur de leurs femmes et de leurs filles, et leur vie même couraient un risque périlleux. Qu'ils prissent exemple sur ceux de La Charité. Ils répondirent à cela que ceux de La Charité s'étaient conduits en lâches, se rendant aussi facilement qu'ils avaient fait, et que l'armée trouverait bien un autre honneur à combattre dans Issoire.

Le sieur Despréaux s'efforçait de leur ôter cette vaine présomption, leur disant que s'ils voulaient chasser de la ville cette garnison étrangère et reconnaître le roi, il ferait en sorte de faire rétrograder l'armée; que, par ce moyen, ils seraient délivrés de tout danger; que, pour garantie de ce qu'il leur promettait, il s'engageait à leur livrer son fils unique pour ôtage; mais ces fous insensés lui dirent que Dieu avait bien le moyen de susciter une nouvelle Judith; que jadis il avait envoyé un ange vainqueur pour défaire l'armée papiste comme celle de Seunachérib.

Le sieur Despréaux leur répondit que ceux de Béthulie étaient gens de bien, et que ceux de leur garnison n'étaient que des brigands. Ce qui les ayant irrités, ils répétaient qu'ils n'avaient que faire de ses conseils. Allez donc, leur dit le sieur Despréaux, et défendez-vous bien! Ainsi ils s'en retournèrent à Issoire, dédai-

gnant le bon et sage conseil de ce seigneur, de quoi aussi ils eurent à se repentir bientôt après, à leur loisir.

Étant de retour à la ville, ils racontèrent tout au long les propositions du sieur Despréaux et les réponses qu'ils lui avaient données, de quoi ils furent applaudis et loués par les principaux du consistoire, et particulièrement par les ministres Dupré et Béringier, qui assuraient le peuple d'une prompte ruine et dissipation de l'armée papiste, pourvu qu'on eût recours aux prières envers Dieu. A cette fin, ils faisaient des prières publiques soir et matin sur la place en s'exprimant ainsi : « *Seigneur, ne permets point que ces lions, tigres, papistes et autres bêtes entrent dans ta bergerie pour dévorer ton troupeau fidèle. Envoie plutôt, Seigneur, la foudre du ciel et la tempête pour escarbouiller les chefs, ou ton ange vengeur pour les tronçonner en pièces.* » Les prières finies, il n'y avait aucun d'eux qui ne crût la victoire assurée et l'armée ennemie ruinée.

Ils avaient oublié la prophétie d'un autre de leurs ministres, nommé Romileus, plus assurée que celle de Dupré et de Béringier. Cet homme avait été mandé par Chavagnac, du pays de Languedoc, pour prêcher à Issoire, où, étant arrivé, il prêcha à l'auditoire l'amendement de leur vie, d'abandonner le meurtre et le larcin et autres mauvaises œuvres; mais au lieu de le croire, ils le méprisaient, se moquant de lui en l'appelant *Ane garut*, à cause qu'il avait la barbe large sur les mâchoires, ce qui lui ayant été rapporté, il se décida à se retirer et prendre congé d'eux, ce qu'il fit à un prêche où il leur dit : « Messieurs, ce n'est qu'avec une très-grande peine que je me suis rendu ici, étant aveugle comme je suis, pour vous annoncer la parole de Dieu et vous induire à changer de vie; mais au lieu de profiter de mes publications,

vous vous moquez de moi en m'injuriant, signes évidents que vous êtes fous et réprouvés, et par conséquent proches d'une ruine inévitable et d'une extrême misère ; à cet effet, j'ai secoué la poudre de mes souliers et je m'envais de cette ville afin de ne point périr avec vous. » Cela dit, il s'en alla et quitta la ville. Sa prophétie ne fut que trop vraie et celles des autres trop fausses, comme il sera dit ci-après.

Quant au capitaine Le Merle, il était déjà parti. Soit qu'il ne voulût point dépendre de Chavagnac, soit qu'il craignît l'armée de Monsieur, frère du roi, il ne voulut point rester. On le pria de revenir bientôt avec du secours, ce qu'il promit. Et après avoir reçu de l'argent pour cela, il prit la route du Languedoc, chargé d'argent et du butin qu'il avait à Ambert, qu'il abandonna également, et ne revint plus en Auvergne.

En remplacement du Merle, il arriva un ingénieur nommé le sieur de Jarnasse, homme fort expérimenté dans l'art de soutenir les siéges et dans la fortification. Cet homme leur enfla si fort le courage, les sollicitant de tenir bon, de ne point s'étonner de cette armée qui était, disait-il, trop faible pour prendre une ville comme Issoire. Il leur disait encore que si ceux de La Charité n'avaient pas été des lâches et qu'ils eussent été gens de cœur, Monsieur aurait levé le siége et se serait retiré sans rien faire. Pour leur montrer ce qu'il savait faire, il fit travailler petits et grands, de tous âges et de tout sexe, à porter la terre autour et proche les murailles, concaver, retrancher, abattre maisons, faire des plateformes, gabions, fondre des grenades, faire des cercles à feu, chausse-trappes, et autres choses propres à la défense d'une ville; mais, le siége commencé, il n'exista pas long-temps, car une volée de coups de canon, partie

de la batterie de M. de Mercœur, lui emporta la tête, laissant le corps sur la place sans mouvement, ce qui fut pour lui une mort très-douce, car il ne sentit point son mal, mais très-douloureuse aux assiégés par la perte d'un tel homme.

CHAPITRE XXXIII.

Commencement du Siége d'Issoire.

Pendant que le sieur Despréaux exhortait ceux d'Issoire à se soumettre à l'obéissance du roi, M. de Nevers arriva en Auvergne pour faire préparer les vivres pour la nourriture de l'armée, et contraindre le pays à les fournir. Ceux de Clermont voulurent s'y refuser, disant que le peuple payait les tailles au roi, par conséquent que c'était à Sa Majesté à faire les fournitures et non le pauvre peuple. M. de Nevers les y contraignit par prison et menaces qu'il fit aux échevins de Clermont.

Le 20 mai 1577 le sieur de Brion, maréchal-de-camp, arriva devant Issoire avec 500 hommes de pied (1) qu'il logea à deux portées de mousquet de la ville, dans un pré nommé le pré Favard, situé entre les deux monticules, en l'un desquels il y avait des vignes, afin de pouvoir tirer en cas que la cavalerie ennemie le vînt attaquer, et lui se logea dans les ruines de la métairie de

(1) De Thou, qui a fait le récit de ce siége avec assez de détail, dit que « le duc de Guise fit sommer la garnison de se rendre, et que de son refus l'armée marcha de ce côté-là. Le colonel Champagne investit la place le 20 mai, et dans cette occasion ceux de la ville firent une sortie où il y eut cent hommes de tués de chaque côté. » Ces détails sont racontés différemment par l'auteur du manuscrit, comme on va le voir. *(Note de Dulaure.)*

Verrière, proche de là. Ils ne furent pas plutôt arrivés que ceux de la ville firent une sortie avec une centaine d'hommes qui, à la faveur des murailles d'un pré appelé le Pré clos, furent, jusqu'à moitié chemin de l'ennemi, défier les soldats du camp de venir à l'escarmouche, les appelant papistes et Philistins. Ceux du camp se voyant piqués, sortirent de leur logis environ soixante arquebusiers et quarante mousquetaires, conduits par deux sergents. L'escarmouche fut sérieuse; mais les mousquets, tirant de loin, tuèrent six ou sept des assiégés, qui furent contraints de se retirer dans la ville, emportant leurs morts malgré ceux du camp. Depuis cette sortie, ils n'en firent plus d'autre pendant tout le siége.

Le 22, M. de Nevers, ayant donné ordre aux vivres et munitions, arriva au camp et se logea auprès de M. de Brion (1).

Le vendredi, 24, il arriva au camp deux canons, conduits par deux cents Suisses. Ils furent placés sur un rocher nommé Roche-Bout, dominant la ville, et la position était fort avantageuse pour abattre les défenses des murailles de ce côté-là (2).

(1) Le 23, le duc de Guise arriva et se logea près de la porte du Ponteil, reconnut la ville, contempla la contenance des assiégés, fit braquer les canons pour les épouvanter. *(La vraie et entière Histoire.)* *(Note de Dulaure.)*

(2) Le 27, Monsieur, frère du roi, partit de Chantelle, alla diner à Riom, et, sur les deux heures après midi, il monta diligemment en coche, passa dans Montferrand et vint coucher à Clermont. Les habitants de ces deux villes vinrent à son devant avec équipages d'armes, conduits par de bons capitaines. Il coucha à Clermont, où les plus apparents offrirent au roi et à Monsieur leurs biens, corps et vies. *(Note de Dulaure.)*

De Thou dit de plus que de Clermont il se rendit le lendemain à Milhaud, place voisine d'Issoire, qui appartenait à la maison d'Allègre, où il tint conseil de guerre. *(Note de Dulaure.)*

Le mardi suivant, 28, une des fêtes de la Pentecôte, Monsieur, frère du roi, arriva au camp devant Issoire, accompagné de MM. les ducs de Guise et de Mercœur (1), ainsi que de plusieurs autres grands seigneurs, suivi de dix pièces de canon et de deux mille Suisses. Le tout fut logé un peu au-dessus des deux premiers canons. On remarque que les Suisses, étant logés là, furent à découvert, et Monsieur alla loger dans un moulin à papier, appelé le Moulin Guittard, à une mousquetade de la ville.

Le 29, Monsieur, pour ne pas perdre de temps, alla faire le tour de la ville, reconnaître les endroits propres pour élever ses batteries. Son escorte, composée de tous les princes et grands seigneurs de l'armée, était au nombre de huit cents chevaux. Ayant fait sa reconnaissance et distingué les positions, il rentra dans son logement au moulin de Guittard. Sa chambre était un petit endroit pour les vaches, et la salle, la grande chambre du moulin, dans laquelle il prenait ses repas.

Aussitôt après son retour, il avait ordonné qu'on saluât la ville d'une douzaine de coups de canon à toute volée, de manière que les boulets passassent par-dessus les maisons; mais il y en eut un qui, ayant donné contre une cheminée, vint tomber au milieu de la place, roulant avec une grande impétuosité. Enfin, s'étant arrêté, il fut pris et pesé aussitôt par ordre du gouverneur. Le poids fut de 45 livres. Le ministre Dupré le prit entre ses mains, et pour encourager les assiégés, leur dit: « Messieurs, ces canons ont mené un grand tonnerre sans faire de mal à personne; ainsi sera cette armée de papistes, laquelle, après avoir fait un grand bruit sans faire de

(1) C'était Philippe-Emanuel de Lorraine, duc de Mercœur, frère de la reine Louise. *(Note de Dulaure.)*

mal, comme dit le prophète, leur sagette sera comme celle des petits enfants. »

Après que Monsieur eut fait saluer la ville, il envoya aux assiégés un héraut, vêtu de sa cotte-d'armes, pour les sommer de se soumettre à l'obéissance du roi, et leur dire que Monseigneur le duc d'Alençon, son frère, lieutenant-général, étant au camp en personne, il leur faisait porter la parole de sa part pour les prévenir que s'ils se rendaient à lui, il leur accorderait des conditions si honnêtes qu'ils en seraient contents. Mais ceux de la ville, les ayant vu venir de loin, ils se cachèrent derrière les murs et ne voulurent point se montrer, ce qui fut cause que le héraut leur réitéra par trois diverses fois la même chose. Voyant que personne ne lui répondait, il leur cria : « Messieurs, je vous somme de la part de Monseigneur, pour la quatrième fois, que si vous ne reconaissez Sa Majesté le roi, votre prince souverain, on vous battra de trente pièces de canon, et que vous serez tous passés au fil de l'épée sans miséricorde. »

Après ces menaces, un de ceux de la ville, sans se montrer, répondit : « Dites à Monsieur que nous lui ferons réponse demain à midi. » Cela rapporté, le conseil fut d'avis d'attendre le lendemain. Le héraut y étant retourné, ils répondirent fièrement qu'ils étaient résolus de mourir plutôt que de se rendre. Cette réponse ayant été rapportée à Monsieur, en présence du conseil, composé de tous les princes, seigneurs et capitaines de l'armée, il fut résolu qu'on battrait la ville par trois côtés. La première batterie, au midi, embrassant tout l'espace depuis la porte du pont jusqu'aux moulins du Confin (1); la

(1) Suivant De Thou, M. de Guise commandait cette attaque et fit dresser de ce côté une batterie de six canons. *(Note de Dulaure.)*

seconde était du côté des canaux par où entre l'eau dans la ville, et embrassait depuis les canaux jusqu'à la porte du Ponteil (1). La troisième était à la porte de la Berbiziale, tenant depuis ladite porte jusqu'à une grosse tour appelée de Jente Molle, tirant à l'église de Saint-Paul (2).

La batterie du pont fut occupée par M. de Mercœur, assisté de M. de Saint-Hérem, gouverneur du pays, avec ses troupes, et 1,200 arquebusiers du régiment du sieur de Lancosme, six compagnies de cavalerie, quatre canons et deux coulevrines. Les deux canons furent placés dans les masures d'une grange appelée de Sudre, proche du chemin d'Hauterive, sur une élévation commandant fort à ce côté. Les deux coulevrines furent mises à environ 250 pas loin du canon, près du chemin qui va à Notre-Dame-des-Champs, afin de battre la ville en tenaille.

Ce côté était le plus fort endroit de la ville, car depuis la porte du pont jusqu'au moulin du Confin il y avait une terrasse, large de sept pas, au bas de laquelle il y a avait une plate-forme gabionnée qui battait le flanc gauche de ceux qui étaient venus pour monter à l'assaut. Et du côté droit le pont, sous lequel passe la rivière, était terrassé et gabionné, et derrière cette terrasse était un large retranchement de la hauteur d'une pique, qui défendait le flanc droit.

La batterie du ponteil ou des canaux fut donnée à M. de Guise avec 1,200 hommes de pied du régiment de Saint-Luc, et plus de 800 chevaux, car Monsieur, étant

(1) Suivant le même auteur De Thou, c'était le duc de Mercœur qui commandait cette seconde attaque avec une batterie qui tira contre le pont jusqu'au 11 juin. *(Note de Dulaure.)*

(2) Cette troisième était commandée par le duc de Nevers. *(Note de Dulaure.)*

logé de ce côté, y avait placé cette grande force pour la conservation de sa personne. Cette batterie était gardée par les Suisses et composée de huit canons. M. de Guise en plaça quatre sur une plate-forme qu'il avait fait élever dans une grange du nommé Chambon, avec lesquels il abattit les défenses. Ce qui étant exécuté, il plaça les autres sur un cavalier élevé au bord du fossé, afin de mieux donner dans la brèche et enfoncer les gabionnades qui étaient derrière les retranchements de la ville. Ce côté n'était pas si fort que celui du pont; mais, pour suppléer à ce défaut, tout ce qu'il y avait de signalé, capitaines et soldats, dans la ville pour le courage s'y tenait ordinairement. De plus, il y avait un gros pétard en fer qui jetait pierres, chaînons de fer et pièces de pots cassés qui nuisaient grandement aux assiégeants. Il y avait encore une plate-forme de 30 pas carrés, bien gabionnée, qui battait le flanc gauche, sans que le canon pût la détruire à cause de son épaisseur. Et au flanc droit il y avait une casemate qui traversait industrieusement le fossé construit entre les deux murailles des canaux qui conduisent l'eau dans la ville, lesquelles murailles étaient garnies de poteaux de bois avec des pierres, gazons et autres matériaux pour couvrir les soldats qui étaient cachés dedans, lesquels tiraient à couvert de leurs canonnières, et qui firent beaucoup de mal aux soldats qui vinrent pour monter à l'assaut.

La troisième batterie était du côté de la Berbiziale et commandée par M. de Nevers, soutenue par 1,500 hommes de pied du régiment de Champagne (1), et 400 chevaux, logés dans les ruines de ce faubourg, avec six canons, dont deux furent placés sur la Rochebout pour

(1) Dulaure dit Champagnat. [J.-B. B.

abattre les défenses, lesquelles étant abattues les autres quatre furent placées sur le bord du fossé, au haut de la contre-escarpe, pour mieux enfoncer les barricades des assiégés, placées au haut de leurs retranchements. Cela exécuté, il fut placé de grosses poutres au haut desquelles il fut construit des lanternes occupées par des mousquetaires qui tiraient incessamment dans la ville, faisant grand dommage aux assiégés, à cause de leur hauteur qui dominait partout. Ceux de la ville avaient terrassé le côté depuis la tour de la porte de la Berbiziale jusqu'à la tour nommée Jente Molle, et au bout de cette terrasse ils avaient élevé une plate-forme bien gabionnée qui battait le flanc gauche de la brèche; à main droite, ils avaient fait égelement terrasser le ravelin de la porte qui battait le flanc droit de la brèche, derrière laquelle il y avait un profond et large retranchement, bien gabionné au bord pour le garantir du saut.

Voilà comme les choses étaient disposées tant pour l'attaque que pour la défense en dehors et en dedans de la ville. Monsieur fit encore soutenir M. de Nevers par 1,500 lansquenets qu'il fit porter du côté de Saint-Paul, dans un pré appelé de Cellerier et au moulin de La Treille.

Le 1er juin 1577, on commença à battre la ville par les trois batteries, et pendant le premier jour on travailla à la tranchée avec tant de diligence qu'au bout de quatre ou cinq jours les soldats furent, en certains endroits, logés au pied de la muraille et y avaient dressé leurs piques, ce qui étonna fort les assiégés, se voyant restreints de si proche en si peu de temps. Les habitants, qui avaient leurs biens, femmes et enfants dans la ville, murmuraient déjà contre eux, disant qu'on aurait dû capituler du commencement, comme avaient fait ceux

de La Charité, et accepter les offres de Monsieur et ne pas attendre qu'il en vînt si avant.

Le canon ne cessa de tirer pendant cinq jours entiers, depuis le matin jusqu'au soir, et avec très-peu de ménagements (1); car les trois princes, jaloux entre eux à qui ferait mieux, prodiguèrent si fort les munitions qu'elles avaient déjà manqué et que la consommation ne pouvait pas être entretenue par celles qui venaient par eau de La Charité, vu qu'il n'en venait que si peu à cause que la rivière était trop basse, ce qui donna lieu aux assiégés de railler les assiégeants, leur disant que leurs canons étaient allés à la picorée. Cependant ces terribles canonanes les avaient réduits à une fâcheuse inquiétude; ils ne savaient à quoi se résoudre. Le sieur de Chavaignat même avait perdu tout courage; il était alité, non tant à cause d'une légère blessure qu'il avait reçue d'un éclat de canon, que par la crainte qu'il avait de tomber entre les mains du sieur de Saint-Hérem, son ennemi capital.

Les ministres faisaient tout pour les encourager, les exhortant à se recommander à la miséricorde de Dieu, qui n'abandonne jamais les siens, et leur faisaient espérer des secours de Le Merle, leur disant encore que l'armée ennemie était prête à se retirer par faute de munitions, et qu'on pouvait bien juger par l'interruption du tir des batteries, qui avaient cessé de tirer. Tous ces beaux

(1) Le lundi, 3 juin, ainsi que l'on continuait de battre de tous côtés la ville, se leva un vent tempestueux, accompagné de foudres et esclairs si esmerveillables qu'il semblait tant à ceux de dehors que de dedans que ce fut un abisme qui les deust abysmer et confondre où, après avoir duré l'espace d'une heure, tomba le tonnerre sur un coing du clocher de la grande église, qui tomba par terre et semblait proprement que tout fût en feu. (*Le vrai Discours du siége.*) (*Note de Dulaure.*)

discours ne rassuraient point les habitants ni le sieur de Chavaignac, qui avait le cœur glacé de crainte. Enfin, il fut décidé d'envoyer vers Monsieur, frère du roi, pour lui rendre la ville à des conditions honnêtes. On députa à cet effet Jean Du Prat, sieur de Saint-Agnes, Le Buisson, gentilhomme du Gévaudan, et un nommé d'Elbigny de Pontgibaud.

Ces trois personnages, sous sauvegarde, furent trouver Monsieur au moulin à papier. Ils proposèrent la ville au roi et à lui, son lieutenant-général, pourvu qu'il lui plût accorder aux assiégés de sortir de la ville, vie et bagues sauves, l'arquebuse sur l'épaule, la mèche allumée, tambour battant; que la ville ne serait point pillée, ni l'honneur des femmes offensé. Que Monsieur n'y entrerait qu'avec les princes seulement et autres personnes pour y établir une garnison raisonnable, commandée par un gentilhomme catholique et du pays, qu'on désignerait. C'était M. Despréaux qu'on proposa.

Monsieur, trouvant ces conditions superbes, leur dit : « Mes amis, je vois qu'il n'est pas nécessaire de discourir long-temps avec des gens qui sont déjà vaincus. Toutefois, pour montrer à tout le monde que je ne veux pas la ruine des sujets de mon frère, je vous assure que la ville ne sera point pillée, que l'honneur de vos femmes sera conservé, mais je veux mettre une garnison telle que bon me semblera, et veux en outre que vous me payiez pour les frais du siége, une somme de cent mille livres pour laquelle vous me donnerez des ôtages pour caution valable, qui se soumettront à les payer, sous peine de la vie. »

Ces conditions rapportées aux assiégés, les uns les trouvaient bonnes et disaient qu'il fallait les accepter; les autres les trouvaient mauvaises, et spécialement le

sieur de Saint-Agnes, chargé d'être un des ôtages comme le plus riche de la ville. Le sieur de Chavaignac, qui désirait sortir du danger qui le tourmentait, disait le contraire. Il faut, disait-il, mettre la ville hors de péril et recevoir ces conditions. Mais le tout discuté, il fut décidé qu'on se défendrait jusqu'à la mort avant d'accorder une somme aussi énorme et aussi impossible de l'acquitter. Cela fit résoudre à aller réparer les brèches, vu que le canon ne tirait plus.

Le 8 juin, les munitions de guerre étant arrivées au camp des assiégeants, en grande abondance, on recommença de tout côté à battre la ville avec plus de force.

Monsieur, ayant assemblé son conseil pour arrêter le jour qu'on devrait tenter l'assaut, le rapport des capitaines qui avaient reconnu les trois brèches praticables, entendu, il fut arrêté que le lendemain, 9me jour de juin 1577, on continuerait à battre depuis la pointe du jour jusqu'à 3 heures après midi; qu'aussitôt qu'elles auraient frappé à l'horloge de la ville, on irait de tout côté, et au même instant, monter à l'assaut. Le lendemain, dès la pointe du jour, les batteries recommençaient à jouer et les soldats à s'apprêter, en attendant l'heure indiquée par l'ordre de Monsieur, frère du roi.

Mais, vers midi, quelques jeunes seigneurs, comme le seigneur de Tournon-Mogiron, qui y perdit un œil, et plusieurs autres, à qui le sang bouillonnait, observèrent à M. de Guise qu'il ne devait pas attendre plus longtemps, mais de donner l'assaut sur-le-champ, s'il voulait s'immortaliser, lui promettant de mourir plutôt que de ne pas faire réussir l'attaque. Leur grand courage et leur valeur étaient bien un bon garant.

M. de Guise, quoiqu'il ne désirât rien tant, montrait cependant quelque répugnance d'agir contre les ordres de

Monsieur, en devançant l'heure indiquée; mais, brûlant d'un désir insatiable et ambitieux de pouvoir s'attribuer à lui seul l'honneur de cette prise, il se laissa gagner. car il ne faisait que semblant de vouloir respecter l'ordre général. Il fit donner le signal à ses troupes, et marcha le premier pour les encourager à bien faire (1); en traversant le fossé, on lui tirait tant d'arquebusades de la casemate des Canaux, qu'on l'abîmait. Toutes ces balles ramées coupaient les jambes des soldats qui allaient à l'assaut, les couchaient par terre, d'où ils ne pouvaient plus se relever, vu que la foule était grande, et on marchait sur leur corps, et ils étaient écrasés misérablement, sans qu'on fît attention à eux pour les secourir. En outre, il y avait tant de boue dans le fossé qu'ils s'y enfonçaient jusqu'aux genoux, et que ce n'était qu'avec peine qu'ils pouvaient retirer les pieds de ce limon, ce qui occasionna un grand meurtre de soldats, battus de tous côtés, tant de la casemate que de la plate-forme. Et quelle fut leur surprise, lorsque ceux qui s'étaient réchappés au passage du fossé furent au haut de la brèche; ils trouvèrent un large et haut retranchement qu'ils ne pouvaient ni traverser ni sauter, et furent contraints de se retirer. Ce fut alors que le carnage redoubla, et qu'ils eurent beaucoup plus à souffrir tant par l'arquebusade que par un pétard de fer qui jetait chaî-

(1) Le duc de Guise, en pourpoint, monta le premier sur la brèche à la tête de presque toute la noblesse de l'armée que son exemple animait; mais ils furent repoussés avec perte. Le jeune Bussy, le capitaine Lamotte et Montmorin furent tués à cette attaque. Yves, seigneur Allègre, Jean de Thevalles, Jacques de Harlay de Chauvalton, et presque tous les autres en revinrent dangereusement blessés. Les assiégeants perdirent plus de 500 hommes en cette occasion. *(Note de Dulaure.)*

nons, pierres et pots cassés, et l'arquebuse de la plate-forme, accompagnée par une grêle de grosses pierres, jetées par des paysans, qui assommaient tous ceux qu'elles attrapaient. Ils eurent plus à souffrir en se retirant qu'en avançant à cause du désordre (1). Quoique M. de Guise eût gagné la terre de Pissevin et qu'il s'efforçât de la garder, il fut contraint de l'abandonner après y être resté un quart d'heure. Le duc de Guise perdit dans cette expédition environ 300 hommes qui restèrent dans le fossé, non compris ceux qui moururent de leurs blessures. Les assiégés eurent beaucoup à souffrir également, de leur côté, à cause du peu de distance qu'il y avait entre les maisons et le retranchement; car le canon, placé sur le bord du fossé, abattait les maisons sur ceux qui défendaient la brèche, les assommaient ou les ensevelissaient dans leurs ruines. Les uns se trouvaient couverts jusqu'à la ceinture, d'autres jusqu'aux épaules, d'autres y avaient tout le corps et ne montraient que les pieds, d'autres enfin étaient tout couverts, desquels on n'entendait que les voix plaintives. Tous ensemble faisaient des hurlements terribles, demandant du secours à leurs compagnons, qui, ayant assez à faire pour se ga-

(1) Dans cet assaut du 9 juin, outre les morts catholiques nommés ci-dessus, mourut Jean Du Pont, le 18 juillet suivant, à Clermont, où il fut enterré, des blessures qu'il reçut à cet assaut. C'était un jeune homme de vingt-cinq ans; Pierre Machie, Florentin, lieutenant de deux enseignes d'armes sous la charge du capitaine La Routté, tué le 9 juin; Jean Lafrenaie, sieur de La Sapinière, mort le 27 juin, blessé de deux arquebusades le 9 juin; Giraud de Goust, Gascon, capitaine de deux compagnies; Ferrand de la Beaulme, sieur de Lers, comte de Suze, mort le 4 juillet, blessé de deux arquebusades le 9 juin; il donna des premiers au pied du retranchement. Son père, François, comte de Suze, était au camp devant Issoire. Tous ces personnages avaient leurs épitaphes dans la cathédrale de Clermont. *(Note de Dulaure.)*

rantir eux-mêmes, les laissaient mourir misérablement. Il y périt 150 hommes environ, et des plus braves capitaines et soldats de la ville, ce qui les découragea si fort qu'ils désespéraient de pouvoir se défendre et empêcher la prise de la ville, et qui la fit résoudre à se rendre à discrétion, comme il sera dit ci-après.

M. de Mercœur, voyant qu'on donnait l'assaut à M. de Guise, ne voulant point lui laisser l'honneur exclusif de la prise de la ville, fait sonner peu après l'alarme, au son de laquelle les capitaines et soldats commencèrent à gagner la terrasse; mais elle était si droite, qu'on n'y pouvait grimper qu'avec grande difficulté, et encore il y en avait qui, étant parvenus à la hauteur, roulaient en bas, et ceux qui y parvinrent furent également bien trompés, comme avaient été ceux de M. de Guise. Ils trouvaient pour obstacle un retranchement inexpugnable après avoir essuyé une infinité d'arquebusades et de coups de pierres qu'on leur jetait de la ville, de la plateforme, du confin, du ravelin du pont, ce qui faisait qu'ils étaient battus de deux flancs. M. de Mercœur, voyant cela et ne voulant point perdre de monde davantage, fit sonner la retraite, après avoir perdu environ cent hommes, non compris les blessés.

Ayant été rapporté à M. de Mercœur qu'il était impossible de forcer la ville par cet endroit, il fit diriger la bouche de son canon à main gauche, par-delà la plateforme, tirant à la poterne. Quoiqu'il y eût une terrasse, il y fit une brèche plus praticable et plus commode; mais elle ne servit de rien non plus, puisque les assiégés se rendirent à discrétion.

M. de Nevers, comme vieux et sage capitaine, ne voulut point précipiter le temps fixé. Il attendit jusqu'à trois heures après midi, et aussitôt sonnées, ses gens al-

lèrent à l'assaut et gagnèrent le haut de la brèche sans une grande perte d'hommes, parce que le canon, au lieu de tirer à front de la brèche, tirait aux deux flancs, savoir: sur le ravelin de la porte et de la plate-forme de la tour de Jente-Molle, où Le Merle intimidait par ce moyen ceux des deux portes qui ne pouvaient plus tirer qu'au hasard, ne pouvant ajuster l'arquebuse à la joue pour mirer, de manière qu'ils ne pouvaient pas faire grand mal. De plus, les mousquetaires, placés dans les lanternes, comme il avait été expliqué, tiraient sur ceux qui défendaient la brèche et leur faisaient beaucoup de mal, et si fort, que, sans le secours de ceux qui avaient soutenu les deux assauts, qui accoururent en diligence, M. de Nevers emportait la ville et aurait gagné par sa prudence et son obéissance militaire l'honneur et la gloire que les autres deux princes pensaient avoir par ambition. Toutefois, il fit retirer ses gens, ne voulant pas les perdre mal à propos. Il en resta environ 60 des siens et environ 20 de la ville. Voilà à quoi se réduisirent les trois assauts, qui, s'ils eussent été livrés ensemble, à l'heure désignée, la ville eût été emportée avec moindre perte d'hommes, et n'eût pas été brûlée comme on va le voir par les récits suivants:

Le lendemain de l'assaut, 10 juin, Monsieur, irrité de la perte de tant d'hommes, ordonna qu'on battît la ville de tous côtés, le plus furieusement qu'on pourrait. Le bruit de la canonade était épouvantable et faisait retentir toute la campagne d'Issoire. Le bruit et l'épouvante augmentèrent quand, sur le midi, il s'éleva un vent occidental extrêmement effroyable, accompagné de fréquents tourbillons d'éclairs et de tonnerres, si forts que la ville et tout le territoire d'Issoire frémissaient et tremblaient sous les pieds. Le canon, voulant égaler son

bruit à celui du tonnerre, ne cessait de gronder, vomissant ses boulets contre la ville. Quelquefois le bruit de dix à douze canons, s'unissant ou se rencontrant avec un éclat de tonnerre, ne faisaient alors qu'un même son, et faisaient trembler d'horreur les spectateurs, tant le tintamarre était affreux. Enfin, les vivants reconnurent visiblement que le ciel et la terre s'étaient roidis contre cette misérable ville. A tous ces maux se joignit une grêle qui surpassa toutes ses précédentes en bruit. La foudre tomba sur la pyramide de la grande église, y mit le feu et tua le jeune homme nommé Lafoullouse, qui y était monté pour voir le camp de Monsieur. Ainsi voilà comme les malédictions que les deux ministres fulminaient sur les papistes retentissaient sur eux! présage trop certain de leur malheur et de celui de la ville.

CHAPITRE XXXIV.

Reddition de la ville d'Issoire à Monsieur.

Ces sinistres évènements remplissaient de frayeur les assiégés, et principalement la mort du sieur de Lafoullouse, gentilhomme fort traitable. Ayant donc perdu toute espérance de salut, ils envoyèrent le sieur de Saint-Agnes et Le Buisson, leurs députés, vers Monsieur pour lui demander grâce et une capitulation raisonnable. Il leur fit réponse qu'ils l'avaient refusée par deux fois, et que maintenant il entendait que l'on se rendît à discrétion et miséricorde, ce que ces misérables, dépourvus de jugement, accordèrent, en suppliant Son Excellence d'avoir pitié d'eux.

Les députés ayant rendu compte de la rigoureuse ré-

ponse, tout le monde tomba dans une horrible perplexité, tous effrayés, et particulièrement les filles et les femmes qui, prévoyant les malheurs qui les menaçaient, maudissaient ceux qui avaient méprisé les précédentes offres de Monsieur, blâmaient les auteurs qui étaient cause de ces refus. Et certes, ce n'était pas sans cause, vu le peu de respect qu'on eut pour leur pudeur.

Le mercredi, 13 juin, certains grands seigneurs et gentilshommes de l'armée entrèrent dans la ville, s'emparèrent des meilleures maisons, les pillèrent et les ravagèrent entièrement, et, poussés par une extrême avarice, ils apportaient d'une maison à l'autre tout le butin qu'ils avaient fait, mettant et accumulant dans cinq à six maisons la plus grande partie du bien de la ville. Les soldats du camp étant entrés aussi, furieux de voir que tout avait été accumulé dans quatre ou cinq maisons, y mirent le feu qui y prit avec une telle violence que la plupart de ce butin fut brûlé. Les personnes qui étaient dedans, et les femmes et filles qui s'y étaient mises avec leurs biens et honneur sous la protection de ces seigneurs, furent contraintes de se jeter par la fenêtre pour éviter la fureur des flammes, lesquelles tombant dans la rue étaient prises prisonnières par les soldats, tombant par ce moyen d'un petit mal dans un grand.

Les soldats, entrant en foule par les brèches, mirent le feu du côté du pont, poussés les uns et les autres par M. de Saint-Hérem, qui était logé de ce côté. Certes, il y avait grande apparence que c'était d'après ses conseils ou instigations, car plusieurs catholiques, qui étaient sortis long-temps avant par crainte des fureurs du Merle, ayant été le trouver, accompagnés du président Du Bourg, pour le supplier de faire cesser ces incendies, il les brusqua d'un air sévère et dédaigneux, en leur

disant : « Allez, canaille, vous êtes des traîtres au roi ; si je pouvais je vous ferais tous pendre. »

Cette mauvaise réception ferma la bouche au sieur président et aux habitants, de façon que de là ils allèrent trouver le frère du roi, Monsieur, au moulin à papier, pour employer sa clémence à faire cesser ce feu déjà allumé en plusieurs endroits ; mais comme il était de très-bonne heure et qu'il n'était pas levé, on ne put lui parler que plus tard. A son lever, ayant reçu avec bonté les supplications qui lui furent faites, il ordonna au sieur Légat, capitaine des gardes, d'aller en ville et de faire crier de sa part qu'on éteignît le feu, sous peine de la corde. Mais, étant revenu vers Monsieur, il lui dit que quand il y serait lui-même, il était impossible d'y mettre ordre, le feu étant déjà trop étendu. Ainsi voilà comme la ville fut incendiée.

En cet état déplorable, la méchanceté de quelques gentilshommes du voisinage se manifesta aussi. Ces Messieurs, non contents de mettre le feu dans les maisons, le mirent encore au clocher de l'église et à l'Hôtel-Dieu, où furent brûlés plusieurs mendiants impotents et enfants qui, ne pouvant bouger de place à cause de leur faiblesse, se brûlèrent vivants. Il périt encore beaucoup d'enfants délaissés dans leurs maisons par les pères et mères qui, effrayés, les abandonnaient pour éviter la fureur des soldats. Ces pauvres enfants, sans jugement, se laissant brûler ou écraser sous les ruines des maisons lorsqu'elles tombaient à terre. On trouva des femmes qui étaient au mal d'enfant lorsque le feu avait pris, leur enfant à demi sorti de leur ventre. On n'entendait que clameurs, chutes de maisons, bourdonnement du feu, la chaleur duquel, avec celle du soleil, était si grande qu'elle était insoutenable. Il y avait au camp un

faiseur d'almanach, nommé Archidamus (1), qui avait prédit cette ruine et incendie, et afin de faire réaliser sa prophétie comptement, il donnait de l'argent aux goujats pour mettre le feu et le mettait aussi lui-même, ce qui augmenta le dommage dans la ville (2).

Le duc de Guise, voyant ce grand désordre, ému de compassion, fit retirer des mains des soldats toutes les femmes et les filles qu'il put trouver, faisant faire une perquisition exacte dans les tentes des soldats, ramassa toutes celles qui s'y trouvaient, les fit conduire au Broc, maison appartenant au sieur Despréaux, qui fit bien son devoir, les nourrissant quelques jours. Il fit plus: ayant trouvé plusieurs petits enfants sans être baptisés, il en voulut être le parrain, et en les faisant conduire, il prit la peine de les passer de l'autre côté de la Couse, les prenant sur l'arçon de la selle de son cheval l'un après l'autre. Il tua un soldat qui traînait une fille par force pour l'éloigner de la troupe qui la conduisait au Broc.

M. de Nevers se montra aussi fort pitoyable, car voyant une ancienne et vertueuse dame de la ville, nommée

(1) Ou *Archidanus*.

(2) En ce siége furent tués le jeune *Bussy*, le capitaine *La Motte*, qui était en garnison à Metz; *La Motte*, lieutenant du capitaine *Stephe*; *Montmorin*, quatre soldats de la garde de M. de Guise, et autres. Les blessés furent le jeune *Suze*, le seigneur *Du May*, *Ravy* et douze gentilshommes des siens; *La Roquette*, lieutenant du capitaine *Joannes*; l'enseigne de *Stephe*; le lieutenant de *Bonouvrier*, le lieutenant de *Miremont*, huit soldats de la garde de M. de Guise, l'enseigne de *Bonouvrier*, nommé *Laferté*; *Chanvallon* le jeune, le beau-frère de *Parasli*, le capitaine *Bouchemont*, le seigneur *d'Allègre*, le seigneur *Affroille*, le lieutenant de *Thevalle*, *Châteaubaudeau*, *Laroute*, capitaine; *Hanibal*, de la compagnie de Laroute; le capitaine *Camille*, le capitaine *Chastelnau*, le capitaine *d'Allery*, le capitaine *Bynancourt*. *(Le Vrai Discours.)* *(Note de Dulaure.)*

M[me] Ardier, bien empressée de la garde de douze ou quinze filles de bonne maison, il la secourut en chassant à coups d'épée ceux qui les voulaient insulter ; les ayant délivrées, il les conduisit dans sa tente pour les faire manger; mais ces pauvres filles, dans la frayeur et le saisissement où elles étaient, ne pouvaient manger ni boire. Alors M. de Nevers, pour les exciter à boire et à manger, les fit asseoir à table, fit découper de la viande par son maître d'hôtel, prit un verre à la main, but et mangea avec elles, et puis les fit conduire, sous bonne et sûre garde, au village de Pardine.

Par ordre de Monsieur, et dans la même journée, il fut pendu sur la brèche de M. de Guise le ministre Dupré (1) à l'égard duquel il arriva une chose remarquable qui est que deux ou trois jours après son exécution la potence fut renversée à terre, et par conséquent son corps avec. Eh bien! les chiens et les loups qui venaient toutes les nuits manger les cadavres des soldats morts dans le fossé, ne voulurent jamais du sien. Au bout d'une quinzaine de jours, il devint noir comme du charbon, n'ayant rien que la peau et les os, et la peau ressemblait à un parchemin. Plusieurs médecins, entre autres M. Gaspard Dumontel, dirent qu'il était ladre ou de sang corrompu; aussi était-il fort lubrique et adonné aux femmes, et que c'était pour cela que les animaux n'en voulaient pas manger.

Le lendemain, un gentilhomme, nommé Laborie, des environs de Brioude et lieutenant de Chavaignac, fut pendu à un gros arbre dans un pré appelé du Cygne, proche du moulin à papier. Il se disait gentilhomme et requérait qu'on lui tranchât la tête; mais le prévôt lui

(1) Quelques copies portent Du Prat. (J.-B. B.)

répondit que tout homme qui se rebellait contre son roi perdait son titre d'honneur. Quant à Chavaignac, M. de Saint-Hérem le faisait chercher partout, à pied et à cheval, pour lui faire le même traitement qu'à Laborie. Heureusement pour lui qu'il avait été rencontré par un sien neveu, le sieur Des Cornets, qui avait payé sa rançon aux soldats qui l'avaient pris, et qu'aussitôt il l'avait conduit dans sa maison, près de Courpière, ce qui lui sauva la vie (1).

Le vendredi, 14 juin, le sieur de Saint-Hérem, ennemi capital de Jean Du Prat, sieur de Saint-Aignes, en dépit de ce que Du Prat n'avait pas voulu donner une de ses nièces en mariage à son secrétaire, nommé Quinsin, natif de Clermont, alla trouver Monsieur, et accusa Jean Du Prat, sieur de Saint-Aignes, d'être le principal auteur de tous ces maux; et parce qu'il avait levé les deniers du roi, pour ce motif il se faisait appeler le petit roi d'Auvergne; de plus, qu'il avait dit qu'il ferait le roi si petit compagnon qu'il n'aurait tout juste que pour avoir du pain, et plusieurs autres accusations outrées et horribles. Le frère du roi demanda à M. de Saint-Hérem quel homme était-ce? Ayant répondu que c'était un mar-

(1) Voici ce qu'on lit à cet égard dans les *Mémoires de Gaspard de Chavagnac*, petit-fils de celui-ci : « Christophe, mon grand-» père, ayant épousé Françoise de Duras, huguenote comme lui, » se trouva engagé dans le parti de la religion; il soutint le siége » d'Issoire avec tant de fermeté que le duc d'Alençon, frère du roi, » ayant forcé la brèche qu'il défendait, et où il s'était fait porter en » chaise, à cause d'un coup de mousquet qu'il avait auparavant » reçu au travers du corps, ne laissa pas de lui accorder une com-» position honorable pour lui et pour sa garnison. » Il ajoute que les quatre maisons qui revenaient à son père furent rasées, telles étaient Laborie, Chavagnac, Le Bousquet et Ondredieu en Quercy.
(Note de Dulaure.)

chand, Monsieur dit : « C'est parler bien haut pour un marchand ! » Et il ordonna de suite au sieur de Lancolme, qui le tenait prisonnier, de le lui amener sur-le-champ.

Le sieur de Lancolme fut trouver Monsieur sans son prisonnier, et lui observa que M. de Saint-Hérem n'avait fait cette accusation que pour se venger de cet homme d'une raison particulière, en dépit de ce qu'il n'avait pas voulu donner en mariage sa nièce, extrêmement belle et riche, à un coquin de secrétaire de M. de Saint-Hérem, suppliant Monsieur, frère du roi, de ne pas permettre que son honneur et sa parole qu'il avait donnés à Saint-Aignes de lui sauver la vie, fussent en défaut pour satisfaire les passions du sieur de Saint-Hérem. Il y eut un fort grand et vif débat entre ces deux Messieurs, et même des paroles fâcheuses, et finalement Mons eur, importuné par M. de Saint-Hérem et quelques autres gentilshommes, voisins d'Issoire, qui croyaient de telles calomnies, ordonna au sieur de Lancolme de le remettre entre les mains du prévôt qui, sur-le-champ, fit son procès et le fit pendre au même arbre et branche où était pendu Laborie. Étant à l'échelle, il réclama fort les sieurs de Curton, de Lafayette et Despréaux, mais personne ne le secourut.

Aussitôt après Gounon Bonnel jeune, fils de Charles Bonnel, qui avait introduit l'opinion de Luther dans la ville, fut de même pendu auprès des sieurs de Saint-Aignes et Laborie, et à la même branche. Ce Gounon Bonnel était frère d'Etienne Bonnel qui mena Le Merle à Issoire. Lui était un brave homme, mais il était consul pendant ces dernières affaires, et ce fut ce qui lui causa la mort.

Vint successivement un nommé Charles Vialle, parent de ce Jean Vialle qui avait reçu le Jacobin, une trentaine d'années auparavant. Ledit Jacques était diacre de

la religion, homme factieux, qui avait fait de grands maux à l'église du monastère, ayant fait brûler tout ce qu'il avait trouvé dedans. Le prévôt Pigolis (1) qui lui fit son procès lui demandant pourquoi il avait fait brûler les boiseries de l'église, il répondit avec ironie que c'était pour se chauffer et faire bouillir son pot. Le prévôt, irrité de cette réponse, lui dit : « Tu as bien ouï dire ce proverbe : *Qui mange l'oie du roi au bout de cent ans rend la plume!* —Oui, répondit Charles.—Mais, repliqua le prévôt, tu n'avais pas entendu dire celui ci : *Qui brûle les bois de l'Eglise au bout de cent ans ses cendres font la lessive.* » Et, tout en raillant, il le fit pendre avec les autres.

On remarqua encore ici une chose digne de mémoire qui consiste en ce qu'il y avait à l'arbre auquel on fit l'exécution de ces pauvres gens trois grosses branches, dont deux servirent de potence, et une ne fut point employée. Celles qui avaient servi furent sèches au bout de huit jours, et celle à laquelle personne n'avait été pendu resta toujours verdoyante. Si l'on dit que la pesanteur des cadavres fut cause que les branches furent sèches dans si peu de temps, il y a répondre que ce n'est pas probable, vu que ces cadavres n'y restèrent qu'un jour ou deux, que, d'ailleurs, elles étaient si grosses que la pesanteur n'était pas capable de les faire fléchir. Les uns tiennent cela pour miraculeux, et moi je m'en rapporte à ce qu'il en est; mais cela n'est pas moins certain et véritable.

Ces rigoureuses exécutions portèrent quelqu'un de

(1) Il paraît que c'est *Lugolis*, lieutenant du grand prévôt de l'hôtel, que Monsieur avait sans doute amené avec lui. Il est beaucoup parlé de lui dans le journal d'Henri III, la *Satyre Ménippée*, la *Confession de Sancy*, etc. *(Note de Dulaure.)*

l'armée à jeter des billets dans la rue et aux brèches, sur lesquels était écrit :

De Monsieur la miséricorde
C'est le feu, le sang et la corde.

CHAPITRE XXXV.

Autres malheurs après la prise de la ville d'Issoire.

Ces misères furent incontinent suivies d'autres malheurs, car M. de Saint-Hérem, après la retraite du camp, envoya le sieur de Bosredon (1) à Issoire auquel il ordonna d'y faire venir tous les paysans des paroisses voisines avec les outils nécessaires pour détruire les murailles de la ville, à ne pas y laisser une pierre sur une autre, ce qui fut exécuté dans une telle diligence que, dans un mois, tout fut abattu et rasé. Et pendant que les paysans y travaillaient le jour ils allaient pendant la nuit courir par les maisons brûlées pour en arracher tous les ferrements attenant aux murailles. Outre cela, le sieur de Saint-Hérem, sous le spécieux prétexte d'établir le sieur de Bosredon dans sa commission, vint en ville avec le vicomte de Polignac, son beau-frère, se faisant accompagner d'une cinquantaine d'hommes, munis de pinces, pelles de fer et autres engins pour faire fouiller les cachettes et secrets où il croyait trouver de l'argent. Il brisa tout où il s'imaginait en trouver; mais, déchu de ses espérances, il se retira sans avoir rien trouvé, après avoir fait ruiner beaucoup de maisons, et ce ne fut pas sans étonnement, parce que les soldats avaient si bien cherché et fouillé qu'ils n'y avaient rien laissé, car

(1) Quelques copies portent *de Pasredon*. J.-B. B.

dit le proverbe, où le rateau a passé il ne faut pas de fourche.

Plus encore, les habitants des villes de Thiers, Ardes, Saint-Germain-Lembron et Sauxillanges poursuivirent en cour la translation de tous les priviléges de la ville d'Issoire. Les uns avaient obtenu le bureau des recettes des tailles et de l'élection; les autres, les marchés; les autres, le rang et la place que les habitants d'Issoire tiennent en l'assemblée des treize bonnes villes du pays d'Auvergne. De tout cela, ils en avaient obtenu des lettres du roi en faveur de leurs villes, qu'ils n'avaient pas négligé de faire signifier aux habitants d'Issoire, avec défense de ne plus faire usage de ces priviléges comme en étant déchus par rébellion faite au roi.

Ces calamités extrêmes avaient ôté aux habitants d'Issoire toute espérance de pouvoir relever leur ville et la remettre en bon état. Il n'y avait plus de murailles autour. La ruine et la chute de leurs maisons brûlées avaient tellement encombré les rues publiques qu'on ne pouvait plus les reconnaître. Plusieurs particuliers même ne pouvaient plus discerner, dans plusieurs endroits, le lieu où était leur maison. Voilà pourquoi elles avaient été entièrement abandonnées des habitants, qui n'y venaient seulement que le jour pour voir les rues, et la nuit ils se retiraient dans les villages voisins où on leur faisait tant de reproches qu'ils étaient contraints de se retirer dans leurs ruines pendant le jour.

Tout était si changé, qu'un jour de la Saint-Pierre étant venu en ville pour empêcher que les paysans ne ruinassent ma maison, j'y demeurai un peu trop tard, je fus obligé d'y coucher. Je courus une partie de la nuit dans la ville pour chercher de la compagnie pour ne pas la passer seul. Je n'y trouvai personne; je fus

contraint de m'en retourner chez moi, bien chagrin de me voir obligé de passer la nuit, seul, dans des objets aussi tristes; mais je n'osais pas me retirer, car il n'y avait pas moyen de sortir par les brèches sans encourir de grands dangers, par le grand nombre de chiens, loups, renards et autres animaux carnassiers qui venaient, la nuit, manger les cadavres humains, et qui auraient démembré quelqu'un qui y aurait passé quand ils y étaient.

CHAPITRE XXXVI.

Commencement du rétablissement de la ville.

Les reproches que les villageois faisaient continuellement aux réfugiés d'Issoire ne furent point sans fruit, car ces malheureux, se voyant ainsi baffoués et injuriés, prirent le parti de se retirer parmi leurs ruines, aimant mieux coucher sur un peu de paille, dans des caves ou dans des grottes, que de souffrir plus long-temps ces opprobres et ces ironies piquantes.

Enfin, quelques-uns des catholiques se réunirent, au nombre de vingt, vinrent y coucher et s'y loger. Et, à leur imitation, quelques artisans et paysans, avec un aide, nommé Guillaume Sub, qui y porta du vin et autres comestibles pour donner à boire et à manger aux voyageurs. Cette nouvelle colonie commença à chercher chacun les fondements de sa maison. Les plus à l'aise firent bâtir par des maçons; les autres bâtirent eux-mêmes; les uns avec de la fange, les autres avec pierres sèches, sans mortier. De façon qu'il s'y éleva quelques cachettes ou taudis couverts, où la colonie se tenait.

L'union était si parfaite entre eux qu'on aurait cru qu'ils étaient plutôt une famille que des concitoyens.

Cette concorde releva leur courage et leur fit entreprendre d'envoyer des députés en cour pour solliciter à participer à la faveur d'un édit de pacification fait en l'année 1577, par lequel Sa Majesté voulait que des villes démantelées à cause de troubles, les murailles fussent relevées et rebâties aux frais des habitants, et qu'elles jouiraient des mêmes priviléges dont elles jouissaient avant lesdits troubles. Les députés furent MM. Antoine Cisterne et Antoine Guérin. Ils allèrent trouver le roi, présentèrent requête à Sa Majesté, à ce qu'il lui plût, en vertu de son édit de pacification, permettre de relever les murailles de la ville d'Issoire, et la rétablir dans tous ses priviléges. Mais le roi, toujours irrité contre cette ville, au lieu de faire droit à leur demande, leur donna de l'argent, avec injonction de s'en retourner dans leur pays. Guérin reçut mille livres, et Cisterne la charge de lieutenant particulier à Issoire, vacante par la mort de Jean Du Prat, sieur de Saint-Aignes. Quant à leur requête, on mit au bas : *Ne se peut.*

Les députés s'en revinrent à Issoire, portant, par une si brusque réponse, la consternation dans tout le pays, et parmi tous les habitants qui murmurèrent contre eux, quand ils surent qu'ils avaient pris de l'argent; ils leur reprochèrent d'avoir préféré leur intérêt particulier au bien public, et pour cela ils refusèrent de payer leurs frais de voyage. Ils y envoyèrent après Pierre Guérin, auquel ils donnèrent mille livres pour son voyage, et qui revint, comme les précédents, sans rien obtenir; ce qui les avait si fort dégoûtés qu'ils n'y auraient plus envoyé sans un affront que les échevins de Clermont firent à leurs députés à l'assemblée des treize bonnes villes du

pays, de laquelle Julien Blauf et Mᵉ Henry Favard, étant allés pour la ville d'Issoire, et ayant pris leur place accoutumée, furent chassés et poussés par les épaules hors de la maison du pays, avec injures, les appelant traîtres au roi. Les échevins mêmes, un d'eux, entre autres, nommé Antoine Vidilhe, qui aurait dû soutenir les députés d'Issoire, puisqu'il en était natif, au contraire se montra le plus rigoureux.

Ces humiliations firent tant d'impression sur le cœur des habitants qu'ils résolurent d'envoyer des députés pour la troisième fois; et, à cet effet, ils choisirent ledit Blauf, qui avait reçu les injures des échevins, le priant de prendre cette charge conjointement avec Michel Charrier, receveur des tailles, qui était à Paris pour rendre ses comptes, et poursuivre vivement le rétablissement des priviléges de la ville, ce qu'il accepta, après beaucoup d'importunités et de prières de tout le peuple. Etant arrivé à Paris, et ayant trouvé le sieur Charrier, il fit connaître l'objet de sa mission, et lui montra la délibération par laquelle sa délégation était approuvée par le corps de la ville.

Charrier fit beaucoup de difficultés pour accepter la participation de cette ambassade; comme prévoyant et expérimenté dans les affaires, il alléguait les difficultés qu'il y aurait à obtenir ce rétablissement. Et quand même, disait-il, nous obtiendrions la permission de relever les murailles, qu'arrivera-t-il? que la populace malicieuse ou ceux de la religion viendront un jour nous en sortir. Cependant Blauf fit tant qu'il le décida à s'en occuper, conjointement avec lui.

Pour commencer leurs opérations, ils dressèrent leur requête et en firent plusieurs copies, et s'adressèrent à plusieurs maîtres des requêtes pour les prier d'en faire

leur rapport au conseil. Pas un ne voulut s'en charger, disant que le roi était trop indigné contre cette ville. Et quoiqu'on leur fît observer le juste motif de la requête, fondé sur l'exécution et l'observation de l'édit par toute la France, ils se virent rejetés de tous. Ils furent enfin s'adresser à M. le gouverneur Chastellier, homme porté de bonne volonté à obliger, mais si tourmenté de la goutte, qu'il ne put paraître au conseil de six mois. Enfin, Charrier et Blauf, se voyant repoussés de partout, et ne sachant à quel saint se vouer, étaient sur le point de s'en retourner, car cette race de clercs et fripons de cour se moquait d'eux et les appelait *Pietate et Justitiâ*.

Finalement, Dieu suscita le procureur général de la Guesle à demander à ces députés quelles affaires les appelaient en cour. Lui ayant raconté l'injustice qu'on leur faisait, de ne trouver personne qui voulût se charger du rapport de leur requête au conseil d'état, ce bon seigneur leur dit : « Donnez-la moi, je la rapporterai, et je vous servirai de toute ma puissance et de celle de mes amis. » Ce qu'il exécuta avec tant de cœur qu'il obtint tout le contenu de la requête, savoir : que la ville aurait le bureau et recette particulière des tailles, l'élection, consulats, foires, marchés, rang, place dans l'assemblée des treize bonnes villes, permission de rétablir les murailles et d'imposer sur eux et tous autres étrangers qui avaient des biens dans la justice d'Issoire, la somme de *dix-huit mille livres* pour la construction desdites murailles; en outre, exemption des tailles pour cinq ans, et termes pour payer leurs dettes, trois ans.

Voilà le bien que M. le procureur-général fit à la ville, duquel elle sera redevable à lui et aux siens à jamais! Monsieur, frère du roi, et M. le maréchal de Montmorency servirent grandement la ville dans cette affaire,

parce que, à la prière et supplication des députés, ils se trouvèrent au conseil et opinèrent en sa faveur, à quoi les autres conseillers d'état n'osèrent aller contre.

Les nouvelles de la décision du conseil d'état étant parvenues à Issoire, Antoine Guérin, premier consul et homme fort actif, donna à prix fait la construction des murailles de la ville à deux maçons de la Marche, nommés Paquet-Dumazeau et Simon Dumont, pour les rétablir, avec les tours, de même largeur et épaisseur qu'elles étaient auparavant, et de la hauteur d'un homme, la main levée, et cela moyennant la somme de dix-huit mille livres, sur laquelle le consul avança de ses deniers aux maçons argent, blé et vin pour vivre en attendant la rentrée des impositions de la somme de dix-huit mille livres. Outre cela, il fit relever et approcher les pierres, chercher les fondements par manœuvres ou corvées, par les habitants, où chacun alla travailler de si bonne volonté et affection qu'en peu de jours tous les matériaux furent rendus au pied du mur. Hommes, femmes et petits enfants y travaillaient de grand courage. La première pierre fut posée le premier jour d'avril 1578, par Paul Guérin, fils audit Antoine, consul (1).

Les habitants d'Issoire, ayant reçu cette belle dépêche, la firent vérifier en parlement; et, après, ils signifièrent aux receveurs des tailles de venir résider à la ville pour y exercer leurs fonctions, mais ils ne voulurent point obéir. Il fallut encore batailler contre eux et avoir un

(1) Quand on eut obtenu au conseil privé cette dépêche (la décision du conseil d'État), on la fit vérifier en parlement, on somma les receveurs de venir exercer leur charge, ce qu'ils refusèrent; mais enfin, on les y contraignit par ordre du roi.

(Note tirée du manuscrit d'Obrier, par Dulaure.)

ordre du roi. Finalement, ils furent contraints d'obéir, à leur grand regret (1).

Voilà au vrai la prise, reprise et rétablissement de la ville d'Issoire, depuis sa fondation jusqu'en l'année 1578, comme je l'ai lu en certains vieux manuscrits, étant dans le monastère, et pour avoir entendu raconter aux anciens religieux et notables bourgeois de la ville, quant à ce qui s'est passé avant moi. Mais, à l'égard de ce qui est survenu de mon vivant, je l'ai écrit tel que je l'ai vu, ainsi que plusieurs autres personnes encore vivantes, qui pourront attester la vérité et la sincérité de mes écrits, lesquelles personnes n'ont pas observé ces choses avec tant de curiosité que moi, qui, en cet acte, me suis dépouillé de toute passion et affection particulière.

CHAPITRE XXXVII.

Venue des Capucins en France.

L'an 1576, les frères de l'ordre de Saint-François, appelés Capucins, demandèrent permission à Henri III, roi de France et de Pologne, de faire bâtir des couvents de leur ordre dans son royaume, ce qui leur fut accordé par lettres-patentes datées du mois de septembre 1576.

(1) Au mois d'octobre 1578, la reine-mère, Catherine de Médicis, et Henri, roi de Navarre, nommèrent des commissaires respectifs dans chaque province pour *examiner ce qui a été innové à l'encontre de l'édit de pacification, et depuis la publication d'icelui et d'autant qu'il est besoin y pourvoir*. La reine nomma le sieur de Saint-Hérem, et Henri, roi de Navarre, nomma Christophe Chavagnac. La lettre que le roi de Navarre écrit à Chavagnac est datée de Nérac, le 17 octobre 1578. *(Note de Dulaure.)*

Avant de raconter les accidents qui tombèrent encore sur la ville, à cause des troubles de a ligue, j'ai résolu de faire mention de quelques choses remarquables qui se passèrent auparavant, quoique hors de propos dans le sujet que nous traitons (1).

CHAPITRE XXXVIII.

Réformation des Éphémérides.

L'an 1583, par ordre du pape Gregoire XIII, confirmé par le roi Henri III, et notamment du parlement, la réforme des éphémérides fut publiée, par laquelle il fut soustrait, cette année, dix jours entiers; de sorte qu'au lieu de compter le 11 septembre on compta le 21.

Pour comprendre la cause de cette réformation, il faut savoir qu'Auguste, empereur des Romains, ayant réglé l'année selon le cours solaire, elle se compose depuis de douze mois, au lieu qu'autrefois elle n'était que de dix, parce qu'il n'y avait pas juillet et août, et que ces douze mois contiennent également trois cent soixante-cinq jours et six heures, lesquelles six heures font un entier tous les quatre ans qu'on ajoute au mois de février, et cette année est appelée l'année bissextile.

Mais parce que ce calcul humain est fort éloigné de celui de Dieu, les mathématiciens et les astronomes ont reconnu que l'an n'était pas justement de 365 jours et

(1) En 1580, il y eut quelque armement en Auvergne, car, le 17 janvier de cette année, Jean de Beaufort de Montboissier, marquis de Canillac, ordonna à Jean de Lastic, seigneur de Sieughac, de lever 12 cuirassiers dont il le fit chef et commandant pour veiller à la conservation du pays d'Auvergne. — *Dict. de la Noblesse*, art. Lastic. *(Note de Dulaure.)*

6 heures, qu'il y avait quelques minutes et scondes de plus, lesquelles, calculées, donnent au bout de 150 ans, dix jours rationnels.

Voilà pourquoi cette soustraction fut faite. Elle ne fut pas reçue à Genève ni dans les autres pays qui sont d'une autre opinion, parce que le pape n'a rien à y voir. Quelques-uns disent que Forcades, excellent mathématicien, en donna la preuve et avis au roi, et le roi au pape, qui le trouva bon et nécessaire.

CHAPITRE XXXIX.

Conjonction des planètes.

Cette même année 1583, la conjonction des planètes se fit le 17e jour de février, ce qui a lieu tous les 800 ans, et qu'on appelle *Cycle solaire*. Selon l'opinion des mathématiciens, cette conjonction n'avait plus eu lieu depuis le règne de Charlemagne. Les astronomes dirent que cette conjonction présageait changement de règne et de monarque (1).

CHAPITRE XL.

La chute de la Clochette du Monastère.

En 1584, un jeudi, 4 octobre, vers cinq heures et demie du soir, sans qu'il ne fît aucun vent ni temps fâcheux, la clochette ou pyramide de l'église du monastère de

(1) La ville de Chillat fut prise au mois d'août 1583 par les protestants. Le comte de Montmorin, gouverneur de la province, y fut blessé. *(Note de Dulaure.)*

Saint-Austremoine tomba par terre sans offenser personne ni faire d'autre dommage qu'un trou à la voûte de l'église, tant ces voûtes sont bien faites. Cette pyramide était si haute que la boule-globe qui était au faîte, de la grosseur d'un boisseau, ne paraissait pas plus grosse qu'une pomme, étant vue de terre. Des maçons et architectes l'ayant vue dirent qu'elle n'avait pas son point, qu'il s'en fallait la hauteur d'une lance. Ce qu'ayant été rapporté à l'abbé Bayard, il fit mettre un cercle en fer, industrieusement adapté, qui la tenait juste avec de grosses clavettes et crampons de fer.

Mais un serrurier de la ville et de la religion, nommé Jean Féroil, ayant promis une pièce d'argent à un soldat du Merle s'il pouvait lui livrer ce cercle, ce misérable soldat s'exposa à un danger presque inévitable et bien périlleux pour gagner la pièce promise; il monta au haut de la flèche, arracha le cercle qu'il vendit à Jean Féroil, lequel, après avoir fait ce misérable achat, devint insensé, courut les rues et disparut un jour, laissant sa femme et ses enfants; et on ne l'a plus vu depuis.



CHAPITRE XLI.

Nouveaux malheurs à Issoire.

Les habitants de la ville d'Issoire croyaient que tous leurs malheurs étaient finis, et que dorénavant ils n'auraient qu'à jouir, mais ils furent bien trompés dans leur calcul et déchus de leurs espérances, par un procès qui attira bien des affaires au public. Ce procès, renouvelé contre la ville par M. de Trégnieux (1) et ses consorts, avait été intenté et commencé vingt ans auparavant par Gounon-Bonnel, qui n'avait pas pu obtenir d'arrêt à Montferrand, parce qu'il lui manquait la principale pièce de l'affaire, qui était une délibération de la ville, portant aveu de prendre, à titre de rente, une somme de douze mille livres, du sieur de Saint-Geneix, au nom de la ville, laquelle pièce lui avait été rendue depuis par M. Le Court, sieur de Mondory.

Pour venir à la source de ce procès, il faut savoir qu'après la translation de la recette générale des finances d'Issoire à Riom, par les intrigues de M. Jean de Serres, dit le Bègue de Serres, comme il a déjà été dit, et les habitants, croyant remplacer cette grande perte, poursuivirent et postulèrent en cour l'établissement, à Issoire, d'une élection générale nouvellement créée, par le roi, dans le pays d'Auvergne. A cet effet, ils avaient député trois personnes à Paris, très-impropres à exécuter une affaire de si grande conséquence, et de plus, mal habiles; joint encore qu'ils avaient en concurrence la ville de Cler-

(1) Trégnieux est le nom d'un château à une lieue et demie d'Issoire, paroisse de Brenat. Le propriétaire était alors Bonnel, fils de Gounon Bonnel. (*Note de Dulaure.*)

mont, favorisée par la reine Catherine de Médicis qui mettait obstacle à leurs poursuites.

Les députés demeurèrent si long-temps à Paris, que la ville les révoqua et les manda de revenir; à quoi ils ne voulurent satisfaire, d'abord parce qu'ils avaient encore de l'argent à dépenser, et qu'ils voulaient finir avant de revenir à Issoire.

Lorsqu'ils furent de retour, on vérifia leur dépense, qui se monta à 300 liv. (1) de plus que la somme qu'ils avaient reçue. Ayant demandé le remboursement de cette somme, la ville les fit plaider, mais elle fut condamnée à payer les 300 liv., plus les dépenses montant à 3,050 liv. (2), tellement que ces deux sommes, ajoutées à celle de 1,600 liv., empruntée à divers marchands de Riom, les intérêts et autres dettes et dépenses des garnisons passées.

La ville, pour se libérer de grands intérêts, chargea Gounon-Bonnel, alors consul, et ses collègues, de s'obliger en son nom, envers M. de Saint-Geneix, pour une somme de douze mille livres à constitution de rente, au denier douze d'intérêt, lequel avait été payé par ledit Bonnel environ vingt ans, qui faisait, avec le principal, une somme de trente-deux mille livres, pour le paiement de laquelle la ville fut condamnée à payer audit Bonnel, et ordonna que les consuls en feraient la levée. Mais le même peuple, artisan et laboureur, s'éleva et prit pour son chef Etienne Auteroche, lequel, ayant levé quelque argent de ce même peuple, envoya Antoine Costes à Paris, qui porta ordre de Messieurs

(1) Dans la copie de Dulaure il est dit 1,500 livres.

(2) 1,200 livres, suivant Dulaure. J.-B. B.

de la chambre des Comptes de faire payer le sieur de Trégnieux, fils dudit Gounon-Bonnel.

La chambre, au lieu de diminuer la somme, l'augmenta de 400 liv., ce qui fit élever davantage le peuple qui croyait ne rien payer, et qui nomma ledit Etienne Auteroche consul . ce qui n'empêcha cependant pas que les sommes fussent levées et payées audit Bonnel, ce qui fut cause que Jean Auteroche, se sentant appuyé par son frère Etienne, consul, frappa un des principaux de la ville. On fit informer, et il y eut 32 témoins d'examinés, tous qualifiés.

Auteroche, pour se venger, à l'aide de sa femme, fit venir dans la vile et contre l'intention des habitants, par surprise, le sieur de Meilleau, dans l'intention de faire périr tous ses ennemis, dont il avait déjà donné la liste, comme il sera dit ci-après. Ayant fait venir le lieutenant-criminel, pour informer de l'insulte, on fit examiner les principaux et notables habitants qui avaient vu cette téméraire entreprise. Le lieutenant-criminel fit conduire les accusés dans les prisons de Clermont. Témoins à charge examinés, ils furent condamnés aux amendes et aux dépens. De quoi ils furent si fâchés, que, par la suite, ils se vengèrent du receveur, de ses témoins qui étaient au nombre de trente des principaux de la ville.

CHAPITRE XLII.

Surprise de la ville par M. de Randan.

Après la mort de M. le duc d'Alençon, frère du roi (1), le même qui avait fait assiéger la ville, la Ligue se forma

(1) La ligue se forma dès 1576, le duc d'Alençon mourut le 10 juin 1584. Charles de Lorraine, frère des Guises, écrivit à cette occasion

en France par plusieurs princes catholiques, pour le soutien de la foi apostolique et romaine, qu'ils disaient vouloir conserver. Les principaux étaient les ducs de Lorraine et de Guise, lesquels, pour se fortifier dans leurs desseins, attiraient autant de seigneurs qu'ils pouvaient dans leur parti. M. de Guise, comme le plus actif, écrivait à M. de Randan, gouverneur du haut et bas pays d'Auvergne, plusieurs lettres l'exhortant à se ranger du parti des catholiques, pour repousser l'hérésie qui menaçait la France d'un pareil naufrage que l'Angleterre, si les gens de bien ne s'y opposaient, lui remontrant encore que l'un et l'autre ils devaient suivre les traces de leurs pères, l'un mort devant Orléans, et l'autre au siége de Rouen, pour le soutien de leur religion. Ces lettres, jointes aux représentations de ceux qui les lui rendaient, gagnèrent le sieur de Randan, qui, de son naturel, était bon, ce qui cependant lui coûta la vie (1).

de Paris, le 15 juin 1576, à Jean de Lastic, seigneur de Sieughac, une lettre très-flatteuse où il l'engage à se ranger de son parti, et « l'assura que sur tous les amis qu'il avait il devoit et le prioit de » faire état de lui comme du plus parfait entre tous, ayant bien » fort grande envie, continue ce prince, de vous en faire une » bonne preuve en quelque occasion où je me pourrai employer, » qui sera si suffisante que vous serez du tout assuré, de quelle » bonne volonté je vous aime et honore. Signé votre anciennement » bon ami, CHARLES DE LORRAINE. » (*Note de Dulaure.*)

(1) Jean-Louis de Larochefoucauld, comte de Randan, fut principalement porté à embrasser le parti de la ligue par l'influence de sa mère, Fulvie Pie de la Mirandole, qui avait été fille d'honneur de Catherine de Médicis et dame d'honneur de la reine Louise de Lorraine-Mercœur, sœur des Guises. Le comte de Randan était frère de François de Larochefoucauld, évêque de Clermont; sa fille unique, Marie-Catherine de Larochefoucauld, épousa Henri de Beaufremont, marquis de Senecey, et devint gouvernante de Louis XIV et première dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche. J.-B. B.

S'étant donc embarqué par promesse dans la Ligue, il tâcha de s'assurer de la noblesse et des bonnes villes du pays d'Auvergne, les gagnant par de douces paroles, par promesses et des libéralités, tenant table ouverte pour tous ceux qui venaient le visiter.

D'autre part, le roi lui écrivait en lui recommandant de se tenir ferme dans son devoir, et de faire attention qu'il ne se passât rien dans son gouvernement au préjudice du service de la couronne, lui remettant sous les yeux que, s'il lui avait donné ce gouvernement étant encore bien jeune, c'était pour la confiance qu'il avait toujours eue dans son service et sa fidélité. Mais le roi ayant appris que ses guides avaient pris les devants, et que le sieur de Randan avait engagé sa parole, il se méfia de lui, et il écrivit à ceux de Clermont, Riom, Montferrand, de ne laisser entrer dans leurs villes aucunes personnes qui fussent dans le cas de leur donner la loi, ou plus fortes qu'eux, sous quel prétexte que ce fût. Il en fit autant aux grands seigneurs du pays, même au sieur de Meilleau, qui se nommait le marquis d'Alègre, auquel il recommanda de lui donner avis de la conduite du sieur de Randan et de tout ce qui se passerait dans le pays d'Auvergne.

Le sieur d'Alègre trouva cette lettre fort agréable, et, pour montrer qu'il était très-attaché au service du roi, il se détermina à prendre le parti de traverser tous les desseins du sieur de Randan. Pour y parvenir, il voulut se saisir de la ville d'Issoire et s'en faire le gouverneur pour le roi, tant par intrigue que par menaces. Pour cela, il envoya chercher Antoine Guérin, homme d'esprit et de grand mérite, et Guillaume Collanges. Il leur dit : « Messieurs, je vous ai fait appeler pour vous avertir » que, si vous ne prenez garde à vous, dans peu de

» jours, l'enfant fortuné vous surprendra, et fera bâtir » une citadelle dans votre ville, pour vous tenir en » perpétuelle servitude contre l'autorité du roi. Vous » devez vous ressentir encore de la douleur des plaies » que vous a causées la désobéissance. Songez à vos af- » faires, autrement vous êtes perdus. Mais le vrai moyen » pour vous garantir de ce mal est de prendre un gou- » verneur de la part du roi. Or, je m'offre à vous ser- » vir dans cette circonstance, et à garantir la ville du » naufrage. » Il appelait le sieur de Randan l'enfant fortuné, parce que le roi lui avait donné le gouvernement d'Auvergne en bas âge.

Les deux habitants d'Issoire remercièrent très-humblement le sieur d'Alègre, et lui promirent de faire part de son avertissement et de ses avis aux principaux de la ville, et de les engager à accepter ses offres si avantageuses au bien public. Mais Guérin, qui avait reçu plusieurs affronts de l'oncle du sieur d'Alègre, au lieu de persuader la ville à accepter ses offres, les excitait au contraire; et non content de cela, il fut trouver le sieur de Randan pour le prévenir des desseins du sieur d'Alègre. Le premier, voyant ses pratiques ou intrigues inutiles, chercha à agir de ruse, pour parvenir à la surprise. Feignant un jour d'avoir un arbitrage à vider avec la douairière d'Alègre, de la maison d'Aubière, il s'en vint à Issoire avec un bon nombre de gentilshommes ses amis, et vint loger à l'auberge de l'Annonciade, près la porte du Pont, pour la surprendre. Mais voyant qu'il y avait une forte garde, il se retira sans rien faire.

L'année 1585, le sieur de Randan ayant reconnu que le sieur d'Alègre et le sieur de Rostignac le voulaient traverser, et que déjà Rostignac se faisait gouverneur du haut pays d'Auvergne, il leva des troupes sous la con-

duite du sieur de Charnay, qui lui mena un régiment de gens de pied d'environ mille hommes, avec lesquels, et la noblesse qu'il put ramasser, il monta au haut pays pour s'en rendre maître et déposséder Rostignac (1).

Ses troupes rassemblées, il passa auprès de Riom, Clermont, Montferrand, où l'on disait qu'il voulait aller. Mais ces villes avaient déjà reçu ordre du roi, qui leur défendait de ne laisser entrer personne qui fût dans le cas de leur faire la loi, sous quelque prétexte que ce fût. Elles lui mandèrent de ne pas trouver mauvais que, pour obéir, on lui limiterait le nombre d'hommes qui entreraient dans leurs villes, ce qu'il accepta, et entra dans Riom, accompagné d'un petit nombre de personnes; mais il n'entra ni dans Clermont, ni dans Montferrand, craignant de recevoir quelque affront, et passa outre, s'en vint à Issoire en petit nombre, et envoya loger sa troupe de pied du côté d'Antoing et de Vodable.

Voyant que les gens d'Issoire l'avaient reçu avec plaisir, qu'ils lui avaient présenté les clefs de la ville avec l'honneur accoutumé à un gouverneur du pays, au lieu de répondre à ces témoignages de respect et de confiance, il résolut de se rendre maître de la ville, par le conseil des sieurs de Sieughac, du Vernet de Bourbonnais, et d'un habitant d'Issoire que je ne veux pas nommer, par rapport à ses parents. Ce fut également une mauvaise affaire pour le sieur de Randan; car, depuis ce moment, il perdit la confiance et l'estime des habitants, qui, par

(1) Voici ce que le duc de Guise écrivit au duc de Nevers de Reims, le 28 avril 1585 : « Monsieur d'Aumale marche du côté de » Picardie et mon frère joint avec Randan et ceux d'Auvergne, les- » quels doivent passer auprès de Lyon. » (*Mémoire de Nevers*, t. 1, p. 659.) (*Note de Dulaure*.)

la suite, le regardèrent comme un perfide ennemi de la ville, au lieu qu'avant il était estimé et aimé.

Pour effectuer son dessein, la première semaine du mois de mai 1585, il fit courir le bruit dans la ville qu'il voulait faire arquebuser deux soldats du régiment de Charnay qui avaient forcé une fille, afin de faire exemple aux autres de ne point commettre de pareils délits. Sous ce prétexte, il fit entrer, par la porte du Pont, deux cent cinquante arquebusiers, et les fit ranger en bataille sur la grande place, devant la boucherie. Les ayant laissés là jusqu'au soir, il en fit loger alors une partie dans les maisons des bourgeois, et le reste, il leur fit monter la garde sur les murailles; le tout exécuté selon ses désirs, il manda venir dans son logement les consuls et habitants, auxquels il tint le discours suivant :
« Je reconnais sur vos visages que vous êtes atristés;
» c'est pour cela que je me suis assuré de votre ville. Ce
» n'est pas pour vous molester, mais pour empêcher que
» Meilleau ne vous surprenne et ne vienne troubler mon
» gouvernement et votre repos. Je ne suis point un Atila;
» je suis issu d'une famille qui n'offensa jamais personne.
» Mon intention est de faire construire une petite cita-
» delle à la porte du Ponteil, dans laquelle je laisserai
» une garnison de douze hommes seulement. Cela fait,
» je ferai retirer les troupes de votre ville. »

Les habitants lui répondirent qu'ils étaient bien fâchés, non pas pour la garnison qu'il voulait leur laisser, mais de la méfiance qu'il avait eue de leur franchise sans aucun motif; qu'il devait s'en être aperçu par la confiance sans bornes qu'ils avaient eue en lui, l'ayant laissé entrer en ville en plein midi, avec les forces qu'il lui avait plu d'introduire; mais, puisqu'il désirait s'assurer de la ville, ils le suppliaient humblement de ne leur laisser

qu'une centaine d'hommes en garnison, afin de ne pas écraser le peuple, déjà assez ruiné par les guerres passées, ce qui leur fut accordé avec bien des peines. Il semblait qu'il avait un pressentiment de ce qui devait arriver; mais il n'en fut pas moins maître de la ville pour le moment.

Les échevins de Clermont, ayant été instruits de cela, furent le trouver pour le supplier, au nom du pays, de rendre la liberté à la ville d'Issoire, de peur que le peuple n'entrât en méfiance. Il leur fit la même réponse, qu'il n'était point un Atila, et que ses intentions étaient irrévocables.

Ce qu'ayant appris les habitants de Saint-Flour, Aurillac, Salers et autres villes du haut pays, lui envoyaient des députés pour le prier de ne point monter dans cette partie du pays, sa présence n'y étant point requise. Malgré cela, il s'en fut jusqu'à Murat, entra dans la ville; mais l'entrée du château lui ayant été refusée, il réunit ses troupes, redescendit du haut pays pour s'en aller en France, où M. de Guise l'avait mandé. Le sieur d'Hauterive ayant dressé une compagnie de deux cents hommes de pied, ils s'en allèrent avec M. de Randan. Ils étaient presque tous d'Issoire; ils partirent par dépit de voir que l'on avait laissé surprendre leur ville sous les apparences de la bonne foi.

CHAPITRE XLIII.

Comment les habitants chassèrent hors de leur ville la garnison de M. de Randan,

M. de Randan n'ayant pu entrer dans le château de Murat, et voyant que le comte de Rostignac et tous ceux du haut pays se disposaient à la guerre contre lui, il des-

cendit sans rien faire, et s'en vint trouver M. de Guise qui lui avait mandé de venir en France le plus promptement possible, pour parer à quelques résultats du parti opposé. Avant que de partir, il laissa cent hommes de pied en garnison à Issoire, sous la garde du sieur de Cheissat (1) et du sieur de Chanterelle, son lieutenant, sans laisser des moyens pour leur paye et leur entretien. Ce que voyant les habitants, ils résolurent de les chasser hors la ville et se libérer, ce qui était d'autant plus aisé dans la circonstance, que M. de Randan était hors et éloigné de la province.

A cet effet, ils prirent les armes, au nombre de trois cents, le 15 juin 1585, et s'en allèrent trouver le lieutenant Espagnon, consul de la ville, en lui annonçant d'un air furieux qu'ils voulaient reprendre leur ancienne liberté, en chassant la garnison de Randan, et le sommant lui-même de prendre les armes comme eux, pour être leur chef et leur conducteur; qu'ils ne voulaient d'autre gouverneur ni gentilhomme que le consul.

Espagnon, qui n'avait jamais pris les armes de la vie, les pria de considérer la conséquence de cette affaire avant que de l'exécuter; qu'il n'était pas un homme de guerre, et qu'ils eussent à choisir un autre capitaine. Tout cela ne servit de rien, on lui ordonna impérativement de marcher le premier, et après lui avoir donné une hallebarde, ils le firent marcher à leur tête tout tremblant de peur.

Etant arrivés sur la place, ils apprirent que le capitaine Cheissat, instruit du tumulte du peuple, s'était retiré avec ses soldats dans la maison de Gaspard Anthoing.

(1) Les autres copies du manuscrit portent Cherssat, Chessat et Cheyssat. J.-B. B.

On lui manda que la ville et les consuls l'invitaient à sortir dehors, et de les laisser en liberté comme ils étaient auparavant, s'il ne voulait s'exposer à périr avec toute sa compagnie.

Cheissat dit qu'il voulait en conférer avec son lieutenant Chanterelle, qui était aux faubourgs, et demanda pour cela une demi-heure, ce qui lui fut accordé, au bout de laquelle il venait pour rentrer en ville, accompagné de Chanterelle et de 7 à 8 capitaines du sieur d'Apchon qui étaient aux faubourgs; mais les habitants leur signifièrent de se retirer, sinon qu'on leur tirerait des arquebusades.

Les soldats qui étaient en ville faisaient semblant de tenir bon, disant qu'ils voulaient voir leur capitaine avant de quitter la ville; mais quand ils virent venir les habitants avec des torches de paille allumées, voulant mettre le feu à la maison de Gaspard Anthoing, dans laquelle ils étaient, ils ne demandèrent pas leurs restes; ils sortirent de la ville malgré les intentions de leur capitaine qui, les ayant vus dehors, les injuriait en les appelant canailles, poltrons et indignes de porter le nom de soldats. Malgré tout cela, la ville n'en fut pas moins libérée.

Ce même jour, le sieur d'Alègre, venant en poste de la cour, apprit en chemin ce qui venait de se passer à Issoire. Au lieu de se faire conduire droit à Meilleau, il laissa ses chevaux à la porte de la ville, et s'en vint trouver le consul Espagnon au milieu de la place, environné du peuple encore échauffé de l'action qu'il venait d'exécuter. Il le tira hors de la foule, louant hautement l'action généreuse qu'il venait d'exercer, et le pria en même temps d'engager les habitants à le recevoir pour leur capitaine et gouverneur. Espagnon répondit que

la ville ne voulait d'autre gouverneur que les consuls, et qu'il n'avait rien à espérer à cet égard. Cette réponse déplut si fort au sieur d'Alègre, que, par la suite, il s'en vengea en faisant mourir Espagnon, ainsi qu'il sera dit en son lieu. C'est tout ce qui se passa à Issoire l'an 1585.

CHAPITRE XLIV.

Comment M. de Randan voulut gagner l'affection des habitants, et ce qui en résulta.

L'année suivante 1586, M. de Randan, désirant toujours avoir un pied dans la ville d'Issoire, manda aux consuls de venir le trouver dans son château de Randan (1). Y étant arrivés, sans se plaindre de ce qu'on avait fait à Cheissat, il leur dit de suite qu'il désirait mettre dans leur ville un gentilhomme de sa part, avec cinq à six hommes seulement, afin de pouvoir s'opposer à toutes les menées et intrigues secrètes de Meilleau, ce qui ayant été acquiescé par la ville, il y envoya aussitôt le capitaine Charles, gentilhomme romain, son serviteur et domestique, avec autres six hommes.

Dans le commencement de son établissement, cet homme se conduisit avec une grande douceur, modestie et familiarité, buvant et mangeant souvent avec les consuls et notables habitants de la ville; mais, au bout de quelque temps, il prit une certaine familiarité avec la

(1) Le château et la terre de Randan, érigés en comté en 1566, sont situés dans l'arrondissement de Riom, sur les frontières du Bourbonnais; ils ont passé successivement aux maisons de Polignac, de Larochefoucauld, de Foix, de Lorge et de Choiseul-Praslin. Ils appartiennent aujourd'hui à M. le duc de Montpensier, héritier de S. A. R. Mme la princesse Adélaïde, sa tante.
J.-B. B.

femme de son hôte, nommé Jean Amblard, femme un peu trop gaillarde pour avoir chez elle un tel homme; si bien que sa réputation en eut à souffrir. Comme chacun, en ville, parlait à sa manière de la conduite de cette femme, ce mauvais bruit donna sujet au lieutenant Charles de s'en approcher aussi; et comme un étourdi qu'il était, il voulait un jour la caresser en présence de son mari, lequel lui dit, d'un air colère, que M. de Randan l'avait envoyé à Issoire pour garder la ville, et non pour faire le galant auprès des femmes des habitants. En disant cela, il fit entrer sa femme dans la maison.

Le chevalier Lechier, car c'est ainsi que se nommait le lieutenant du capitaine Charles, irrité de ces paroles, conçut le dessein de le tuer; l'ayant vu, un jour, aller à un colombier chercher des pigeons, il se glissa le long des blés qui étaient grands à cette époque, et alla assassiner ce pauvre homme dans son colombier. Il avait pour complice un soldat nommé Châlus. Cette méchante action augmenta l'inimitié que les habitants avaient déjà pour M. de Randan, lesquels traversèrent tous ses desseins, pendant tout le temps de la Ligue, autant qu'il leur fut possible.

CHAPITRE XLV.

Prise de Marvejols en Gévaudan.

L'année 1586, les habitants du Gévaudan, se voyant continuellement pillés et ruinés par la garnison de Marvejols et celle du château de Compeyre, proche la même ville, occupée par ceux de la religion, envoyèrent un député au roi, pour le supplier d'envoyer une armée en Gévaudan, pour réduire ces deux places, offrant de fournir les munitions nécessaires pour la nourriture de l'ar-

mée, ce que Sa Majesté leur accorda. Il leur envoya à cet effet une armée sous le commandement de M. de Joyeuse et du sieur marquis de Canilhac, son lieutenant-général. Cette armée était composée de 5 à 6,000 hommes tant à pied qu'à cheval et quatre pièces de canon (1). Les habitants d'Auvergne, connaissant que la route la plus directe de l'armée serait de passer dans le pays, prièrent M. de Canilhac de la faire diriger hors de la province, ce qui fut accordé par M. de Joyeuse. Ainsi, il ne passa dans le pays, et par Issoire, que le canon, les vivres et les munitions. M. de Joyeuse alla coucher à Saint-Cirgues, chez M. de Canilhac (2).

En premier lieu, l'armée attaqua la ville du Malzieu qui, long-temps auparavant, avait déjà été prise d'assaut par Le Merle. Le jeune Baut qui y commandait, ainsi que ses soldats, ne voulut point se rendre sans, au préalable, avoir vu et entendu l'effet du canon; ce qui fit mettre le sieur de Joyeuse et le marquis de si mauvaise humeur, qu'ils jurèrent tous les deux de faire pendre toute la garnison, si elle ne se rendait sur-le-champ, vu que la

(1) Avant l'arrivée de l'armée du duc de Joyeuse il y eut un combat au lieu de Vissac, le 24 juin 1506, où Tristan de Taillac, baron de La Margeride, à la tête des troupes de protestants, tua de sa main Jean II d'Apchier, seigneur de Serein, qui avait épousé Marguerite de Chazeron, et qui avait été établi gouverneur dans le Gévaudan, en 1574. En 1582, il commandait à Mende.
(Note de Dulaure.)

(2) Le duc de Joyeuse, parti de Paris, arriva à Moulins le 10 juillet 1586. Une douleur à la hanche l'y retint quelque temps. Le 1er août il arriva à Brioude; il y séjourna jusqu'au 5, et fut coucher à Langeac. Etant à Brioude, il manda le sieur de Drughac, qu'il avait fait avancer pour qu'il marchât vers Compeyre avec 500 arquebusiers. Drughac était Pêtre Jean de Saint-Martial, capitaine et gouverneur de la ville de Clermont, le 25 février 1571, chevalier de l'ordre du roi. *(Note de Dulaure.)*

ville n'était pas tenable. Enfin, après avoir vu le canon, elle se rendit. Mais le sieur de Joyeuse et le marquis, n'étant point encore apaisés de leur colère contre la témérité de Baut, firent pendre treize des principaux capitaines de la ville, entre autres Baut et Redon, en une tour de la muraille, pour les punir de leur témérité.

Ces exécutions terminées, ils assiégèrent le château de Compeyre, qu'on jugeait imprenable, parce qu'il était au haut d'un roc inaccessible, et qui n'était dominé ni commandé d'aucune part. Il fut pourtant canonné si fortement, qu'il fut foudroyé, et la garnison se rendit. La principale cause de la reddition fut qu'une tour ayant été abattue par le canon, un escalier tournant qui était dedans, servant à tout le château, tomba avec elle, et que les assiégés, ne pouvant plus communiquer, furent forcés de se rendre.

Le capitaine Laroche Saint-Jean, épouvanté de la prise de Compeyre (1), se retira et quitta la ville. Le sieur de Joyeuse, à la requête des gens du pays, la fit brûler et détruire. Cet événement arriva vers le mois d'août (2). Apres avoir passé quelques mois dans le Gévaudan sans faire autre chose, il s'en retourna en France, et passa à Issoire où il coucha le lendemain de Noel, jour de saint Etienne, et le samedi, jour auquel, dans plusieurs diocèses, il est permis de manger de la viande parce que Notre-Dame est en couche; mais le sieur de Joyeuse ayant su du curé

(1) Ceci n'est pas exact. Marvejols fut pris avant Compeyre. Marvejols fut rendu au duc de Joyeuse le 22 août, et Compeyre fut pris le 6 septembre suivant. *(Note de Dulaure.)*

(2) Le 27 août 1586, le duc de Joyeuse donna ordre à Jean de Lastic de Sieughac de faire travailler en diligence au démantellement et démolition des murailles, remparts et fortifications de la ville de Marvejols, en l'absence d'Antoine de La Tour, baron de Saint-Vidal, gouverneur au même pays. *(Note de Dulaure.)*

d'Issoire que, dans le diocèse de Clermont, on n'en mangeait point, eh bien! que fit le sieur de Joyeuse? en mangea-t-il? Non. Il se contenta de manger des œufs.

CHAPITRE XLVI.

L'arrivée de la reine Marguerite à Usson.

Madame Marguerite de France, sœur unique du roi, s'étant retirée au château de Carlat, dans le haut pays d'Auvergne, place imprenable, où le sieur de Lignerac l'avait reçue, fut contrainte d'en sortir et de chercher un autre asile; car le roi avait ordonné à Lignerac de la chasser dehors, sous des peines très-rigoureuses.

La princesse, se voyant contrainte de sortir, se décida à se retirer au château d'Ybois qui lui appartenait, à cause de son comté d'Auvergne. A cet effet, elle manda au sieur Souchère, capitaine du château, de lui tenir les portes ouvertes au jour indiqué, ce qu'il promit et tint fort bien. Elle manda aussi au sieur de Châteauneuf, de la maison de Murat-Larabe (1), de l'attendre au bateau de Pertus, pour la conduire à Ybois.

Le jour désigné par la princesse était le 20 octobre 1586. Comptant sur les promesses du sieur de Châteauneuf, vers minuit elle sortit de Carlat en très-petite compagnie, marchant nuit et jour. Elle passa dans le faubourg d'Issoire vers les neuf heures du soir, où, s'étant égarée

(1) C'était Jacques de Scorailles-Clavières, fils d'Antoine, seigneur de Murat-Larabe et de Châteauneuf, chevalier de l'ordre du roi, qui épousa, en premières noces, Gabrielle de Chalus, et en secondes noces, Marie d'Ailly de la maison de Rochefort.

Murat-Larabe est une terre de la haute Auvergne, paroisse de Menet. (*Note de Dulaure.*)

dans l'obscurité de la nuit, elle prit un guide pour la conduire au bateau de Pertus, où étant arrivée, au lieu de trouver le sieur de Châteauneuf avec une escorte, ne trouva personne pour la recevoir, et fut contrainte de passer au gué et de s'en aller à Ybois, conduite par son guide, où Son Altesse croyant trouver tout disposé pour la réception d'une personne de son rang, n'y trouva rien que des noix, quelque peu de lard et des fèves que les paysans des villages circonvoisins y avaient apportés, pour se garantir de la gendarmerie. Elle fut fort étonnée de se voir ainsi trompée par le sieur de Châteauneuf. Mais ce fut bien pis quand elle apprit que son château était cerné par des gendarmes. M. le marquis de Canilhac, qui la suivait pour l'arrêter, arriva devant le château d'Ybois trois ou quatre heures après, avec 40 chevaux qui l'investirent aussitôt, en attendant les communes que le marquis avait mandées de venir à son secours.

Son Altesse, ne pouvant demeurer dans un lieu si misérable, sans vivres, ni hommes pour se défendre, se rendit au sieur de Canilhac qui la conduisit au château d'Usson, où, étant arrivée toute triste, outrée de douleur et de colère tout ensemble, elle dit au marquis ces paroles : « Marquis, tu penses avoir fait un grand coup de m'a-
» voir prise. Tu te trompes grandement. C'est une chose
» de peu de conséquence pour moi, et encore moins
» pour toi. Joyeuse, plus habile homme que toi, a bien
» su connaître le peu d'honneur et de mérite qu'il y avait
» à gagner cette commission ; voilà pourquoi il t'en a
» chargé. » Le marquis répondit : « Je l'ai fait par un
» ordre exprès du roi, auquel je ne pouvais désobéir. »
Elle répondit : « Le frère et la sœur s'accommoderont ;
» et toi, tu demeureras là. »

Tout cela terminé, le sieur marquis donna avis au roi

de l'arrestation de la princesse. Sa Majesté fut très-satisfaite de l'exacte exécution de ses ordres. Elle recommanda au marquis de la traiter comme prisonnière et non comme reine, surtout de ne pas prêter l'oreille à ses discours trop persuasifs, de peur d'être trompé; et quant au sieur d'Aubiat, qui avait accompagné la reine dans sa retraite, il lui recommanda de le conduire à Saint-Cirgues, et ensuite de le lui envoyer, qu'il voulait le voir; ce que ledit sieur marquis exécuta ponctuellement, en le mettant en route pour France, sur bonne et sûre garde. Le prévôt de l'autel le rencontra en chemin à Aigueperse; il empêcha qu'on ne le conduisît plus loin. Le lendemain, il fit conduire une potence devant son logis, et il y fit pendre le pauvre d'Aubiat, qui dit pour toutes raisons au prévôt: « L'autorité du roi seule me fait perdre la vie, et non » mon démérite. »

Pendant que ces choses se passaient, plusieurs princes, entre autres, M. de Guise, le duc de Savoie, de Lorraine et autres grands, mandaient au sieur marquis qu'il s'était très-bien comporté dans cette affaire, mais qu'il devait considérer qu'il avait en sa puissance la plus grande princesse du monde. Ce fut alors qu'il reconnut sa faute, et qu'il dit à ses amis : « J'ai été trompé par M. de Joyeuse » qui a rejeté ce malheur sur moi pour s'en dispenser. »

Le roi lui envoya un capitaine de ses gardes suisses, portant ordre audit marquis de remettre la reine Marguerite et le château d'Usson entre les mains du capitaine nommé Jacob, à quoi le marquis ne voulut point souscrire; au contraire, il mit la reine en pleine liberté et conserva le château d'Usson en son pouvoir, d'où il partit pendant que M. de Joyeuse était à Issoire, à son retour de Marvejols, qui le manda venir; mais le marquis ne voulut pas s'y rendre.

Cela fut cause que le marquis se rangea du parti de la Ligue, et malgré lui; car il ne l'eût jamais fait, sans ces affaires de la reine; et définitivement, ce fut bien une grande perte, car ce fut un sage et vaillant seigneur, capable d'exécuter de grandes choses.

CHAPITRE XLVII.

Divisions qui s'élevèrent entre les seigneurs et villes d'Auvergne, au commencement de la Ligue.

Nous avons déjà dit que le sieur de Randan, gouverneur du pays, et le sieur d'Alègre, s'étaient déclarés ennemis jurés l'un de l'autre, ainsi qu'avec le sieur de Rostignac qui tenait du parti du sieur d'Alègre. Il naquit encore une autre inimitié entre le sieur de Randan et le sieur de Canilhac, qui causa de grandes divisions et querelles entre la noblesse, et qui eût eu bien d'autres suites, si la mort n'eût prévenu le marquis (1).

Voici comment ils se brouillèrent l'an 1587, le 24 décembre, veille de Noël, environ minuit que l'on dit la messe : le capitaine Virmont, de la maison de Saint-Angel, en Limousin, ayant eu avis, par un nommé Servantin, soldat, natif de Mazerat, que le sieur d'Anglard, capitaine de Vodable, ne faisait aucune garde au château, partit de Belle-Chassaigne avec 35 arquebusiers à cheval, et entra au château pendant que le peuple était à la messe de minuit. S'en étant rendu maître, il laissa dedans six de ses gens seulement; et avec le reste, il

(1) Jean de Beaufort, marquis de Canillac, commandait l'artillerie du duc de Mayenne, au siége de Montoire. Il fut tué en assiégeant le château de Saint-Ouen, près de Blois, en 1589, d'un coup d'arquebuse, en dressant une batterie. *(Note de Dulaure.)*

donna dans le bourg et en chassa les habitants qui étaient tous épouvantés de la surprise.

Le sieur marquis de Canilhac était alors à Usson avec la reine; averti de ce qui se passait à Vodable, il ne voulut pas permettre à ces gens-là de rester logés si voisins des maisons de Saint-Cirgues. A cet effet, il manda de suite à ses amis de se trouver le jour même au bourg de Vodable, pour reprendre le château et le brûler, avant que Virmont et ses gens eussent reçu du secours. Pour cette exécution, il envoya le sieur de Montmorin, son gendre, qui passa à Issoire, et pria les consuls de lui donner du monde, ne pouvant trop compter sur les gens des villages, qui cependant s'étaient déjà rassemblés et étaient prêts à marcher.

Les secours d'Issoire lui ayant été accordés par Paul Guérin et Pierre Bayle, consuls, on lui donna environ 150 hommes, sous la conduite du sieur d'Hauterive, munis de vivres et de munitions nécessaires pour quelques jours. Avant qu'ils ne fussent rendus à Vodable, les paysans des communes de Villeneuve, Chalus, Mareughol, Antoing et autres villages à l'entour, au nombre de 100 ou 120, conduits par le sieur de Chalus, donnèrent si à propos dans le bourg pendant la nuit du jour de Noël, qu'ils surprirent les gens de Virmont endormis dans le four où ils faisaient cuire du pain pour ravitailler le château. Sans résistance, ils en tuèrent dix, et le reste se sauva au château sans pouvoir emporter le pain.

Cela fait, le sieur de Chalus conduisit les paysans à la maison de Mallesaigne, où les plus nobles s'étaient retirés pour se rafraîchir. Ayant fait escalader la maison, ils les trouvèrent également endormis, et les assommèrent comme des veaux, et ce qui se sauva fut contraint de se jeter par les fenêtres, et d'abandonner chapeaux, man-

teaux, armes et chevaux, ce qui fut tant de gagné pour les paysans.

Ceux qui étaient dans le château, se voyant réduits à la dernière extrémité, sans vivres, chevaux, ni armes, ni munitions, et entendant le tambour des soldats d'Issoire qui faisait retentir la campagne de Lembron, perdirent courage, et encore plus quand ils les virent logés à la porte du château; si bien que, ne pouvant plus recevoir de secours, ils parlèrent de se rendre et de sortir du pays, moyennant deux mille écus pour la perte de leurs chevaux, ce qui leur fut accordé par le sieur de Montmorin qui en fit son obligation, portant promesse de les payer ou de les faire payer au pays dans un temps limité.

Ces nouvelles de la reddition du château de Vodable causèrent une si grande joie à tout le pays, que les échevins de Clermont en remercièrent M. le marquis, et promirent de l'indemniser envers Virmont.

Mais M. de Randan, qui cherchait l'occasion de s'armer, ainsi qu'il l'avait promis à M. de Guise, ne fut pas content de cette expédition, et manda aux échevins de Clermont et aux habitants des treize bonnes villes qu'il n'entendait pas qu'on payât les 2,000 écus accordés par Canilhac qui n'avait pouvoir d'entreprendre aucune chose dans son gouvernement sans sa permission, les exhortant et les enjoignant de ne reconnaître personne autre que lui dans la province d'Auvergne.

Il écrivit encore une lettre audit sieur marquis, dans laquelle il se plaignait qu'en exécutant la prise du château, et traitant une capitulation contre son autorité, il avait entrepris sur ses droits, mais qu'il était résolu à ne plus souffrir de choses pareilles.

M. le marquis fut fort irrité de ces remontrances; il retira son estime et son amitié à M. de Randan, cher-

chant toujours à s'opposer à ses desseins, et lui nuire en même temps lorsqu'il était auprès de M. du Maine (1). Il manda à ceux d'Issoire de ne recevoir personne dans leur ville, par crainte d'être trompés, pas même les gens de M. de Randan ; qu'il espérait être bientôt au pays pour les obliger de servir en vrais amis et voisins.

Si la division était grande parmi les seigneurs du pays, elle n'était guère moindre entre les bonnes villes, preuve Clermont et Riom, qui, étant en lutte depuis longtemps, et, pour se venger l'une de l'autre, appelaient les nobles et seigneurs chez elles, prenant plaisir à se ruiner, au lieu de se tenir renfermées et closes, et laisser battre les nobles à la campagne, sans se mêler de leurs différends.

Cette querelle entre Clermont et Riom venait de ce qu'en l'année 1586, au mois d'août, le roi ayant convoqué les états-généraux du royaume dans la ville de Blois, en vertu de cette convocation, les échevins de Clermont mandèrent les treize bonnes villes du pays d'Auvergne en la ville de Clermont, pour dresser les cahiers contenant les remontrances, plaintes et doléances que le tiers-état devait faire aux états-généraux.

Comme les députés des treize villes étaient assemblés pour se consulter sur ce qu'il serait à propos de représenter, le procureur d'Allemaigne, de Riom, entra dans l'assemblée et observa aux députés des villes que l'ancienne coutume du royaume était de faire les assemblées générales des états par l'autorité des sénéchaux des provinces et d'après leurs ordres. Il somma, en conséquence, les échevins de Clermont et les députés des villes de ne prendre aucune résolution des affaires ailleurs que dans

(1) Il faut lire : auprès du duc de Mayenne. *(Note de Dulaure.)*

la ville de Riom, et par ordre du sénéchal, à peine de nullité des assemblées qui se feraient autrement.

Les échevins de Clermont, au contraire, dirent que de tout temps et ancienneté les assemblées des états-généraux et particuliers avaient coutume de se tenir à Clermont, comme principale et capitale de la province, duquel titre d'honneur ils étaient en pleine possession ; que la ville de Riom n'avait pas raison de former ces oppositions; que ces procédés n'étaient qu'ambitieux et non légitimes.

Enfin, le roi, par ses lettres-patentes, intervenues sur ces altercations, déclara que ses intentions étaient que l'assemblée des états se tiendrait dans la ville de Clermont, comme capitale, néanmoins, sous les ordres du sénéchal d'Auvergne de Riom. De manière que l'assemblée des trois ordres se tint à Clermont, au couvent des Carmes, où M. Binet (1), lieutenant général à Riom, harangua le premier, et fort long-temps, disant que la France avait un très-grand sujet de rendre grâce à Dieu qui lui avait donné un roi si grand et si pitoyable qu'il appelait le peuple à lui pour entendre ses doléances et voir ses plaies, afin d'y appliquer le cataplasme nécessaire pour sa guérison. M. Jean Basmaison, avocat à Riom, fut nommé député du tiers-état pour aller à Blois (2).

(1) Claude Binet a écrit des lettres à Basmaison sur les troubles de Riom. *(Note de Dulaure.)*

(2) Au nombre des autres députés, on trouve Auzon de Montravel, Auteyras, Pierre Urion, lieutenant-général du baillage de Montpensier, et Guillaume Costes, de Langeac. Dans un manuscrit des états de Blois, de 1588, on trouve en outre Pierre de Fretat, échevin élu en l'élection d'Auvergne. Pour le plat pays, on désigne de plus Antoine Barrier, bailli de la Roue et Viviers, et François Guillebaut, châtelain de Leyrac. Pour le haut pays, Jean Châtal,

C'était un homme très-instruit et grand jurisconsulte (1).

Pendant la tenue de cette assemblée, un certain personnage, soi-disant gentilhomme lyonnais, présenta un petit livre intitulé : *Les Remontrances que le peuple doit faire à l'assemblée des états de Blois.* Ce livre, disait que l'auteur voulait bien qu'on sache qu'il était bon catholique, et qu'il avait fait cet ouvrage pour le bien du pauvre peuple, conseillait de ne point embrouiller les cahiers d'une grande multitude de remontrances, comme de la réformation de la justice, de la police et autres choses semblables; qu'il n'y avait déjà que trop de lois sur ces sujets, qu'il ne fallait que les bien faire observer sans en demander de nouvelles; car le roi, disait-il, nous accordera cela; mais demandez seulement deux ou trois choses de conséquence.

Comme, par exemple, premièrement, la diminution des grandes et insupportables tailles qu'on vous fait payer, l'abolition des dons immenses que le roi fait à certains hommes qui en sont indignes, afin que ses finances ne soient pas ainsi prodiguées mal à propos, et que certains mignons qu'il tient auprès de lui soient chassés. On présuma que l'archevêque de Lyon était l'auteur de ce petit ouvrage, mais il ne fut jugé par l'assemblée que comme séditieux.

Ceux de Clermont ne pouvaient oublier les réclama-

lieutenant-général à Saint-Flour; Guy de Lausel, bourgeois de Mauriac, sieur Du Bac, Jacques de Plaix, consul de Mauriac; Jourdain-Hérault, greffier d'Aurillac. *(Note de Dulaure.)*

(1) Jean Basmaison-Pougnet, né à Vic-le-Comte, était un avocat fort distingué au barreau de Riom. Il avait épousé une sœur de Jacques Sirmond, jésuite renommé par sa vaste érudition. Basmaison a composé sur la coutume d'Auvergne et sur d'autres matières du droit plusieurs ouvrages estimés. J.-B. B.

tions et oppositions que leur avaient fait faire ceux de Riom par M. Antoine d'Allemaigne, et ceux de Riom ne voyaient qu'avec un très-grand regret tenir les états dans la ville de Clermont. Cette jalousie fut cause qu'une de ces villes prit le parti du roi, et l'autre celui de la Ligue.

On espérait que cette tenue des états-généraux apporterait une grande réformation en France, et qu'elle y rappellerait le siècle d'or des anciens; mais la mort inopinée du duc de Guise, arrivée à Blois, la veille de Noël 1588, ôta cette espérance au peuple; car, au commencement de 1589, il arriva en Auvergne un envoyé du roi, nommé Embrelin, portant des lettres cachetées, de la part de Sa Majesté, aux treize bonnes villes d'Auvergne, toutes de même substance, ainsi conçues :

« Chers et bons amis, il n'est pas nécessaire que nous » vous répétions les occasions qui nous ont été données » par le feu duc de Guise de nous repentir des troubles » qu'il a suscités en notre royaume, de quoi nous l'avons » voulu retirer et le remettre au droit chemin d'où il » s'était dévié, mais il n'y a eu bienfait ni gratification » capable de le faire rentrer dans son devoir; au con- » traire, il avait toujours quelque mauvais dessein contre » notre personne, laquelle désirant conserver, nous nous » sommes avisés de garantir notre vie par la perte de la » sienne, et de quoi nous avons bien voulu vous avertir » afin que vous n'ajoutiez foi aux faux bruits contraires » qui pourraient courir, vous voulant bien dire que notre » intention de maintenir la foi catholique, apostolique et » romaine n'est en rien diminuée. »

Cette lettre fit beaucoup d'impression à un grand nombre de personnes qui en levaient les épaules, prévoyant déjà les troubles qui pourraient s'élever de cette affaire ; ce que voyant, Embrelin se prit à dire : Com-

ment, Messieurs, vous plaignez le Guisard, vous en verrez bien tomber d'autres par terre, au lieu de remontrer au peuple les justes motifs et raisons que le roi avait eus de faire faire cette exécution.

CHAPITRE XLVIII.

Comment M. Jean-Louis de La Rochefoucaud, comte de Randan, lieutenant du roi dans la basse Auvergne, prit les armes pour le parti de la Ligue.

M. de Mayenne, ayant appris la fin tragique de ses frères, à Blois, sortit de Lyon, craignant d'être pris et arrêté par le sieur Alphonse Dornano, et s'en alla en Bourgogne, d'où il écrivit à M. de Randan pour l'engager à se rappeler et à tenir les promesses faites à feu son frère ainsi qu'à lui, l'invitant à tenir ferme pour le soutien de la religion catholique, le priant de s'assurer des villes et de la noblesse de son gouvernement et de prendre les armes, ce que le sieur de Randan lui promit de faire, et ce qu'il exécuta aussitôt, car il n'attendait que le temps opportun pour cela. Et il se présenta à cette même époque et de la manière suivante :

Le sieur de Saillans, des environs de Saint-Flour, fils de celui qui fut jeté au four par les gens de M. de Saint-Hérem, ayant avec lui quarante hommes, prit le château du Mas et le fort de Saint-Just, près de la ville de Brioude. De là, il commença à courir le pays circonvoisin, tenant en secret tous les habitants de Brioude et tout ce quartier-là.

Les habitants des villes voisines furent se plaindre à M. de Randan, en le priant de prendre les armes, d'assembler la noblesse et de chasser Saillans de ces deux forts. Le sieur de Randan, bien aise de trouver une si

belle occasion, manda aux échevins de Clermont d'assembler les treize bonnes villes pour délibérer sur ce qu'il y aurait à faire pour chasser Saillans. A ses invitations se joignirent encore celles des habitants de Brioude, de Langeac et autres, qui sollicitaient instamment la délivrance du pays promptement, de peur qu'une plus grande négligence ne causât la ruine totale du pays d'Auvergne, offrant de fournir, par forme d'avances, les vivres et munitions nécessaires pour l'entretien des troupes du sieur de Randan, à la charge d'en être remboursé par le pays.

Cela mis en délibération, il fut convenu que le sieur de Randan serait prié de prendre les armes et d'assembler la noblesse pour assiéger ces deux forts et en chasser cette peste de la province, pourvu que ceux de Brioude fournissent les vivres et munitions des gens de guerre, à condition d'en être remboursés selon les conventions faites entre Julien Blauf, commissaire aux vivres, et Me Antoine Monteil, contrôleur, tous deux nommés par le pays.

Les troupes assemblées tirèrent droit du côté de Brioude; mais M. de Randan alla à Billom (1) pour, de là, passer à Issoire avec la noblesse et y loger de sa personne; mais les consuls, craignant qu'il s'emparât encore une fois de leur ville, envoyèrent Jean Augier et Pierre Auzon pour le supplier humblement de prendre un autre chemin et de ne point entrer dans Issoire.

Ces députés, ayant rencontré le sieur de Randan, n'osaient point lui adresser la parole, craignant d'être châtiés et se repentant d'avoir accepté cette mission; ils étaient sur le point de s'en retourner sans lui parler, lors-

(1) Les états de la Ligue furent à cette époque assemblés à Billom, à l'instigation de Randan et de son frère, évêque de Clermont. Ils se tinrent le 20 avril 1589. *(Note de Dulaure.)*

que le sieur de Randan, s'étant aperçu qu'ils parlaient avec grand intérêt à Blauf, les appela et demanda à ce dernier quels gens c'était et ce qu'ils voulaient. Blauf lui dit alors que c'étaient deux envoyés des habitants d'Issoire, qui étaient chargés de le supplier très-humblement de ne point passer dans leur ville qui était si pauvre qu'ils n'avaient pas le moyen de le recevoir selon son mérite.

Alors, M. de Randan dit assez haut pour être entendu de toute la compagnie : « Tant que M. de Guise a vécu, j'ai été son serviteur; mais à présent qu'il est mort, je suis serviteur fidèle du roi, et que ceux d'Issoire ne doutent point de moi. Je n'ai que faire de passer dans leur ville. » Ainsi, il passa ailleurs. Etant arrivé à Brioude, il demeura plus d'un mois sans rien faire, attendant deux couleuvrines du sieur de Flageac, lesquelles étant arrivées, le sieur de Saillans fit un trou, et pendant la nuit, il quitta le château du Mas et le fort de Saint-Just. Voilà comment M. de Randan entra en Auvergne qu'il ne quitta qu'à la mort.

Lorsque M. de Randan fut à Brioude, il fut bien aise d'avoir auprès de lui une bonne partie de la noblesse du haut et du bas pays d'Auvergne. Dans ce même temps, le roi donna avis aux échevins de Clermont de se méfier de lui. Aussitôt l'échevin Mège et quelques habitants de Clermont furent le trouver à Brioude, et le supplièrent humblement de licencier ses troupes, puisque le Mas et Saint-Just étaient rendus, afin de ne point fouler et oppresser le peuple. Mais il répondit qu'il ne pouvait le faire sans, au préalable, avoir repris le château de Lastic occupé par les huguenots (1). Alors, l'échevin dit au commis

(1) Le château de Lastic avait été pris par Christophe de Chavagnac, Gabriel de Géronde et Louis Du Bourg, seigneur de Saillans. sur Jean de Lastic, seigneur de Sieughac, qui s'était auparavant emparé du château de Saillans. *(Note de Dulaure.)*

de Brioude de ne fournir dorénavant aucunes choses pour l'armée du sieur de Randan, sous peine de le perdre, et révoqua au même instant les commissaires et contrôleurs des vivres, qui se retirèrent aussitôt.

Mais M. de Randan tint toujours ses troupes sur pied, tâchant de s'emparer des villes de son gouvernement. Quant à Issoire, il voulut l'avoir par intrigue, et pour y parvenir, il envoya chercher le consul Chometon. Il lui offrit deux mille écus comptant, s'il donnait moyen au sieur de Charnay de pouvoir y entrer avec son régiment, ce qu'il refusa en disant qu'il préférait son honneur aux écus du sieur de Randan. Cette fidélité néanmoins lui fut mal reconnue, comme nous verrons par la suite.

D'autre part, le sieur de Châteauneuf, dont nous avons déjà parlé, ayant appris les intrigues du sieur de Randan sur Issoire, et jaloux de ce qu'il voulait y introduire un étranger du pays du Bourbonnais, se mit lui-même à pratiquer Antoine et Pierre Guérin, frères, pour lui donner l'entrée de la ville, qui, lui ayant été refusée, se mit si fort en colère contre Guérin, qu'il jura de s'en venger, et il en était capable, car c'était un homme rébarbatif. Pour y parvenir, il imagina de les faire tuer par la populace; et, à cet effet, il écrivit aux consuls et habitants de se donner de garde contre Antoine Guérin qui avait vendu la ville au sieur de Charnay, et qu'il fallait l'assommer si on voulait se garantir de la surprise.

Cette lettre arriva à Issoire le jour du Vendredi-Saint, sur le soir, l'an 1589. Aussitôt, le peuple se souleva, cherchant Guérin pour lui faire un mauvais parti, et le trouva dans la maison de M. de Bélestat, alors cellérier, où il s'était sauvé pour éviter la fureur du peuple qui voulait se jeter sur lui pour l'assommer, sans écouter les raisons qu'il donnait pour sa justi-

fication, ni même avoir égard aux peines qu'il avait prises pour la réédification de la ville. Enfin, le sieur de Bélestat, homme de grand jugement, lui fit entendre que faire mourir un homme innocent, sans connaissance de cause, était une chose abominable, qu'il se chargeait de le leur représenter le lendemain pour le punir s'il le trouvait coupable. La fureur s'apaisa, et on le lui laissa. Le lendemain, le sieur de Châteauneuf, touché de repentir d'avoir calomnié l'innocence, manda aux consuls que ledit Guérin était innocent. La fureur du peuple étant passée, il sortit le jour de Pâques, suivant avec la procession, et s'en alla hors de la ville avec un nommé Me Annet, tailleur, accusé comme lui.

CHAPITRE XLIX.

Deux tenues d'Etats en Auvergne, l'une pour le Roi, l'autre pour la Ligue.

Ladite année 1589, au mois d'avril, M. de Randan manda au clergé, à la noblesse et au tiers-état, députation par les bonnes villes du pays, de venir le trouver à Billom, pour délibérer quel ordre pourrait-on mettre aux troubles qui commençaient à s'émouvoir dans son gouvernement. D'autre part, les échevins de Clermont avaient écrit de se rendre audit Clermont, pour prendre des mesures contre les maux qui tourmentaient la province, et en même temps de prêter serment de fidélité au roi, sinon qu'il serait usé contre les défaillants de toute hostilité de guerre. Ces menaces furent cause que plusieurs villes n'y allèrent point, soit qu'elles fussent mal affectionnées pour le service de Sa Majesté, soit que l'ordre leur parût trop impérieux.

Quant à l'assemblée de Billom, toutes les villes n'y furent pas non plus. L'évêque de Clermont, frère de M. de Randan, s'y trouva accompagné de plusieurs ecclésiastiques, grand nombre de seigneurs gentilshommes, villes et communautés. L'assemblée réunie, chacun des assistants ayant pris place, selon son rang, un conseiller de Toulouse, nommé le sieur Devigneux, se présenta accompagné de l'évêque de Castres. Il annonça qu'il était venu de la part du parlement de Toulouse pour leur offrir assistance et secours, si l'assemblée en avait besoin, et en même temps, il harangua sur la triste nouvelle de la mort des princes catholiques massacrés à Blois, les appelant piliers de l'Eglise, ainsi que plusieurs autres titres et louanges suprêmes qu'il leur donna avec telle véhémence et dextérité, que plusieurs assistants avaient leurs joues pleines de larmes.

La harangue finie, tous les assistants allèrent prêter le serment de la sainte union dans l'église des jésuites. Là, il fut juré de mourir tous pour le soutien de la religion catholique, apostolique et romaine. Chacun s'en alla au serment selon son rang et son grade. Cela fait, on dressa un acte qui fut signé de tous, et quelques-uns de leur propre sang.

CHAPITRE L.

Comment M. de Saint-Hérem, à la persuasion du sieur de Châteauneuf, voulait bloquer Issoire.

Cette tenue des Etats respectivement faite à Clermont et à Billom, M. de Randan s'en alla à Riom, qui tenait pour lui. Mais en quittant Billom, il exhorta tous les seigneurs gentilshommes à travailler pour gagner tous leurs

voisins au parti de l'union, ce qu'ils lui promirent de faire. M. de Saint-Hérem ne cessait de solliciter ceux d'Issoire à se ranger du côté des catholiques, leur mettant sous les yeux tous les maux que les hérétiques leur avaient faits, mais il ne put venir à bout de son dessein ni par prières, ni par menaces. Alors, le sieur de Châteauneuf, homme farouche, commença à courir sur les habitants d'Issoire.

Un jour, ayant foncé avec ses gens jusque dans le faubourg du Pont, il blessa un nommé Antoine Solier et le prit prisonnier, ainsi qu'un nommé Jacques Cisternes, qu'il emmena à Pertus où il les traita fort durement. Il fit plus : en traversant la plaine, il enleva tous les bœufs qu'il trouva au labourage ; et voyant que tout ceci ne l'avançait point en son projet, il assembla deux cent cinquante hommes tant à pied qu'à cheval, qu'il logea dans le faubourg du Pont, comme s'il voulait assiéger ou bloquer la ville.

Les habitants envoyèrent vers le sieur de Saint-Hérem, logé dans le faubourg, et commandant en chef de ces troupes, pour lui demander le motif de toutes ces courses et de ces nouvelles dispositions, pourquoi il faisait ainsi ravager leurs biens. Il répondit que c'était parce qu'ils refusaient de se ranger du parti des catholiques, et de se réunir avec lui et le sieur Despréaux, son père, qui les avaient toujours aimés et secourus. Alors, les habitants envoyés le supplièrent de les laisser en paix et de se retirer, attendu qu'il devait bien s'apercevoir lui-même qu'il n'était pas assez fort pour prendre la ville ; que, si ce n'était le respect qu'ils portaient à son père, M. Despréaux, ils auraient déjà taillé en pièces une partie de ses gens ; et de fait, dans quelques sorties, ils lui avaient déjà pris des hommes et des chevaux.

Le sieur de Saint-Hérem, voyant bien qu'il était impossible de les forcer, il fut convenu de faire un traité dont les articles étaient ainsi conçus : « Que les habitants d'Issoire tiendraient ledit sieur Despréaux pour un de leurs bons seigneurs voisins, et que s'ils voulaient prendre garnison ou un gouverneur, ils le prendraient de préférence à tout autre. » Et moyennant ce petit traité, le sieur de Saint-Hérem se retira à Villeneuve. Les habitants ont appelé depuis cette levée de boucliers : le *Petit-Camp*. Et en effet, ce camp était trop faible pour prendre la ville. Ce n'était qu'une bravade de la part du sieur de Châteauneuf.

CHAPITRE LI.

Commencement de sédition par les Autteroche.

Les Autteroche avaient attendu long-temps l'occasion pour se venger des principaux habitants qui avaient déposé contre eux pour l'insulte faite au receveur Bayle; mais ils n'avaient pu la trouver jusqu'en ce temps de troubles de la Ligue fort opportun à leurs desseins. Pour cet effet, ils se mirent en devoir de calomnier les personnes qu'ils voulaient perdre, qu'ils disaient être au nombre de trente-deux. Pour parvenir à leur but, ils allaient aux corps-de-garde, places publiques, et partout où la populace s'assemblait. Là, ils disaient que les principaux et les plus grands de la ville avaient vendu la ville à Randan, pour faire couper la gorge à tout le petit peuple, jusqu'aux enfants dans le berceau, faire prendre de force leurs femmes et filles et les faire épouser aux soldats; qu'en conséquence, il fallait prendre des mesures pour éviter ce malheur, et que, pour cela, il

fallait faire des boudins du sang de ces traîtres, desquels ils en avaient le rôle dans leurs poches, affirmant tout ce qu'ils avançaient, et disait le tenir de bonne part.

A cela se joignait M. Gilbert Liron, de Meillaud, parent des Autteroche, lequel disait aussi le savoir pour certain et assuré, conseillant au petit peuple de recevoir pour gouverneur le sieur d'Alègre, qui saurait bien les mettre à couvert de ce malheur; mais la majeure partie du peuple, se méfiant des discours de Liron et des Autteroche, ne voulait point croire ces bourdes. Au contraire, il dit qu'il fallait garder la liberté de la ville, sans recevoir aucun gouverneur étranger, suivant le conseil de M. le marquis de Canilhac qui lui avait écrit, peu auparavant, de ne recevoir personne dans la ville et de se conserver libre.

Liron et les Autteroche crevaient de dépit de voir qu'ils ne pouvaient réussir dans leur projet; à cet effet, ils se décidèrent d'aller trouver le sieur d'Alègre à Meillaud, et lui dirent que, s'il pouvait s'introduire jusque dans la place pour parler au petit peuple, tout le monde l'engagerait à y rester, malgré les consuls et les principaux habitants.

Ce plan, trouvé bon par le sieur d'Alègre, il s'en vint à Issoire avec douze ou quinze des siens. Etant à la porte de la ville, il pria les gardes de le laisser entrer, qu'il avait à dire en public des choses de grande importance au peuple, concernant son salut et sa conservation. Mais le sieur Charrier, consul, se trouva à la porte; expérimenté et clairvoyant dans les affaires, il connut la ruse et lui dit que « s'il avait quelque chose à dire pour le salut » et conservation de la ville, il était là comme la repré» sentant, et pour l'écouter et le rapporter ensuite aux

» habitants; que la ville n'avait d'autres oreilles ni » langues que celles de ses consuls. »

Le sieur d'Alègre, se voyant trompé dans ses espérances, demanda la collation pour étancher sa soif, laquelle lui ayant été servie, il prit un verre en main, et se tournant vers les murailles de la ville où le peuple s'était mis en grande affluence, il leur dit tout haut : « Mes bons amis, petit peuple de la ville, c'est à votre santé que je bois, et non à celle des gros milords qui vous trahiront. » Puis il dit encore : « Je bois encore à celle de MM. les Autteroche. » Et ayant bu, ainsi que tous ceux de sa suite, il s'en retourna à Meillaud sans rien faire cette fois.

CHAPITRE LII.

Résolution des habitants d'Issoire de ne prendre aucun gouverneur que leurs consuls, laquelle fut interrompue par les Autteroche et leurs adhérents.

Les consuls, connaissant que les allées et venues du sieur d'Alègre, de Meillaud à Issoire, ne se faisaient pas sans quelques intelligences secrètes de la part de Liron et des Autteroche, firent assembler le peuple à la maison de ville, qui s'y réunit au son de la cloche; par conseil général, ils remontrèrent aux habitants toutes les calamités déjà prêtes à tomber sur toute la ville, si on ne mettait pas fin aux divisions particulières, lesquelles provenaient des persuasions subtiles de certain sieur voisin qui, sous prétexte du bien public de la ville, voulait usurper leur liberté pour s'en rendre maître et gouverneur, qui, à cette fin, était continuellement à faire admonester et haranguer, pérorer, avertir par des paroles

et persuasions pleines de tromperies, tous les habitants bouchés et autres qui voulaient avoir des oreilles attentives à l'écouter.

Cet exposé entendu, tous les habitants furent d'avis de ne recevoir aucun sieur gentilhomme ni étranger pour les commander, ne voulant d'autres capitaines que leurs consuls auxquels il fut juré fidélité et obéissance. Cela convenu, on dressa acte de la délibération qui fut signée de tous ceux qui étaient présents, et même de plusieurs autres qui ne s'y trouvèrent qu'après la délibération prise, par les Autteroche même qui parurent montrer de la joie d'une si belle décision, quoiqu'ils fussent fâchés intérieurement, ayant déjà promis la ville au sieur d'Alègre, à condition qu'il ferait périr leurs ennemis au même instant de son entrée dans Issoire; mais il faut croire que ce n'était pas son intention de tenir parole, ainsi qu'il le montra par la suite.

CHAPITRE LIII.

Comment les Autteroche, contre la foi promise, introduisirent le sieur d'Alègre dans Issoire.

Chacun croyait fermement qu'il ne se commettrait plus de trahisons dans la ville, qu'elle demeurerait neutre, en liberté et en paix. Déjà, M. de Randan, averti de cette décision, les avait priés, par lettres, de se tenir fermes et constants dans cette résolution; mais les Autteroche, méchants traîtres, ne perdant point de vue leur passion, brûlant d'un extrême désir de vengeance, envoyèrent au sieur d'Alègre un nommé Jacques Bugeon qui, ayant été banni de Clermont, s'était retiré à Issoire, avec une lettre par laquelle ils lui mandaient que, s'il

voulait leur permettre de faire mourir tous leurs ennemis, dont les noms étaient inscrits dans le billet inclus dans la lettre que lui remettrait ledit Bugeon, ils se chargeaient de le faire entrer dans la ville en plein-midi et malgré tout le monde ; que tout était déjà disposé pour cela. Le sieur d'Alègre promit de faire tuer tous les Ligueurs, et davantage si besoin était.

Les promesses respectivement faites de part et d'autre de livrer la ville et de détruire les ennemis des Autteroche étant conclues et arrêtées, l'exécution de l'entreprise fut fixée au lundi suivant, 2me jour de juillet 1589, jour auquel les Autteroche devaient être de garde à la porte du Pont. Le sieur d'Alègre, de son côté, envoya chercher cent vingt hommes à Clermont, qui furent conduits par un échevin nommé Dubois, autrement dit le Lorrain.

Cette troupe entra dans le château de Meillaud le dimanche à minuit, et le lendemain, elle s'en vint à Issoire, le long d'une prairie couverte d'arbres appelée les Verdiers, et arrivèrent sans être aperçus de beaucoup de gens à huit heures du matin, à la porte du Pont, où les Autteroche avaient, dans les postes, des gens à leur dévotion ou affidés. Au premier, Sébastien Montmaraud, et au second ou dernier, Jean Verghade.

Ils avaient mis également au clocher autres deux hommes en sentinelle qui étaient aussi dans le secret, avec ordre qu'au cas où la troupe du sieur d'Alègre fût aperçue en approchant de la ville, ils empêcheraient qu'on allât sonner le tocsin. Ces deux hommes, l'un se nommait Me Simon Burguet, de la religion, et l'autre, un domestique de Saint-Agne.

En effet, lorsque les paysans de garde aux murailles aperçurent ces troupes approcher de la ville, ils crièrent à Burguet et à l'autre de sonner le tocsin ; mais, au

lieu de le faire, ils avaient un verre à la main et leur répondirent : A vos bonnes grâces, mes amis ! Si bien que, sans aucun obstacle, le sieur d'Alègre aborda la porte du Pont où étaient les deux consuls, Me Michel Charrier et Pierre Chometton, que les Autteroche avaient engagés de venir là pour faire meilleure garde, à ce qu'ils disaient, et c'était pour les faire mourir les premiers.

Le sieur d'Alègre étant arrivé devant la porte, Montmaraud, qui tenait le verrou de cette première, sachant les feintes intentions des Autteroche, dit qu'il voulait qu'on lui promît de ne tuer personne; ce qui lui ayant été promis, il le laissa entrer. A la seconde porte, on le laissa entrer également, et il passa avec ses gens; mais aussitôt dedans, Géraud, Autteroche et Verghade se jetèrent sur le consul Chometton, et lui tirèrent un coup de pistolet dans les épaules, dont il en eut une fracassée, et puis, à coups de hallebardes, ils le jetèrent par terre, si bien qu'ils crurent l'avoir tué. Quant au consul Charrier, on lui en eût fait autant, sans quelques-uns des habitants qui, ayant pitié de ce vieillard innocent, pour le sauver, lui dirent : « Monsieur, il paraît que nous allons avoir bientôt l'alarme, retirez-vous, allez-vous-en chercher de la poudre. » Ce qu'il fit aussitôt et s'en alla. Par ce moyen, il se sauva.

Le sieur d'Alègre, étant accompagné de ses gens et de ceux du parti des Autteroche, s'en fut sur la place et fit crier à tous : Vive le roi ! Aussitôt après, les Autteroche le sommèrent de leur tenir parole, selon leurs conventions, c'est-à-dire de les venger de leurs ennemis, ainsi qu'il avait promis de les faire tous périr à son arrivée; mais la réponse fut : « Messieurs, je ne suis pas venu dans cette ville pour venger vos querelles et vos débats particuliers; j'y suis venu seulement pour le service du

roi. » Cependant, pour les contenter, il en fit emprisonner quelques-uns qu'il fit relâcher presque aussitôt après.

Dans cette occupation par surprise de la ville d'Issoire, se trouvèrent les deux Frédeville (1) des environs de Courpière (2).

Cela exécuté, il fut tenu conseil, où les Autteroche, Georges Martin et autres gens de cette caste, furent appelés pour délibérer sur les moyens à prendre pour la conservation de la ville. La décision fut d'y laisser quelque temps le jeune Frédeville, et qu'on dresserait de suite une citadelle à la porte du Ponteil; qu'on ferait élever deux grosses tours du côté de la ville, plus hautes que celles de la porte; et pour empêcher que rien n'y commandât à la ville, il fut arrêté qu'on ferait abattre une partie de la tour de l'horloge et la toiture de la maison de M. Moïse Le Court.

Ces conclusions arrêtées, le sieur d'Alègre, avec trente chevaux, s'en alla à Clermont, laissant à Issoire le jeune Frédeville, son lieutenant, homme de petite expérience

(1) Ces deux Frédeville ont joué un rôle dans les événements de la Ligue; ils combattaient pour le roi. L'aîné se nommait Alexandre Frédeville, seigneur de Frédeville et du Chambon. Le cadet avait pour prénom Simon. Ils descendaient de Hugues de Frédeville qui, comme son père, Rigaud, fut sénéchal de Beaucaire et sénéchal d'Auvergne, en 1387.—Alexandre de Frédeville étant mort, la reine Marguerite, qui manquait d'argent dans son château d'Usson, vendit à sa veuve, Marguerite de Bost-Benoît, le 29 novembre 1590, la terre de Busséol, moyennant 18,000 livres. (Voy. CHABROL, art. *Busséol.*) *(Note de Dulaure.)*

(2) Yves d'Alègre, seigneur de Meillaud, voyant que le gouvernement d'Auvergne avait dispersé ses troupes en divers endroits, comme il était bon serviteur du roi, il surprit la ville et s'en rendit maître. Il y mit une forte garnison sous le commandement des seigneurs d'Auteyrat et de Frédeville. (Manusc. d'Audigier, t. 2, p. 213.) *(Note de Dulaure.)*

et de vaillance, ainsi qu'il le montra bientôt après. Pour faire voir ses connaissances militaires, il fit porter à la porte du Ponteil des caisses vides, tonneaux et autres vaisseaux qu'il put trouver; et les ayant fait mettre à double rang l'un sur l'autre, il s'imaginait avoir fait un second château de Milan, y faisant faire grande garde exactement nuit et jour. Ce fut une grande faute de la part de ce pauvre capitaine d'avoir fait construire cette citadelle par l'avis des Autteroche; elle fut d'autant plus grande, qu'il ferma la porte du Ponteil, qui était à l'épreuve du pétard, pour ouvrir celle de la Berbiziale, qui était bâtie et point assez solide pour résister à l'effet du pétard. Ce fut bien contre tous les habitants qui remontrèrent assez à Frédeville qu'il faisait une faute d'ouvrir cette porte. Mais, pour complaire aux Autteroche, qui voulaient faire passer par cette porte la grande quantité de foin qu'ils avaient dans leurs prés, Frédeville la fit ouvrir pour son malheur et la ruine de la ville.

CHAPITRE LIV.

Seconde prise d'Issoire par M. de Randan (1).

M. de Randan ne vit qu'avec un extrême regret l'occupation de la ville par M. d'Alègre (2), parce que, par sa

(1) Cette prise est détaillée fort au long dans une relation imprimée dans les *Mémoires de la Ligue*. On y trouve aussi la lettre de Randan aux villes d'Auvergne qui ne voulaient pas tenir pour la Ligue. Elle est aussi rapportée dans DE THOU et dans la *Chronique novennaire* de Cayet. (*Note de Dulaure*.)

(2) Cette ville, qui était à peine relevée de sa première chute, avait embrassé le parti de la Ligue par le ministère d'un de ses consuls nommé *Calveton*. Dans la même année, elle fut prise. L'importance de cette place fit abandonner le blocus de Clermont

situation, elle lui empêchait le libre cours de la levée de sa taille, vu qu'elle se trouvait au milieu de son gouvernement, occupant la route de Riom à Brioude et autres villes de ce côté qui étaient de son parti; et ce fut dans cette circonstance que deux mauvais habitants de la ville, offensés par les Autteroche, lui envoyèrent un paysan nommé Pitance, avec d'amples renseignements sur les moyens qu'il avait pour reprendre la ville, en faisant pétarder la porte de la Berbiziale.

M. de Randan, ayant reçu cet avis, le communiqua à son conseil, où ces deux individus assistèrent, ayant été mandés pour cela. Il fut décidé qu'on irait à Issoire, et on assembla, à cet effet, 8 ou 900 chevaux. Le sieur de Randan y arriva le 13 juillet 1589, onze jours après l'entrée de M. d'Alègre, à l'aube du jour. Le capitaine Lacroix posa le premier pétard sans être vu de la sentinelle, qui enfonça la première porte. Il en posa un autre aussitôt après la seconde qui fut également enfoncée. Allant à la troisième, il y trouva une forte barrière de chevrons ou soliveaux qui se mettaient l'un sur l'autre entre quatre poutres ou jumelles, comme celles d'un pressoir, de façon qu'en brisant un de ces soliveaux, l'autre tombât à sa place; mais ils furent enlevés avec adresse en moins de rien. Lacroix eut l'adresse de porter ledit pétard.

Le bruit des deux premiers pétards avait déjà donné l'alarme dans la ville; tout le monde accourait à la ville pour la défendre. Il y avait déjà beaucoup de monde derrière pour en empêcher l'entrée à l'ennemi; mais le troisième pétard, plus fort que les deux autres, fit une telle

et de Montferrand au comte de Randan, pour empêcher le seigneur d'Alègre de se fortifier dans sa nouvelle conquête. (*Manuscrit d'Audigier*, t. 2, p. 213. (*Note de Dulaure.*)

explosion, que le feu et la force de l'explosion renversèrent tous ceux qui étaient derrière. Le feu et la flamme allèrent donner à quarante pas en avant, jusqu'à la maison de Savignat, ce qui étonna et effraya si fort ceux qui défendaient l'entrée, qu'ils l'abandonnèrent et donnèrent loisir aux assaillants d'entrer sans trouver nulle résistance, par un trou que le pétard avait fait et qui n'était pas bien grand, faute de la part de ceux qui étaient dans la ville ; car deux hommes de courage et un peu décidés en auraient défendu l'entrée. Un des gens de Monsieur d'Alègre, nommé Bressy, y accourut en chemise, et y fut tué d'un coup de pertuisanne par M. de Chalus.

Le jeune Frédeville, saisi d'une fièvre poltronne, au lieu d'aller mourir avec honneur à la porte de la Berbiziale et y conduire ses gens, alla se jeter dans la citadelle de tonneaux avec eux, sans vivres ni munitions de guerre ; aussi se rendit-il à la première sommation, sans tirer une arquebusade. Les Autteroche sautèrent la muraille et se sauvèrent dans Meillaud. Voilà comme la ville fut prise deux fois dans onze jours.

La ville prise, les soldats la pillèrent entièrement et y firent des maux innombrables, sans exception de personne, pas même de ceux qui avaient été vexés par M. d'Alègre, qui furent également maltraités comme les autres. Ce pillage dura plus de trois mois (1).

Deux jours après la prise de la ville, M. de Randan assembla le conseil pour nommer un gouverneur. Ce conseil fut composé des sieurs de Saint-Hérem, Chasteauclou, Lafayette, Larochette, Châteauneuf, Laforest de

(1) N'y a-t-il pas ici exagération, dit Dulaure ? Ne faudrait-il pas *trois jours* au lieu de *trois mois* ?
Toutes les copies du manuscrit portent *trois mois*. J.-B. B.

Bulhon, Châlus, La Tronsaye, Villebouche et autres en grand nombre, par lesquels il fut décidé que ce serait le sieur de Chalus qui serait gouverneur, au grand regret du sieur de Saint-Hérem qui désirait fort le gouvernement de la ville.

Le sieur de Chalus (1) demeura gouverneur avec 60 chevaux de sa compagnie et deux cents hommes de pied, sous la charge du capitaine La Barrière et du sieur d'Autherive (2), en attendant que la citadelle qui devait s'élever à la porte du Pont fût construite. Cette citadelle comprenait la maison de Solve jusqu'à la muraille de la ville, en face de laquelle on avait fait une terrasse, tirant jusqu'au ruisseau du moulin du confin qui servait de fossé; du côté d'orient et devant la rue du Pont, il y avait une forte muraille avec gabions et canonnières, pour tirer contre la ville pendant qu'on élevait cette citadelle.

Le sieur de Chalus et ses gens tenaient garnison dans la ville, y faisant une infinité de maux. Les choses en vinrent à un tel point de désolation, que les principaux habitants quittèrent leurs maisons et se retirèrent dans les villages; car ceux que le sieur d'Alègre avait affligés comme ligueurs, le furent par Chalus comme royalistes.

Quand la citadelle fut terminée et qu'il n'y eut plus rien à prendre dans Issoire, le sieur de Chalus s'en alla avec ses

(1) C'était Claude Le Groing, seigneur de Chalus, de Saint-Avit, de la Maison-Neuve, lieutenant d'une compagnie de cent hommes sous M. de Randan, lieutenant de roi en Auvergne. Il fut tué en 1590 à la bataille d'Issoire. Il avait épousé Anne de Chailus, fille de François de Chailus, seigneur de Sansac, et de Giberte de Fraigne. Chalus est une terre située près de Saint-Germain-Lembron. *(Note de Dulaure.)*

(2) D'Auterive était François de Montboissier, seigneur d'Auterive. *(Note de Dulaure.)*

gens prendre la ville de Montmarault en Bourbonnais (1), qu'il ruina et accabla, laissant en garnison dans Issoire trois compagnies de gens de pied, composées chacune de cinquante hommes. Celle du capitaine La Barrière demeura dans la citadelle, celle d'Autherive resta en ville, mais la troisième, du capitaine Lavilleneuve, étant du Bourbonnais, voyant qu'on pillait largement dans son pays, quitta Issoire et s'en alla trouver M. de Chalus, pour participer au pillage qui se faisait à Montmarault. Ainsi, la ville d'Issoire demeura à la garde de 50 hommes, et encore pas de 50, parce que les capitaines, pour gagner la paye de 20 ou 30 soldats, ne tenaient jamais leurs compagnies complètes, ce qui causa la reprise de la ville par le sieur de Barmontel (2) et le capitaine Basset; ce qui pis est, c'est que le sieur de Randan, ayant été instruit de ce désordre par un de la ville, nommé Me Michel Bonnel, se contenta de l'appeler levraut, bête craintive, et resta tranquille au lieu d'y mettre ordre. Le sieur d'Autherive se crut offensé de ce rapport, et vexa tant Bonnel, qu'il le contraignit de quit-

(1) Vers ce temps-là, le 7 octobre 1589, le comte de Randan prit la ville de Vic-le-Comte, qui tenait pour le parti du roi, après un siége de vingt jours.

Le 21 décembre de la même année, le sieur de Chappes, chef du parti royaliste, prit la ville de Maringues, qui tenait avant pour la Ligue. *(Note de Dulaure.)*

(2) Jacques de Villelume, seigneur de Barmontel, terre située près d'Herment, dans la paroisse de Verneugheol. Ce Jacques de Villelume, seigneur de Barmontel, fut conseiller ordinaire d'état, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi et de 100 arquebusiers à cheval, mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie, gouverneur du château d'Angers et, pendant quelque temps, de la ville d'Issoire; syndic de la noblesse d'Auvergne et maréchal-de-camp de l'armée de France. Il avait épousé en 1578 Magdeleine de Vassel. *(Note de Dulaure.)*

ter la ville. Ainsi, la reprise s'en suivit bientôt par la faute d'Autherive et de Florac (1), son lieutenant. Les habitants de Sauxillanges disaient ordinairement, à leur égard, ce proverbe rimé :

Autherive et Florac
Ont mis la Ligue à sac.

CHAPITRE LV.

Reprise d'Issoire (2) par les gens du Roi.

Les échevins de Clermont ayant eu plusieurs avis des habitants d'Issoire, attachés au service du roi, de ce qui

(1) De Florac était Jean de La Queuille qui fut chevalier de l'ordre du roi en 1577, lieutenant-général de la province d'Auvergne en 1580, sénéchal de Clermont et du comté d'Auvergne en 1589, maréchal-de-camp en 1590. (*Note de Dulaure.*)

(2) Henri IV voulait se rendre maître d'Issoire, parce que cette place lui était d'un grand secours pour le passage de ses troupes qui venaient des Cévènes et du Languedoc. Les chemins du Lyonnais, du Forez et du Velay étaient occupés par le vicomte de l'Etrange et par Emmanuel de Savoie, duc de Nemours. Plusieurs bourgeois d'Issoire avaient cherché un asile à Clermont, où ils animaient tout le monde à reprendre leur ville. Cette proposition fut écoutée avec d'autant plus de plaisir qu'on savait qu'elle plairait infiniment au roi. Ceux qui eurent soin de l'exécution d'un si beau dessein furent *Antoine Dalmas*, président et lieutenant-général de Clermont, et les trois échevins : *Etienne Nicolas*, conseiller du roi en la sénéchaussée et siége présidial de Clermont; *Etienne Vachier*, trésorier et payeur de la gendarmerie, et *Paul Tissandier*, qu'on vit depuis seigneur d'Opme et receveur général des finances d'Auvergne. Le dernier y contribua le plus, parce que sa maison, qui doit son origine à la ville de Saint-Germain-Lembron, demeurait pour lors à Issoire, excepté la branche de cet échevin, qui avait passé d'Issoire à Clermont, de sorte qu'il ne lui avait pas été difficile de gagner quelques-uns de ses parents.

Antoine de Villelume, seigneur de Bobières, et les capitaines Basset et Lasalle de Cisternes feignirent d'avoir reçu quelques mé-

se passait dans la ville, et la bonne volonté de sortir de la servitude où ils étaient, firent tenir conseil, dans lequel il fut arrêté de regagner cette ville pour Sa Majesté (1). Afin de s'assurer de la réussite de leurs projets, ils furent parler à un des soldats du capitaine d'Autherive, nommé Courtine, qui assura que, si on se présentait à l'esca-

contements des magistrats de Clermont, et sortirent sous ce prétexte avec leurs compagnies de cent chevaux chacune, et après avoir rodé quelque temps auprès de la ville fondirent tout-à-coup sur elle, lui livrèrent un assaut, gagnèrent le rempart et pénétrèrent jusqu'au milieu de la place. La garnison, qui était répandue en diverses rues, tâcha de se rassembler. Les assaillants la dissipèrent sans songer à lui couper le chemin de la citadelle qui fut son asile. Les seigneurs de Bobières et de Lasalle se servirent du pétard pour en enfoncer la porte, mais la garnison disputa vigoureusement l'entrée aux troupes du roi, lesquelles ne se sentant pas assez nombreuses pour forcer la citadelle, se logèrent partie dans la ville pour assurer leur conquête et partie dans les faubourgs pour s'opposer aux secours que la citadelle pourrait recevoir de dehors; ensuite elles en demandèrent de leur côté à la ville de Clermont, siége ordinaire de la noblesse d'Auvergne, qui tenait pour le roi. Celles de la citadelle en demandèrent de leur côté à la ville de Riom. *Jean de La Queuille, seigneur de Florac*, gouverneur de Clermont; *Jacques de Villelume, seigneur de Barmontel; Claude de Chauvigny, seigneur de Blot, et Jean Arnaud, seigneur de Lamotte-Arnaud*, sortirent aussitôt de Clermont, et dès le lendemain jetèrent soixante ou quatre-vingts chevaux dans Issoire. Les échevins détachèrent quelques troupes pour servir d'escorte à des munitions que l'on envoyait dans la ville et qui furent enlevées par deux cents chevaux de la Ligue qui tenaient la campagne. Le comte de Randan fit de nouvelles levées en Auvergne et attira du Berry le sieur de Neuvi avec trois cents cavaliers qu'il joignit à ses anciennes troupes, gagna le faubourg d'Issoire et investit la ville. *(Manuscrit d'Audigier.)*

Cette prise d'Issoire est rapportée fort en détail dans l'histoire de de Thou, liv. 98e, et par Cayet, dans sa *Chronique novennaire*. (*Note de Dulaure.*)

(1) Ce fut, suivant De Thou, Paul Tissandier, échevin de Clermont, qui détermina les habitants de Clermont à cette attaque. Il était receveur général des finances. (*Note de Dulaure.*)

lade, il n'y aurait personne qui les en empêchât; bien au contraire, que les sentinelles leur donneraient la main de dessus la muraille, pour leur faciliter l'entrée.

Cela convenu, on assembla environ 300 hommes qui furent à Issoire, sous la conduite du sieur de Barmontel et du capitaine Basset, du Languedoc. Ils arrivèrent le dimanche 15 février 1590, à l'aube du jour, présentèrent aussitôt l'escalade à la muraille du côté du filoir, à un lieu nommé la Sortie-de-l'Eau, où était un paysan en sentinelle qui, au lieu de donner l'alarme (cet homme, nommé Tarteyron, fit ce qu'avait dit Courtine), leur donna la main pour monter; de façon que, sans peine ni danger, ils entrèrent dans la ville, et ne furent aperçus que lorsqu'une ronde passa, donna l'alarme, et à laquelle peu de monde accourut, parce que les habitants désiraient cette reprise, joint que la sentinelle de Courtine et lui s'étaient rangés du côté de Basset. Cependant quelques-uns y allèrent, entre autres Antoine Guérin et Guillaume Auzon, qui firent si bien que, s'ils eussent été secourus d'autres six comme eux, ils auraient repoussé Basset; mais se trouvant abandonnés de tout le monde, ils furent tués à coups d'arquebusades et de hallebardes, et jetés en bas du couloir de la muraille.

D'après cela, Barmontel et Basset furent maîtres de la ville. Ils furent mettre un pétard à la première porte de la citadelle, qui fut mise par terre; mais à la seconde, ils trouvèrent un peu plus de difficultés, parce que ceux de dedans commençaient à bâtir en pierres et autres matériaux, pour empêcher l'effet du pétard. Malgré cet obstacle, la porte n'en fut pas moins renversée; mais alors un sergent nommé Laforge, armé de toutes pièces, ayant une hallebarde en main, repoussa vaillamment le capitaine Basset et ses gens, assisté de ceux du Couroir qui

jetaient de gros cailloux sur Basset qui, par ce moyen, fut obligé de se retirer. On somma ensuite La Barrière, capitaine de la citadelle, de se rendre par diverses fois, qui, malgré lesquelles et les efforts que l'on fit pour l'y forcer, avec des mantillons et autres choses, ne voulut jamais se rendre, et tint ferme jusqu'à l'arrivée de son maître, M. de Randan.

Les sieurs de Barmontel et Basset donnèrent avis aussitôt, à Clermont, du succès de leur expédition, mais que la citadelle tenait encore. Les sieurs de Flòrac et Frédeville l'aîné s'y transportèrent promptement avec un renfort de troupes et autres choses pour forcer cette citadelle. De suite après leur arrivée, ils mirent en œuvre plusieurs efforts sans pouvoir réussir; alors, ils firent un rempart et un retranchement dans la ville, bien garnis de gabions et bien conditionnés. Par ce moyen, la citadelle se trouva séparée et isolée de la ville. Ils furent en outre se retrancher dans les faubourgs du Pont, pour empêcher l'entrée de tous secours dans la citadelle.

Le sieur de Randan eut avis de la prise de la ville le jour même, et il voulait y venir en diligence; mais quelques gentilshommes lui conseillèrent d'attendre Chalus et autres seigneurs du parti, pour y conduire le canon en sûreté, ce qui fut un mauvais conseil pour lui, et il fit très-mal de le suivre; car, s'il fût venu avant que Frédeville n'eût construit ses barricades et retranchements, il serait entré dans la ville sans éprouver une grande résistance; mais il n'arriva que huit jours après.

Il avait un canon et deux couleuvrines appelées de la Flageac. Il les fit entrer dans la citadelle, et de là, il fit tirer sur les barricades et retranchements de Frédeville; mais en vain, car ils étaient si forts et si bien faits, que le canon n'y faisait rien. Alors le sieur de Randan chan-

gea sa batterie; il fit placer ses canons du côté des Filoirs, près du lieu où Basset avait posé l'escalade. Ayant fait une brèche raisonnable, il y fit donner l'assaut, mais si faible et si mal disposé, qu'il en fut repoussé avec une si petite perte, vu la fureur d'un pareil assaut, qu'on n'a pas jugé d'en faire mention.

Le sieur de Randan avait avec lui un grand nombre de Messieurs qui lui avaient amené une assez nombreuse cavalerie, d'environ sept cents chevaux, mais il n'avait pas plus de trois cents arquebusiers à cheval. M. de Neufvy, du Bourbonnais, l'était venu trouver avec cent cuirassiers et deux cents arquebusiers à cheval. Le sieur de Chalus l'avait également rejoint avec Montfant, Châteaucloux, Saint-Marc, gouverneur de la Marche; de Conge, gouverneur de Gévaudan; Destaing et plusieurs autres grands gentilshommes et capitaines.

Pendant ce siége, qui dura depuis le 10 février jusqu'au 24 mars, le sieur de Frédeville, pour montrer sa valeur, fit une sortie par la porte du Ponteil avec quinze chevaux, et alla provoquer au combat avec pareil nombre ceux du camp, ce qu'il faisait pour les attirer dans une embuscade qu'il avait placée dans les ruines du faubourg du Pont, trop près de la ville, cependant, pour le mal qui pouvait en arriver. Le sieur de Neufvy se présenta contre eux avec pareil nombre de ses gens, et fit poster, pas bien loin de là, le sieur de Châteaucloux avec un gros de cavalerie et d'arquebusiers à cheval, avec ordre de le suivre promptement et hardiment lorsqu'il aurait engagé Frédeville au combat; espérant que, malgré l'embuscade dont il se doutait bien, il passerait outre, et que, pêle-mêle, il entrerait dans la ville avec Frédeville, ce qui était faisable s'il eût été suivi, mais il ne le fut pas.

Le sieur de Frédeville, voyant venir à lui Neufvy et ses gens, fit semblant de fuir pour attirer Neufvy dans son embuscade, nonobstant laquelle ce dernier passa outre, croyant être suivi des gens du sieur de Châteaucloux, et entra dans la ville en confusion avec Frédeville; mais se voyant abandonné, il se retira après avoir perdu quelques-uns des siens et beaucoup de chevaux blessés. Il crut avoir été trahi, et la colère où il en fut fit qu'il se retira avec ses troupes; et en prenant congé de M. de Randan, il lui dit : « Monsieur, vous serez trahi » comme moi, si vous n'y prenez garde. Je vous con- » seille de bien fortifier votre citadelle en hommes et en » munitions et de vous retirer, si vous ne voulez vous » en repentir. » Et il partit (1).

D'après cela, le sieur de Randan fit conduire ses canons au château de Villeneuve, appartenant au sieur de Saint-Hérem, où il les laissa jusqu'à ce que les troupes du sieur de Saint-Marc, de la Marche, fussent venues. Alors il les fit ramener à Issoire.

Ceux de la ville étaient fort embarrassés par la disette de farine, ne pouvant faire moudre le blé, parce que le sieur de Randan avait fait couper l'eau du ruisseau qui la conduisait dans la ville. Un moulin à bras qu'ils avaient fait construire dans la maison de ville, ne pouvait moudre qu'un setier de grains en 12 heures, ce qui n'était rien pour nourrir tant de monde; ils étaient encore plus dans

(1) On se défendit de part et d'autre avec beaucoup de courage. Dans le parti royal, le sieur de Frédeville fut tué d'un coup de mousquet; son artillerie fut renversée et ses retranchements abatus.

Dans le parti de la ligue, le sieur de Neufvy fut dangereusement blessé et, n'étant plus en état de servir, il se retira dans le Berry où la plupart de ses gens le suivirent.

(Manuscrit d'Audigier.)

la pénurie de fourrages pour leurs chevaux au nombre de sept à huit cents, parce que, lors de la prise de la ville, ils ne s'étaient occupés qu'aux préparatifs pour forcer la citadelle, et non de faire entrer en ville les pailles et foins qui étaient dans le faubourg du Pont en grande quantité, et où l'ennemi s'était logé. Quant aux autres faubourgs, les Autteroche, pour se venger de leurs ennemis qui avaient en partie leurs granges dans ces quartiers, y avaient fait mettre le feu par trois mendiants, lesquels avaient fait brûler maisons et fourrages.

Ils manquaient aussi de munitions de guerre, poudre et boulets. Ils ne pouvaient recevoir celles qui leur étaient envoyées de Clermont, parce que, deux fois différentes, elles leur avaient été enlevées par les gens du sieur de Randan, qui avaient également pris l'échevin Dubois (1) et le capitaine d'Orgemont qui les conduisaient. Toutes ces incommodités, jointes avec la longue attente du secours, les avaient si fort découragés, qu'ils étaient décidés à quitter la ville et s'en aller. De fait, les chevaux étaient restés deux jours sellés. Plusieurs gendarmes, craignant de perdre leurs chevaux faute de nourriture, étant à pied, ne désiraient rien tant que de se retirer; mais les principaux leur remontrant le déshonneur et le blâme qu'ils s'attireraient en abandonnant la ville si lâchement, n'étant point encore réduits à manger les chevaux, les chiens, les chats et autres bêtes immondes, qu'ils étaient assurés que les échevins de Clermont ne les laisseraient perdre sans secours. Ces remontrances les firent tenir bon.

M. de Randan, de son côté, n'était pas sans inquiétude. Les paroles du sieur de Neufvy lui étaient restées

(1) C'était sans doute Etienne Dubois, qui avait été échevin de Clermont, et qui ne l'était plus alors. *(Note de Dulaure.)*

imprimées dans la mémoire. D'un autre côté, il venait de recevoir des nouvelles certaines que le comte de Rastignac s'armait contre lui, ainsi que les sieurs de Chazeron, Laroche de Curton et plusieurs autres serviteurs du roi; d'ailleurs, il avait reçu un mandement de M. de Mayenne qui l'invitait de venir le joindre ou de lui envoyer ses troupes le plus tôt possible; que la décision de cette guerre dépendait de ce qui se passerait en France par lui et son armée, et non des troubles du pays d'Auvergne, lesquels il fallait pacifier, ou au moins les mettre en repos par une longue trêve, afin que les gens de guerre et et la noblesse du pays pussent le venir joindre promptement.

Ces choses ayant été exposées par lui, en son conseil, il fut résolu de proposer aux assiégés une trêve dans tout le pays, pour soulager le pauvre peuple. Les assiégés firent réponse qu'ils le voulaient bien, mais qu'ils ne pouvaient rien sans l'autorité du conseil du roi établi à Clermont, où ils enverraient un gentilhomme, si le sieur de Randan voulait donner assurance sur la route pour y aller; ce qui étant arrêté, le sieur de Blot fut d'Issoire à Clermont proposer les offres de paix faites par le sieur de Randan. Il exposa en même temps l'extrême détresse où se trouvaient les assiégés, par la lenteur du secours promis. Les échevins lui firent voir les préparatifs qu'ils avaient faits, et les gentilshommes venus pour y aller, et qu'on n'attendait plus que l'arrivée du sieur de Rastignac, qui, pour le certain, devait être rendu à Clermont dans deux jours. Ces nouvelles, portées à Issoire par ledit sieur de Blot, relevèrent le courage aux assiégés.

CHAPITRE LVI.

Comment le secours des assiégés partit de Clermont.

Le sieur de Randan, averti que le secours était prêt à partir de Clermont, fit courir le bruit qu'il voulait aller le combattre dans la plaine de la Sauvetat, pour leur éviter la peine de venir jusqu'à Issoire. Cela fut cause que le secours se rangea en bataille à la sortie de Clermont, comme s'il était prêt à combattre, et partit le 13e jour de mars 1790, vers deux heures après midi. Ce corps était composé d'environ trois cents cuirassiers et douze cents arquebusiers, la plupart de Clermont, Montferrand, Thiers et autres lieux prônés pour le parti du roi. Le reste avait été conduit par MM. de Rastignac et de Chazeron. Ces arquebusiers conduisaient, comme Suisses, quatre pièces de canon portant leur balles comme des oranges, trois charriots sur lesquels il y avait plusieurs mousquets de fonte appelés orgues, et plusieurs autres chars chargés de vivres et munitions de guerre pour ravitailler la ville, et fort propres à servir de rempart aux arquebusiers ou les attaquer en plaine (1).

(1) Le roi avait envoyé en Auvergne *Gilbert Coeffier*, seigneur d'Effiat, pour y faire les fonctions de gouverneur d'une manière cachée. Il assembla les forces de la province à Clermont. La noblesse, qui était dans les intérêts de la cour, faisait une partie de celle de la Basse-Auvergne, avec un régiment d'infanterie composé de la bourgeoisie de Clermont. Ceux qui brillaient le plus parmi la noblesse, étaient : *François de Chabannes*, marquis de *Curton; Cristophe de Chabannes*, comte de *Rochefort; Henri de Chabannes*, vicomte de *La Roche; Henri de Bourbon*, vicomte de *Lavedan; Gilbert de Chazeron; Jacques de Villelume*, seigneur de *Barmontel; Claude de Chouvigny*, seigneur de *Blot; Gilbert de Monestai*, seigneur de *Farges*, et *Claude Desaix*, seigneur de

L'ordre était ainsi :

M. de Chazeron, gouverneur du Bourbonnais, conduisait l'avant-garde; M. de Rastignac, le corps de bataille; la Violette-Berry et Labousquetaire conduisaient l'infanterie. Les maréchaux-de-camp étaient les sieurs de Rivières et de Chapes; mais le général commandant en chef était M. de Curton (1). Voilà l'ordre qu'ils tinrent et dans lequel ils arrivèrent ce jour même au village de Coude, à deux lieues d'Issoire.

C'était dans cette même journée que l'assaut donné par M. de Randan, du côté des Filoirs, a eu lieu, comme il a déjà été dit, qui ne servit de rien, pour n'avoir pas voulu suivre le conseil qu'on lui donnait, qui était de courir sur la brèche et d'entrer dans la ville; ce qu'il négligea, et qui lui fit perdre la vie le lendemain; car, ayant appris que le secours était arrivé à Coude, il assembla ses gentilshommes et capitaines de sa suite, pour déliberer sur

Rivoire. A la tête du régiment de Clermont étaient *Blaise Ceberet* et *Jean Faure*, deux des plus généreux citoyens. Les forces de la Haute-Auvergne consistaient en 300 cuirassiers, 500 fantassins, 4 canons et deux charriots de mousquets qu'on appelait *Orgues*, parce qu'ils paraissaient rangés comme des tuyaux d'orgue. Celui qui commandait ces troupes était *Raymond* (ou *Robert*) de *Rastignac*, lieutenant de roi de la Haute-Auvergne.

L'assemblée et la jonction de toutes ces troupes se fit à Clermont, dans la place de *Jaude*. *(Manuscrit d'Audigier.)*

(1) C'était François de Chabannes, fils de Joachim et de Catherine-Claude de la Rochefoucauld, premier marquis de Curton, par lettres de décembre 1563, comte de Rochefort, vicomte de la Roche-Masselin, lieutenant-général pour le roi, en Auvergne, capitaine d'une compagnie de 50 hommes d'armes, conseiller d'état, chevalier des ordres du roi, le 31 décembre 1583. Il était mort en 1605. Son fils aîné, Christophe, marquis de Curton, était à cette bataille d'Issoire. Il y fut blessé.

(Dictionnaire de la Noblesse, art. de Chabannes.)

les moyens à prendre pour empêcher l'entrée du secours dans la ville.

Les uns dirent qu'il fallait faire sonner le tocsin pour faire venir les paysans des villages et villes circonvoisines en armes, et les faire servir de suisses pour la conduite des deux couleuvrines qu'il fallait prendre pour opposer à ce secours, et diriger leur feu contre les arquebusiers de Clermont, la plupart inexperts aux armes, qui, n'étant point accoutumés à ce bruit, ne tiendraient pas long-temps et ne tarderaient pas à fuir en désordre.

Les autres voulaient le contraire, disant que les gens de la ville et paysans des villages qu'on pourrait réunir au son du tocsin, ne serviraient à autre chose qu'à mettre le désordre parmi les gens de guerre et en danger de perdre le canon, lequel ils conseillaient de mettre dans la citadelle avec bonne garde, et s'en aller au-devant du secours sans canon.

D'autres disaient qu'il ne fallait point combattre ainsi, qu'il fallait se tenir forts dans la citadelle et dans le faubourg du Pont; que, sans doute, les sieurs de Rastignac et de Chazeron ne pouvaient rester long-temps à Issoire, crainte de quelque surprise dans leurs gouvernements; qu'il était vraisemblable que cette troupe se débanderait peu à peu.

Et de tous ces avis, le plus mauvais fut approuvé, qui fut de laisser le canon dans la citadelle, et d'aller à la rencontre de l'ennemi sans artillerie, de ne faire qu'un gros de toute la cavalerie, afin de faire un plus grand effort contre les cuirassiers ennemis que l'on assurait être de cinq cents; mais il n'y en avait que trois cents, parce que les capitaines Carles et Chalousse, qui les avaient reconnus, s'étaient trompés. Ils n'avaient pas distingué

deux cents arquebusiers à cheval, lesquels, au moment du combat, mirent pied à terre.

CHAPITRE LVII.

Bataille de Cros-Rolland.

Le 14 mars, dès l'aube du jour, le secours partant de Coude y mit le feu, se dirigea ensuite vers Issoire, laissant le droit chemin, trop raboteux et incommode pour le canon et les charriots, qui prirent à main droite le chemin de Sauvagnat, afin de descendre par la montagne de Cros-Roland, dans la plaine appelée Ardey, et gagner la ville en y entrant par la porte du Ponteil.

Etant auprès de la montagne, prêts à monter, une roue d'un canon se rompit, arrêta la troupe qui fut un peu en désordre; mais cela ne dura pas long-temps. Néanmoins les capitaines Carles et Chalousse, qui suivaient le secours de loin, pour voir quelle route il tiendrait, s'aperçurent de ce désordre et en prévinrent le sieur de Randan, en lui disant que, si on chargeait promptement l'ennemi dans cette circonstance, on emporterait la ville. Il y en avait bien quelque apparence, mais le sieur de Randan ne le jugea pas à propos, sous prétexte que le chemin était trop raboteux et incommode à la cavalerie.

Le sieur de Randan avait déjà campé ses gens dans la plaine (1), et occupé les lieux les plus avantageux pour

(1) Comme l'armée que le comte de Randan commandait était plus forte que celle du roi, il la divisa en trois corps. Il donna le commandement de l'avant-garde à François de Chalus, qui eut pour lieutenants-généraux les seigneurs de Saint-Marc et Gaspard le Loup, seigneur de Montfan, et le seigneur Corneillan, frère de François Corneillan, évêque de Rhodez. Il se réserva pour lui

lui, n'ayant fait, comme il a été dit, qu'un gros de cavalerie, qui était de six cents chevaux bien montés et bien armés; son infanterie, qui n'était que de cent hommes, ayant laissé le surplus dans la citadelle, par crainte qu'on ne cherchât à la forcer pendant son absence, il la logea près du chemin où il présumait que le secours passerait, entre certains arbres, fort commode à l'infanterie, mais l'ennemi n'y passa point.

Enfin, le secours ayant raccommodé sa pièce, monta la montagne de Cros-Rolland, où, étant arrivé, il envoya découvrir l'ennemi et voir la contenance qu'il faisait (1). Il fit en même temps avancer ses pièces à portée, et fit faire feu sur la cavalerie du sieur de Randan, qui ne fit d'autre mal que de casser la jambe à un cheval. Mais les assiégés furent prévenus, par le canon, qu'ils seraient bientôt secourus.

Cette canonnade fit changer le plan du sieur de Randan, qui tint conseil de suite pour savoir ce que l'on ferait pour éviter le ravage du canon. Il s'aperçut alors

l'arrière-garde et choisit pour ses lieutenants-généraux Balthazard de Chalençon-Rochebarron, vicomte de Châteauroux, et Antoine de Labeaume, comte de Montravel, qu'on vit depuis capitaine de deux cent cinquante lances, maréchal-de-camp dans l'armée de Philippe II, roi d'Espagne, colonel de son infanterie, grand écuyer et gouverneur de Bourgogne.

(Manuscrit d'Audigier.)

(1) On disposa de même l'armée royale en trois corps. Le marquis de Curton fut déclaré général, il conduisait l'arrière garde; le seigneur de Marsillac, le corps de bataille, et le sieur de Chazeron, l'avant-garde. Les seigneurs de Rivoire et de Chapes firent les fonctions de maréchaux-de-camp. Jean de La Queille, seigneur de Florac, qui commandait dans Issoire et qui sortit de la ville avec soixante chevaux, au moment où le combat devait commencer, eut ordre de soutenir ceux qui, dans la mêlée, auraient besoin de secours. *(Manuscrit d'Audigier.)*

qu'il avait fait une grande faute de ne point prendre son canon. Quelques-uns dirent qu'il n'était plus temps de consulter ; que l'ennemi commençait à marcher et qu'il fallait le charger en masse. D'autres furent d'avis de diviser la troupe en trois escadrons : le premier serait de cent cinquante, conduit par le sieur de Chalus, qui ferait une première décharge ; le second, de pareil nombre, conduit par le sieur de Montfan l'aîné, qui ferait la seconde décharge ; et le troisième, conduit par le sieur de Randan, qui exécuterait une troisième et dernière décharge ; étant impossible, disaient-ils, que l'ennemi puisse soutenir trois chocs différents sans être rompu. Voilà la résolution qu'ils prirent, malgré l'avis de plusieurs d'entre eux, qui disaient hautement que Monsieur de Randan aurait lieu de se repentir d'une telle disposition. De fait, la confusion se manifesta aussitôt, et le chef ne put pas bien y affermir l'ordre, ne sachant pas bien se faire obéir.

Pendant que l'on tenait conseil et que l'on discutait avec confusion au camp de M. de Randan, on vit venir d'Issoire les sieurs de Florac, Barmontel et Basset avec cinquante cuirassiers, tous gens d'élite, bien armés et bien montés, qui venaient pour se joindre au secours. Le sieur de Chalus s'offrit d'aller les attaquer pour empêcher leur jonction ou réunion, de les battre, ou tout au moins de les rejeter dans la ville. Mais il en fut empêché par M. de Randan, qui dit qu'il fallait les laisser joindre et combattre tous ensemble, ce qui fut encore une grande faute, parce que ces cinquante hommes affermirent le courage de ceux du secours, et les fortifièrent d'un nombre des meilleurs cavaliers d'Auvergne, ainsi qu'ils le montrèrent pendant l'action.

Ces cinquante hommes étant joints, le secours se diri-

gea vers Issoire avec ses charriots chargés qui servaient de barricades à l'infanterie, et avaient déjà gagné le devant sur M. de Randan, qui reconnut en ce moment encore plus sa faute d'avoir laissé son canon, en disant : « Si nous eussions pris les couleuvrines, la victoire était à nous. » Il se mit aussitôt en mouvement pour se porter au-devant de l'ennemi, et se présenter au combat avec ses gens (1).

D'après la décision arrêtée de faire tirer trois charges différentes sur l'ennemi, les sieurs de Chalus et de Saint-Marc, qui devaient exécuter la première, se mirent en mouvement. Mais à peine avaient-ils marché quarante pas, qu'un lièvre, sortant des vignes voisines, vint passer devant le front de la troupe. Plusieurs se mirent à crier : Malheur ! mauvais présage ! Et quoique le sieur de Chalus leur dît que ce n'était qu'une superstition, quelques-uns n'en furent pas moins refroidis, et n'allèrent pas gaîment à l'ennemi. Si bien qu'au lieu d'aller directement contre l'ennemi, ils donnèrent seulement sur les ailes, en passant à main gauche, ce qui donna un indice certain au sieur de Rastignac, grand capitaine, que ses ennemis avaient peur. Alors il s'avança pour aller au-devant du second escadron qui venait à lui, commandé par le sieur de Montfan-Sieughac. Les gens de ce second escadron avaient l'air d'être bien décidés à

(1) Les armées se joignirent dans la plaine qui est entre Issoire et la montagne de Cros-Rolland. Le comte de Randan posta cent arquebusiers sur la gauche, à l'entrée d'un petit bois. Les royalistes ne pouvaient pas charger commodément à cause des broussailles, et voulant attirer toute l'armée ennemie en plate campagne, ils détachèrent de ce côté-là le sieur de Marsillac qui, pour amuser le comte, ne fit paraître qu'une partie de ses troupes, tandis que l'autre partie défilait le long d'un vallon à la gauche.
(Manuscrit d'Audigier.)

faire leur devoir ; mais ayant vu que Chalus avait esquivé et gagné à main gauche, au lieu d'aller heurter de front, ils firent comme lui, ne livrèrent pas le choc au combat que le sieur de Randan espérait d'eux. Alors, bouillant de colère et de courage d'avoir vu que les deux premiers escadrons avaient si mal fait leur devoir, il alla à son tour à la charge. Mais, trop faible contre une armée déjà victorieuse, quoiqu'il combattît, lui, avec sa troupe vaillamment, avec valeur et courage, il ne put soutenir le choc du comte de Rastignac, qui se fit une voie au milieu de l'escadron de Randan, le sépara en deux et le mit en grand désordre.

Les deux premiers escadrons, voyant le sieur de Randan engagé au combat, revinrent à la charge, croyant réparer leur faute, mais ils furent repoussés et contraints de se retirer avec lui.

Il périt dans cette occasion, du côté du sieur de Randan, soixante gentilshommes sans les autres gens de guerre (1). Il y en eût eu davantage sans le comte de Rastignac et ceux de l'armée royale, qui couraient çà et là, criant : Nous sommes tous Français ! ne nous tuons plus les uns les autres !

Les seigneurs de marque qui y furent tués furent le sieur de Randan, le sieur de Saint-Gervasy, Saint-Marc,

(1) Le généreux comte de Randan, ayant été blessé à la hanche par un cavalier de Lamothe-Arnauld, fut obligé de se rendre prisonnier ; alors on enfonça sans peine son arrière-garde, et le reste des troupes, foudroyées par le canon, se sauvèrent, les uns dans le faubourg d'Issoire, les autres dans la montagne de Cros-Rolland, laissant sur la place le seigneur de Saint-Marc, l'un des lieutenants-généraux, avec deux cents cavaliers, la plupart gentilshommes, et trois cents fantassins, outre les prisonniers, parmi lesquels, outre le comte de Randan, étaient encore le comte de Montravel et le vicomte de Châteaucloux. *(Note de Dulaure.)*

Montfan l'aîné, d'Arbouze, beau-frère de l'archevêque de Lyon; Le Ronzai, Neufville l'aîné, Saint-Pardoux, La Violette, Périgère, Vialle-Velours, Chavagnac de Dienne (1), Delaire, Saint-Flour, Bouchet, Le Vernet, de Berry et plusieurs autres.

Du côté de l'armée du roi, il y périt peu de gens de marque, hors le sieur du Vernet, de Bourbonnais, lieutenant du sieur de Chastrou, qui, peu auparavant, avait quitté le parti de la Ligue.

Quant au sieur de Randan, les uns disent pour certain qu'il fut blessé à mort dans le combat; d'autres disent qu'il fut tué de sang-froid, après l'action, par un trésorier général de France nommé Arnauld et Lamothe-Arnauld, parce qu'il avait une maison de ce nom près de Riom (2), et on raconte le fait ainsi.

Le sieur de Randan, le jour de la bataille, était monté sur un coursier de Naples, nommé Pégase, poil gris pommelé, qui l'avait, dit-on, sorti de la mêlée; mais, comme

(1) Il ne faut pas confondre ce Chavagnac avec le Chavagnac qui a commandé à Issoire du temps de Merle; celui dont il est question ici était ligueur; il se nommait Antoine de Dienne, seigneur de Chavagnac. Il a épousé Anne de Pons de La Grange, fille de Gilbert de Pons, seigneur de La Grange. Son père, Claude de Dienne, seigneur de Chavagnac, etc., fut tué d'un coup d'arquebuse par Jean II, seigneur de Dienne, son frère.

(Note de Dulaure.)

(2) C'était Jean Arnauld, sieur de la Mothe et de la Besse, trésorier de France, né à Riom le 22 juin 1549. Il était fils d'Antoine Arnauld, sieur de la Mothe, procureur du roi au présidial et à la monnaie, conseiller du roi et auditeur en sa chambre des comptes, qui mourut en mars 1585, âgé de plus de cent ans. Jean Arnauld dont il s'agit mourut au siége de Lezoux, le 8 avril 1592. Son frère Antoine Arnauld, fut un avocat célèbre à Paris. Il plaida pour l'université de Paris contre les jésuites, et ce plaidoyer a immortalisé son nom. De là sont venus les Arnauld d'Andilly.

(Note de Dulaure.)

il se sauvait, un jeune homme d'Issoire, nommé le Cadet Le Bois, fils d'un menuisier nommé Jacques Grangeon, l'arrêta en fuyant. Se voyant pris, il dit : Sauve Randan, et tu es riche. Le jeune homme alors, envieux de gagner de l'argent, se mit en devoir de le conduire en sûreté dans un fort, tenant pour la Ligue, appelé Saint-Yvoine. Mais en s'en allant tous ensemble vers le pont, Lamothe-Arnauld, voyant qu'ils ne tenaient pas le chemin d'Issoire, courut à toute bride vers eux, et les ayant atteints, il demanda au Bois quel homme était-ce. Bois répondit qu'il ne le connaissait point, mais qu'il s'était rendu à lui. Lamothe-Arnauld dit qu'il croyait que c'était le sieur de Randan, et que, s'il ne levait son casque, il le tuerait, tenant son épée nue en main, cherchant à lui donner au défaut de la cuirasse. Ce que voyant, le sieur de Randan crut qu'on ne le tuerait point de sang-froid, haussa sa visière, et ayant été reconnu par Lamotte-Arnaud, son ennemi capital, il en reçut un coup de son épée sur le visage, et après, un coup de pistolet sur la hanche droite, chargé de deux balles qui lui rompirent l'os. Alors, il tomba de dessus son cheval à terre, en criant à haute voix : Je suis mort! donnez-moi un prêtre.

Le Bois fut bien fâché d'avoir perdu l'espoir de son butin. Il aurait bien empêché volontiers Lamothe-Arnauld de commettre le meurtre ; mais le coup fut si promptement fait, qu'il fut surpris. Il fut s'en plaindre au comte de Rastignac qui, au même instant, y accourut, trouvant le sieur de Randan couché par terre, et Lamothe-Arnauld auprès de lui, qui l'invectivait de mille injures. De quoi le sieur de Rastignac le reprit, en lui disant que la victoire eût été bien plus grande, si on l'eût mené prisonnier en vie à Clermont. Ensuite il s'adressa à lui-même, tâchant d'en tirer quelques paroles et de le con-

soler, mais ce fut en vain. Alors il le fit transporter sur un charriot à Issoire, dans la maison de Charrier, où il mourut une heure après, en baisant une croix d'or qu'il avait à son col.

Voilà comme on a raconté sa mort. Lamothe-Arnauld (1) se vanta, à Issoire, d'avoir fait le coup, et cette flatterie lui coûta la vie à la prise de Lezoux, où il fut tué par le capitaine Carles, lieutenant du sieur de Randan. Ce dernier étant mort, comme il vient d'être dit, dans la maison Charrier, il fut ouvert, ses entrailles enterrées dans le monastère (2), au-dessous des cloches, avec celles du sieur du Vernet, qui avait quitté la Ligue. Son corps fut porté à Clermont et rendu à ses parents pour des prisonniers que ceux de la Ligue tenaient.

Voilà quelle fut la fin du sieur de Randan, qui perdit la bataille pour avoir suivi de mauvais conseils. On dit que plusieurs habitants de Clermont voulaient le faire enterrer dans leur ville, et que, dans l'endroit où il le fut, on lui fit l'épitaphe suivante :

Ci-gît Monsieur de Randan,
Qui se perdit en nous perdant.

Cette victoire gagnée, on rassembla les troupes du roi et on les conduisit à Issoire, ainsi que les prisonniers, dont les marquants étaient le vicomte de Châteaucloux

(1) Le roi récompensa Lamothe-Arnauld de son zèle pour son parti, par un brevet du 20 juillet 1590, dans lequel il lui réserva la survivance de son office de trésorier de France, s'il mourait portant les armes. Etant mort le 8 avril 1592, ce don lui fut confirmé par deux arrêts du 17 juin 1592 et du 10 novembre 1594, le premier en faveur de Marie Rougier, sa veuve, tutrice d'Anne Arnauld, sa fille, l'autre sur la requête d'Anne Mosnier, qui avait succédé à la tutelle. *(Note de Dulaure.)*

(2) Le monastère des Bénédictins d'Issoire.

avec autres deux de sa compagnie; le sieur de Montraux, le jeune Bresson, des Bravards, Hercule de Villebois Fressinet, de Rouergues, Laborde, La Martre, Verdonnet et plusieurs autres.

Etant arrivés, la citadelle fut aussitôt investie dedans et dehors de la ville, et sommée de se rendre au roi (1), vu que le chef était mort et ses troupes défaites. Le capitaine Labarrière et le sieur de Lavort, qui étaient dedans, firent réponse qu'ils ne pouvaient croire cela. Alors, M. de Rastignac leur dit : « Messieurs, M. de Randan » est mort aujourd'hui au lit des héros; il a fait paraître » la grandeur de la famille d'où il sortait, et n'a pas fait » comme ce bravache de Chalus, qui l'a abandonné. » Si vous ne voulez pas m'en croire, voici M. de Châ- » teaucloux qui vous le dira. » Ce dernier les ayant assurés que ce qu'on venait de leur dire était la vérité, ils se rendirent aux conditions qu'ils auraient la vie et bagues sauves, mais qu'ils sortiraient de la citadelle la mèche éteinte, et qu'ils laisseraient les canons et les munitions dedans.

Le jeudi, 16e jour de mars 1590, et le 2e après la bataille de Cros Rolland, qui fut donnée le 13, à 3 heures après midi, les troupes s'en retournèrent à Clermont, laissant pour gouverneur le sieur de Barmontel, en attendant que le roi en eût ordonné autrement. Le même

(1) Les victorieux se rendirent aussitôt à Issoire, où le comte de Randan mourut le même jour de sa blessure. Cette nouvelle étant répandue dans la citadelle et dans les faubourgs, personne n'osa plus résister. Yves d'Alègre eut le gouvernement d'Issoire, et les trois échevins de Clermont furent récompensés, les deux premiers (Etienne-Nicolas et Etienne Vachier) d'une charge de conseiller au présidial de Riom qui fut transféré à Clermont, et l'on fit expédier des lettres de noblesse au sieur de Tissandier.

(Note de Dulaure.)

jour, elles furent logées au village de Pardines, avec les canons et le corps du sieur de Randan dans une bière. En entrant dans le fort, ils le pillèrent entièrement, et le lendemain, ils arrivèrent à Clermont, d'où chacun s'en retourna chez soi.

Les morts de cette bataille furent les sieurs d'Arbouze (1), Périgères (2), Saint-Marc, le Monzai, Monfan l'aîné, etc.

CHAPITRE LVIII.

M. d'Alègre revient à Issoire.

Le sieur d'Alègre étant en cour pendant que ces affaires avaient lieu à Issoire, en ayant appris le résultat, sollicite vivement auprès du roi le gouvernement de la ville, ce qui lui ayant été accordé, il s'en vint promptement à Issoire. Il arriva peu de temps après Pâques, toujours même année 1590. Il reprit le gouvernement et en dessaisit le sieur de Barmontel. Il fut reçu avec une grande démonstration de joie par les habitants, et particulièrement de la part des Autteroche, par les conseils desquels ils se conduisaient bien souvent. Quelque temps

(1) C'était *Gilbert de Véni*, premier du nom, seigneur d'Arbouze, de Villemont, de Neufville et de Mirabel, baron de *Jayet* et de *Poizat*, gentilhomme servant de François, duc d'Alençon et d'Anjou, par lettres du 5 février 1562, puis gentilhomme ordinaire de ce prince, le 11 mars 1571, lieutenant de 50 hommes d'armes, sous la charge du marquis d'Alègre, en 1587.

(Note de Dulaure.)

(2) C'était *Louis de la Souchères*, écuyer, seigneur de Périgères, dont la fille *Anne* épousa, le 15 août 1592, *Jean de Lorme*, seigneur de *Pagnat*, dont la postérité a porté le nom de Périgères.

(Note de Dulaure.)

après son arrivée, Mme d'Estrée vint le trouver avec tout son train, et ils vécurent ensemble.

Il y avait peu de temps que le gouverneur était établi, lorsque les Autteroche reprirent leur haine et leurs premiers projets de vengeance, et lui dénoncèrent le lieutenant Espagnon comme méchant homme et grand ligueur. Le sieur d'Alègre, se rappelant alors qu'Espagnon n'avait pas voulu s'intéresser pour lui, lorsqu'il était consul, en 1585, et à l'époque où la ville avait chassé la garnison de Randan, il saisit avec plaisir cette occasion pour se venger, et décida de faire périr ce pauvre homme qui, de sa vie, n'avait conspiré en aucune manière contre les intérêts du roi. Le sieur d'Alègre résolut de le faire pendre, sans nulle forme de procès, usant en cela d'autorité souveraine, comme roi. Et pour cela il sollicita un jeune homme pour faire l'exécution, vu qu'il n'y en avait pas dans la ville, lui promettant une bonne récompense.

Le jeune homme s'étant laissé gagner, il entreprit de faire l'exécution, et, vers les fêtes de la Pentecôte, il alla à la prison un peu avant jour, où il trouva le lieutenant-général détenu et malade d'une grosse fièvre. Ce jeune bourreau, l'ayant approché, lui dit que M. d'Alègre désirait lui parler, et l'ayant obligé de se lever, il fit semblant de le conduire chez le sieur d'Alègre; mais, au lieu de cela, il le conduisit au milieu de la place où il y avait une potence élevée et une échelle dressée contre. Étant arrivé au pied, son conducteur lui dit qu'il fallait monter en haut pour être pendu. Ce pauvre homme fit quelque résistance, demandant la cause et pourquoi on voulait le faire mourir; quels étaient ses accusateurs, ses juges, etc. Mais enfin, au bout de ces courtes observations, on le força à monter, et il fut pendu et étranglé, tout innocent qu'il était.

Sa malheureuse femme, ayant été avertie par un de ses enfants qui était couché avec son père à la prison, courut toute nue, en chemise, et ayant aperçu le sieur d'Alègre à la fenêtre, qui regardait cette triste exécution, se jeta à genoux devant lui, criant à haute voix : « Miséricorde, Monseigneur, miséricorde ! » Mais d'Alègre, ne voulant ni la voir ni l'entendre, ferma sa fenêtre.

Ainsi fut pendu le lieutenant-général Espagnon, innocent, et mourant d'une mort bien rigoureuse, car ce nouveau bourreau, inexpert dans ce métier, tant il y a qu'il faut que chacun apprenne le sien, le fit languir long-temps. Cet acte fut trouvé cruel, hors de toute équité et justice. Aussi plusieurs habitants disaient, même ceux qui s'étaient réjouis de son arrivée, que malheur en arriverait à lui, et peut-être à toute la ville, puisqu'il faisait ainsi périr les gens innocents. Aussi depuis ce jour, tous ses desseins lui tournèrent à contrepoil (1).

(1) Au mois d'avril 1590, le château de Tournoël, près de Riom, fut assiégé par les ligueurs. Charles d'Apchon, qui le défendait pour le roi, y périt le 23 avril dans une sortie sur le chemin de Charbonnières-les-Varennes. (Chabrol.)

Au mois de juin 1590, le village de Monton fut assiégé et pris par les troupes du roi sur les ligueurs. (Chabrol.)

Vers ce temps, le 24 septembre 1590, le château et le village de Blanzat, situé entre Riom et Clermont, fut assiégé et pris par les royalistes sur les ligueurs. (Chabrol.)

Le 27 septembre, même année, l'armée des royalistes assiégea et prit le château de Marsat, près de Riom. Le village fut pillé et incendié, et ceux des habitants qui ne purent s'enfuir furent pendus. (Chabrol.)

Ce château de Marsat, qui avait été bâti par Gibert Boyer, secrétaire d'état sous François Ier, fut brûlé pendant la ligue. On voit parmi les ruines la salamandre de François Ier. (Audigier.)

Vers la fin de 1590, le château de Durat, situé paroisse de Cho-

Cet acte rendit le gouverneur et les Autteroche si formidables que personne n'osait se plaindre des maux qu'ils faisaient. Chacun craignait d'en être victime. Mais ce qui finit de rendre le gouverneur encore plus odieux, ce fut la vie scandaleuse qu'il menait avec Mme d'Estrée et le mauvais succès qu'il eut en deux entreprises qu'il fit : l'une sur Sauxillanges et l'autre à Saint-Germain-Lembron, dans lesquelles entreprises il perdit beaucoup de monde et n'en acquit que du déshonneur, en place de la gloire et de l'intérêt que son ambition s'attendait à en retirer.

Il commença par celle de Sauxillanges. Il voulut séduire un homme nommé Florac, de notre ville, qui s'y était retiré après la prise d'Issoire par Basset. Il fit dire à cet homme, que s'il lui procurait l'entrée de la ville de Sauxillanges, il lui donnerait une bonne somme d'argent.

Florac fit semblant d'être satisfait de la proposition et lui indiqua le jour qu'il pourrait lui faciliter l'entrée de la ville à lui et à ses gens ; mais aussitôt il fit prévenir le sieur de Coisset, son capitaine, des vues et de l'offre à lui faite par le sieur d'Alègre, afin qu'il se mît en garde et qu'il pût prendre des mesures pour attraper d'Alègre lui-même. Il fut décidé que Florac lui désignerait le jour qu'il serait de garde à l'abbaye, à la muraille de laquelle il pourrait appuyer son échelle et monter hardiment sans danger.

Le sieur d'Alègre, pour mieux s'assurer de l'exécution, envoya à Sauxillanges un gentilhomme nommé Le Brochet, beau-frère de Florac, qui était l'agent de cette affaire, pour bien reconnaître les lieux et les avenues

méils, fut assiégé et pris par les ligueurs (Chabrol). Ce château appartenait alors à la maison de Rochefort. *(Note de Dulaure.)*

que Florac lui montra bien. Le Brochet ayant trouvé l'exécution faisable, il fortifia davantage le sieur d'Alègre dans son dessein, au point qu'il assembla ses forces sur-le-champ, et partit dans la journée ; mais, sur le tard, il passa par Vinzelles, pour éviter le grand chemin d'Issoire à Sauxillanges.

Le sieur de Coisset, à qui Florac avait dénoncé le projet, manda le marquis de Canilhac, le sieur de Montfan le jeune et plusieurs autres de la ligue de venir à Sauxillanges pour prendre le sieur d'Alègre.

Ces Messieurs ne manquèrent pas de s'y trouver. M. le marquis s'embusqua dans un endroit près du lieu où le sieur d'Alègre devait tenter l'escalade. Les sieurs de Châteauneuf et Montfan s'embusquèrent sur le chemin d'Issoire, dans le bois de La Fouilhouse, afin de tomber sur l'ennemi dans sa retraite ; mais il ne passa pas par là.

Il arriva bien à l'endroit où il devait monter sans être aperçu, et étant au pied de la muraille, Le Brochet appela Florac, qui répondit : Qu'on monte hardiment, demandant en même temps où était M. d'Alègre. Sur cela, un de ses soldats, nommé Preyssat, lui dit : « Monsieur, nous sommes trahis, retirons-nous. » Mais Florac, qui l'entendit, tira aussitôt un coup de pistolet pour avertir le marquis de Canilhac, qui sortit à l'instant de son embuscade, tomba sur le sieur d'Alègre et ses gens, qu'il mit en déroute, et les chargea si vivement qu'il en tua 80. Le reste se sauva comme il put. Le sieur de Beaupré, d'Ambert, y fut tué, et le sieur d'Alègre y reçut un coup d'épée sur la tête, qui ne lui coupa que son chapeau, et il se sauva au château de Vinzelles, et voilà le fruit qu'il retira de son entreprise.

Celle de Saint-Germain-Lembron fut encore plus malheureuse. L'événement se passa ainsi.

Le sieur d'Alègre avait conçu le projet de forcer cette ville de nuit, par le moyen d'un pétard et de l'escalade. A cette fin, il avait fait venir du côté de Billom les troupes du sieur d'Auteyras de Beaujour, environ 200 hommes, qui, jointes avec ce qu'il avait, auraient pu faire 600 hommes; mais la rivière d'Allier étant débordée, les 200 hommes ne purent passer pour le joindre. Ils se retirèrent à Vic-le-Comte, tenant le parti du roi, pour se mettre en sûreté, en attendant que l'eau fût baissée; mais les habitants de Vic leur refusèrent le logement, et alors ils furent obligés de se jeter dans le fort du village de Parant, où, au bout de deux jours, les sieurs d'Andelot, de Canilhac, Montfan et autres de la Ligue, vinrent les assiéger avec fusils et feux artificiels, pensant les faire brûler dans le fort couvert de paille. Mais comme le temps se trouva pluvieux et humide, ils ne purent rien faire, et le sieur d'Andelot était sur le point de se retirer, quand les sentinelles, qu'il avait placées sur les montagnes voisines, vinrent le prévenir qu'ils avaient découvert une grande troupe de gens de guerre du côté d'Issoire, tenant le chemin du bateau de Saint-Yvoine. Il fut aussitôt résolu par tous d'aller au-devant pour empêcher à cette troupe le passage du bateau.

Cependant le sieur d'Alègre, étant arrivé au bord d'Allier, fit passer promptement deux batelées de ses gens, où il pouvait y avoir une soixantaine d'hommes. Le batelier, les ayant déposés à terre, revint en prendre une troisième, où il pouvait y en avoir 40 ou 50, et ayant abordé la rive opposée, il les faisait sortir pour en venir prendre une autre.

A peine y en avait-il un tiers de débarqué, que le sieur d'Andelot fut aperçu, suivi d'un gros de cavalerie d'environ 500 hommes, qui venaient à course de cheval vers

le bateau pour les charger. Ils eurent une telle épouvante qu'ils se rejetèrent dans le bateau en confusion et en beaucoup trop grand nombre pour repasser sur la rive d'où ils étaient venus. Les bateliers avaient beau leur remontrer que s'il ne sortait pas une bonne partie du monde qui était dans le bateau, ils se perdraient et feraient perdre les autres. Ils n'en voulurent rien faire, et en outre ils contraignirent le batelier à démarrer le bateau.

Les bateliers se mirent donc en devoir de repasser de l'autre côté; mais étant au milieu de l'eau, extrêmement débordée, ne pouvant se retourner ni ramer leurs barres, ne pouvant plus conduire le bateau, ils l'abandonnèrent à la merci des flots; et, pour les consoler, les gens du sieur d'Andelot les suivaient le long du rivage et faisaient feu dessus.

Après avoir vogué ainsi un peu loin, le bateau alla heurter un rocher et se fendit en deux, et tout fut perdu, car ceux qui ne savaient pas nager voulurent saisir les nageurs par où ils purent s'accrocher, et les firent périr avec eux. Ce fut une chose pitoyable que de voir périr 120 ou 140 hommes, la plupart d'Issoire, sans pouvoir les secourir.

La présence du sieur d'Alègre leur fut inutile, lequel, après avoir été témoin d'un si triste spectacle, se retira avec la douleur dans le cœur et la honte sur le front. Se gardant bien de passer dans Issoire, il s'en fut directement à Meillaud, et il fit bien, car les pères et mères et femmes des noyés étaient bien disposés à lui dire des injures. Il les esquiva; mais, un peu plus tard, il ne put esquiver quelque chose de plus dur que les injures. Ces affaires se passèrent en 1592, la dernière le 5 du mois de mai.

CHAPITRE LIX.

Mort de M. d'Alègre et de Mme d'Estrée, en 1592.

Le mauvais succès de ces deux entreprises par le sieur d'Alègre, et la vie qu'il tenait avec Mme d'Estrée (1), non seulement l'avaient rendu odieux aux habitants de la ville, mais encore à tous les habitants des villages circonvoisins, parce que son revenu et les appointements que le roi lui passait ne suffisaient pas à sa dépense et à celle de Mme d'Estrée. Outre la taille, il faisait payer par force de fortes contributions extraordinaires, ce qui lui attira la haine de toute la noblesse, particulièrement de M. le marquis de Canilhac, qui, ne voulant permettre la levée de ces impositions sur ses vassaux, fut sur le point de l'attaquer en duel.

Il faisait pire encore : lorsqu'il se trouvait en pénurie d'argent, il menaçait Liron de le tuer, s'il ne lui procurait les moyens d'en avoir, l'accusant d'avoir volé son château de Meillaud après la mort de son père. Il se montra si intraitable et si terrible, qu'un jour il voulut tuer un des Autteroche en lui jetant son épée après, comme il se sauvait devant lui.

Liron et les Autteroche, voyant leurs fortunes ébran-

(1) Madame d'Estrée était fameuse dans son temps par sa mauvaise conduite et par le mauvais exemple qu'elle avait donné à sa fille, qui l'avait bien suivi. Elle se nommait Françoise Barbou de La Bourdaissière; elle avait épousé Jean-Antoine d'Estrée, marquis de Cœuvre, grand maître de l'artillerie, et l'avait quitté pour suivre son amant, le marquis d'Alègre. Son mari disait de sa femme à ses amis : *Voyez-vous cette femme? elle me fera un clapier de p..... de toute ma maison.* Elle fut mère de Gabrielle d'Estree. *(Note de Dulaure).*

lées et leurs biens à la merci du sieur d'Alègre, résolurent de s'en défaire. Bien décidés, il ne restait plus qu'à trouver les moyens d'exécution et de s'assurer de leurs amis. A quoi Liron sut bien donner ordre, car, ce jour même, à une heure après qu'il fut nuit, il manda à ceux dont il se croyait le plus assuré de venir le trouver chez lui, qu'il avait des choses de la plus grande importance à leur dire. Ils ne manquèrent pas d'y aller, curieux d'apprendre les choses qu'on leur annoncerait. Ceux qui s'y rendirent furent les Autteroche, Blezin, Pierre Augier, Chevarlanges cadet, Chainal, Boucher, surnommé Le Grand; Bessant, Christophe, de Crest, Antoine Moussinière et quelques autres, auxquels il dit qu'avant de rien leur communiquer il fallait boire. Il les conduisit dans sa cave, où, après avoir bien bu, il leur dit:

« Messieurs, vous savez les bons et fidèles services que » nous avons faits au sieur d'Alègre, et combien de » fois nous avons exposé nos vies et nos biens pour lui, » et à présent, pour toute récompense, il nous menace » journellement, et vous et nous, de prendre notre bien » et de nous tuer. Tout ceci n'annonce autre chose, si ce » n'est qu'il veut changer de parti et nous livrer à nos » ennemis. Vous avez vu, ces jours passés, comme il a » parlementé avec M. de Saint-Hérem, auquel il a fait » de grandes promesses, et que Mme d'Estrée, cette » misérable qu'il traîne ici, les a confirmées. Voilà, » Messieurs, pourquoi je vous ai mandés, comme les plus » gens de bien de la ville, pour délibérer entre nous sur » les moyens de repousser ces malheurs. De mon côté, » je n'en trouve point d'autre que de le faire mourir, » voulant bien vous prévenir que si vous n'êtes point » d'avis de prendre part à l'exécution, de n'en rien » dire, sous peine de la vie. »

Toute l'assemblée promit de prendre part à l'entreprise, et ils n'y manquèrent point ; de façon que, la nuit même, le jeune Liron ayant apprêté un pétard, il s'en alla avec tous les conjurés à la maison de Charrier, où M. d'Alègre et Mme d'Estrée étaient logés. Entrant par la porte de derrière, qu'ils trouvèrent ouverte, ils montèrent par une échelle sur une galerie par laquelle on allait à la chambre où couchait ledit sieur d'Alègre.

Étant montés sur la galerie, Mme d'Estrée, qui était couchée avec lui, dit : Je sens la mèche et j'entends du bruit à la porte. Mais M. d'Alègre répondit : Madame, ce n'est rien. Mais cependant, entendant qu'on secouait la porte de la chambre, il se jeta à bas du lit et s'empressa de mettre escabelles, coffres, tables et autres choses pour empêcher l'effet du pétard, ce qui ne lui servit de rien, parce que la force de la poudre mit la porte à bas et blessa le sieur d'Alègre au bras.

Malgré cela, il ne perdit pas courage. Armé d'une pertuisane, qu'il tenait ordinairement sous le traversin de son lit, il se défendit si courageusement qu'il repoussa les meurtriers en arrière.

Les assaillants étaient prêts à se retirer sans exécuter leur projet à fond, mais Blezin dit qu'il n'était plus temps de reculer ni de s'en tenir à cela, qu'il fallait tous mourir ou l'avoir; et disant cela, il se jeta à corps perdu sur d'Alègre, qu'il coucha par terre d'un coup de poignard dans le corps. Tous les autres entrèrent aussitôt dans la chambre, pillèrent tout ce qu'ils trouvèrent à leur convenance, comme vaisselle d'argent, bagues et joyaux de Mme d'Estrée, d'une grande valeur, enfin tout ce qu'ils purent emporter.

Mme d'Estrée s'était réfugiée dans l'endroit où ses filles de chambre couchaient, et s'était cachée dans la ruelle

du lit de ces filles; mais le grand Bessant, ainsi nommé, boucher de son métier, s'avança vers elle pour l'égorger. La pauvre femme, voyant approcher cet assassin, s'écria à haute voix : Hélas! Messieurs, voulez-vous tuer les dames aussi? A quoi cet atroce assassin répondit : Oui, nous voulons tuer le chien et la chienne, et, s'élançant sur elle, il lui donna un coup de poignard sous la mamelle, duquel elle mourut aussitôt (1).

On pilla également la chambre des filles, jusqu'à la chemise de la dame, qui fut trouvée nue dans la ruelle du lit. Ces pauvres filles, comme on peut s'imaginer, criaient horriblement : Miséricorde! craignant que ce barbare ne leur en fît autant qu'à leur maîtresse; mais, cependant, après avoir pillé tout ce qui lui convenait dans la chambre, il s'en alla avec les autres assassins, sortant tous ensemble par la porte où ils étaient entrés, chargés du butin et des dépouilles de Mme d'Estrée.

Après l'exécution de ce barbare assassinat, ils furent porter leur butin chacun chez eux. Au lieu de se cacher, ils se rendirent avec hardiesse sur la place, où beaucoup d'habitants étaient accourus au bruit du pétard pour savoir ce que c'était et où il avait été tiré. Le peuple, les voyant venir, s'adressa de suite à eux comme aux plus familiers du gouverneur, leur demandant s'ils savaient ce que c'était que cette alarme. Ils répondirent avec la plus grande impudence et ironie: Ce n'est rien, mes amis, retirez-vous; c'est le chien et la chienne qui sont morts. Alors un gentilhomme du Languedoc, nommé Bressat,

(1) Le corps nu de madame d'Estrée fut jeté sur la voie publique. Il laissait voir un ornement secret qui témoigne des mœurs licencieuses du siècle. Ce fait est raconté avec détail dans la pièce intitulée *Les Amours du Grand Alexandre*, attribuée à Louise de Lorraine, princesse de Conti. J.-B. B.

fort affectionné au sieur d'Alègre, ayant dit qu'il fallait aller chez le gouverneur pour savoir le fait, incontinent un des assassins, nommé Moussinière, lui tira une arquebusade et le tua en présence de tout le peuple, qui se retira aussitôt, chacun craignant d'en recevoir autant.

Cette action atroce se passa le 8 juin 1592.

Le lendemain, Liron fit mettre dans deux cercueils le gouverneur et Mme d'Estrée, et les fit conduire à Meilhaud, où ils furent enterrés.

Puisque nous en sommes sur la mort tragique du sieur d'Alègre, nous dirons ce que nous avons appris sur cette famille. On peut bien dire qu'i se perdit pour s'être trop familiarisé avec les gens du commun et avoir rejeté l'amitié et la confiance des principaux gens de bien de la ville, afin de tirer illégitimement leurs revenus pour les employer à l'entretien d'une dame de trop grande dépense. Il fit encore une faute assez commune aux capitaines français de ce temps-là, qui était de prendre la paye de beaucoup de soldats et d'en entretenir peu, pour empocher l'argent, comme de fait. Le gouverneur n'avait que les habitants, et s'il eût eu une bonne garnison auprès de lui, Liron et les Autteroche n'auraient point osé entreprendre de l'assassiner.

Anciennement cette famille portait le nom de Tourzel, en mémoire de quoi ils portent encore aujourd'hui en leurs armoiries une tour d'argent dans un champ de gueule; mais depuis environ cent-vingt ans ils ont pris le nom d'Alègre, qui est un marquisat d'un grand revenu, où il y a un beau château couvert d'ardoise, où ils font leur principale résidence (1).

(1) La terre d'Alègre fut érigée en marquisat par Henri III, en 1576, en faveur d'Yves de Tourzel-Alègre, pour récompense des

Ils sont tous gens de courage, vaillants et adroits aux armes, amateurs des belles-lettres et capables de remplir de grands emplois, mais vindicatifs, querelleurs, avares, durs envers leurs sujets, et adonnés aux femmes. En outre, je ne sais par quelle fatalité, ils moururent tous de mort violente. La fortune leur est si défavorable, que lorsqu'ils ont atteint un degré élevé, elle les renverse à bas, ou leur donne quelques secousses si rudes qu'ils ne peuvent se relever. On dit, dans les histoires de Charles VII et de Louis XI, que le jeune sieur d'Alègre, s'étant extrêmement bien conduit à la bataille de Ravennes, voulant toujours poursuivre la victoire contre les Espagnols, y fut tué comblé d'honneur et de gloire.

M. Antoine d'Alègre, seigneur de Meillaud, père de celui qui fut assassiné à Issoire avec Mme d'Estrée, était en si grand crédit auprès du roi de Pologne, que S. M. voulait l'emmener avec elle, en qualité de chancelier, et en faire son conseil particulier. Mais, étant à Paris, le baron de Vitrai le tua près la porte de Nesle, en 1571, où il l'attendait à dessein pour venger la mort de son frère, le baron de Thiers, sur lequel ledit Antoine d'Alègre avait commis un meurtre, et il fut encore vengé lui-même, quelque temps après, par son fils, qui vint gouverneur à Issoire, lequel tua en duel le baron de Vitrai à son tour.

Après la mort du père d'Alègre, on fit une chanson en son honneur, composée ainsi que s'en suit :

Des Polonais le noble roi
Le voulait avec soi

services qu'il avait rendus à Henri II, à Charles IX et à Henri III lui même. Ce fut ce d'Alègre, dit Yves, troisième marquis d'Alègre, qui fut tué par les domestiques d'une dame, dans son château, en 1577. *(Note de Dulaure.)*

Pour chancelier
Et premier conseiller,
Et sans ce grand malheur
Il eût fait la grandeur
De sa perfection
Voler par toute la nation.
Mais quoi, la fortune
Toujours importune
Les hommes vertueux.
Pleurez, pleurez, mes yeux.

M. Yves d'Alègre, frère d'Antoine, fut encore tué plus tragiquement. Sa femme, sœur du maréchal de camp ou de France, *Daumont*, dame vertueuse et prudente, étant maltraitée par lui, se retira chez ses parents, ce que voyant, le sieur d'Alègre rechercha en mariage une autre grande dame, laquelle, sachant qu'il était marié, se moqua de lui, ce qui l'indisposa si fort qu'il tint des propos avec beaucoup de jactance contre l'honneur de cette dame, ce qui excita celle-ci à en tirer vengeance (1). Voici comme elle s'y prit.

Quelque temps après, le sieur remit une lettre au sieur d'Alègre, sous le nom de cette dame, par laquelle elle lui disait que si elle n'avait pas, dans le principe, reçu agréablement ses recherches amoureuses, c'était pour éprouver sa constance et non pour dédaigner son amitié; qu'elle ne désirait rien tant que de lui té-

(1) En 1592, Gilbert de Pons, seigneur de Lagrange, de Tallende et du Roquet, homme d'armes de la compagnie du maréchal de Brissac, capitaine et châtelain de robe, comte de Nonette, se distingua fort pendant la ligue, ayant commandé pour les rois Henri III et Henri IV dans Issoire, dans Usson et dans Nonette. Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours, gouverneur en Auvergne pour la ligue, l'assiégea dans Nonette. Gilbert de Pons s'y défendit vigoureusement. Les ligueurs, de dépit, brûlèrent son château de Lagrange. Nonette fut pourtant pris l'an 1592.
(Audigier, art. *Lagrange*.)

moigner son affection ; qu'à cet effet il était prié de laisser la fausse porte de son château ouverte, certain jour qu'elle lui désigna, qu'elle viendrait le trouver vers les neuf heures du soir, accompagnée d'un homme et de deux filles de chambre, et qu'elle désirait entrer par la porte indiquée, pour n'être vue de personne.

Le sieur d'Alègre, ravi de cette lettre, lui manda qu'elle serait très-bien reçue. L'heure assignée arrivée, il ordonna à ses domestiques de se retirer dans leur chambre et de n'en point sortir qu'il ne les appelât, et lui-même se mit au lit, où il n'eut guère demeuré que trois hommes, habillés en femmes, entrèrent dans sa chambre. L'une d'elles feignit d'être sa maîtresse, s'approchant de lui pour l'accoler, et tenant une courte dague sous sa robe, lui en donna plusieurs coups dans le corps. Les autres fausses demoiselles se jetèrent également et au même instant sur lui, et le blessèrent si fort qu'il en mourut, ayant reçu trente-sept coups. L'exécution terminée, les trois individus se retirèrent sans que jamais, depuis, on ait pu découvrir les assassins (1).

(1) Cet événement eut lieu le 13 juin 1577, après la prise d'Issoire par Monsieur, frère du roi. L'Etoile, en parlant de la prise de cette ville, ajoute : « Et d'Alègre, qui en avait été quitte pour une arquebusade, fut tué de nuit dans son château d'Alègre, à l'occasion d'une dame qu'il aimait. » *(Note de Dulaure.)*

La ville de Cébazat, dont le parti de la ligue était maître, fut assiégée par les royalistes, en juillet 1593. Gaspard de Montmorin, seigneur de Saint-Hérem, fut tué le 13 de ce mois en défendant la ville. Il était fils de Jean et fut père de Gilbert-Gaspard.

(Audigier, art. *Montmorin.*)

CHAPITRE LX.

Punition des assassins du gouverneur d'Alègre et de la dame d'Estrée.

Ces assassins demeuraient paisiblement chez eux, sans aucunes poursuites ni recherches de la justice, et ils vaquaient aussi librement dans la ville, comme s'ils n'eussent jamais fait de mal à personne; mais Liron, homme de bon jugement, voyant bien qu'un tel délit ne pouvait rester impuni, décida, avec les Autteroche, de changer de parti et de se rendre du côté de la ligue, ce qui se serait exécuté sans la division qui se mit entre eux. Liron et Jean Autteroche voulaient rendre la ville au marquis de Canilhac, pour être soutenus et appuyés contre ceux qui voudraient faire quelques recherches sur leur crime, joint à ce que le sieur de Canilhac était voisin de la ville et ennemi de feu M. d'Alègre; mais les autres Autteroche, plus méchants que Jean, voulaient livrer la ville au chevalier du Pillon, capitaine de Nonette, homme cruel et sanguinaire, afin qu'il fît mourir tous ceux de la ville qui n'étaient point de leur faction.

Je laisse à penser quelles vues atroces avaient les Autteroche de vouloir livrer la ville à un tel homme pour servir leur haine. Chacun des deux partis, entre eux, voulait être cru et tâchait de prévenir l'autre. Déjà Jean Autteroche avait reçu de l'argent du sieur de Canilhac; les autres avaient capitulé avec le Pillon, et l'un d'eux, nommé Vidal Autteroche, avait donné sa femme et ses enfants en otage à Nonette. Si bien que, d'un côté ou d'autre, la ville eût été rendue sans cette division qui causa son salut, parce que, pendant qu'ils étaient à

discuter, les uns et les autres, les habitants de la ville donnèrent avis aux échevins de Clermont de toutes ces trames.

Les échevins, pour parer aux inconvénients, envoyèrent le sieur Desrieux, homme prudent, qui tint ces gens de si proche qu'ils ne purent trouver moyen d'exécuter leurs desseins. Cependant il n'entreprit rien contre eux jusqu'à ce qu'il se fut renforcé en hommes, et que Vidal Autteroche, l'un des meurtriers, qui était consul, fut sorti de son consulat.

Les forces étant arrivées, et ayant nommé pour consuls Jean Augier et Jacques Savignat, hommes étrangers aux factions des Autteroche, il résolut de faire punition exemplaire des assassins du sieur d'Alègre, gouverneur, et de Mme d'Estrée.

Le 1er décembre 1593, un jour de samedi, ayant tout disposé et prévenu les consuls de l'intention où il était de faire punir exemplairement les assassins du gouverneur, quelques habitants, qui en furent instruits, lui conseillèrent de ne point tenir une telle marche, que de vouloir les faire punir judiciairement, parce que, disaient-ils, M. le comte d'Auvergne pourrait les faire mettre en liberté, soit par prières ou par argent (1); alors il changea d'idée, et fit tuer, sans forme de procès, ceux qui étaient riches et qui auraient pu donner de l'argent, et emprisonner les autres.

(1) Ce comte d'Auvergne était Charles de Valois, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX. Henri III lui avait donné le comté de Clermont et d'Auvergne. Il en fut investi le 3 juin 1589. Les habitants, dans un mémoire adressé à Henri IV, demandèrent au roi d'envoyer le comte d'Auvergne. Ce mémoire est de 1590. Il y a apparence que le comte d'Auvergne était à Clermont en 1593, à l'époque dont il est parlé ci-dessus.

(Note de Dulaure.)

Le samedi matin, le jeune Liron, étant allé chez Charrier, où était logé M. de La Chaux, pour lui souhaiter le bonjour, il trouva en entrant un certain seigneur, qui se promenait dans la salle, qui lui demanda où il avait trouvé la belle épée dorée qu'il avait à son côté. Monsieur, répondit Liron, l'homme et l'épée sont à votre service, et la tirant, il la présenta pour la faire voir. Ce seigneur, l'ayant prise, dit à Liron : C'est l'épée d'un traître, et, tout en disant cela, il lui en donna un coup au travers du corps. Le jeune homme, se sentant blessé, se sauva en courant pour gagner la maison de son père; mais, arrivé au coin de la rue, il tomba mort à terre. Voilà le premier acte.

Pendant que cela se passait, le sieur Desrieux était allé à la porte du Ponteil pour la fermer, afin que personne ne pût sortir, et ayant fait lever les ponts, Liron le père et Vidal Autteroche, qui avaient été se promener, furent bien étonnés de voir le pont levé. Ils demandèrent à la sentinelle qui était sur la porte, pourquoi on avait levé le pont. Cet homme dit au père Liron qu'on venait de tuer son fils dans la maison Charrier. Alors le père Liron le pria de lui faire ouvrir, pour voir ce que c'était. La porte s'ouvrit, et ils entrèrent tous les deux, et comme ils s'en allaient le long de la Meylière à la maison de Charrier, le sieur Desrieux envoya après eux un nommé Crétien, de Clermont, qui se faisait appeler le capitaine Combelle, et un autre gendarme au sieur d'Alègre, ayant chacun un pistolet à la main, et qui tuèrent le sieur Liron père et Vidal Autteroche près de la maison de Saturnin Roux. Voilà le second acte.

Après cela le sieur Desrieux s'en fut, accompagné des consuls, au devant de la maison de Court, où il était logé. Étant debout devant la porte, il aperçut Jean Autteroche,

un des assassins, sortant de sa maison, armé d'une pertuisane et d'une cuirasse. Desrieux l'ayant appelé en lui disant tout haut : Eh ! l'ami, l'ami ! en deçà, en deçà; ce qu'ayant entendu, Autteroche voulut s'approcher mais, à moitié chemin, il fut tué, au milieu de la place. Voilà le troisième acte. Quant à Autteroche et Blezin, ils sautèrent la muraille de la ville et se sauvèrent à Pertus. Le grand Bessant, Germain Autteroche, Pierre Augier et le jeune Chevalanges allèrent en Languedoc. Cependant leur procès fut fait, et ils furent condamnés à être pendus en effigie.

Quatre ayant été tués dans les rues, six ayant sauté la muraille, il en restait encore trois, qui étaient Étienne Autteroche, dit Lataillade, Christophe de Crest, chapelier, et Antoine Moussinière, qui furent mis en prison et ensuite pendus au milieu de la place.

Voilà la punition qui fut faite des assassins du gouverneur et de Mme d'Estrée. Le sieur Desrieux était grand politique, et son intention était de rappeler les principaux habitants qui en étaient sortis par crainte des Autteroche, mais la mort le prévint, car il fut tué dans une rencontre qu'il eut avec le marquis de Canilhac au-devant des vignes de Beaux (1).

(1) Au mois de mars 1594, les ligueurs, par ordre du duc de Nemours, s'emparèrent d'Ambert, de Saint-Pourçain et du château de Tournoelle qu'ils assiégèrent, prirent, pillèrent et brûlèrent en partie. Ces places furent rendues au roi après la mort du duc de Nemours, en 1595, et après la trève générale consentie entre le roi et le duc de Mayenne.

Les forts de Mauzat, Saint-Hippolyte et Châtelguyon furent pris aussi. Le fort de Mauzat fut démoli en 1595, après un siége assez vif, où le seigneur de La Roche de Châteauneuf fut tué.

Henri IV adressa au bureau des finances de Riom des lettres patentes des 7 avril et 27 septembre 1595 pour autoriser ce bureau à

CHAPITRE LXI.

Discussion entre les habitants et M. de la Chaux. Le comte d'Auvergne s'empare de la ville d'Issoire.

Le roi, ayant été prévenu des menaces que faisaient M. le comte d'Auvergne, gouverneur du pays, le sieur de Châteauneuf et le duc de Savoie, avait envoyé en Auvergne le sieur Desrieux pour épier leurs actions et lui en donner avis ; mais le sieur Desrieux ayant été tué, le roi donna cet emploi au sieur de La Chaux. Il lui fut ordonné en outre de s'emparer de la ville d'Issoire et d'en chasser le sieur de Ravignac, et le Trébullon, y étant, par ordre de M. le comte. Le sieur de La Chaux se rendit à Issoire et communiqua aux consuls les titres de son emploi, et en outre l'ordre qu'il avait de s'emparer de la ville, et les somma de lui prêter main-forte et de se joindre à lui pour l'exécution dudit ordre.

Mais Augier et Savignat, consuls, au lieu d'obtempérer à la sommation, furent avertir Ravignac des ordres de M. de La Chaux. Ils firent plus : ils firent prier le sieur de La Chaux de se désister de son ordre et de se retirer pour les laisser en repos, ce qu'il fit et se retira avec ses gens, sans faire aucun compte, de quoi ils auraient dû se contenter sans passer outre ; mais, pour faire les zélés serviteurs du roi, ils dressèrent un procès-verbal contre M. de La Chaux, par lequel ils le char-

faire une imposition sur laquelle les dépenses du siége et les avances faites par différents particuliers employées à la démolition du château pussent être payées. (CHABROL, t. 4, p. 446.)

(Note de Dulaure.)

geaient grandement, et après l'avoir signé, ils l'envoyèrent en cour; mais, peu de temps après, le roi ayant été assuré de la fidélité du sieur de La Chaux, il le lui renvoya.

M. le comte d'Auvergne connut de suite par cette entreprise que ses desseins étaient découverts, et que le roi paraissait vouloir lui ôter peu à peu l'autorité qu'il avait en Auvergne, résolut de s'emparer de la ville d'Issoire et d'y faire construire une citadelle pour la tenir en sujétion. Il s'y rendit avec quelques gens de guerre, et y arriva au plus fort des vendanges, temps où les consuls s'amusaient aux portes à lever les deniers des tailles, et pendant qu'ils étaient à une porte, le comte d'Auvergne entra par l'autre, par le moyen du sieur Ravignac qui la lui ouvrit.

Y ayant fait son entrée, il y laissa le sieur de Châteauneuf pour gouverneur, qui y fit élever une citadelle au même endroit de celle de M. de Randan, à la porte du Pont, où fut laissé en garnison le sieur de Coutanson et le capitaine Chailloux, son lieutenant. Cela se passa au commencement d'octobre 1595 (1).

(1) A cette époque, c'est-à-dire avant le mois de décembre 1591, Ambert et Saint-Pourçain étaient encore occupés par les partisans de la ligue, ainsi que Montbrison et quelques autres places. Le duc de Nemours les avait fait prendre en son nom; mais voyant les mauvaises affaires de la ligue, il mourut à Annecy. Son frère, le duc de Mayenne, céda après cet événement. On fit rendre, par ceux qui les tenaient, ces places à Henri IV, après la trêve générale consentie entre lui et le roi, le 23 septembre 1595.

(Note de Dulaure.)

CHAPITRE LXII.

Reprise de la ville et de la citadelle d'Issoire par M. le marquis de Canilhac.

Le roi, qui aimait M. le comte d'Auvergne, le fit venir pour le sortir du labyrinthe dans lequel il allait se perdre, et ôta par là tous moyens à ses amis de le séduire, mais il ne put jamais le détourner de son mauvais dessein, ce qui fut cause que le roi envoya en poste à M. de Canilhac l'ordre de se saisir de la ville et de la citadelle d'Issoire, et de n'avoir rien à craindre du comte, car il était résolu de le faire arrêter.

Cet ordre reçu, M. le marquis s'en fut trouver les consuls et les habitants d'Issoire, leur communiqua son ordre et les intentions de Sa Majesté.

Les habitants, d'un commun accord, lui promirent tous obéissance et secours, et à l'instant ils prirent tous les armes, conjointement avec ceux qu'il avait amenés, et s'en allèrent à la citadelle sommer le fils Coutanson et le capitaine Chailloux de se rendre au roi et à M. le marquis de Canilhac, son lieutenant, et gouverneur au pays d'Auvergne. A quoi ils se refusèrent, disant qu'ils ne reconnaissaient d'autre gouverneur que M. le comte d'Auvergne.

Le marquis ayant eu cette réponse, fit tant, par prières et autres choses, que le fils du sieur Coutanson, jeune soldat et inexpérimenté dans de telles affaires, sortit de la citadelle et vint trouver le sieur marquis, lequel l'ayant en son pouvoir, ne voulut plus le relâcher; alors les habitants se barricadèrent devant la citadelle et étaient prêts à combattre et à tirer les uns sur les autres

sans l'arrivée du sieur François de Belestat, qui alla trouver Chailloux, qui recherchait la sœur de Saint-Aignes en mariage; il lui remontra qu'étant à solliciter la main d'une fille de la ville, les habitants le regardaient comme un de leurs concitoyens, et non comme un étranger, encore moins comme ennemi; que puisqu'il en était ainsi, il devait bien plutôt se rallier à la ville et la défendre contre ceux qui devaient l'assaillir.

Ces paroles eurent une telle puissance sur Chailloux, que, moyennant une somme d'argent, il rendit la citadelle au marquis. Ce fut un grand coup pour la ville; car le sieur de Moranges venait de la part du comte à Issoire avec quatre cents hommes pour se jeter dans la citadelle, mais ayant appris la reddition auprès de Langeac, il s'en retourna d'où il était venu. Ceci se passa au mois d'avril 1597.

M. le comte d'Auvergne s'étant échappé des mains du roi, il s'en revint et arriva à La Tour au mois de mai suivant, puis s'approcha d'Issoire qu'il croyait être toujours pour lui, mais, ayant appris le contraire, il s'en vint au château d'Ybois pour faire la guerre à la ville. Ce que voyant, M. le marquis de Canilhac envoya chercher du secours vers M. de Chenours, son beau-père, lequel lui envoya deux cents hommes, qui restèrent à Issoire jusqu'à ce que M. le comte eut fait son accord avec le roi. Peu de temps après, M. de la Bastide vint à Issoire par de nouveaux ordres émanés de Sa Majesté, fit aussitôt démolir et raser la citadelle, puis il passa outre et s'en alla à Brioude, et fit raser le palais des comtes. Depuis ce temps-là on n'a point eu de troubles en Auvergne (1).

(1) L'histoire de l'arrestation du comte d'Auvergne à Clermont

CHAPITRE LXIII.

Autres troubles à Issoire pour le prêche.

L'année 1603, Me François Augier, receveur des tailles, et Antoine Mauzeille, étant consul, un grand trouble et débats s'élevèrent à Issoire par rapport au prêche que ceux de la religion y voulaient faire établir, soutenant que par l'édit de Nantes, fait en leur faveur, cela leur était permis, et ils alléguaient pour ce fait une infinité de raisons et interprétations sur l'édit. Les principaux de cette poursuite étaient déjà Jean Du Prat, le sieur de Saint-Aignes, et Jacques Florant, sieur de Lavors, qui, au nom de tous leurs adhérents, présentèrent requête à MM. Frère et Chandieu, commissaires du roi, pour l'exécution de l'édit de Nantes, lesquels ils firent venir à Issoire pour se faire faire droit sur le contenu en leur requête, et y établir le prêche. M. de Laroche Curton était toujours avec eux pour autoriser Saint-Aignes et Florant, croyant que la présence de ces Messieurs pourrait clore la bouche aux catholiques.

se trouve détaillée dans l'histoire d'Henri IV, par Mathieu, tome 2. page 781.

Il paraît que la dame dont le comte était amoureux et qui l'avait engagé à faire venir des troupes pour punir les habitants de Volvic et de Blanzat, était la comtesse de Châteaugay, comme l'ont remarqué de Thou et les manuscrits du procès du comte d'Auvergne.

Il y apparence que cette dame était Claudine de Pierre-Buffière-Châteauneuf, fille de Madeleine et d'Antoine de La Tour II, seigneur de Murat-le-Quaire et de Châteaugay, lequel mourut en 1627, assassiné à la chasse par des gentilshommes, ses vassaux.

(Note de Dulaure.)

Les sieurs commissaires ordonnèrent que cette requête serait communiquée aux catholiques pour être entendue par eux, et en être ordonné comme de raison. L'ayant entendue, ils la contredirent, alléguant plusieurs raisons par lesquelles ils soutenaient que la ville d'Issoire n'avait point été comprise dans ledit édit. Sur quoi les commissaires ordonnèrent que les parties informeraient respectivement de leurs faits; de manière qu'il fut fait enquête de part et d'autre, à la suite desquels faits il y eut une grande altercation entre les habitants, et peu s'en fallut qu'ils n'en vinssent aux mains.

Chacun voulant avoir droit, M. de Chandieu, l'un des commissaires de la religion, voulait y établir le prêche, et il l'eût fait sans l'opposition que fit le comte d'Auvergne, qui vint trouver les commissaires et leur dit: « Messieurs, vous ne pouvez ignorer ma qualité de gou- » verneur du pays d'Auvergne, par laquelle vous deviez » me communiquer votre commission pour vous appuyer » et vous assister dans vos opérations, si besoin était; au » lieu de me trouver, et au grand mépris de mon » autorité, vous avez voulu établir le prêche dans cette » ville, sans considérer les conséquences auxquelles cet » établissement pouvait tirer. C'est pourquoi je vous » prie de n'en rien faire sans qu'au préalable j'en aie » écrit au roi. »

L'importance de cette affaire, cette remontrance arrêtèrent les commissaires, qui renvoyèrent les parties au roi, pour y être pourvu selon que Sa Majesté le trouverait bon. Les catholiques prièrent le sieur d'Issoire (1), de se charger de leur affaire avec M. Durantin-Dorgadeau,

(1) L'abbé d'Issoire, seigneur de la ville, nommé plus haut François Belestat.

son juge, auxquels ils donnèrent de l'argent pour faire leur voyage. Ceux de la religion chargèrent de leur affaire le sieur Collanges.

Finalement, Sa Majesté et les Seigneurs de son conseil, vu la requête et toutes les autres pièces, donnèrent arrêt, au commencement de 1604, par lequel la ville d'Issoire fut déclarée n'avoir été comprise dans l'édit de Nantes, et par conséquent exempte de tout exercice de la religion prétendue réformée.

CHAPITRE LXIV.

Érection de la Croix au milieu de la place en l'honneur de la confrérie du Saint-Sacrement.

Cette même année 1604, que ceux de la religion prétendaient rétablir le prêche, les catholiques plantèrent au milieu de la place une croix de pierre, à l'exhortation d'un capucin nommé père Barthélemy. Les frais s'en firent par les aumônes des gens de bien de la ville, lesquelles générosités furent recueillies par M. Julien Blauf, et Antoine Mauzeille, députés par les consuls. A cette requête servirent bien aussi Me Pierre Sollier et Jacques Trier.

Le père Barthélemy, ayant fait cette bonne œuvre, en voulut faire une autre, et fit l'établissement de la confrérie du Saint-Sacrement au monastère de Saint-Austremoine, où se dit une messe en musique tous les premiers dimanches du mois, à huit heures du matin, et se fait après vêpres une procession où l'on porte le corps de N.-S. Jésus-Christ. Voilà le fruit que porta ce bon père à la ville d'Issoire.

L'année suivante, 1605, la reine Marguerite sortit du

château d'Usson pour s'en aller en France. Elle y était venue l'année 1586, par conséquent elle y resta dix-neuf ans sans sortir.

CHAPITRE LXV.

Les Quarante-Heures à Issoire.

La dévotion croissant tous les jours à Issoire par les prédications des pères capucins, il y en eut un d'entre eux, nommé *Père Juste*, d'Auxerre, qui entreprit d'y faire les Quarante-Heures, afin que les voisins se ressentissent de leur dévotion. Ayant donc communiqué ses intentions aux habitants, il fut arrêté que ce bon père commencerait les Quarante-Heures aux fêtes de la Pentecôte de l'année 1607, mettant néanmoins tous les frais de luminaire, chantres et autres préparatifs, sur le compte de la confrérie du Saint-Sacrement, comme aussi la disposition de l'ordre et police qui s'y devaient observer pour éviter toute confusion.

On commença par envoyer dans toutes les paroisses des villages circonvoisins une bulle imprimée, contenant le pardon et indulgences qui se gagnaient pendant les Quarante-Heures, le jour et l'heure que chaque paroisse devait se trouver au monastère d'Issoire.

Afin que tout se passât en bon ordre et que les rangs ne fussent point interrompus, à chaque porte de la ville il y avait six notables bourgeois pour recevoir les processions et les conduire à l'église, pour leur faire donner l'entrée à l'heure à eux donnée, qui était celle prescrite par la bulle. A l'entrée de la porte de l'église, il y avait six autres notables qui les faisaient entrer à leur heure, puis refermaient la porte pour empêcher que d'autres

processions n'entrassent et ne vinssent interrompre l'heure de celle qui devait l'avoir.

La procession étant entrée, les chantres qu'on avait fait venir de tous côtés, montés sur un échafaud, chantaient un verset en musique pour donner le temps au prédicateur de reprendre haleine. Le chant fini, le prédicateur faisait son sermon à cette procession, et après sa prédication, il faisait crier à tout le peuple et aussi fort qu'il le pouvait : *Miséricorde à Dieu!* ce qui se faisait avec une telle componction et dévotion, ardeur, larmes et battement de poitrine, qu'il n'y avait criminel si endurci qui ne larmoyât.

Cela terminé, il y avait d'autres notables qui faisaient sortir cette procession par la porte du cloître, sans laisser personne dans l'église, afin de faire place à la procession qui devait entrer à l'heure suivante, ce qui était une chose difficile, car le peuple prenait un tel plaisir qu'il ne voulait plus sortir une fois qu'il y était.

Il y avait en outre, dans l'église, des chirurgiens et des notables dames, avec vin, vinaigre, confitures et autres choses propres à faire revenir ceux qui se pâmaient à cause de la grande presse; car, quoique l'église soit fort large et spacieuse, elle était encore trop petite pour la grande affluence du peuple qui y venait; car, quoiqu'on n'eût mandé que quarante paroisses seulement des plus proches de la ville, il en vint un nombre infini d'autres, sans mandement, jusqu'à Messieurs de la Chaise-Dieu, qui y vinrent avec plusieurs reliquaires, quarante chapes d'inestimable valeur; ils vinrent encore de Billom, d'Ardes, Saint-Germain-l'Herm et autres lieux qui seraient trop longs à citer. De sorte qu'on fut contraint de laisser entrer dans l'église non une seule procession, mais cinq ou six à la fois, ce qui se faisait

cependant sans aucune confusion par le bon ordre que ces notables y mettaient. Cependant ce n'était pas sans peine, car ceux qui étaient dans l'église y prenaient si grand plaisir qu'ils ne voulaient plus en sortir.

Ces processions étaient si bien ordonnées, qu'on ne pouvait se lasser de les contempler. Les petits enfants marchaient les premiers, en chemise, tête et pieds nus; les filles, les cheveux pendants, marchaient deux à deux, chantant des hymnes, litanies et autres cantiques à la louange de Dieu, avec tant de dévotion que plusieurs pleuraient à chaudes larmes; venaient ensuite les prêtres, et les gentilshommes des villages, comme bons capitaines, marchaient en tête de leurs sujets; enfin, les demoiselles, à la tête de leurs sujettes.

Il vint une si grande quantité de peuple à ces processions, qu'on a estimé le nombre à cent mille personnes. Toutefois, cette grande affluence ne porta aucune cherté au peuple, tant on avait soin d'y établir l'abondance.

L'église était entièrement tapissée, depuis la porte jusqu'au grand autel, au devant duquel on avait élevé un magnifique théâtre, construit ainsi qu'il suit: on montait sur ce théâtre par vingt degrés, qui allaient en rétrécissant peu à peu, du bas en haut, couverts d'une tapisserie clouée avec délicatesse, qui la tenait bien collée dessus. A chaque degré, il y avait un cierge de cire vierge, qui brûlait incessamment pendant les Quarante-Heures. C'était pourtant quarante cierges.

Il y avait encore, à côté de ces degrés, des accoudoirs couverts de tapisserie; au commencement et à la fin de chacun une pyramide peinte en blanc et rouge et les bords jaunes, ce qui était assez agréable à la vue. Au haut de ces degrés, il y avait un replat plus ample, au bord duquel il y avait deux grosses colonnes imitant

assez le marbre, et si bien faites que plusieurs étrangers les croyaient telles, au-dessus desquelles il y avait un arc de triomphe peint de diverses couleurs, avec des fleurs artificielles si bien dessinées qu'on les jugeait naturelles. Après ces colonnes il y en avait huit autres carrées, de bois peint en rouge et blanc, et les coins jaunes; elles portaient quatre arcades ou voûtes garnies de taffetas rouge, avec une raveyolle blanche pour trancher avec la couleur rouge. Au-dessous de cette voûte, il y avait un soleil d'or, donnant une extrême clarté. Parmi toutes ces lumières, au-dessous de ce soleil, était une colombe blanche, représentant le Saint-Esprit.

Ces huit piliers étaient creux, garnis de grands trous ronds, à chacun desquels il y avait des fioles pleines d'eaux mixtionnées de diverses couleurs; une lampe allumée étant placée derrière chaque fiole, faisait diversifier la clarté d'autant de couleurs qu'il y avait de sortes d'eaux colorées dans les bouteilles; ce qui, joint aux cierges placés à chaque degré, donnait une brillante illumination, très-agréable à voir. Il y avait au-dessus de cette voûte un autel richement orné, sur lequel reposait le corps de Notre-Seigneur,

Mais ce qu'il y a encore eu de très-remarquable depuis, c'est qu'en 1607, aux fêtes de la Pentecôte, la paix et louanges de Dieu, auquel on criait *Miséricorde!* habitaient dans la ville, au lieu qu'en 1577, trente ans avant, et aux mêmes fêtes de la Pentecôte, la guerre, le tonnerre, le blasphème, le mépris de Dieu et le diable étaient dans Issoire.

CHAPITRE LXVI.

Fondation du couvent des Capucins.

Le bruit que fit la dévotion des Quarante-Heures, dans toute la province, attira sur les pères capucins l'amitié de plusieurs gentilshommes et autres, à un point que M. de La Chaux, frère du procureur du roi au parlement, poussé de zèle et dévotion, proposa au révérend père d'Issoire, dom François de Belestat, de fonder un couvent de ces bons pères dans la ville d'Issoire, plus, pour ce faire, donner la somme de 3,600 livres, pourvu que les habitants donnassent l'emplacement, ce qui ayant été accepté, le contrat fut passé par ledit sieur de La Chaux, présent, acceptant et stipulant d'une part, et Julien Blauf et Claude Bonnet, alors consuls, au nom de la ville; de manière qu'au commencement du mois d'octobre 1608, le père provincial desdits pères capucins étant venu à Issoire avec un grand nombre de religieux de son ordre, la croix fut posée au lieu où est à présent le couvent; à laquelle cérémonie assistèrent les consuls et plusieurs grands sieurs, dames et demoiselles des alentours de la ville. Quatre de ces capucins portaient la croix sur les épaules.

L'an 1609, 24 juin, jour de la Trinité, les trois premières pierres furent posées avec un grand et solennel appareil et procession, où assistait le vicaire général de M. le cardinal de La Rochefoucauld, évêque de Clermont, frère de M. de Randan, pour bénir les pierres et l'église, en présence de plusieurs messieurs, dames et demoiselles.

La première pierre fut posée au nom de M. de La

Chaux, fondateur, par le sieur abbé d'Issoire ; la seconde, par le même, mais en son nom ; enfin, la troisième, par Mᵉ Antoine Bompard et Antoine Bayle, consuls, au nom de la ville. Sur ces trois pierres étaient gravés les noms de ceux qui les posaient, celui du roi très-chrétien qui régnait à cette époque, Henri IV, roi de France et de Navarre, celui du pape Paul V, qui alors tenait le Saint-Siége.

CHAPITRE LXVII.

Malheureux parricide commis sur la personne du Roi Henri IV.

L'année 1610, on apprit à Issoire le couronnement de la reine de France, Marie de Médicis, ce qui apporta un grand contentement et réjouissance dans tout le royaume. Tout le monde fut ravi d'aise de voir, après tant de guerres, une paix si bien établie par la prudence de ce grand roi, qui, pour chasser la guerre de ses états et la rejeter chez l'étranger, avait une grande armée prête à marcher pour quelque grande entreprise dont on n'avait jamais pu savoir le but que par imagination. Les uns disaient que c'était pour se faire empereur d'Allemagne et arracher le sceptre des mains de la maison d'Autriche ; les autres disaient que c'était pour aller en Flandre recouvrer ce que les Espagnols avaient usurpé sur la couronne de France ; mais le vulgaire n'a jamais pu savoir son dessein à cet égard.

Cette douce paix et ce brillant espoir ne se soutinrent pas long-temps ; ils furent interdits par le plus grand des malheurs, par le plus noir et le plus criminel de tous les assassinats, enfin, par la main d'un diable, s'il était

possible qu'il y en eût un, car un parricide détestable ne mérite pas d'être mis au rang des hommes.

Cet énergumène, nommé François Ravaillac, était d'Angoulême et maître d'école, possédé par l'ennemi de l'enfer, qui le poussa à se résoudre d'assassiner le roi. Il cherchait, il épiait tous les moyens d'exécuter son crime; mais, après avoir veillé et poursuivi long-temps l'occasion, sans pouvoir la saisir, il s'en retournait dans son pays, désespérant de pouvoir venir à bout de son dessein.

On dit qu'étant à une ou deux lieues de Paris, il rencontra le diable, qui se présenta à lui, les uns disent visiblement, les autres disent invisiblement, qui lui dit : Retourne à Paris et tu exécuteras ton dessein.

Ce qu'ayant entendu, l'énergumène, il retourna à Paris, où après avoir demeuré quelques jours, cherchant continuellement une occasion pour exécuter son crime, il en trouva une, pour le grand malheur de la France, et voici comment.

Le roi étant monté en carrosse pour aller se promener avec quelques grands seigneurs, passant par la rue de la Ferronnerie, près des Saints-Innocents, il se rencontra une charrette au milieu de cette rue, ce qui contraignit le cocher de s'arrêter, en attendant que le charretier eût fait place. Ce que voyant, le furieux Ravaillac, qui suivait toujours le roi, s'approcha du carrosse, mit un pied sur le rayon de la roue, et, avec un couteau qu'il portait, il en frappa le roi par deux fois, l'un desquels donna dans la veine cave, qui fit mourir le grand roi sans pouvoir parler.

Le parricide fut pris, condamné à avoir sa méchante main brûlée, et à être tiré par quatre chevaux sur la place de Grève.

Ce crime fut commis le 14e de mars 1610, mais la nouvelle n'en parvint à Issoire que le 20 du même mois. Elle y fut portée par le sieur de Bonneville ou Beaumanerville, prévôt général du haut et bas pays d'Auvergne.

Cette sinistre nouvelle donna un tel chagrin au peuple, que tout le monde ne faisait que soupirer, craignant que la suite d'un si grand malheur ne ramenât la guerre dans le royaume, qui, à l'instigation de quelques mauvais habitants et vu la minorité d'un roi enfant, ne fît armer les puissances voisines contre la France; mais il en arriva tout le contraire par l'aide de Dieu et la sage conduite du parlement, qui décida de faire nommer la reine régente, en attendant la majorité du roi. Elle mit si bon ordre que rien ne se remua au préjudice de l'état.

Huit jours après l'arrivée du sieur de Bonneville, M. le vicomte de La Mothe, gouverneur du pays sous M. le prince de Conti, vint à Issoire. Aussitôt après son arrivée, il manda aux habitants de venir le trouver dans la maison de M. Charrier, pour les inviter à se maintenir fermes en l'obéissance et la fidélité qu'ils devaient au roi, leur souverain seigneur, ce qui n'était pas trop nécessaire, car ils y étaient tous bien disposés d'avance; cependant les consuls, et généralement tous les habitants, lui promirent et l'assurèrent qu'ils ne désiraient pas autre chose.

D'après cela, le gouverneur leur ordonna de s'assembler en armes pour passer en revue tous ceux qui étaient en état de les porter, et afin de savoir s'ils étaient assez forts pour se défendre et se conserver à l'obéissance du roi et se garder de surprise. Il fut reconnu, d'après cette revue, que les habitants étaient assez nombreux pour repousser leurs ennemis, en cas d'attaque.

Comme ce Monsieur ne passait la revue que de la fe-

nêtre de son logement, d'où il se bornait à compter les rangs, aussitôt qu'il parut, il s'annonça par un cri de *Vive le roi!* Ce cri fut répété avec allégresse par toute la ville, qui était présente à cette revue. Le lendemain, ce Monsieur repartit d'Issoire.

CHAPITRE LXVIII.

Prodige contre une infamie et dérision.

L'année 1613, le 16 décembre, il arriva une chose digne de mémoire, très-véritable et attestée par plusieurs personnes, témoins oculaires. Il y avait à Issoire un nommé Antoine Brives, surnommé le Mauvais-Riche, si affectionné à la religion luthérienne, qu'il ne cessait de médire de la religion catholique romaine, de ses docteurs et de ses saints, les noms desquels n'étaient point reçus par les ministres de la religion en baptisant les petits enfants des protestants, comme saint Guillaume, saint Grégoire, pape, et autres semblables. Ce mépris était si grand qu'il nommait Guillaume un âne qu'il avait chez lui, et eût laissé ce nom à son âne, si un notaire royal d'Issoire, nommé Me Guillaume Chardier, ne l'eût menacé de faire informer contre lui, parce qu'il appelait son âne de son nom, et qu'il ne fallait point donner le nom d'homme aux bêtes. Alors il changea le nom de Guillaume pour celui de Grégoire, sans qu'il voulût jamais se désister de son intention.

Cet homme, non content de médire et de se moquer des saints, se moquait encore du saint sacrement de l'Eucharistie, disant aux catholiques, qu'il nommait papistes, qu'ils étaient bien sots de croire qu'une hostie de

farine fût Dieu, que les rats la mangeaient aussi, et d'autres bêtes encore plus étranges.

Mais il lui arriva une chose extraordinaire, à luimême, car étant à l'article de la mort, couché dans son lit, un gros rat sortit de la paille du lit, sauta, en présence des assistants, sur sa barbe, et à belles dents il lui rongeait et mangeait les lèvres, malgré qu'on le chassât à coups de chapeau et de balais; il allait se cacher dans les draps ou derrière le chevet, et revenait aussitôt, et continua ainsi, malgré les assistants, jusqu'à ce qu'il eut rendu l'âme. Les personnes qui l'ont attesté sont Chardon, sa belle-fille et les enfants de M. Astier.

CHAPITRE LXIX.

Autre demande de la part de ceux de la religion.

L'an 1618, le baron de Favare et autres agents, députés, résidant en cour, près la personne du roi, pour ceux de la religion prétendue réformée, remontraient à Sa Majesté qu'en plusieurs endroits de son royaume l'édit de Nantes n'était pas bien observé, qu'ils suppliaient Sa Majesté d'envoyer des commissaires dans tous ses états pour y pourvoir et faire jouir ceux de la religion dudit édit.

Le roi, qui ne désirait que le repos de ses sujets, envoya des commissaires par les provinces, entre autres M. Tenain, maître des requêtes et conseiller au conseil privé, accompagné de M. de Romeray, parent de M. Duplessis-Mornay.

Etant arrivés à Riom pour l'exécution de l'édit, ceux de la religion les appelèrent à Issoire pour leur faire leurs plaintes; et afin de leur faire croire qu'ils étaient en

nombre suffisant et gens de qualité, ils firent venir à Issoire M. le conseiller Forget, le bailli de Maringues, et quelques autres de la religion, des lieux circonvoisins, lesquels se nommèrent en la troisième requête présentée au sieur Tenain, n'oubliant pas de prendre des qualités relevées pour faire sentir qu'ils étaient gens dignes d'être entendus. Leur requête portait les mêmes motifs qui avaient été représentés à MM. Frère, de Chandieu, de Janieria et de Saint-Germain, savoir : que l'édit portait qu'en tous les bailliages et sénéchaussées y tenant lieu de bailliages, ressortissant nuement en parlement du temps du roi Henri II, il y aurait une ville et faubourg dans laquelle se ferait l'exercice de la religion; en conséquence de ce, ils demandaient que, pour la sénéchaussée de Clermont, la ville d'Issoire devait être donnée aux religionnaires pour y exercer leur religion.

Les catholiques romains soutenaient que du temps du roi Heuri II la sénéchaussée de Clermont ne ressortissait pas nuement en parlement, comme ils le prouvaient par plusieurs jugements donnés à Clermont, qui avaient été confirmés par le sénéchal de Riom; ils disaient en outre que cette question, ayant déjà été décidée par arrêt du conseil d'état, dont ils justifiraient, ne pouvait être révoquée par les commissaires.

Il y eut réciproquement plusieurs autres raisons alléguées, tant de part que d'autre, qu'il serait trop long de réciter; mais finalement les commissaires dirent que le roi, pour maintenir ses sujets en paix et en repos, leur avait ordonné de contenter ceux de la religion, et à cet effet, ils ordonnèrent qu'ils pourraient faire l'exercice de leur religion à Parentignat, terre du roi, ne pouvant faire aucun exercice en la ville d'Issoire.

CHAPITRE LXX.

Donation de M. Ardier.

L'an 1620, M. Paul Ardier, seigneur de Beauregard, conseiller du roi en son conseil d'état, intendant et contrôleur général des gabelles de France, excité par une charité vraiment chrétienne, acheta de ses propres deniers une belle masure de maison près l'Hôtel-Dieu de cette ville d'Issoire, fort propre et commode pour le logement et réception des pauvres passants étrangers et pèlerins qui passent et repassent tous les jours en ladite ville, laquelle il fit réparer et y fit construire une grande salle basse, au bout de laquelle il fit élever un autel avec une balustrade, pour faire chanter une messe tous les vendredis à son intention et en celle de sa femme, de la célèbre famille des Philipeaux, qui régissaient les plus grandes affaires du royaume. Il ordonna qu'il serait fait un tableau pour embellir ledit autel, où seraient peintes les images de saint Paul et de sainte Suzanne, patron et patronne de M. et de Mme de Beauregard. Au-dessus de cette grande salle, il fit faire deux chambres pour le même service.

Tout cela exécuté, il ordonna que tous les ans, au jour de la fête de Toussaint, il fût vêtu et habillé le nombre de vingt-quatre pauvres; et afin que cette donation durât à jamais, il voulut acheter un certain et assuré fonds, du revenu de deux cents livres, pour habiller les vingt-quatre pauvres.

Et pour l'exécution de tout ce que dessus, il a donné charge à M. de Boissat, son frère, et après lui et ses descendants à MM. les consuls.

Il a encore, pour l'embellissement de la maison, fait faire un portail en pierre de taille, fort beau, à la rustique, avec la porte de bois bien fermée, au-dessus de laquelle porte et portail sont écrits en lettre d'or ces mots :

« Nous, Paul Ardier, sieur de Beauregard, conseiller du roi en son conseil d'état, intendant et contrôleur général des gabelles de France, étant informé que l'Hôtel-Dieu de la ville d'Issoire était petit, incommode et insuffisant pour le logement des pauvres de ladite ville, aubergement des passants, et qu'il y avait occasion de l'accroître et augmenter par le moyen d'une masure et maison ruinée qui était à vendre, joignant et aboutissant audit Hôtel-Dieu, ému de zèle pour l'honneur de Dieu, avons désiré faire, de nos deniers, cette acquisition au profit desdits pauvres, et en conséquence, la dépense qu'il conviendrait d'y faire, utile et nécessaire pour leur logement, lequel achat ayant été fait et traité avec le propriétaire, dénommé au contrat qui a été passé en ladite ville par Me Jacob Chanal, notaire royal, entre lui et M. de Boissat, notre frère, se faisant fort de nous, en date du 15 mai 1620.

» Nous, à ces causes et autres bonnes considérations, avons fait et faisons don de ladite masure de maison aux pauvres dudit Hôtel-Dieu, sis en ladite ville d'Issoire, ensemble les améliorations et réparations que nous prétendons y faire et dès à présent commencer, savoir :

» Au-dessus de la cave, rez-de-chaussée, une grande salle, contenant la longueur entière de ladite maison, au bout de laquelle sera faite une chapelle dédiée à la Vierge, afin d'y pouvoir dire et célébrer la sainte messe au bénéfice des pauvres malades, qui de leur lit puissent jouir de cette grâce, laquelle sera seulement fermée

par une cloison ou balustrade à jour, et au-dessus sera fait deux chambres, l'une dédiée à saint Paul et l'autre à sainte Suzanne, et le tout pour la commodité et logement desdits pauvres auxquels nous faisons, comme dit est, don du lieu à perpétuité et pour jamais, pour être joint, uni et incorporé audit Hôtel-Dieu, sans charges et conditions quelconques, ayant, pour cet effet, passé la présente donation reconnue par les notaires royaux au Châtelet de Paris, qui leur servira de titre valable avec le contrat fait de ladite acquisition, ainsi qu'il est, sans toutefois être par nous tenu à aucune garantie pour raison des susdites acquisitions. En témoin de quoi, nous avons mis et posé le cachet de nos armes et icelle signé de notre seing manuel à Paris le 11e jour de décembre 1620.

» Cette donation a été insinuée et enregistrée en la sénéchaussée d'Auvergne, à Clermont, au greffe d'Issoire, et registrée en la maison commune de cette ville, à la poursuite de M. de Boissat, commissaire ordinaire des guerres, l'un des cent gentilshommes de la maison du roi, frère dudit sieur de Beauregard. »

CHAPITRE LXXI.

Nouveaux malheurs en France.

L'an 1621, ceux de la religion s'étaient assemblés à Loudun pour délibérer sur leurs affaires. Le roi, voyant que leur assemblée durait plus long-temps qu'il n'était besoin pour le repos de son état, leur ordonna de se séparer, ce qu'ils ne voulurent point faire; mais étant sortis de Loudun, ils firent leur assemblée à La Rochelle, où assistèrent plusieurs sieurs et gentilshommes de leur

religion, accompagnés d'un certain nombre de ministres et principaux habitants du tiers état de la ville.

En cette assemblée, ils dressèrent des articles, au nombre de douze, pour présenter au roi, et pour cela, ils envoyèrent des députés à Sa Majesté pour la supplier de leur accorder le contenu desdits articles; à quoi il fut répondu que le roi leur ferait réponse dans six mois, et qu'en attendant il leur ordonnait de se séparer et de se retirer chacun dans leur pays, ce qu'ils refusèrent de faire, demandant toujours réponse sur les articles présentés, et qu'ils ne se sépareraient point qu'on ne leur eût donné satisfaction sur leur demande.

Ces députés disaient en outre que si le roi donnait des secours à l'empereur contre le comte Palatin, ils appelleraient le roi de Bohême; ils se verraient contraints de reprendre les armes en faveur du comte pour opposer la force contre la force.

Plus, pour montrer qu'ils ne craignaient point le roi, ils firent graver des sceaux nouveaux, au-dessous desquels était gravé un ange exterminateur, et mandèrent par exprès à toutes personnes de leur parti de n'obéir à qui que ce soit, si les ordres ne portaient l'empreinte des nouveaux sceaux. Ils prirent une telle autorité qu'ils confisquaient et condamnaient comme princes souverains.

Le roi, voyant qu'on attaquait son état et son autorité royale, prit les armes, et déclara par un édit qu'il ne voulait rien attenter sur ceux de la religion, qu'au contraire il les prenait sous sa protection et sauvegarde, que ce n'était seulement que contre les rebelles qu'il s'armait.

Cependant il partit de Paris et se transporta en Poitou. Après avoir réduit toutes les villes du pays sous son

obéissance, il se dirigea sur la Guienne, où il prit plusieurs villes, les unes de gré, les autres de force, comme Saint-Jean-d'Angély; mais, ayant mis le siége devant Montauban, et obligé de le lever après avoir perdu beaucoup de monde par le froid, les villes prises et rendues reprirent courage, se révoltèrent et tuèrent les garnisons que le roi y avait laissées.

Quant à ceux d'Issoire qui étaient de la religion, ils firent tous serment en la maison de ville où les consuls les avaient assemblés, qu'ils voulaient vivre et mourir pour le service de Sa Majesté, comme leur prince souverain, et voulurent en même temps monter la garde avec les catholiques. Depuis, on a fait le service de telle manière que la ville s'est toujours conservée à l'obéissance du roi, et pour le mieux assurer on fit creuser les fossés.

CHAPITRE LXXII.

Le Jubilé du Puy.

L'an 1622, le 25[e] jour de mars, fête de Notre-Dame, et le jour du grand vendredi, s'étant rencontrés, le jubilé fut publié dans la ville du Puy, selon l'ancienne coutume et usage du pays. Il dura huit jours, pour éviter le désordre qu'aurait pu occasionner la foule du peuple, s'il n'eût duré que vingt-quatre heures, comme il était d'usage anciennement. Il y fut une si grande affluence de peuple de toutes qualités, qu'il était étonnant de les voir passer en cette ville, que les logis ne pouvaient suffire à recevoir tant de pèlerins. Cependant la police fut si bien faite partout, même au Puy, qu'il n'y eut aucun accident

ni suffocation des personnes, comme au précédent jubilé, qu'il y mourut sept personnes dans la foule, qu'on nommait les transis.

Il y avait quatre-vingt-dix-huit ans que cette rencontre ne s'était plus vue de la fête de Notre-Dame avec le jour du grand vendredi.

Tout ce que j'ai remarqué de digne de mémoire est qu'il passa en cette ville une femme du Bourbonnais, qui alla à pied au jubilé, laquelle avait été au précédent et s'en revint de même, conduite par ses deux fils, qui déclarèrent dans la maison de ville être âgés, l'un de 80 ans et l'autre de 78.

Au mois de juillet suivant, arriva en cette ville un exempt des gardes, avec un commisaire du roi, portant ordre aux consuls de désarmer ceux de la religion et de ne point leur laisser monter la garde, de leur faire payer la somme de 18 sols à chaque homme catholique qui ferait le service pour eux la nuit et le jour, ce qui les fâcha beaucoup, et non sans raison, car on n'avait reconnu en eux aucune trahison. Ils accusaient quelques particuliers qui avaient sollicité cela de quelques courtisans, qui l'avaient obtenu à l'insu du roi, ou du moins par surprise, pour les travailler, les chagriner, et sans que le corps commun de la ville y eût prêté aucun consentement.

FIN.

TABLE DES CHAPITRES.

FIN DE LA TABLE.

